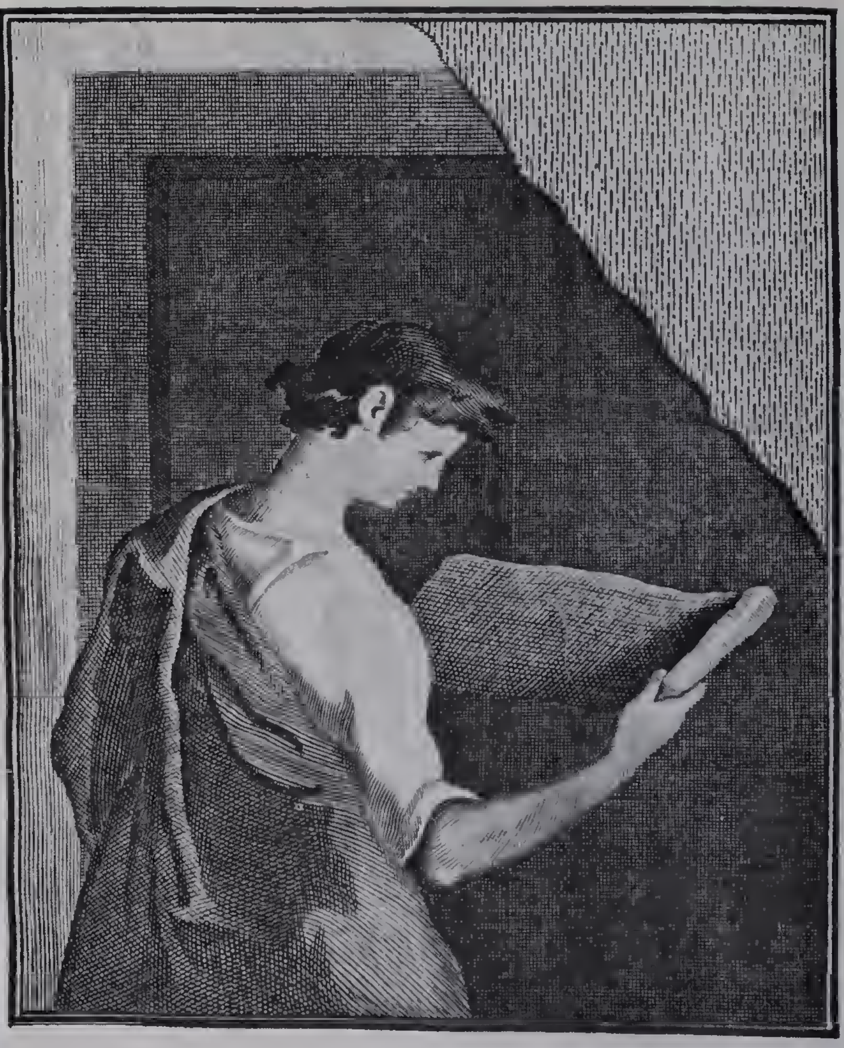

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	1. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1714.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.
Avec Privilege & Approbation.

1
2
3
4
5
6 Poulces

1713 Dec. F.2145

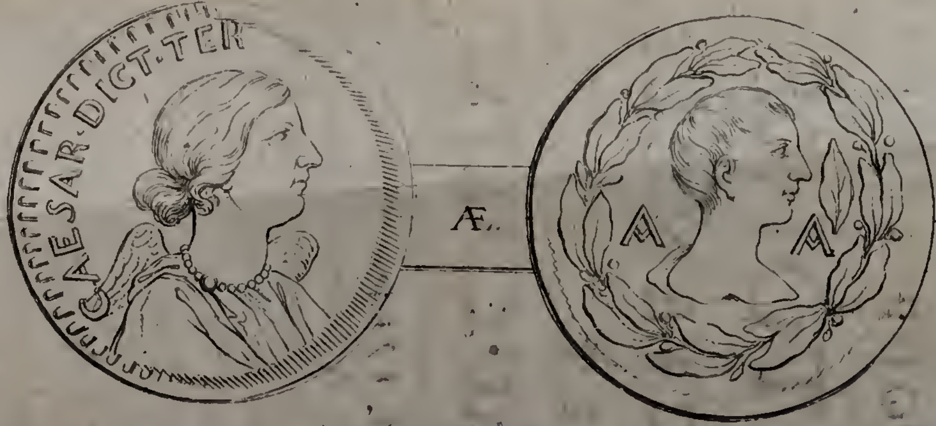

Apud D. Fradet.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Janvier 1714.

ARTICLE I.

LE GRAND THRESOR HISTORIQUE & politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats du monde, quelle est leur maniere de le faire, son origine, leurs grands progrès, leurs possessions & gouvernemens dans les Indes, comment ils se sont rendus maîtres de tout le commerce de l'Europe, quelles sont les marchandises convenables au trafic maritime, d'où ils les tirent, & les gains qu'ils y font. A Roüen, & se vend à Paris, chez Jacques Josse ruë St. Jacques 1713. *in* 12. *pages* 332.

C'Est l'amour de la patrie & du bien public qui a présidé à l'ouvrage dont nous allons parler; il a coûté à l'Auteur des recherches & des voya-

ges : quelques personnes à qui l'Auteur ne pouvoit rien refuser l'ayant engagé d'écrire sur le commerce, pour en donner une juste idée par rapport à la politique, il a crû que rien ne seroit plus propre à remplir ce dessein, qu'un détail du grand commerce des Hollandois. Il est si répandu, & conduit avec tant d'attention & d'habileté, & leur Republique s'est élevée en le faisant fleurir à un si haut degré de puissance, qu'on ne sçauroit proposer un meilleur modele aux Etats qui veulent se procurer les avantages infinis d'un commerce bien établi.

Il y a peu de choses dans le gouvernement qui meritent plus d'attention, pour s'en convaincre on n'a qu'à reflechir un peu sur l'état de l'Europe, & voir la difference des Etats qui font du commerce & de ceux qui n'en font pas. L'Angleterre & la Hollande, dont tout dépend aujourd'hui, reglent leur interêt par rapport à leur grand trafic. L'agriculture & le commerce nourrissent, enrichissent un Etat : ce sont ces deux arts qui lui donnent la vie & la for-

ce. Verité qui devroit être écrite en lettres d'or dans tous les cabinets des Princes & des Miniſtres, pour leur apprendre à conſiderer les Laboureurs & les Marchands autant qu'ils le meritent; c'eſt par le commerce que les richeſſes des païs les plus éloignez paſſent dans un Etat; c'eſt une mine qui ſe renouvelle à meſure qu'on y travaille, & qui ne s'épuiſe jamais. Le Grand Guſtave étoit ſi perſuadé de ce principe de la plus ſaine politique, que quoique la guerre fût ſa paſſion dominante, il s'appliqua néanmoins fort utilement à faire fleurir le commerce dans la Suede. Le Chancelier Bacon a écrit que les négocians ſont dans un Etat, ce que le ſang eſt dans un corps. On pourroit prouver par des exemples auſſi anciens que le monde, que les peuples n'ont été puiſſans qu'à meſure qu'ils ont cultivé le commerce, témoins les Tyriens, les Atheniens, les Carthaginois; mais ſans recourir à des exemples ſi éloignez, il ſuffit d'examiner les changemens ſurprenans que le commerce a fait de nos jours chez nos voiſins.

La puiſſance de l'Angleterre étoit ſi peu conſiderable avant le regne d'Eliſabeth, que les prédeceſſeurs de cette Reine, & même ſon pere, lorſquils vouloient mettre une flote en mer, étoient obligez d'acheter ou de loüer des vaiſſeaux d'Hambourg, de Lubek, de Dantzik, de Genes, ou de Veniſe; mais la protection que cette habile Princeſſe donna au commerce augmenta tellement ſes forces maritimes & ſes richeſſes, que l'Angleterre a depuis entretenu ſans peine ces grandes flotes qui l'ont renduë la terreur de l'Ocean.

Rien n'eſt comparable à ce qu'ont fait les Hollandois en ſuivant cette maxime, mais nous avons en France & ſous nos yeux des preuves convaincantes de l'utilité du commerce. Le Cardinal de Richelieu, Monſieur Colbert, ces excellens Miniſtres, ſi zelez pour l'aggrandiſſement de la Monarchie Françoiſe, ces hommes ſi éclairez, ont beaucoup travaillé pour augmenter ſon commerce; ils n'ont pas pris d'aſſez juſtes meſures, & leurs bonnes intentions n'ont eû qu'un ſuccès médiocre. Cependant

l'augmentation du trafic a mis la France en état de ſoutenir trois guerres de pluſieurs années contre toute l'Europe réünie. Que ſeroit-ce donc ſi cette ſource inépuiſable de richeſſes étoit auſſi habilement ménagée que chez nos voiſins ? Nous pouvons nous paſſer d'eux, ils ne peuvent ſe paſſer de nous, & Mylord Bellaſis, ce grand Politique Anglois, diſoit que ſi les Turcs connoiſſoient un jour ce qu'ils pourroient faire par mer, & ſi les François concevoient juſqu'où ils peuvent porter leur commerce, le reſte de l'Europe deviendroit bientôt leur conquête.

Les reflexions qu'on vient de lire ſont tirées de la préface de l'Auteur; il la finit en avertiſſant de ne pas regarder les maximes qu'il va debiter comme des ſpeculations d'un homme de Lettres, mais comme les veritables ſentimens des plus habiles negocians d'Hollande, qui ſont les vrais oracles du commerce.

L'ouvrage eſt partagé en quinze chapitres, & donne une idée complette & fort détaillée du grand commerce des Hollandois. Le rapport

fait aux Etats generaux par le Commandant d'une des dernieres flotes venuë des Indes finit l'ouvrage. Le premier chapitre contient une hiſtoire abregée du commerce, depuis l'an mille juſqu'au commencement de ce ſiécle ; elle eſt trop curieuſe pour que nous négligions d'en faire part à nos Lecteurs.

Il y a environ ſix cens ans que les Alemans & les Italiens ranimerent le commerce, preſque éteint dans l'Europe par les guerres continuelles, & ſurtout par les pirateries des Normans. Le négoce des Italiens ſe faiſoit à Alexandrie, & dans les ports de Syrie ; ils en apportoient des épiceries, des drogues, des ſoyes, qu'ils achetoient des Arabes, maîtres de l'Egypte, de la Syrie, de la Perſe, qui de leur côté trafiquoient avec les Indiens & les Chinois. Ce commerce des Italiens étoit un reſte de celui que les Romains & les Grecs avoient fait dans les mêmes lieux ; c'eſt à ce commerce que les fameuſes Republiques de Veniſe, de Genes, de Piſe & de Florence, dûrent leur accroiſſement, & cet éclat

que les deux premieres conservent encore par le moyen du commerce. Le trafic des Alemans ne venoit pas des Romains, il étoit plus ancien que Rome même, & s'étoit toûjours un peu soutenu. Vers la fin du douziéme siécle les villes d'Alemagne, situées sur la mer Baltique & sur les grosses rivieres qui s'y rendent, commerçoient beaucoup dans les Etats voisins. Comme leur trafic étoit souvent troublé par les Pirates, soixante douze de ces villes s'unirent ensemble pour se défendre, & furent appellées Anséatiques; non pas de deux mots Alemans *Am-sée*, qui signifient par mer, mais selon l'ingénieuse découverte de Mr. de Leibnitz, du vieux mot Tudesque *Ansa*, confédération; & leurs négocians prirent le nom d'Osterlins Orientaux. Ces villes resterent longtems maîtresses du commerce & de la navigation du Nord, & arbitres de la paix & de la guerre dans cette partie de l'Europe. Leur commerce commença à tomber vers l'an mil cinq cens, par la division qui se mit entre elles. Les Portugais découvri-

rent vers ce tems une nouvelle route pour aller aux Indes par le Cap de Bonne-Eſperance, & ils enleverent aux Venitiens le commerce des épiceries & des autres marchandiſes Orientales. Peu de tems après Colomb, Veſpuce, Pizarre & Cortés, découvrirent les Indes Occidentales, les mines du Perou & du Mexique. Cadis & Seville devinrent le centre de ce riche trafic.

Le commerce d'Europe n'en ſouffrit point, l'Europe méridionale ne peut ſe paſſer des marchandiſes qui viennent des païs ſeptentrionaux, l'Europe ſeptentrionale a de ſon côté un beſoin continuel des denrées du midi. Le nord fournit des bleds, du cuivre, de la baleine, & tout ce qui eſt neceſſaire pour la conſtruction des vaiſſeaux, & reçoit en échange ce qui lui manque, des vins, des huiles, des ſels, des ſoyes.

La navigation depuis la mer Baltique juſque dans la mer Mediterranée étoit longue & difficile, la ſituation avantageuſe des ports de Flandres entre le Nord & le Midi, les manufactures de toiles & de draps

de laine qui y fleurissoient depuis le dixiéme siécle, les foires franches de ce païs, engagerent les negocians du midi & du nord à établir les magazins de leurs marchandises dans Bruges d'abord, & ensuite dans Anvers; ils y faisoient leurs échanges, & s'épargnoient la moitié du chemin. Comme c'est du débris du commerce d'Anvers que s'est formé celui des Hollandois, l'Auteur a crû devoir monter jusqu'à l'origine des manufactures des Païs Bas, veritable source de ce grand commerce.

César a loüé les peuples de cette contrée de leur adresse à imiter toutes sortes d'ouvrages *: *Est summæ genus solertiæ atque ad omnia imitanda quæ à quoquam traduntur aptissimum.* La même loüange leur est dûë, & ils ont porté à une grande perfection la Tisseranderie, & les autres Arts auxquels ils se sont appliquez, & surtout la Draperie. L'Angleterre & l'Espagne leur fournissoient des laines; leur païs produit le plus beau lin du monde. Les Comtes de

* *Com. liv. 7.*

Flandres impoſerent dans la ſuite de groſſes taxes ſur les manufactures & les foires franches ; ils perdirent par là le commerce, les Ouvriers après quelques revoltes paſſerent en Brabant, dont les Ducs ne profiterent point de la faute des Comtes de Flandres : les impôts qu'ils mirent ſur les manufactures exciterent les mêmes troubles qu'ils avoient excitez en Flandres, & firent encore déſerter les Ouvriers ; une partie paſſa en Angleterre, apprit aux Anglois à ſe ſervir des laines, & donna commencement aux manufactures qui y ſubſiſtent avec tant d'avantage pour la nation : le reſte des Ouvriers Flamans & Brabançons s'établit à Leyde en Hollande. Voilà l'origine du commerce des Hollandois ; il fit bientôt un progrès conſiderable.

Vers le commencement du quatorziéme ſiécle un Flamand trouva le ſecret de ſaller le hareng. L'Ecluſe & Bruges furent les ports où le trafic du hareng ſallé ſe fit aſſez longtems : l'Ecluſe, dont le port eſt ſpacieux & commode, commu-

nique par un canal avec Bruges: cette grande ville étoit déja le centre du commerce de toute l'Europe qui se faisoit alors en Flandres, comme nous l'avons dit, rien ne marque mieux quelle étoit son opulence, que ce que l'histoire rapporte de la Reine femme de Philippe le Bel. Cette Princesse étant à Bruges en 1301. y trouva les femmes si superbement vétuës, qu'elle ne put s'empêcher de faire éclater son indignation. Je croyois, dit-elle, être ici la seule Reine, j'y en vois plus de six cens. La guerre qui survint en 1487. entre les Flamans & l'Archiduc Maximilien, & qui dura dix ans, finit par la ruine du commerce de Bruges. Anvers & Amsterdam, jalouses qu'elle eut attiré à elle tout le commerce, aiderent l'Archiduc à châtier la revolte de cette ville, & elles obtinrent de ce Prince pour recompense tous les privileges dont joüissoit Bruges, ainsi son trafic fut transporté à Anvers & à Amsterdam; mais Anvers l'emporta fort sur Amsterdam. On voyoit dans l'Escaut 2500 navires

chargez de toutes ſortes de marchandiſes ; le commerce d'Anvers ſubſiſta dans cette heureuſe ſituation juſqu'à l'abdication de Charles-quint, les guerres civiles que l'heresie alluma dans les Païs-Bas, & le ſiege d'Anvers, porterent à Amſterdam tout le commerce, que les Hollandois y ont depuis retenu avec tant de ſoin & d'habileté. Dans le même tems la manufacture de toiles paſſa de Flandres à Harlem, & celle des damas, des taffetas & des bas de ſoye, paſſa en Angleterre. L'exemple d'Anvers prouve que le commerce peut fleurir dans une Monarchie autant que dans une Republique, quand le Prince & ſes Miniſtres en connoiſſent bien l'importance, le protegent hautement, ſuivent les veritables maximes, laiſſent aux Marchands une liberté neceſſaire pour que le commerce ſe ſoutienne, ne prétendent point les aſſervir aux vûës intereſſées des Courtiſans, ne les chargent point de trop d'impôts, & ne préferent pas, comme le maître de la poule aux œufs d'or, un gain preſent,

quelque grand qu'il paroiſſe, à une longue ſuite d'avantages durables & certains, qui leur ſeroient une reſſource continüelle, par l'augmentation continüelle des richeſſes de leur Etat.

Revenons aux Hollandois. La Republique à meſure qu'elle ſe formoit, augmentoit ſon attention pour le commerce : l'accüeil favorable qu'elle fait aux étrangers multiplia le nombre de ſes habitans & des Ouvriers, des Alemans, des Flamans, s'y retirerent pour éviter les ſuites funeſtes de la guerre qui déſoloit leur païs : les Religionaires de France y chercherent un refuge, & y porterent les manufactures de papier, de chapeaux & de cartes : les grandes entrepriſes que ces ſages Republicains ont formées leur ont preſque toutes réüſſi ; ainſi un petit païs dérobé à la mer, contre laquelle il faut continüellement le défendre par des ouvrages prodigieux ; un païs dont tous les ports doivent plus à l'art qu'à la nature, qui ne peut nourrir ſes habitans, & n'a pour tous biens que du beurre, des

fromages, & une terre propre à faire de la vaiſſelle, eſt devenu en cultivant le commerce, aſſez puiſſant pour réſiſter à toutes les forces de la maiſon d'Autriche, & de la France, qui l'ont attaqué ſucceſſivement, pour fonder un Empire dans l'Inde, pour balancer la deſtinée de l'Europe. Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans le détail exact & curieux où il entre de toutes les eſpeces de commerce que font les Hollandois, de tous les païs où ils trafiquent, de la maniere dont ils s'y ſont établis, nous renvoyons nos Lecteurs au livre même.

Ils admireront en le liſant les ſages précautions des Etats Generaux pour maintenir la pêche du hareng, leur application à empêcher que l'avidité du gain n'altere les marchandiſes, ne dégoûte les Marchands, & ne diminüe un trafic qui occupe quinze mille mariniers, trois mille bâtimens, & rapporte cinquante-deux millions de profit. Ils admireront les commencemens ſi bien concertez & les progrès incroyables de la Compagnie des Indes, la conquê-

e des Royaumes de Ceilan, de Macassar & de Bantam, achevée par les seules forces de cette Compagnie de Marchands.

Ils apprendront quelles sont les marchandises qu'on tire de chaque païs, & quelles marchandises il faut y porter.

Ils connoitront de quelle importance le commerce du Nord est pour les Hollandois, ils en tirent leur subsistance & les materiaux de leurs navires, aussi n'oublient-ils rien pour prévenir ce qui pourroit troubler un trafic si necessaire; c'est la raison qui leur fait prendre tant de part dans les affaires du Nord, & tenir si soigneusement la balance entre les Couronnes de Suede & de Dannemark.

En parlant du Nord, l'Auteur découvre la maxime fondamentale du commerce Hollandois. Ils prennent de si justes mesures, que personne ne peut donner les marchandises à meilleur marché qu'eux, & qu'elles ne coûtent pas plus en Hollande, que dans les lieux où ils les vont chercher; par cet adroit ma-

nege ils sont assûrez que leurs ports ne cesseront point d'être le centre du commerce de l'Europe.

Le livre dont nous parlons aura sans doute plus d'une édition, il faudra prendre soin d'en ôter le grand nombre de fautes d'impression qui le défigurent.

ARTICLE II.

SELECTIORUM EXERCITATIONUM Philologicarum & Exegeticarum &c. C'est à dire, *Sujets choisis pour des disputes publiques sur la Critique & l'interpretation de l'Ecriture, proposez depuis plus de vingt ans dans l'Université Ludovicienne, sous la conduite & les auspices de Jean-Henri Maïus, Docteur & Professeur de Théologie.* A Francfort sur le Mein, chez Jean Maximilien de Sande, 1711. *In 4°. deux tomes, le premier de 787 pages, le second de 900.*

Monsieur Maïus est Auteur de plusieurs ouvrages, plus connus des Lutheriens d'Alemagne

qu'ailleurs, comme d'une ſynopſe, ou d'un abbregé de Théologie morale qui lui a attiré des affaires, d'une Théologie ſelon les ſymboles de la foi, de diſſertations ſacrées, que dans un autre édition il a nommées Théologie prophetique, d'un examen de l'hiſtoire critique de Mr. Simon, d'une Théologie Lutherienne, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Septembre de l'année derniere. Il eſt Profeſſeur de Théologie & des langues Orientales en l'Univerſité de Gieſſen, appellée Ludovicienne, du nom de ſon Fondateur, Loüis Lantgrave d'Armſtad, en 1607.

Les deux volumes dont on a à rendre compte preſentement, ſont proprement un recüeil de theſes qu'il a fait ſoutenir, & auxquelles il a preſidé; mais des theſes étenduës en forme de diſſertations. On ne ſe propoſe pas de donner le précis de chacune, ce qui meneroit au delà des bornes d'un extrait; on ſe contentera de remarquer ce qu'on a eſtimé plus utile & plus intereſſant.

La méthode generale de Monſieur Maïus, eſt de prendre un paſſage de l'Ecriture pour être le principal ſujet de chaque diſſertation; il l'examine, & cherche l'étymologie de chaque mot: enſuite il s'étend à ſon gré, & cite quantité d'Auteurs, mais peu de Catholiques. Il paroît ſçavoir les langues Orientales, & avoir de la lecture.

Tome premier.

Le premier tome contient vingt-trois de ces diſſertations. I. Monſieur Maïus, juſtement indigné de la liberté ſcandaleuſe avec laquelle les nouveaux Critiques traitent les livres ſacrez, commence par une diſſertation intitulée, *Iſagoge ad ſtudium Philologicum & exegeticum*, c'eſt à dire, méthode pour ſe conduire dans l'étude de la critique & de l'interpretation. Il a principalement en vûë Meſſieurs le Clerc & Meibomius: & il dit que le premier, dans ſon Art de la Critique, a plus travaillé à ruiner, qu'à établir l'autorité divine de l'Ecriture, ce qui

n'eſt pas moins que renverſer abſolument la Religion, que les Sieurs Van der Waeyen, Poiret & Edzard, lui ont montré qu'il a profané d'une maniere horrible les choſes ſaintes. Meibomius, ſans nul reſpect pour les anciens exemplaires, & ſuivant ſon ſeul caprice, ajoute, retranche, fait des changemens & des tranſpoſitions. Cet exorde ſemble menacer les Critiques d'une critique ſevere & ſupérieure à la leur; mais dans la ſuite Mr. Maïus ne les touche preſque pas, ſe contentant d'aſſûrer contre l'un, qu'il y a des expreſſions ſublimes & emphatiques dans l'Ecriture, & d'examiner quelques corrections prétenduës de l'autre.

Il dit que S. Pierre en ſon Epitre ſeconde ch. 1. 19. & 20. marque deux regles eſſentielles pour bien interpreter l'Ecriture, d'y apporter toute l'attention de ſon eſprit, & de ne point ſuivre ſon propre ſens. Il s'étend principalement ſur cette ſeconde regle, d'autant plus neceſſaire, que ſi chacun prétend s'en rapporter à ſon eſprit particulier, il n'y a plus d'unité entre les Chré-

tiens, & l'Egliſe eſt, pour ainſi dire, réduite en atomes ſans liaiſon. Qu'il ſeroit à ſouhaiter que Luther, dont Mr. Maïus ſuit le ſchiſme, ſe fût attaché à la regle preſcrite par Saint Pierre.

Il loüe cette parole de Luther: » Que nous devons autant avoir à » cœur d'apprendre les langues ori- » ginalles, que de conſerver l'E- » vangile; que de manquer de la » connoiſſance des langues, c'eſt » n'avoir point l'Evangile. Puis donc qu'il eſt d'une neceſſité abſoluë d'aller à la ſource même des Ecritures, ſans s'arrêter aux traductions, l'Auteur a jugé à propos d'expliquer la méthode d'étudier les langues conſacrées par le Saint Eſprit. Ce n'eſt pas tout; car il demande encore la connoiſſance de celles qui ont de l'affinité avec l'Hebreu, comme le Caldéen, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien; afin de s'aſſûrer par la comparaiſon des unes avec les autres, de la propre ſignification des mots. Il ajoute auſſi le Rabbiniſme. Enfin, il exige autant, ou plus, que ne peut faire

un homme dégagé de toute autre occupation, d'un grand talent pour les langues, & fortement appliqué à les apprendre pendant une longue vie. Quoiqu'il aille bien loin, ce n'eſt pas pourtant beaucoup au delà du principe fondamental de ſa ſecte, ſelon lequel chaque particulier eſt obligé de former ſa créance ſur la pure parole de Dieu; & comme elle eſt émanée de lui, ſans ſe fier au miniſtere d'aucun homme. On fera ici faire reflexion à Mr. Maïus, que comme il en eſt très-peu d'entre les Fidelles qui ſoient capables d'une pareille étude, & qu'il y a de l'extravagance à vouloir les y engager tous, il eſt évident que le ſchiſme des Proteſtans eſt bâti ſur un fondement ruineux.

Il termine ce premier traité par un catalogue des Interpretes Catholiques & Calviniſtes; & ce qu'il en dit eſt copié de Mr. Simon.

Les cinq traitez, ou diſſertations qui ſuivent, conſiſtent en des lieux communs, ſur ce que la veritable ſcience & la veritable ſageſſe ſont rares: on n'y trouve rien de remar-

quable que ces titres, *De Utopia Sophiæ & labyrintho Moriæ*, pour signifier que la ſageſſe ne ſe trouve nulle part, & que la folie trouble ou embarraſſe tout; *De Archiſophia*, de la ſouveraine ſageſſe.

Quatre diſcours ſuivent ſous le titre de Crayon, *Sciagraphia*, de la Philoſophie d'Adam, d'Abraham, de Job & de Moyſe : ce ne ſont en effet que de legers crayons.

XI. Il s'agit du Propitiatoire, c'eſt à dire, du couvercle de l'Arche, & des Chérubins qui étoient élevez deſſus. Le tout étoit d'or ſolide, & d'une ſeule maſſe ſans ſoudure, ce que l'Auteur dit être ſignifié par le mot Hebreu, *Mikſcheb*, dans l'Exode, ch. 25. v.18. Les Chérubins avoient la forme de deux jeunes hommes, inclinez l'un vers l'autre, regardant l'Arche, & avec des aîles étenduës. Selon le texte de l'Ecriture, ils étoient placez ſur les extremitez; mais Mr. Maïus aime mieux les mettre ſur la longueur, ou ſur le travers de l'Arche, afin que leurs aîles pûſſent s'étendre plus commodément; & il cite Aben-Ezra pour ſon ſentiment.

XII. Dans l'incertitude, ou, pour mieux dire, dans l'ignorance où l'on est touchant l'Oracle appellé *Urim & Thummim*, on auroit besoin d'un autre Oracle pour en connoître la matiere, la forme & l'usage. Voici là-dessus les conjectures de Mr. Maïus. D'abord il prétend, que la connoissance de Dieu & la veritable Religion se sont longtems conservées dans l'Egypte, & jusqu'au delà du tems où Joseph y fut transporté & y eut la principale administration. » Les Egyptiens, dit-il, avoient une forme très-sage de gouvernement, des loix très-salutaires; & ce qui fait la principale partie de la vraye sagesse, ils avoient un culte très-celebre, & une Religion pleine de mystere: en nul autre endroit de la terre Dieu ne faisoit sentir sa presence aux hommes avec tant d'abondance, de familiarité, de bonté, qu'en Egypte: *Nec ullibi in toto mundo terra reperiebatur, in quâ Deus habitaret tàm copiosè, tàm familiariter ac φιλανθρώπως, ac in hac ipsa Ægypto.* Il prouve ce paradoxe par le témoi-

gnage de Mercure Trismégiste, traduit en Latin par Apulée : il approuve ce que quelques-uns, dit-il, ont écrit, que Cham avoit établi ce culte saint & religieux, & que les descendans de Cham l'avoient continué ; à quoi il ajoute, que les voyages d'Abraham l'avoient entretenu. Il infere, qu'il n'y à pas lieu de s'étonner qu'il y ait eû de la conformité entre le culte que Dieu prescrivit aux Israëlites, & celui qui avoit été observé en Egypte ; c'étoient des ceremonies saintes dans leur origine : & il reprend Spencer, d'avoir avancé que Dieu par ménagement pour son peuple accoûtumé à l'idolatrie de l'Egypte, lui avoit laissé une partie des ceremonies pratiquées par ces Idolâtres.

Alors, continuë Mr. Maïus, la dignité du Sacerdoce & celle du Juge étoient unies en la même personne, comme Elien * l'assûre expressément de l'Egypte ; & d'ailleurs il est constant, par l'exemple de Melchisedech, de Putiphar beau pere de Joseph, de Jethro, que les Rois étoient aussi les

* *L.* 4. *c.* 34.

Chefs de la Religion & Pontifes. Or en Egypte [a] ces personnes sacrées qui étoient & Prêtres & Juges, portoient sur la poitrine une espece de bijou d'or & enrichi de pierreries, qui s'appelloit la Verité. Ce n'étoit pas une simple marque de leur dignité, mais un moyen de discerner le vrai, dans les causes qui leur étoient portées, & sur lesquelles ils avoient à prononcer.

Moyse étoit du moins entre les Israëlites, Prêtre & Juge. A la verité il ne l'étoit pas encore, quand un de sa nation lui dit : *Qui vous a constitué en qualité de Prince & de Juge sur nous* ? Parcequ'alors, disent les livres Rabbiniques, il n'avoit que quarante ans ; mais il le fut depuis. L'Ecriture lui donne le nom de Prêtre au Pseaume 98. v. 6. Philon, & plusieurs autres Auteurs citez par Selden [b], le lui donne aussi ; & il en fit les fonctions, avant qu'il consacrât Aaron. Il tenoit donc parmi son peuple la place qu'y avoient eû les Patriarches, qui donnoient des

[a] *Diodore de Sicile l.* 1. *c.* 75. *& Elien.*
[b] *L.* 1. *de Synedriis c.* 16. *& l.*2. *c.*2.

oracles, & annonçoient la volonté de Dieu & l'avenir, non pas ſeulement par des inſpirations ſecrettes, mais par quelque moyen & quelque ſigne extérieur & viſible. Ainſi Rebecca ſentant dans ſon ſein deux enfans, qui déja ne s'accordoient pas, comme il eſt écrit au ch. 25. v. 22. de la Geneſe, alla conſulter le Seigneur, & ſelon l'interpretation d'Abrabanel, elle s'addreſſa à Sem, qui étoit alors Chef de l'Egliſe.

Ce ſigne extérieur & viſible étoit un bijou ſemblable à celui dont il a été parlé, & que Moyſe portoit pendu au cou. En remettant à Aaron les fonctions du ſacerdoce, il renferma ce bijou dans la doublure du Pectoral. Voilà l'*Urim* & le *Thummim*, ou, pour mieux dire, les *Urim* & les *Thummim*; qui ſignifient *les clartez* & *les droitures*. Ce bijou par un éclat extraordinaire faiſoit connoître le vrai dans les cauſes obſcures, ou douteuſes, & dirigeoit la ſentence qui devoit être portée: il étoit lumiere & clarté en ſoi, & droiture en ſon effet. Une preuve qu'il étoit d'un uſage connu & or-

dinaire avant l'Ephod & le Pectoral, c'eſt qu'il n'eſt point dit qu'il fût fait avec le reſte des vêtemens & des ornemens du Grand Prêtre, comme l'ont remarqué les Rabbins Bechaï & Abrabanel ſur le ch. 28. v. 30. de l'Exode, où Dieu commande à Moyſe de mettre *Urim* & *Thummim*, la doctrine & la verité, dans le Rationel, ou le Pectoral d'Aaron.

XIII. Mr. Maïus entreprend de refuter ce que Spencer a avancé des luſtrations & des purifications des Juifs, que cet Auteur a regardé comme ordonnées, à l'imitation de ſemblables ceremonies auparavant uſitées par les Idolâtres. On n'y a rien trouvé digne de remarque.

XIV. Il dit, que David au Pſeaume 50. v.9. & Iſaïe ch.1. v.16. & 18. ont eû en vûë la purification de nos pechez par le ſang de JESUS-CHRIST.

XV. Le ſel que Dieu avoit commandé d'ajouter à tous les ſacrifices, ſignifioit la Foi en JESUS-CHRIST, ſans laquelle rien n'eſt agréable à Dieu : il étoit nommé le ſel de l'alliance du Seigneur.

XVI. C'eſt une coûtume de tou-

tes les nations, que les amis mangent quelquefois ensemble, & se donnent des repas, & l'Auteur explique brievement comment cela se pratiquoit entre les Juifs.

XVII. Un serment extorqué par fraude & par dol oblige-t'il, lorsque celui qui jure, ne l'auroit pas fait, s'il avoit été instruit de la chose? Monsieur Maïus prononce qu'un tel serment ne porte nulle obligation; parce qu'en general il faut connoître pour vouloir,& par conséquent pour vouloir s'obliger. Il ne s'est proposé cette question, qu'afin d'en venir au serment par lequel Josüé & les Chefs des Israëlites s'engagerent aux députez des Gabaonites. L'histoire est rapportée au ch. 9. du livre de Josüé, & voici en substance ce qu'en dit l'Auteur.

1°. Le commandement d'exterminer les Chananéens n'étoit pas absolu, mais sous la condition qu'ils ne se soumissent pas volontairement & de gré: & s'ils prenoient le parti de la soumission, alors pour prévenir le danger, que les Israëlites ne se laissassent séduire par leur

mauvais exemple, ils devoient être contraints à abandonner l'idolatrie. A l'égard des autres nations, qui ne deſcendoient point de Chanaan, & qui étoient hors des limites du païs des Chananéens, les Iſraëlites avoient d'autres regles à obſerver; car en celles qu'ils ſubjuguoient par force, ils tüoient tous les hommes, & reſervoient les femmes & les enfans, avec les dépoüilles: de celles qui ne prenoient point les armes contre eux, ils exigeoient ſeulement un tribut, & ils ne les inquietoient point ſur leurs coûtumes & leur religion.

2°. Joſüé n'étoit obligé à rien envers les Gabaonites, en vertu d'un ferment fondé ſur un faux allegué, extorqué par fraude & dol; mais, vû leur ſoumiſſion volontaire, il uſa de l'indulgence que Dieu permettoit d'avoir pour les Cananéens qui ne ſe mettroient point en défenſe. Toutefois, afin d'arrêter les murmures de ſon peuple, qui vouloit l'extermination de ces humbles ſupplians, il fit conſiderer le reſpect dû au nom du Seigneur Dieu d'Iſ-

raël qu'il avoit engagé, & que d'ailleurs par son serment il ne leur accordoit la vie qu'aux dépens de leur liberté, les assujettissant pour toûjours aux services les plus vils du Tabernacle & du Temple.

3°. Dans la suite les Gabaonites ayant été maltraitez par Saül, presenterent leurs griefs à David, & lui demanderent justice, comme il est rapporté au l. 2. des Rois ch. 21. D'où il naît deux questions. La prémiere est generale. Si un peuple, en la personne de ses Chefs qui y ont l'autorité souveraine, s'est engagé par serment à observer certaines conditions, & que dans la suite des tems, comme cent ou deux cens ans après, il les viole; il y a certainement de l'injustice, mais est-ce aussi un parjure? Puffendorf dit, qu'il n'y a qu'une perfidie, & non pas un parjure; parceque ceux qui violent ces conditions, n'ont pas eux mêmes juré de les observer: & par cette raison il devroit aussi les exempter de perfidie, comme n'ayant pas plus promis que juré. Mr. Maïus assûre que c'est parjure, d'autant

qu'un peuple eſt conſideré comme faiſant une perſonne morale ; & l'Ecriture ſemble donner à entendre que Saül, en maltraitant les Gabaonites, ſe rendit coupable de parjure.

A la ſeconde queſtion, ſçavoir, avec quelle juſtice David pût-il livrer les enfans de Saül à la vengeance des Gabaonites ? Mr. Maïus répond, qu'il eſt aſſez vraiſemblable que ces malheureux avoient coopéré à l'iniquité de leur pere, ou que du moins par leurs propres mauvais déportemens ils avoient merité le ſupplice auquel ils furent condamnez.

Il traite dans les deux diſcours ſuivans, de la coûtume, & des Ecoles des Prophetes.

XX. C'eſt une diſſertation *De Ephemeriis, ſive Sacerdotum Hebræorum claſſibus*, du rang que les familles ſacerdotales obſervoient entre elles pour le ſervice du Temple. Il eſt écrit au l. 1. des Paralypomenes ch. 24. que David diviſa les deſcendans d'Eleazar en ſeize familles, & ceux d'Ithamar en huit, aſſignant

à chacune ſon Chef, dont elles prirent le nom : elles rouloient entre elles par ſemaines, d'un Sabbat au Sabbat ſuivant, & leur rang à ſervir dans le Temple fut reglé par le ſort. Ainſi chaque famille, ou claſſe, retournoit aux fonctions ſacerdotales après vingt-trois ſemaines de repos.

Ligfoot conjecture, qu'une claſſe ſeule ne pouvant ſuffire dans les grandes ſolemnitez de Pâques, de la Pentecôte & de la Fête des Tabernacles, alors toutes ſe réüniſſoient; mais que pour le ſervice ordinaire de l'année, la premiere claſſe commençoit au premier Sabbat de Niſan, & recommençoit au 1er. Sabbat de Tiſri; enſorte que chaque claſſe avoit par an deux ſemaines de ſervice. Il eſt néanmoins embarraſſé d'une ſemaine qui demeure vuide, & d'un mois entier dans les années de treize mois. A quoi on ajoute, que ces Fêtes ſolemnelles n'étant point fixées au Sabbat, auroient dérangé la ſuite des ſemaines.

Au retour de la captivité de Babylone, il ne ſe trouva que quatre des anciennes familles ſacerdotales,

à sçavoir de Jedaïa, ou Jedei, Harim, Pashur, Emmer; & ces quatre furent divisées en vingtquatre classes sous les anciens noms. Ainsi Saint Luc, selon la remarque de Ligfoot, ne dit pas que Zacharie Pere de Saint Jean Baptiste fût de la famille, ou de la race d'Abia, mais du rang ou de la classe d'Abia, c'est à dire, de la classe qui portoit le nom d'Abia. Bien que ce soit seulement sur des traditions Rabbiniques qu'est fondé ce qu'on vient de rapporter des quatre familles retournées de Babylone, & entre lesquelles celle d'Abia n'est point nommée, il est pourtant évident, que le Traducteur de Mons a mis plus qu'il n'y a dans le texte de Saint Luc ch. 1. v. 5. & 8. *De vice Abia in ordine vicis suæ* : paroles qu'il a renduës par celles ci : » De la famille d'Abia, l'une des familles sacerdotales, qui » servoient dans le Temple chacune » en leur rang . . . dans le rang de sa » famille.

Cet ordre du service du Temple fut encore interrompu par Antiochus, & rétabli par Judas Maccabée.

Janvier 1714.

Comme on ne ſçait pas préciſément le tems qu'il commença à s'obſerver entre les familles, ou les claſſes Sacerdotales, ſoit en ſa premiere inſtitution, ſoit en ſes rétabliſſemens, c'eſt une recherche frivole, que d'y recourir pour fixer le tems de la naiſſance de S. Jean Baptiſte & de JESUS-CHRIST.

Le 21[e]. diſcours prouve que JESUS-CHRIST eſt le Maître & le Docteur des nations : le 22[e]. eſt de la garde du cœur.

XXIII. Un des endroits de l'Ecriture qui fait le plus de peine aux Interpretes, eſt celui où le Prophete Amos ch. 5. v. 26. reproche aux Juifs l'idolatrie de leurs peres. Le texte Hebreu, ſelon l'interpretation litterale d'Arias Montanus, porte: *Et portaſtis Zzichuth Regem veſtrum & Saturnum imaginum veſtrarum.* Ces mots, *Zzichuth Regem veſtrum*, ſont exprimez dans la Vulgate, *tabernaculum Moloch veſtro*; faiſant entendre que Moloch eſt le nom propre d'une Idole que les Iſraëlites avoient placée ſous un tabernacle, ou un pavillon. Les Interpretes convien-

nent aſſez avec la Vulgate ſur ce point, & la difficulté conſiſte dans le mot Hebreu כיון *Kijun*, qu'Arias a traduit *Saturnum.* S. Etienne aux Actes des Apôtres ch. 7. v. 43. ſuivant la verſion des Septante, dit: τὸ ἄστρον τοῦ θεοῦ ὑμῶν ῥεμφὰν τοὺς τύπους οὓς ἐποιήσατε. Et il ſemble que ce mot ῥεμφὰν répond à l'Hebreu *Kijun.* Mr. Maïus rapporte les diverſes conjectures des Interpretes; & voici celle à laquelle il s'arrête.

Comme la racine de *Kijun* eſt כין, qui dans les conjugaiſons *Piel* & *Hiphil* ſignifie *arranger*, *diſpoſer*, *préparer*; le Prophete reproche aux Iſraëlites, qu'ils s'étoient fabriquez & qu'ils avoient porté une ſuite d'Idoles pour repreſenter la milice du ciel, c'eſt à dire, les aſtres, ou plûtôt, les planetes. Mais S. Etienne, après les Septante, ſe contente de nommer *Remphan*, la principale de ces Idoles, & qui repreſentoit Saturne, le plus élevé entre les planetes.

Tome ſecond.

Le ſecond tome contient dix-ſept diſſertations, dont les quatre premieres ne ſont, ou que des lieux communs, ou que de choſes communes, touchant la ſageſſe de Dieu par rapport aux Fidelles; la ſimplicité Chrétienne; l'hereſie dans la pratique, entant que les Chrétiens n'agiſſent pas ſelon leur foi; la raiſon aveugle & éclairée dans les choſes de la foi.

V. Mr. Maïus entreprend de refuter en vingt-deux pages l'excellent ouvrage de Feu Monſeigneur l'Evêque de Meaux, des variations des Proteſtans dans leurs confeſſions de foi & leurs ſymboles. Après un aveu qu'il fait, & que tout le monde jugera veritable, de ne pouvoir atteindre à l'éloquence de cet illuſtre Prélat, il dit que toute variation n'eſt pas blamable, ſi elle conſiſte ſimplement en des termes plus expreſſifs, & en des explications plus nettes & plus claires des mêmes dogmes. Mais outre que l'affectation à

changer de langage marque ordinairement du changement dans la pensée, & que de nouveaux sentimens coulent sous des interpretations recherchées, il ne s'agit ici que de variations dans les dogmes mêmes, & Mr. Bossüet démontre, qu'elles ont été fréquentes aux Protestans. Mr. Maïus pense se tirer d'embarras, premierement, en se séparant absolument des Zuingliens & des Calvinistes; secondement, en s'en tenant à la Confession de foi présentée à Charles V. en la Diette d'Ausbourg 1530. & il n'a garde de suivre les changemens qui y ont été faits par des additions, des retranchemens, des modifications, des interpretations, qui portent autant d'atteintes aux dogmes, & en font de veritables variations.

Dans les deux discours suivans l'Auteur distingue deux sortes d'idolatrie, l'une grossiere, & l'autre subtile: & il dit que Jesus-Christ est le veritable soleil de justice.

VIII. C'est une dissertation des plus travaillées par Mr. Maïus, intitulée, *De justificatione hominis fo-*

renſi, de la juſtification de l'homme au tribunal de Dieu, & diviſée en vingt-huit queſtions. On en recüeillira ſeulement quelques points remarquables.

1°. Il dit que ce terme, *Juſtification*, peut ſignifier une juſtice phyſique & inhérente, par laquelle l'homme eſt juſte en lui même, une juſtice extérieure & politique par laquelle il eſt déclaré & réputé juſte, une juſtice d'inſtruction & didactique, par laquelle il apprend à devenir juſte. Laiſſant à part, pourſuit-il, les diverſes ſignifications que les Auteurs, tant Eccléſiaſtiques, que profanes, ont pû donner à ce terme, l'Ecriture le prend generalement, & pour la juſtice inhérente, & pour la juſtice imputée, ou extérieure. Il n'approuve pas donc les efforts de Sebaſtien Schmidius, pour prouver qu'il ne ſe rapporte jamais qu'à la juſtice imputée & extérieure : efforts néanmoins abſolument neceſſaires pour ſoutenir le ſentiment de Luther ſur la juſtification, tel qu'on l'a expoſé d'après Mr. Maïus même, dans ces Memoires

au mois de Septembre de l'année derniere. Enfin, il avertit de diſtinguer exactement cette juſtice, qu'il a nommée extérieure & politique, de la juſtice inhérente & phyſique, entant que l'homme a beſoin de celle-là, lorſque n'étant point encore reconcilié avec Dieu, il eſt préſenté à ſon tribunal criminel & abſolument rigoureux.

2°. Il reconnoît que l'homme par la grace du S. Eſprit, peut acquerir une juſtice inhérente, & que même il eſt obligé de l'acquerir par les bonnes œuvres avec le ſecours de la grace : il reconnoît auſſi que Dieu en ſon jugement a égard à cette juſtice par laquelle l'homme eſt juſte en lui même. Et quant aux bonnes œuvres, il dit qu'elles ſont toujours mêlées de quelque imperfection, vû la corruption preſente de nôtre nature : du reſte, elles ſont ſaintes, entant qu'elles viennent du S. Eſprit & de la grace. C'eſt ce qu'il repete en pluſieurs endroits.

3°. Toutefois cette juſtice inhérente ne ſuffit pas au tribunal rigoureux de Dieu, pour trois raiſons ;

en ce que cette juſtice eſt imparfaite, en ce qu'elle n'eſt pas infinie, & que la juſtification nous eſt promiſe en vertu des merites de JESUS-CHRIST.

4°. L'acte de foi nous juſtifie, non pas entant que c'eſt un acte bon & ſaint, ou entant qu'il prend le merite de JESUS CHRIST, mais entant que le merite de JESUS CHRIST y eſt appliqué : ce n'eſt pas à l'acte, mais à ſon objet, que nous devons nôtre juſtification.

5°. Il met donc cette difference entre lui & les Catholiques, que ceux-ci, à ce qu'il prétend, attribüent aux bonnes œuvres de meriter la juſtification, & qu'il ſoutient qu'elle n'eſt autre que l'imputation des merites & de la juſtice de JESUS-CHRIST. Voilà en ſubſtance la doctrine de l'Auteur touchant l'article de la juſtification.

Bien que Luther ait donné toutes ſes idées, comme autant de points eſſentiels & fondamentaux, on voit pourtant que Mr. Maïus ne fait pas de difficulté de s'en écarter, & que non ſeulement il parle, mais auſſi

qu'il penſe autrement que lui. S'il veut donc qu'on lui marque des variations dans le dogme, on lui comptera celles des bonnes œuvres, en lui demandant ſi ce n'eſt pas une contradiction, d'aſſûrer qu'elles ſont bonnes, ſaintes, & produites en nous par la grace du S. Eſprit, que Dieu y a égard en ſon jugement, & que néanmoins elles ne ſont d'aucun merite? Si l'on y regardoit de près, on verroit qu'il abandonne entierement Luther, & qu'il entre dans l'opinion de pluſieurs Théologiens Catholiques, qui enſeignent que l'acte de charité ne ſuffit pas à la juſtification du pecheur, & qu'il eſt encore neceſſaire que Dieu l'accepte. Au reſte, tous les Catholiques conviennent que les bonnes œuvres ne ſont acceptées de Dieu qu'en contemplation des merites de JESUS-CHRIST.

D'ailleurs, Mr. Maïus eſt ſincere dans un point; & bien loin de crier, comme les autres Proteſtans, que cette juſtification par imputation ſoit la doctrine de S. Auguſtin, il avoüe & que S. Jerôme & que S. Auguſtin

donnent beaucoup aux œuvres, & il se croit obligé à se retrancher dans l'autorité des Peres plus anciens, qui certainement sont autant contraires au paradoxe Lutherien que ceux qui les ont suivi.

Mais enfin, où a t'il pris ce qu'il ose avancer & soutenir avec tant de temerité, que comme la justification nous fait enfans de Dieu par adoption, de même la regeneration nous fait enfans de Dieu par nature. Quoiqu'il en puisse dire, cette expression est fausse & impie.

La matiere des trois dissertations suivantes est du soin que l'homme veritablement Chrétien doit avoir d'examiner sa foi, de la manifestation du Royaume de Dieu dans l'ame Fidelle, de l'amitié entre Dieu & l'homme. Ce sont autant d'exhortations à la pieté & aux bonnes mœurs.

XII. Cette dissertation traite de deux sujets differens.

1°. Jesus-Christ dans l'Apocalypse ch. 2. v. 1. reproche à ceux de Pergame, qu'ils souffroient parmi eux des hommes qui tenoient

la doctrine des Nicolaïtes, & dans le verſet précedent il fait mention de la doctrine de Balaam. Cocceïus, Hoffmann, Vitringa, ſe ſont perſuadez que ce nom de Nicolaïtes eſt feint, pour ſignifier des hommes addonnez à leur bouche & à l'impudicité, & qu'il n'a point de rapport à Nicolas, l'un des ſept premiers Diacres. Ils comparent les noms de Balaam & de Nicolas, qui ſelon leurs étimologies dans la langue Hebraïque & la Grecque, ont la même ſignification de *Prince*, ou de *Vainqueur du Peuple*, qui ſe laiſſe gagner & vaincre à la ſéduction. Mr. Maïus ne doute pas que les Nicolaïtes ne ſe glorifiaſſent d'être les diſciples de l'un des ſept Diacres; mais il ajoute qu'en cela ils mentoient. Il n'a pas de créance à ce que les Anciens en racontent.

2°. Au v. 17. JESUS-CHRIST promet à celui qui vaincra, *de lui donner une pierre blanche*, ou *une marque blanche, ſur laquelle ſera écrit un nom nouveau que nul ne connoît, ſinon celui qui le reçoit.* δώσω αὐτῷ ψῆφον λευκὴν. Cette pierre, ou cette marque blan-

che, eſt un ſymbole de la remiſſion des pechez, ſelon ce qui ſe pratiquoit autrefois, les Juges jettant des marques blanches dans une urne pour abſoudre les accuſez. Quant au nom écrit ſur la pierre, ou ſur la marque blanche, c'eſt un ſymbole de la dignité des enfans de Dieu; de même que les Romains dans les Comices, ou dans les aſſemblées convoquées pour l'élection des Magiſtrats, donnoient leur ſuffrage, écrivant ſur une tablette le nom de celui qu'ils éliſoient.

L'Auteur traite de la manne dans ſa 13e. diſſertation, & il diſtingue trois ſortes de manne: celle dont les Iſraëlites furent nourris dans le déſert; celle qui eſt en uſage dans la Medecine, & la manne cachée, qui eſt promiſe au chap. 2. de l'Apocalypſe v. 17.

XIV. Un ſujet plus important l'occupe dans la 14e. diſſertation, où il examine les paroles de S. Paul rapportées dans les Actes des Apôtres ch. 13. v. 22. Et premierement, il ſoutient que S. Paul n'a point eû deſſein de citer quelque paſſage parti-

culier de l'ancien Teſtament, qu'il a eû en vûë l'hiſtoire de l'élection de David, pour être ſubſtitué à Saül & être Roi, & que le témoignage dont il eſt fait mention, eſt celui que Samüel rendit de la part de Dieu.

En ſecond lieu, il regarde ce que S. Luc rapporte en cet endroit, comme un abbregé du diſcours de S. Paul dans la Synagogue d'Antioche de Piſidie, où S. Paul, après avoir démontré par la conſideration de l'état auquel les Juifs étoient réduits, que le tems de la venuë du Meſſie étoit arrivé, prend avantage de ce qu'ils étoient perſuadez que David a été le Type du Meſſie, & que le Meſſie ſeroit un autre David; d'où il conclut par le parallele de Jesus-Christ avec David, choiſi de Dieu pour être le Roi de ſon peuple, que Jesus-Christ eſt le veritable Meſſie, & le Liberateur que Dieu avoit promis & donné au monde.

Il ſemble que Mr. Maïus ſe ſoit déclaré aſſez expreſſément ſur l'endroit de l'ancien Teſtament que S.

Paul prend pour le fondement de ſon diſcours, & que c'eſt l'élection de David rapportée au 1. livre des Rois ch. 13. & les ſuivans. Il ſe propoſe néanmoins en troiſiéme lieu cette queſtion. *De quelle Prophetie S. Paul s'eſt-il ſervi, pour prouver que* JESUS-CHRIST *eſt le Meſſie*? Sur quoi il dit, que du tems de S. Paul, & tandis que le Temple de Jeruſalem ſubſiſtoit encore, les preuves dont nous uſons preſentement n'avoient pas la même évidence. Et autant qu'on peut comprendre au travers de l'obſcurité de ſes expreſſions, il s'attache à détruire toutes les explications qui ont été données à celle de Jacob au ch. 49. de la Geneſe.

XV. Le principal deſſein de l'Auteur eſt de loüer la pieté de Cyrus, qui, ſelon lui, ne ſe fit pas ſeulement Proſélyte de la porte, mais Proſélyte de la juſtice, c'eſt à dire, que Cyrus fit profeſſion de la Religion Judaïque. Avant que d'en venir là, il tâche d'éclaircir la chronologie des Rois de Babylone. Il fixe le commencement de la captivité de Babylone, laquelle devoit

durer ſoixante dix ans, au tems que Nabuchodonoſor dépoſa Jechonias & l'emmena à Babylone : il cite Jeremie ch. 29. v. 1. 2. & 10. & Ezechiel ch. 40. v. 1. Et puis oubliant ſon ſentiment, qu'il diſoit avoir fondé ſur l'autorité ſacrée de l'Ecriture, il ramene l'époque des ſoixante dix ans de captivité à la priſe de Sedecias & à la deſtruction du Temple.

XVI. Il approuve l'explication de Ligfoot, ſur ces paroles de Jesus-Christ en S. Matthieu ch. 24. v. 28. & en S. Luc ch. 17. v. 37. *Partout où le corps mort ſe trouvera, les aigles s'y aſſembleront.* Lorſque les Juifs ſeront venus à l'extreme corruption, & ne ſeront que comme un corps mort, les Romains qui portent des aigles dans leurs armées, viendront les attaquer & les détruire.

La derniere diſſertation eſt ſur les paroles de Jesus-Christ en S. Matthieu ch. 5. v. 21. & 22. Elle ne contient rien qui vaille la peine de s'y arrêter.

Mr. Maïus finit par deux addi-

tions. La premiere n'eſt qu'une harangue, ou déclamation, pour ſoûtenir contre les objections de Mr. Simon la verſion Alemande de la Bible publiée ſous le nom de Luther : & il eſt contraint d'avoüer qu'elle n'eſt pas exempte de fautes. Il avance, comme le ſentiment commun de ſa ſecte, que cette verſion n'eſt pas le fondement de leur foi, & par conſéquent chaque particulier eſt obligé de recourir aux textes originaux, c'eſt à dire, de faire l'impoſſible pour aſſûrer ſa foi.

Dans la ſeconde, il ſoutient que les deſcendans de Noé ont conſervé dans la Chine la veritable Religion, avec l'eſperance du Meſſie : il juge qu'il eſt vraiſemblable que l'Evangile y a été annoncé dès les premiers tems, qu'Iſaïe ch. 49. v. 12. les a déſignez par le nom de *ſinim*, qu'Arnobe & S. Jean Chryſoſtome les ont mis entre les peuples qui ont été éclairez de la lumiere de l'Evangile ; enfin, que les deux Moines qui l'an 536. apporterent à Conſtantinople l'art de faire les étoffes de ſoye, venoient de la Chine.

Janvier 1714.

ARTICLE III.

VALERE MAXIME, OU LES actions & les paroles remarquables des Anciens, traduction nouvelle, avec des remarques. A Paris, chez Michel Brunet dans la grand ſalle du Palais, 1713. deux tomes *in* 12. *Tome premier, pages* 491. *ſans la préface & la table. Tome ſecond, pages* 413.

NOus avions déja une traduction Françoiſe de Valere Maxime aſſez fidelle, mais mal écrite, Mr. Tarboicher Avocat au Parlement nous en donne une auſſi exacte & beaucoup plus élegante. Il rend un grand ſervice aux perſonnes qui ne ſont pas en état de lire l'original Latin : un ouvrage auſſi utile, & auſſi propre à former les mœurs, ne ſçauroit être trop commun. Valere Maxime nous a conſervé les plus beaux traits de l'hiſtoire Grecque & de l'hiſtoire Romaine dans un arrangement qui charme ; c'eſt proprement une morale complette enſeignée par des exemples choiſis ;

tout y eſt peint avec beaucoup d'art; les vertus y paroiſſent dans tout leur éclat, & les vices avec toute leur difformité. Il commence par les vertus, & finit par les vices : le choix des exemples, leur ordre, eſt ſi juſte, qu'on n'en trouve ſous chaque titre aucun qui doive être placé ailleurs ; l'induſtrie avec laquelle ces exemples ſont liez les uns aux autres, marque une grande habileté; les tranſitions toujours ingénieuſes font un ouvrage ſuivi des morceaux détâchez qui le compoſent, & rendent propre de l'Auteur ce qu'il a reçüeilli ; l'ordre n'eſt pas la ſeule beauté du livre, l'Auteur y a ſemé à pleines mains des penſées fines, des reflexions délicates, des expreſſions vives : peutêtre même n'y a-t'il mis que trop d'eſprit ; on lui reproche des figures trop hardies, quelques jeux de mots & quelques termes éloignez de la pureté de langage, qu'on admire dans les Ecrivains du ſiécle d'Auguſte. Ce dernier défaut a fait ſoupçonner à quelques Critiques que nous n'avions pas l'ouvrage même de Valere Maxime,

qui vivoit ſous Tibere, mais un abregé fait dans un tems où la langue Latine étoit alterée. On a ſur des fondemens très-legers attribué à je ne ſçai quel Jules Paris l'abregé que nous avons ; il eſt preſque ſûr que ce Paris n'en eſt que le Copiſte. Une lettre de Januarius Nepotianus imprimée par le Pere Labbe, *dans ſa nouvelle Bibliotheque des manuſcrits*, & par le Pere Cantel, dans *ſon édition de Valere Maxime*, rend preſque certain que ce Nepotianus eſt l'Auteur de l'ouvrage que nous avons. C'eſt une eſpece de Dédicace d'un abregé que Nepotianus avoit fait de Valere Maxime, à la priere d'un certain Victor, qui trouvoit Valere Maxime trop diffus ; il eſt impoſſible qu'on lui eut reproché ce défaut, ſi ce qui nous reſte étoit l'original. Au reſte, l'abregé fait honneur, & à l'Abbréviateur, & au premier Auteur ; s'il eſt échapé au premier quelques termes qui ne ſont pas du ſiécle d'Auguſte, ils ne défigurent point trop Valere Maxime, & Nepotianus en l'abregeant ne lui a rien fait perdre de ſa beauté, non plus

que de ſon utilité. Mr. Tarboicher tâche de rendre vraiſemblable que c'eſt l'original même qui nous reſte; il a ſenti la foibleſſe des raiſons qu'il oppoſe à la preuve déciſive qui ſe tire de la lettre de Nepotianus, & du reproche fait à Valere Maxime d'être trop diffus, & il ne propoſe ſes conjectures qu'avec une modeſte timidité.

Il s'eſt fait une loi d'imiter le ſtile de ſon original, d'étudier ſon tour & ſes manieres, & de le repréſenter. C'eſt être veritablement Traducteur, c'eſt nous donner les anciens Auteurs, tels qu'ils ſeroient, s'ils avoient écrit en François & de nôtre tems : on peut ſans s'écarter d'une regle ſi ſage, rectifier, comme l'a fait le Traducteur, quelques idées fauſſes, retrancher quelques jeux de mots, addoucir des figures outrées; c'eſt ôter à ſon Auteur des défauts, ſans le rendre méconnoiſſable.

Quelque fidelité pour le texte qu'ait affectée Mr. Tarboicher, il n'a pû, & peutêtre il n'a pas dû, en égaler partout la brieveté. Valere

Maxime écrivoit pour des Romains, qui entendoient à demi-mot des faits connus ; mais ces faits éloignez de nous par un intervalle de deux mille ans, ces faits qui ne sont presens qu'à très-peu de personnes, n'auroient pas été suffisamment expliquez, si le Traducteur n'avoit ajouté quelquefois au texte : il l'a fait rarement, & il a mieux aimé donner des éclaircissemens par quelques remarques, qui corrigent les faux faits où son Auteur est tombé, & font entendre ceux qu'il n'a expliqué qu'à demi. Le Pere Cantel ne lui a pas été inutile, il en convient, & c'est apparemment par reconnoissance qu'il n'a pas relevé une faute de ce sçavant Commentateur, qui confond les deux Artemistes Reines de Carie, la Guerriere qui accompagna Xerxés, & la Veuve de Mausole.

Nous souhaitons, & les Lecteurs de la nouvelle traduction le souhaiteront avec nous, que Mr. Tarboicher nous en donne beaucoup d'autres.

ARTICLE IV.

DISSERTATION POUR *maintenir l'unité de Marie Magdelaine, Marie sœur de Marthe, & la femme Pecheresse, par l'Ecriture, la tradition & l'usage de l'Eglise, contre quelques Auteurs modernes.* A Paris, chez Loüis Sevestre ruë des Amandiers, Jean Barbou ruë St. Jacques, & Pierre Hüet au Palais, 1713. *in* 4°. *pag.* 286.

LA dispute où Monsieur Trevet entre n'est pas nouvelle : elle fut fort vive dans le seiziéme siécle ; d'un côté Jacques le Febvre & Josse Clictou, de l'autre le sçavant & pieux Cardinal Fisher Evêque de Rochester, mort pour la foi & la justice, & Marc Grandval s'attaquerent, répondirent, repliquerent : l'avantage fut tout entier du côté du Cardinal, ses écrits l'emporterent sur ceux de ses adversaires pour l'élegance & pour la solidité, & la Faculté de Théologie de Paris condamna l'opinion qui distinguoit Ma-

rie Magdelaine de Marie sœur de Marthe, & de la femme Pecheresse, le 9. de Novembre 1521. En 1636. Mr. Louvet fit reparoître le sentiment condamné par la Sorbonne, dans une dissertation à laquelle on ne fit pas grande attention. Sur la fin du siécle passé les Docteurs à qui on avoit confié le soin de reformer les Breviaires de quelques Eglises de France, y firent entrer ce sentiment, qui par là acquit une autorité qu'il n'avoit point eûë jusqu'alors. En MDCLXXXV. Mr. Mauconduit fit un livre sur cette question qui n'est presque que celui de Louvet. Messieurs de Tillemont & Baillet ont depuis écrit avec beaucoup de chaleur pour défendre la distinction. L'ancienne opinion a été soutenuë par le Pere Alexandre, le Pere Mauduit, dans son Analyse des Evangiles, par le Pere Pezron. Mr. Anquetin Curé de Lyons, voyant que l'ancienne opinion prévaloit, lui opposa une dissertation fort travaillée, imprimée à Roüen en 1599. où il prétend avoir donné un nouveau tour à la

diſpute, & ſçû éviter les défauts qui ont empêché les défenſeurs de la diſtinction de perſuader tout le monde. Mr. Trevet, qui s'eſt déja ſignalé par la refutation des ſophiſmes de Launoy contre l'Immaculée Conception, n'a pû ſouffrir les qualifications que Mr. Anquetin donne trop librement à ſes adverſaires: il lui a paru que la honte de ces qualifications retomberoit ſur l'Egliſe Latine, qui ſouffre depuis onze ſiécles l'ancienne opinion dans ſon office. Mr. Trevet s'eſt trop allarmé, l'Egliſe n'a aucun interêt dans cette diſpute; elle n'examine pas à la rigueur ces queſtions hiſtoriques, dont elle ne fait pas l'objet de nôtre foi.

On connoît la méthode de Mr. Trevet, & ſon exactitude, peut-être trop grande, à ne rien laiſſer dans le livre d'un adverſaire qu'il ne refute: il ſuit pas à pas Mr. Anquetin & il ne lui pardonne rien. C'eſt Mr. Anquetin ſeul qu'il attaque, & il proteſte que ſon intention n'a jamais été de critiquer les nouveaux Breviaires, qui diſtin-

guent les Saintes qu'il croit n'être qu'une même personne : il respecte l'autorité de ces Breviaires, mais dans une question problematique, il n'a pas douté qu'il ne lui fût permis de soutenir l'opinion qui lui paroît la plus probable, sur tout quand elle est reçûë par l'Eglise Romaine & le plus grand nombre des Eglises.

Il divise sa réponse en trois parties. La premiere, prouve que l'opinion qui réünit en une seule femme Marie Magdelaine, Marie sœur de Marthe, & la Pecheresse, est plus conforme à l'Ecriture que l'opinion contraire. La seconde établit l'unité par la Tradition, & la troisiéme montre combien l'usage de l'Eglise Latine est favorable à ce sentiment, & que l'usage de l'Eglise Grecque ne lui est point contraire. Nous ne pouvons rapporter les objections & les réponses que d'une maniere abregée, nous tâcherons en les abregeant de ne leur point ôter de leur force.

Marie sœur de Marthe étoit de Bethanie, Saint Jean le dit : Marie

Magdelaine étoit de Galilée, S. Luc la met au nombre de ces femmes Galiléennes qui ſuivirent JESUS-CHRIST, l'aſſiſtant de leurs biens depuis la Galilée juſqu'à Jeruſalem; Les Evangeliſtes les diſtinguent par des ſurnoms differëns, ils appellent toûjours Marie de Galilée *Marie Magdelaine*, & Marie de Bethanie, *Marie ſœur de Marthe*. Leurs caracteres different autant que leurs noms: Marie Magdelaine, vive & fervente, eſt toûjours dans l'action; Marie ſœur de Marthe paroit plus contemplative. Enfin, Saint Luc ayant dit au chapitre huitiéme que Marie Magdelaine étoit attachée à JESUS-CHRIST, introduit au dixiéme chapitre Marie ſœur de Marthe ſur la ſcene comme un nouveau perſonnage. Voilà les objections.

Mr. Trevet répond, qu'aucun Evangeliſte n'a dit que Marie Magdelaine fût de Galilée; née en Bethanie, elle a pû s'établir en Galilée, y demeurer quelque tems, en partir pour ſuivre JESUS-CHRIST, le préceder pour venir chez ſon frere & ſa ſœur, où il la trouve à ſon

retour de Galilée. Les Evangelistes ne l'appellent sœur de Marthe, que lorsqu'ils racontent ce qui s'est passé chez sa sœur. Marie sœur de Marthe a pû joindre l'action à la contemplation. Elle ne paroît point dans le chapitre dixiéme de Saint Luc comme une personne si differente de Marie Magdelaine. Il faut lire attentivement les Evangelistes, & prononcer.

Mr. Anquetin a proposé de pareilles difficultez contre la réünion de la Pecheresse & de la Magdelaine en une seule personne. La Pecheresse, dit-il, étoit de Naïm, & non de Magdalus, ni de Bethanie; il ne le prouve pas. Ses autres objections ont plus de force. Magdelaine étoit possedée de sept Demons, la Pecheresse étoit au moins une femme galante, l'une étoit affreuse, l'autre aimable & aimée. Le fils de Dieu auroit-il retenu à sa suite une personne notée? Enfin, Saint Luc n'auroit-il pas plûtôt désigné la Magdelaine par quelque circonstance de sa conversion, que par la possession de sept Demons? Cette

objection devient plus forte, quand on fait reflexion que le chapitre septiéme finit par l'histoire de la Pecheresse ; & que dans les premiers versets du huitiéme l'Evangeliste parle de Marie Magdelaine comme d'une autre personne.

Mr. Trevet soutient que la Pecheresse n'etoit point une prostituée, & que la possession de Magdelaine lui laissoit de bons intervalles, & même qu'elle étoit seulement intérieure. Il ne trouve pas que le Fils de Dieu ait dû exclurre de sa suite la Pecheresse convertie. Il s'efforce de persuader ses Lecteurs qu'on ne peut rien conclurre, ni du silence de Saint Luc sur le nom de la Pecheresse, ni de ce qu'il ne caracterise Magdelaine que par la possession de sept Demons, dont elle avoit été délivrée.

Jusqu'ici Mr. Trevet n'a fait que repousser les coups que lui portoient ses adversaires, il attaque à son tour, & propose ce passage de Saint Jean : *Sinite ut in diem sepulturæ meæ servet illud*, comme un argument décisif pour l'identité de Marie Magdelaine

& de Marie ſœur de Marthe. Le paſſage eſt obſcur, il en convient, le ſens qui ſe préſente d'abord, *ſouffrez qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma ſépulture*, eſt évidemment faux, le parfum étoit déja répandu, le vaſe caſſé, il faut donc chercher le veritable ſens : chacun des deux partis en propoſe un favorable à ſes préjugez, & auſſi naturel l'un que l'autre. Mr. Trevet veut qu'on s'explique ainſi : *Laißez la en paix, afin qu'elle en faſſe autant le jour de ma ſépulture, ſouffrez qu'elle conſerve cette bonne volonté pour le jour de ma ſépulture.* Les adverſaires de Mr. Trevet traduiſent : *Laiſſez la faire, ſouffrez qu'elle garde cette coûtume, & qu'elle m'embaume comme au jour de ma mort.* Ce dernier ſens a beaucoup de rapport à ce que Saint Matthieu & Saint Marc font dire à Jesus-Christ dans la même occaſion, & ce rapport doit le faire préferer : en l'expliquant ainſi, il n'y paroît plus de prédiction que Marie ſœur du Lazare doive embaumer encore une fois le corps du fils de Dieu, il paroit au contraire, qu'el-

le n'aura pas la liberté de le faire au jour de la mort du Sauveur ; & le paſſage devient inutile à Mr. Trevet. D'ailleurs, il eſt très-poſſible que Marie ſœur de Marthe ait eû part aux honneurs qu'on rendit au corps du Sauveur avant que de le mettre dans le tombeau. On ſe donne beaucoup de peine en vain pour chercher des raiſons qui l'excuſent, elle, ſon frere & ſa ſœur, de ne s'être pas trouvez à la mort du Sauveur. Eſt-il certain qu'ils n'y ayent pas été preſens, & qu'ils ne ſoient pas compris par les Evangeliſtes ſous le terme *de perſonnes de ſa connoiſſance*, *noticius*, qui s'y trouverent ?

Mr. Trevet appuye beaucoup ſur la prédiction du Fils de Dieu ; *que l'action de la femme qui répandit un parfum ſur ſa tête ſeroit loüée partout où l'Evangile ſeroit publié.* Eſt-il neceſſaire, répondent ſes adverſaires, pour l'accompliſſement de cette Prophetie, qu'on ſçache le nom de cette femme ? Ne ſuffit-il pas que ſon action ſoit loüée autant qu'elle le merite ?

Janvier 1714.

Deux Evangeliſtes n'ont pas crû devoir la nommer, & Saint Jean ſeul la fait connoitre, lorſqu'en parlant de Marie ſœur de Marthe il ajoute, *que c'eſt elle qui avoit parfumé le Seigneur, & eſſuyé les pieds du Seigneur avec ſes cheveux.*

Il faut avoüer que ce paſſage de Saint Jean fournit à Mr. Trevet le plus fort argument qu'il tire de l'Ecriture. Il le fait bien valoir, il inſiſte ſur l'expreſſion qui marque un tems paſſé, & il conclut que l'onction de Bethanie étant poſterieure, c'eſt à l'onction de Naïm que Saint Jean fait alluſion, & qu'il faut donc avoüer que la Pechereſſe & Marie ſœur de Lazare ſont la même perſonne. Il remarque à propos, que Saint Jean voulant déſigner le perfide Judas par ſa trahiſon future, n'a pas dit, *qui tradidit eum, celui qui l'a trahi*; mais *qui erat eum traditurus; celui qui devoit le trahir*; il cite avec confiance Saint Auguſtin, qui ſur ce paſſage a crû que Marie ſœur de Lazare étoit la même que la femme Pechereſſe.

Les défenſeurs de l'opinion con-

traire produiſent un grand nombre de paſſages où par anticipation le paſſé eſt mis pour le futur. Ils ajoutent, que quand S. Jean écrivoit, l'onction dont il parle étoit paſſée. Ils ſoutiennent que l'Apôtre n'a pû parler en cet endroit que de l'onction de Bethanie, parceque cette onction devenuë fameuſe par la prédiction du Fils de Dieu, *qu'elle ſeroit loüée par tout le monde*, eſt la ſeule propre à caracteriſer Marie ſœur de Marthe, c'eſt auſſi la ſeule dont les circonſtances conviennent aux paroles du S. Evangeliſte : » La femme » Pechereſſe lava les pieds du Sei» gneur de ſes larmes, les eſſuya & » enſuite les parfuma. Marie chez Simon le Lepreux les parfuma, & les eſſuya avec ſes cheveux, après les avoir parfumez. Ce ſont ces dernieres circonſtances que S. Jean a remarquées : *Unxit, & exterſit capillis ſuis.*

Mr. Trevet finit par une narration exacte de tous les faits que les Evangeliſtes nous apprennent de la Pechereſſe, de Marie Magdelaine, & de Marie ſœur de Marthe : il en

donne une histoire suivie sans faire aucune violence aux récits differens des Evangelistes, il compare ensuite leurs caracteres, & cet endroit n'est pas le moins beau de son ouvrage.

Au commencement de la seconde partie, nôtre Auteur examine fort rigoureusement la tradition de Mr. Anquetin, & il y trouve de grands défauts. Il le convainc d'avoir pris Theophilacte Grec Moderne, pour Theophile d'Antioche. Il ne lui abandonne qu'Origene, S. Chrisostome, Macaire, Tite de Bostres, & Victor d'Antioche. Il fait remarquer que ces Auteurs n'établissent que la distinction de Marie sœur de Lazare & de la femme Pecheresse; qu'Origene semble vouloir nier le sens litteral de l'histoire Evangelique de ces deux femmes, & la tourner selon la coûtume en allégorie; qu'il est novateur sur l'article de la distinction de Marie sœur de Lazare & de la femme Pecheresse, & qu'il en convient, puisqu'il avoüe que le plus grand nombre confondoit ces deux femmes; puisqu'il s'écarte du

ſentiment de ſes Maîtres, Clement Alexandrin & Ammonius, puiſqu'on ne peut citer aucun Auteur plus ancien, ou contemporain, qui ait tenu pour la diſtinction : au contraire, l'unité de Marie ſœur de Lazare, & de la femme Pechereſſe, a été le ſentiment de preſque tous les Peres Grecs & Latins, de Tertullien, de Clement Alexandrin, d'Ammonius, d'Apollinaire, de Theodore, & de beaucoup d'autres, que Mr. Trevet marque ſoigneuſement.

S'il prend envie à Mr. Anquetin de critiquer à ſon tour, il pourra rendre la pareille à ſon Cenſeur. Il le reprendra, d'avoir cité comme témoins de ſa tradition S. Ambroiſe, & quelques autres Peres, dont le ſentiment eſt au moins douteux, d'avoir allegué pour lui S. Cyrille, qui ne dit rien dont l'un des deux partis ait lieu de ſe prévaloir, d'avoir mis S. André de Crete au rang des Peres plus anciens que S. Gregoire Pape ; enfin, d'avoir aſſûré que les Peres ont confondu Marie Magdelaine avec la Pechereſſe, & la ſœur de Lazare, quoi qu'aucun

des paſſages qu'il apporte lui même n'exprime clairement cette réünion de la Pechereſſe, ou de Marie ſœur de Lazare, avec Marie Magdelaine. S. Gregoire Pape eſt le premier qui ait enſeigné nettement que la Pechereſſe, Marie ſœur de Lazare, & Marie ſœur de Marthe, ſont la même perſonne. Le juſte reſpect qu'on a eû pour une autorité ſi grande a entraîné toute l'Egliſe Latine dans ſon opinion. On n'eſt revenu à l'examiner & à la combattre que dans le ſeiziéme ſiécle. L'Egliſe Romaine, & la plûpart des Egliſes, retiennent encore aujourd'hui dans leurs offices le ſentiment de S. Gregoire.

L'Auteur porte un peu trop loin la preuve qu'il tire de ces Offices, & ſurtout du Breviaire Romain. L'Egliſe n'a jamais prétendu définir la verité des faits qu'il admet dans ſon office, contente de n'y en propoſer aux Fidelles que d'édifians, de probables, & de conformes à la croyance la plus commune.

Mr. Trevet réüſſit mieux à démontrer qu'on ne peut rien conclurre contre lui, de ce que Gregoire

de Tours & Modeſte de Jeruſalem ont dit de la mort & du tombeau de Sainte Magdelaine, & que les offices de l'Egliſe Grecque ne contiennent rien de déciſif pour la diſtinction des Saintes, & que les Grecs modernes ſont revenus au ſentiment qui réünit les trois Saintes. Il fait à la fin quelques notes ſur la vie de ſainte Marie Magdelaine publiée par Mr. Baillet, qu'il convainc d'inconſtance dans les principes de ſa critique, de mécomptes conſiderables, & de citations peu fidelles.

ARTICLE V.

DISSERTATION SUR LES LIVRES de Sanchoniathon, contre l'Auteur de la Bibliotheque Critique.

EUſebe de Ceſarée, dans le premier livre de la Préparation Evangelique chapitre 9. après avoir parlé des fables qae les Grecs publioient de leurs Dieux, leur oppoſe l'ancienne hiſtoire des Dieux de la Phenicie écrite dans la langue du païs par un Auteur de cette nation

 nommé

nommé Sanchoniathon, que Philon de Biblos avoit traduite en Grec du tems de l'Empereur Adrien, & au chapitre 10. il rapporte de longs passages de cet Ecrivain.

Comme dans ces passages il s'y trouve des choses qui ont rapport à divers endroits de l'histoire de l'ancien Testament, plusieurs des Modernes n'ont pas manqué de s'en servir, dans les ouvrages qu'ils ont publiez pour la défense de la Religion Chrétienne. Il s'est néanmoins trouvé des Critiques, qui n'ont pas fait difficulté d'avancer que ces livres étoient supposez, & tout nouvellement Mr. Simon, au premier tome de sa Bibliotheque Critique, chapitre 9. a entrepris de montrer, que l'histoire de Sanchoniathon, où il est traité de l'histoire des Phéniciens, semble avoir été supposée vers l tems de Porphyre : ce sont les propres termes du titre de ce chapitre.

Sans entrer dans la question, si l'histoire dont il s'agit est veritablement d'un ancien Auteur, nommé Sanchoniathon, j'ai crû devoir exa-

miner ſeulement les raiſons qui ont porté ce celebre Critique à s'inſcrire en faux contre elle. Porphyre, dit il, eſt le premier qui nous ait appris que cet Auteur a composé ſon hiſtoire dans la langue des Phéniciens, que Philon de Biblos l'avoit traduite, & l'avoit diviſée en neuf livres. Ce Philon vivoit ſous l'Empire d'Adrien. Euſebe, continuë-t'il, donne de grandes loüanges à l'Hiſtorien de Phénicie après Porphyre, qu'il appelle un Hiſtorien très-exact, & il le fait vivre avant la guerre de Troye. Il y avoit ce me ſemble, quelque raiſon de ſe deffier de ces loüanges exceſſives, que Porphyre donne à Sanchoniathon, qu'il appelle un homme très-veritable. Pour autoriſer ſes ſoupçons contre l'Ecrivain Phénicien, il ajoute Julien & Clement d'Alexandrie, qui ont cité d'autres Ecrivains Phéniciens bien moins conſiderables que celui-là. N'en auroient-ils pas fait mention, s'il avoit été veritablement en Grec de leur tems? Là deſſus on prétend que Porphyre aura peutêtre avancé exprès que

l'hiſtoire de Sanchoniathon s'accordoit avec celle des Juifs, afin d'ôter tout le ſoupçon qu'on pourroit avoir contre un ouvrage de cette importance, duquel perſonne n'avoit encore parlé. Ne s'en ſeroit-il pas ſervi, pourſuit Mr. Simon, pour rétablir le paganiſme; qui dans ce nouvel ouvrage étoit épuré de la meilleure partie de ſes fables ? Il ſe pourroit donc faire, qu'il aura été forgé du tems de Porphyre, pour s'oppoſer à la Religion Chrétienne, qui ruinoit le paganiſme. Les payens eurent honte de toutes les vaines ſuperſtitions que leurs Prêtres avoient introduites dans leur Religion, & ne pouvant répondre aux objections des Chrétiens, il s'eſt pû faire qu'ils ayent ſuppoſé ce livre, qui repréſentoit leur Théologie plus pure, après en avoir ôté ce qu'elle contenoit de plus fabuleux.

Il y auroit bien des choſes à dire ſur toute cette critique, que je paſſerai ſous ſilence, pour ne pas trop m'étendre. Car, par exemple, où Mr. Simon a-t'il trouvé qu'Euſebe ait donné de ſi grandes loüanges à

l'Historien de Phénicie ? Il a rapporté, que Porphyre le regardoit comme un Auteur fort ancien, qui avoit dit la verité en traitant de la Théologie Phénicienne ἀλήθαν ἀμθκ, παλαιότητα τῷ θεολόγῳ μαρτυρήσας, sans approuver ces loüanges, ni les adopter en aucune maniere. Est-ce encore parler correctement, comme doit faire un Critique, que de mettre Clement Alexandrin après Julien, & de les joindre ensemble, pour prouver que les livres de Sanchoniathon n'étoient pas plus anciens que Porphyre, parceque ni l'un ni l'autre ne les ont pas citez ? Ce Julien ne peut être que l'Empereur Julien l'Apostat, qui n'a point vécu avant Porphyre, mais longtems après lui, & même après Eusebe.

Mais venons au fait, & montrons que la critique de Mr. Simon ne consiste que dans des conjectures qui n'ont aucun fondement.

Il faut être bien peu instruit du fond de la Théologie des payens, pour s'imaginer qu'ils auront supposé cette histoire, dans le dessein d'épurer leur religion, & de la mettre

à couvert des objections des Chrétiens. La Théologie prétenduë des Phéniciens, que les fragmens de Sanchoniathon nous représentent, a deux parties, dont la premiere explique la formation de l'univers, & comprend ce qui regarde les Dieux, qu'ils appelloient naturels & immortels, comme le soleil, la lune, les planetes, & les élemens: & la seconde traite des Dieux mortels, ou des hommes divinisez, & qui avoient été honorez des noms des Dieux naturels. Quant à la premiere partie, le peu qu'Eusebe en rapporte, d'après l'Ecrivain Phénicien *, est conforme à ce que Diodore de Sicile avoit écrit du systeme de la religion des payens, & surtout des Phéniciens, avant qu'il y eût des Chrétiens au monde. Pour ce qui est de la seconde, Manethon, Historien d'Egypte, qui écrivoit sous le Roi Ptolomée Philadelphe, avoit donné une semblable genéalogie de Dieux, & demi-Dieux, qu'il prétendoit avoir regné en Egypte avant Menes, Fondateur de la Mo-

* *Diodor. Sic. l.* 1. *c.* 1.

narchie Egyptienne. On peut voir ces genéalogies, ou ſucceſſions, dans George le Syncelle, qui les avoit tirées de la Chronologie de Jules l'Africain. C'eſt pourquoi Euſebe, en copiant ces paſſages de Sanchoniathon, inſinüe de côté & d'autre cette conformité de religion d'entre les Egyptiens & des Phéniciens, qu'il regarde, auſſi bien que Porphyre, comme le fondement de la Mythologie des Grecs.

En effet, il eſt hors de doute, que la religion Phénicienne convenoit en pluſieurs points avec celle des Egyptiens; les uns & les autres ayant conſervé entre eux beaucoup de reſſemblance dans les ceremonies; témoins les Fêtes d'Oſiris, que les Phéniciens adoroient ſous les noms de Thammus, & d'Adonis, avec les mêmes ſuperſtitions. On voit même parmi les Dieux mortels de Sanchoniathon un Iſiris, qui n'eſt apparemment que l'Oſiris des Egyptiens. Le Taaut Phénicien, Inventeur des lettres ſacrées, eſt, ſelon le même Auteur, le *Thoth* des Egyptiens, que les Grecs ont nommé

ἑρμῆς, & les Romains Mercure. La Déesse Isis des Egyptiens, & l'Astarte des Phéniciens, étoient la même, & elle portoit chez les uns & les autres des cornes de Taureau au dessus du front. L'Auteur du traité *de Dea Syra*, qui se trouve parmi les œuvres de Lucien, dit que c'étoit la grande Venus, qui avoit un temple magnifique à Biblos, & il ajoute bien des choses qui confirment cette espece de communion de religion des Egyptiens avec les Phéniciens. Herodote, dans son second livre, nous apprend qu'à Memphis, à la partie orientale du temple du grand Dieu Vulcain, que les Egyptiens appelloient *Phta*, (c'étoit un des noms d'Osiris, dont les Grecs ont fait Ἥφαιστος) il y avoit une autre façon de temple fort propre, & bien orné, qui étoit entretenu pas des Tyriens, qui logeoient à l'entour, περιοικέουσι δὲ τὸ τέμενος τοῦτο Φοίνικες τύριοι; ce qui avoit fait donner à ce quartier de la ville le nom de camp des Tyriens : καλέεται δὲ ὁ χῶρος οὗτος ὁ συνάπας τυρίων στρατόπεδον. Le même Auteur met l'ancien Hercule au nombre des

douze grandes Divinitez Egyptiennes ; comme il étoit un des douze grands Dieux des Phéniciens, ces Divinitez étant également adorées par les deux nations. Il dit auſſi, que les Egyptiens ſont les auteurs de ce culte, & que c'eſt d'eux que les Grecs l'ont emprunté. Il eſt ſurprenant que Porphyre, ayant écrit en plus d'un endroit que les livres de Sanchoniathon avoient été mis en Grec par Philon de Biblos, on vienne ſans aucune raiſon poſitive s'inſcrire en faux contre ce témoignage, en oppoſant ſeulement, que Clement d'Alexandrie & Julien les auroient citez, comme ils ont fait pluſieurs autres Ecrivains Phéniciens. Il nous auroit fait plaiſir de nous nommer ces autres Phéniciens, que Julien l'Apoſtat a citez dans ſes livres. Je n'y rencontre que Porphyre lui même & Jamblichus, contemporain de ce Philoſophe ; mais il eſt hors de doute que les œuvres de Sanchoniathon exiſtoient en Grec au tems de Porphyre, puis qu'on ſe retranche à dire qu'ils furent alors ſuppoſez pour les oppoſer

aux Chrétiens. Comme il n'eſt pas moins certain que Julien eſt de beaucoup poſtérieur au tems de Porphyre, & à celui d'Euſebe, ſi Julien n'a point cité ces livres, qui exiſtoient de ſon tems, pourquoi veut-on en conclurre qu'ils n'exiſtoient point au tems de Clement Alexandrin, parceque, dit-on, cet Auteur n'en fait aucune mention; comme ſi d'ailleurs Clement & Julien avoient dû l'un & l'autre connoître & citer tous les Ecrivains qui les ont précedez, ou qui fleuriſſoient dans leurs ſiécles?

Mais qui a dit à nôtre Critique, que Clement Alexandrin n'a ni cité, ni connu les livres de Sanchoniathon? S. Cyrille d'Alexandrie au 6e. livre contre Julien l'Apoſtat, témoigne avoir trouvé dans les Stromatées du même Clement un paſſage de cet Auteur Phénicien, dont il diſoit que les ouvrages avoient été traduits par Joſeph le Juif. Κλήμης μὲν γὰρ τοῖς ἀποστόλοις ἑπόμενος πανταχῆ πλάσης. τε ὅσης ἑλληνικῆς ἱστορίας εἰς ἀκολουθὸν ἐλθεῖν ἐν τοῖς στρωματεῦσι φησὶ τὴν Σαγχωνιάθου ἱστορίαν τῇ τῶν Φοινίκων φωνῇ γε-

γεγραμμένην· μετερμηνεῦσαι πρὸς τὴν ἑλλήνων οὐκ ἀθαύμαστον ἐπὶ παιδίᾳ λαχόντα τὴν δόξαν τὸν Ἰουδαῖον Ἰώσηππον.

Clemens enim Apostolos sanctos per omnia sequutus universæ Græcorum historiæ auditu præcepto, in Stromateis, ait Josephum Judæum, qui eruditione suâ mirificam laudem adeptus fuit, Sanchoniathi historiam Phœnicio descriptam idiomate in Græcum transtulisse. Il en rapporte incontinent un passage, qui commence par ces mots : οἱ γὰρ παλαιότατοι τῶν ἑλλήνων ἐξαιρέτως Φοίνικές τε καὶ Αἰγύπτιοι παρ' ὧν οἱ λοιποὶ παρέλαβον ἄνθρωποι. *Vetustissimi Græcorum sed præ cæteris Phœnices, & Ægyptii, à quibus reliqui homines quasi per manus id acceperunt &c.* Lequel passage, qui est cité & rapporté au long par Eusebe, n'est pas de Sanchoniathon, mais de la préface de l'Interprete.

Il est vrai, que dans les livres de Clement, tels que nous les avons aujourd'hui, on n'y rencontre rien de semblable ; mais comme le commencement du premier Stromatée est perdu, la partie où cet Auteur parloit de Sanchoniate, ou Sanchoniathon, & de la traduction de ses

livres par Joſeph, ſera auſſi peri, ou par la négligence des Copiſtes, ou par quelque autre malheur, qui ſera arrivé à ce livre, plûtôt qu'à d'autres, parce qu'il contient un amas de citations & d'hiſtoires, qui ont peu de liaiſon les unes avec les autres.

Les manuſcritts des Stromatées ſont très-rares, & il ſera toûjours fort difficile de les rétablir exactement. S. Cyrille dans ſon troiſiéme livre contre Julien avoit cité un autre endroit du premier Stromatée, qui ſe trouve encore en termes exprès. Μέμνηται τούτου ὁ σοφώτατος Κλήμης ἐν τοῖς Στρωματεῦσι λέγων Ζοροάστρην τε τὸν πέρσην πυθαγόρας ἐζήλωσε, καὶ βίβλους ἀποκρύφους τ' ἀνδρὸς τοῦδε οἱ τὴν προδίκου μετιόντες αἵρεσιν αὐχοῦσι κεκτῆσαι. *Hujus meminit ſapientiſſimus Clemens in Stromateis dicens : Zoroaſtrem Pythagoras æmulatus eſt, hujuſque viri arcanos libros poſſidere ſe jactant qui Prodici hæreſim ſequi geſtiunt.* Si ſaint Cyrille a été exact en citant cet endroit des Stromatées de Clement Alexandrin, pourquoi n'aura-t'il pas eû la même exactitude en alleguant celui où il étoit par-

lé de Sanchoniathon? D'ailleurs ce Pere alleguant l'Ecrivain Phénicien d'après Clement Alexandrin, il ne ſçauroit avoir pris le change en nommant les Stromatées de cet Auteur, au lieu des livres d'Euſebe de la Préparation Evangelique, puiſqu'Euſebe dans ſa Préparation témoigne partout, auſſi bien que Porphyre, que la traduction Grecque des livres de Sanchoniathon étoit l'ouvrage de Philon de Byblos, au lieu que ſaint Cyrille, ſelon ce qu'il liſoit dans le premier Stromatée, l'attribuoit à l'Hiſtorien des Juifs, Joſeph.

Mais quand même Mr. Simon voudroit s'opiniâtrer à ſoutenir, que ce que S. Cyrille cite de Sanchoniathon ne fut jamais dans les livres de Clement d'Alexandrie; que dira-t'il du témoignage d'Athenée, qui vivoit dans le ſecond ſiécle de l'Egliſe ſous Pertinax & Severe, lequel dans le troiſiéme livre des Déïpnoſophiſtes fait mention de Sanchoniathon comme d'un Ecrivain Phénicien, dans l'endroit où Cynulcus, diſant à Ulpin le Tyrien

de se rassasier d'un mets de son païs qu'on nommoit χιδρόδλακος, il ajoute, que pas un des anciens Ecrivains Phéniciens n'en avoit fait mention, si non peutêtre Sanchoniathon, & Moschus, πλὴν εἰμὴ ἄρα παρὰ τοῖς τὰ φοινικικὰ συγγεγραφόσι Σοινιαίθωνι τε καὶ Μωχῷ τοῖς σοῖς πολίταις. Il n'y a pas de doute qu'au lieu de Σαυνιαίθωνι, il ne faille lire, Σαγχωνιαθωνι, ou Συγχωνιαθωνι; ce que Causaubon n'a pas manqué de remarquer. Pour ce qui est de Moschus, Μωχὼς, ce doit être celui que Strabon nomme Μωχὼς, *Moschus*, inventeur de la Philosophie des Atomes, qui est celle d'Epicure, & que Possidonius d'Apamée faisoit aussi vivre avant la guerre de Troye: πρὸ τῶν τρωϊκῶν χρόνων. Porphyre n'est donc pas le premier qui ait cité les livres de Sanchoniathon.

Venons à present à la raison qu'apporte nôtre Critique, ou plûtôt, examinons l'idée sur laquelle il a avancé, que les payens auront fabriqué ces livres sous le nom d'un ancien Phénicien vers le tems de Porphyre, pour opposer aux Chré-

tiens une Théologie plus épurée que n'étoit celle des Grecs. Les payens, nous dit-il, ayant honte de toutes les ſuperſtitions vaines que leurs Prêtres avoient introduites dans leur religion, & ne pouvant réſiſter aux Chrétiens, il s'eſt pû faire qu'ils ayent ſuppoſé ce livre, qui repréſentoit leur Théologie plus pure, après en avoir ôté ce qu'il y avoit de plus fabuleux.

Mr. Simon a-t'il bien reflechi ſur la conjecture, avant que de nous la produire? Un Critique judicieux, & bien inſtruit de tout ce qui peut avoir rapport aux matieres qu'il entreprend de traiter, pourra-t'il s'imaginer que les payens, pour juſtifier leur religion contre les objections que nos Apologiſtes leur faiſoient, euſſent compoſé exprès une hiſtoire qui prouveroit à quel excès ils avoient porté leurs vaines ſuperſtitions; puiſque Porphyre lui même aſſûre, qu'elle étoit pleine de récits des ſacrifices abominables que les Phéniciens avoient faits à leurs Dieux en leur ſacrifiant des hommes? Car voici ce que cet ennemi

juré du Christianisme en dit lui même dans son livre, περὶ ἀποχῆς, *De abstinentia*, en parlant de cette coûtume des Phéniciens : Καὶ πλήρης τε ἡ Φοινικικὴ ἱστορία τῶν θυσάντων ἣν Σαγχωνιάθων μὲν τῇ Φοινίκων γλώττῃ συνέγραψε Φίλων δὲ ὁ Βίβλιος εἰς τὴν ἑλλάδα γλῶτταν διὰ ὀκτὼ βιβλίων ἡρμήνευσεν. *Plena autem est historia Phœnicia eorum, qui ejusmodi sacrificia obtulerunt quam Sanchoniathon lingua Phœnicum scripsit; Philo autem Byblius in octo libros digestam idiomate Græco est interpretatus.* Ces paroles de Porphyre se trouvent mot pour mot dans le fragment du second livre, comme dans l'imprimé *De abstinentia*, qu'Eusebe a inseré au chap. 16. du 4. livre de la Préparation ; où il fait voir dans tout son jour l'énormité du paganisme dans ses horribles sacrifices. C'eut été bien mal défendre cette fausse religion, que de supposer en sa faveur des livres pleins d'exemples de ces impietez, dont les Grecs mêmes & les Romains avoient horreur, & qu'ils avoient bannies & supprimées depuis longtems. Franchement ce n'étoit pas épurer cette religion, que

de la repréſenter avec de telles ceremonies.

Tous ceux qui ſçavent l'état des diſputes des Chrétiens avec les payens ſur la religion, ne doivent pas ignorer que ceux-ci s'étoient retranchez à expliquer leur Mytologie, par rapport aux élemens, & aux productions de la nature. Porphyre lui même, & les autres Philoſophes de ſon tems, auſſi bien que Julien l'Apoſtat, ont crû devoir s'en tenir à cet expedient, qu'ils avoient appris dans les livres de leurs anciens. Philon de Byblos au contraire dans les fragmens de la préface qu'Euſebe rapporte au chapitre 9. du premier livre de la Préparation, dit qu'il ne penſoit en publiant les livres de Sanchoniathon qu'à détruire les allegories des Grecs, qui ne s'accordoient pas même entre eux en donnant ces explications à divers points de leur Théologie leſquels étoient fondez ſur de vrayes hiſtoires. A quoi il ajoute, qu'il les avoit déja refutez dans trois livres, qui avoient pour titre, *De hiſtoriâ incredibili* : περὶ παραδόξου ἱστορίας,

nous donnant par là à entendre, que ſon deſſein en donnant en Grec les livres de ſon ancien Compatriote, étoit de confirmer de plus en plus ce qu'il avoit déja ſoutenu contre les Grecs. Je ne rapporte point les paroles de Philon ; car il faudroit copier une page entiere de Grec & de Latin. On peut lire l'endroit d'Euſebe que j'ai cité.

Philon n'en vouloit donc pas aux Chrétiens, & il ne s'étoit propoſé dans tous ſes ouvrages, que de faire valoir les contes de ſa nation, en refutant les Philoſophes Grecs ; & tant s'en faut que ſon deſſein ait été de s'oppoſer aux Chrétiens, que par l'hiſtoire de Sanchoniathon qu'il publioit, il ôtoit aux Gentils les faux fuyans par où ils tâchoient de s'échapper, en expliquant d'une maniere plus honnête, par des ſens allegoriques, les infamies & les crimes dont les Anciens avoient chargé leurs Dieux. Ce qu'Euſebe n'a pas manqué de montrer dans toute ſon évidence, à la fin de ſon premier livre, où il ajoute, qu'après ce récit qu'il vient de faire de la

Théologie Phénicienne, on ne peut plus recourir aux explications violentes que les Grecs tiroient des aſtres, des élemens, & des differentes productions de la nature: ὡς μηκέτι τούτων χωρῶναι βιαίους ἀνιχνοῦσι φυσιολογίας σαφῆ τὸν ἐξ ἑαυτῶν ἔλεγχον ἐπιφερομένων πραγμάτων.

Après tout, peut-on appeller une Théologie plus pure, qu'on peut oppoſer aux Chrétiens, celle que Philon fait conſiſter à reconnoître pour de très-grands Dieux μεγίστους Θεοὺς, les hommes qui paſſoient pour avoir inventé les Arts, & diverſes choſes neceſſaires à la vie; à leur dreſſer des autels, ériger des ſtatuës, conſacrer des jours de fêtes, & à traveſtir des Rois, en leur donnant les noms de leurs Dieux naturels & immortels, tels qu'étoient le ciel, la terre, le ſoleil, la lune, les autres planetes & les élemens? C'eſt d'après Philon que je rapporte ceci, ſelon qu'il le déclare dans le dernier fragment de ſa préface. Je n'ajouterai pas, que les noms ſacrez de Dieu, *El*, & *Elion*, qui ſignifient le très-*Fort*, & le très-*Haut*, n'y étoient

pas non plus épargnez. Etoit-ce encore une Théologie épurée, que celle que Sanchoniathon avoit puiſée dans les livres de Taaut, ou Thoth, où il avoit appris à divinizer toutes ſortes d'animaux venimeux, & ſur tout les dragons & les ſerpens. On peut lire le paſſage du livre de cet Auteur, περὶ τῶν Φοινίκων στοιχείων, *De Phœnicum elementis*, qu'Euſebe n'a point crû devoir omettre, pour confondre de plus en plus les payens.

Quand on ajoute, que l'autorité de l'hiſtoire de Sanchoniathon ne dépendant que du témoignage de Porphyre, cela ſeul devroit la rendre ſuſpecte, pour les mêmes raiſons qu'on avoit alleguées auparavant; il ſemble qu'on voudroit donner à entendre que Porphyre aura eû part à cette ſuppoſition, du moins en l'autoriſant de ſon ſuffrage. Mais c'eſt ce qui eſt encore plus incroyable que le reſte; car ce Philoſophe ayant entrepris de perſuader aux hommes de s'abſtenir de la chair des animaux, & de tous ſacrifices ſanglans, comme ſon ouvrage *De abſ-*

tinentia en fait foi, quelle apparence, qu'il ait voulu autoriſer la ſuppoſition d'une hiſtoire, qui apprenoit à toute la terre à quels excès de barbarie & d'impieté ſes compatriotes s'étoient portez, en offrant à leurs Dieux la chair des hommes, qu'ils mangeoient enſuite, pour ſe les rendre propices ? D'un autre côté, un Jamblichus, autre Philoſophe Phénicien, répondant à Porphyre *, reconnut avec lui, que les ſacrifices, quels qu'ils fûſſent, ne ſervent de rien pour attirer la protection & les faveurs des Dieux. Je demande après cela, ſi de tels Philoſophes auront pû former le deſſein d'autoriſer une hiſtoire ſi contraire à leurs principes, pour l'oppoſer aux objections fâcheuſes que les Chrétiens leur faiſoient ? Aſſeoir ſon jugement ſur de ſemblables idées, ou ſur des raiſons auſſi frivoles que celles qu'on allegue, c'eſt ce qui ne convient nullement à un Critique, qui veut conſerver ſon crédit parmi les gens de Lettres.

Mais pour achever de convaincre

* *Jambl. de Myſt. ſect. 4.*

que l'autorité du Phénicien ne dépend point du témoignage de Porphyre, qu'Eusebe a souvent allégué, & que ce n'est pas sur ce que ce Philosophe en a écrit, que l'Evêque de Cesarée a assis le jugement qu'il en a porté, il suffit de produire ce que le même Eusebe ajoute à la fin de son premier livre de la Préparation, ensuite des passages de Sanchoniathon. Il dit, que tant s'en faut que cette Théologie Phénicienne ressemble aux fables & aux fictions des Poëtes, qu'elle les surpasse de beaucoup en antiquité, & qu'elle est confirmée par les noms des Dieux Phéniciens, & par les histoires, que les villes & les bourgades de la Phénicie conservoient fidellement : τότε πιςὸν τὼν λόγων ἐπαγόμεναι ἀπὸ τοῦ εἰσετὶ δεῦρυ ἐν ταῖς κατὰ Φοινίκην πόλεσί τε καὶ κώμαις τελουμένης τῶν θεῶν προσηγορίας τε καὶ ἱσορίας. A quoi il joint les mysteres reçus dans chacune de ces villes ; ce qu'il repete, & inculque de nouveau, au commencement du second livre, où il en appelle au surplus au témoignage de plusieurs autres Ecrivains,

& prétendus Théologiens de cette nation : ἀπό τε τῶν λοιπῶν συγγραφέων καὶ δὴ καὶ τῶν νομιζομένων θεολόγων ὁμολογίας, leſquels, continüe-t'il, ont déclaré, que les Anciens qui ont établi le culte des Dieux, n'ont point eû en vûë de ſignifier les choſes naturelles, ni d'expliquer par des allegories ce qu'ils publioient de leurs Dieux ; mais qu'ils vouloient qu'on s'en tint à la lettre de l'hiſtoire : ἐπὶ μόνης δὲ τῆς λέξεως φυλάττειν τὰς ἱστορίας. Par où Euſebe renverſoit de fond en comble ce ſyſteme de ſens allegorique, que les Gentils avoient inventé, pour juſtifier ce qu'on liſoit de leurs Dieux en differens Auteurs, & ſurtout dans les Poëtes. Auſſi Theodoret n'a-t'il point omis le témoignage de Sanchoniathon, pour prouver aux Grecs qu'ils reconnoiſſoient pour des Dieux, ces hommes anciens qui avoient fait quelques biens conſiderables à ceux qui vivoient de leurs tems.

Ce que Mr. Simon avance enſuite, que celui qui aura forgé l'hiſtoire Phénicienne ſous le nom de Sanchoniathon, aura tiré de Moyſe ce

qu'il a écrit de la création du monde, n'eſt gueres mieux fondé que le reſte ; car comme j'ai ci-devant remarqué, Diodore de Sicile a écrit la même choſe que cet Auteur touchant la formation de l'univers, ſur le ſeul récit des Egyptiens, ſans l'avoir tiré des livres de Moyſe ; mais comme le témoigne Euſebe, au livre troiſiéme de la Préparation chap. 2. en donnant ſeulement l'abregé de ce qu'il liſoit dans Manethon. Que ſi les Egyptiens avoient conſervé quelques traditions obſcures de l'état du ciel & de la terre dans leur création, pourquoi ne ſeront-elles point auſſi paſſées juſqu'aux Phéniciens, leurs anciens alliez, qui ſe vantoient de puiſer leur religion dans les mêmes livres que les Egyptiens, je veux dire, dans ceux de *Taaut*, ou *Thoth*, comme on le lit plus d'une fois dans les fragmens de Sanchoniathon ? Outre que les Phéniciens auront vû ces ombres de traditions, par le commerce qu'ils avoient avec les Iſraëlites leurs voiſins. Ainſi un Phénicien, ancien, ou moderne, aura pû également

écrire ce qu'on liſoit dans Sanchoniathon ſur ce ſujet, ſans avoir conſulté la Geneſe de Moyſe.

En effet, ſi Sanchoniathon avoit conſulté Moyſe, il auroit été plus exact en parlant des hommes, dont ce Saint Legiſlateur a écrit l'hiſtoire. Car s'il fait mention d'Iſraël, il dit qu'il eſt le Saturne des Phéniciens; qu'il regna en Phénicie, & qu'après ſa mort il fut divinizé dans la planete qu'on nomme Saturne. Il ajoute, qu'Iſraël eut d'Anobret ſa femme un fils unique, qui pour cela fut appellé *Jeud*; & que ſon pere voyant le païs dans un danger extreme, à cauſe d'une guerre fâcheuſe qui le preſſoit vivement, l'offrit en ſacrifice ſur un autel qu'il avoit dreſſé, d'où nos Sçavans prétendent, que Sanchoniathon aura marqué en cet endroit le ſacrifice d'Iſaac. Si cela eſt, comme il y a aſſez d'apparence, peut on aſſûrer, que l'Ecrivain Phénicien, qui confond le petit fils avec le grand-pere, & qui d'Iſaac pere de Jacob, autrement nommé Iſraël, en fait ſon fils, aura tiré ſa narration des livres de Moyſe?

Nôtre Critique s'étend après cela assez au long sur ce que Porphyre a écrit, que Sanchoniathon avoit pris les principaux endroits de ses Commentaires d'un Prêtre du Dieu *Jevo* nommé *Hierombal.* Il refute ceux qui se sont imaginé que ce Hierombal étoit le Juge d'Israël, Gedeon, *qui n'étoit point*, dit il, *Sacrificateur*, étant de la Tribu de Manassé. Cette raison tombe d'elle même, parceque l'Ecriture nous apprend, que Gedeon ayant pris avec soi six de ses domestiques, détruisit la nuit l'autel de Baal, en édifia un autre au Seigneur à la place, sur lequel il offrit un holocauste, & que ce fut sur la querelle que quelques-uns des habitans du lieu voulurent lui en faire, qu'il fut surnommé *Jerobaal.* [a] Avant cela Dieu lui ayant fait déclarer par un Ange, qu'il l'avoit choisi pour Capitaine de son peuple [b], il demanda dabord la permission d'offrir un sacrifice sur une pierre, où il mit la viande immolée, qui fut consumée

[a] *Jud. 6. v. 25. & seqq.* [b] *Ibid. 18. & seqq.*

par un feu miraculeux qui ſortit de la pierre. Au tems des Juges il s'eſt offert d'autres ſacrifices ſemblables, ſans qu'on appellât, ni les enfans d'Aaron, ni même aucun Levite; témoin celui de Manüé pere de Samſon, auquel perſonne n'aſſiſta que ſa femme; témoins encore ceux de Samüel, qui n'étoit point de la lignée Sacerdotale.

Mr. Simon ignore-t'il que les Rabbins mêmes, convaincus par ces exemples, avoüent, que les Prophetes qui ne deſcendoient point d'Aaron, avoient un pouvoir particulier & extraordinaire d'offrir à Dieu des ſacrifices, ailleurs que dans le Tabernacle, ou dans le Temple. Cependant je demeurerai d'accord avec lui, que le Hierombal de Sanchoniathon aura pû être un Prêtre du Dieu Jevo, qui n'eſt autre, que nôtre vrai Dieu *Jao*, ou, comme quelques-uns liſent, Jehova; ou, ſelon les Samaritains, *Sare*, que les Phéniciens adoroient auſſi avec leurs fauſſes Divinitez, comme ont fait autrefois les mêmes Samaritains. Mais cela ne prouve point ce qu

prétend Mr. Simon. Ces noms, qui finissent en bal, ou baal, étoient très-communs chez les Phéniciens, aussi-bien que celui de Hierom, ou Hiram.

Enfin, quand le Critique reconnoit Philon de Byblos pour Traducteur des livres de Sanchoniathon, & quand il écrit en termes exprès, *que Philon de Byblos n'oublie rien de ce qui peut donner de l'autorité à l'histoire de ce Phénicien*, il paroit avoir oublié ce qu'il avoit mis dans le titre de son chapitre 9. que l'histoire de Sanchoniathon semble avoir été supposée vers le tems de Porphyre. Philon de Byblos écrivoit sous l'Empereur Adrien, vers le milieu du second siécle de l'Eglise, & Porphyre vivoit sur la fin du troisiéme, au commencement du quatriéme. Comment donc un livre traduit au milieu du second siécle, aura-t'il pû être supposé vers le tems de Porphyre? La distance est de plus d'un siécle.

Mais comment accorder tout cela avec ce qu'il recommence à nous dire, qu'après tout, l'autorité de

Sanchoniathon ne dépend que du témoignage de Porphyre ? Il sied bien après cela à Mr. Simon de reprendre Porphyre de n'être pas bon Chronologiste, lorsqu'il a avancé, que Sanchoniathon a vécu au tems de Semiramis Reine d'Assyrie. Porphyre a jugé qu'Abibal Roi de Beryte, a qui on dit que Sanchoniathon addressa son ouvrage, étoit le même qu'Abibal Roi de Tyr, pere du fameux Roi Hiram, duquel il est fait mention dans les catalogues des Rois de Tyr donnez par Alexandre à Orphese, & Dius, & comme il suivoit la même Chronologie des Rois d'Assyrie, que Herodote nous a laissée dans son histoire, selon laquelle Semiramis aura vécu cinq siécles avant Nitocris Reine des mêmes Assyriens, contemporaine de Cyous, c'est à dire, au tems de David, ou de Saül, Rois d'Israël; on ne peut le taxer de mauvais Chronologiste, en mettant Sanchoniathon au tems de la Reine d'Assyrie Semiramis. Il ne convenoit pas à nôtre Critique de reprendre les autres en fait de Chronologie: il ne lui a jamais réüssi d'entre-

prendre d'en parler, même en copiant ceux qui en ſçavent plus que lui, ce genre d'étude n'étant pas de ſon reſſort; mais Mr. Simon a crû apparemment pouvoir reprendre Porphyre dans ſa chronologie, en ſe rapportant au docte Gerard Voſſius, qui dans ſon traité des Ecrivains Grecs, a reproché la même faute à Porphyre, parcequ'il s'en rapportoit entierement au catalogue des Rois d'Aſſyrie, que nous avons de Cteſias, Auteur fort décrié ſur ce point, ſur tout parmi les Sçavans du premier rang.

ARTICLE VI.

JUSTIFICATION DE LA femme Pechereſſe de l'Evangile, ſon unité avec Marie Magdelaine, & Marie de Bethanie ſœur de Lazare. Lettres Critiques à l'Auteur de la diſſertation, pour la défenſe des deux grandes Saintes, Marie Magdelaine & Marie de Bethanie. A Paris, chez François le Breton à la deſcente du Pontneuf, 1713. *in* 12. *pages* 159.

MOnſieur le Maſſon s'eſt rencontré avec Mr. Trevet dans

le même dessein par un pur hazard, & par le même hazard leurs livres ont paru en même tems. Monsieur Trevet attaque Mr. Anquetin, Monsieur le Masson refute Mr. Mauconduit, qui s'est approprié tout l'ouvrage de Louvet, à peu de chose près. Mr. Trevet est exact & Dialecticien, Mr. le Masson a beaucoup de feu, il donne à ses raisons un tour vif & pressant : il ne ménage point du tout Baillet, sur la confiance qu'il fait paroître dans les occasions où il se trompe le plus grossierement. Nous avons mis nos Lecteurs au fait de cette dispute par l'extrait précedent, nous ne ferons entrer en celui-ci que ce que Mr. le Masson a dit de particulier.

Son livre est partagé en quatre lettres. Dans la premiere, il entreprend l'apologie de la femme Pecheresse, & il dit des choses fort nouvelles. La seconde lettre répond aux preuves que l'Auteur de la dissertation apporte de la distinction des deux Saintes, Marie sœur de Lazare, & Marie Magdelaine. La troisiéme examine les témoignages des Peres citez dans la dissertation. La quatriéme est toute employée à discuter laquelle des deux opinions est la plus ancienne : ce sont les mêmes passages, les mêmes preuves, les mêmes objections, dont nous avons rendu compte en parlant du livre de Mr. Trevet, le tour est different. On voit ici en petit ce que Mr. Trevet a traité dans

toute son étenduë : le livre de Mr. Trevet épuise la question, Mr. le Masson en donne une connoissance suffisante ; l'un est plus profond, l'autre écrit plus legerement.

Revenons à la premiere lettre, & à la nouvelle opinion que Mr. le Masson y propose ; c'est de la signification du nom de *Pecheresse* dont il s'agit. Mr. le Masson veut prouver que ce mot dans Saint Luc ne signifie point une prostituée, qu'il signifie seulement une femme possedée du Démon. Il remarque d'abord, que l'Ecriture n'employe nulle part le mot de *Pecheresse* pour signifier une femme publique, une prostituée, que *pecheur*, *pecheresse*, *nation pecheresse*, se prennent souvent dans l'Ecriture pour payens, idolâtres ; on ne peut lui contester la justesse de ces deux observations. Nous n'en dirons pas autant de la troisiéme. Mr. le Masson prétend que l'Ecriture donne souvent le nom de peché aux miseres, aux afflictions, aux maladies : les passages qu'il apporte ne le prouvent pas. Job, en priant Dieu qu'il le délivrât de ses pechez, demandoit le pardon de ses offenses, plûtôt que la guérison de ses maux : c'est la cause de ses afflictions, & non pas ses afflictions, qu'il appelle peché. Quand Bersabée dit à David, *que si Adonias regne, elle & Salomon seront traitez comme des pecheurs*, elle veut dire, selon nôtre Au-

teur, qu'on les persecutera, qu'on les dépoüillera de leurs biens. Est-ce là le sens naturel, & peut-on douter qu'elle ne veüille dire, qu'on *les traitera de coupables pour avoir formé le dessein d'envahir le Trône?* Le troisiéme passage est encore plus foible, le peché y est manifestement distingué de l'affliction, comme la cause de l'effet.

En vain nôtre Auteur s'appuye-t'il sur ce que le Fils de Dieu a dit à la femme Pecheresse : *Vôtre foi vous a sauvée*, termes dont il se servoit ordinairement dans la guerison des malades. Ne dit-il pas *que plusieurs pechez lui sont remis*? Mr. le Masson a prévû cette objection, il tâche de l'éluder ; mais franchement il n'y répond pas. Il veut qu'on compare la femme Pecheresse avec le Pharisien, leurs pechez, leur amour : de quoi cette comparaison lui servoit-elle? Il suppose hardiment que Jesus-Christ n'avoit remis aucun peché au Pharisien, il avance de nouveaux paradoxes, que le Pharisien auroit pû se croire plus aimé, puisqu'on l'avoit guéri d'une maladie, si on n'avoit remis à la femme Pecheresse que des pechez intérieurs ; que Jesus-Christ en disant : *Vôtre foi vous a sauvée*, rejettoit sur la foi de cette femme la gloire du miracle.

Ce qui surprend, c'est que Mr. le Masson dise que sa nouvelle opinion est prouvée définitivement par la reflexion que fi-

rent les Juifs conviez : *Qui est donc celui-ci, qui remet ainsi les pechez ?* Il faut avoir beaucoup de pénetration pour démêler la preuve décisive d'une opinion, dans un passage qui la détruit absolument. Les Juifs sçavoient que le Fils de Dieu avoit guéri une infinité de maladies ; leur surprise ne tombe donc que sur le pardon des pechez, qu'ils croyoient avec raison réservé à Dieu.

Nôtre Auteur cherche & trouve des argumens plus spécieux, dans la loi qui défendoit aux Juifs de souffrir que les femmes Juives se prostituassent ; mais ces loix, dira-t'on, étoient-elles soigneusement gardées ? D'ailleurs, la loi n'impose point de peine aux filles qui se prostituoient. Enfin, pour lui rendre inutiles toutes ces loix, il suffit d'avoüer que la femme Pecheresse n'étoit pas une prostituée, une femme publique, mais une femme galante. Mais, dit nôtre Auteur, si elle n'avoit été exemte de tout soupçon, Jesus-Christ auroit-il permis qu'elle le touchât, auroit-il vanté son amour pour lui ?

Jesus-Christ ne rejettoit point les pecheurs, il vante l'amour de cette Pecheresse pour Dieu, & par là il publie sa divinité. Mr. le Masson a recours à un verset du Pseaume 140. *Que l'huile du pecheur ne me parfume point la tête*, il en fait une Prophetie : ce n'est dans le sens

naturel rien moins qu'une prédiction. David prie Dieu, *qu'il ne permette pas que les ſlateurs le ſéduiſent.*

Conſentons que ce ſoit une Prophetie, Mr. le Maſſon en ſera embarraſſé ; il faudra qu'il prenne dans la Prophetie le mot de pecheur, pour une perſonne abandonnée à l'impureté : il ſoutient qu'il n'a jamais ce ſens dans l'Ecriture.

Après tout, quoique ſon zele pour juſtifier la femme Pechereſſe n'ait pas réüſſi, on peut loüer ſa bonne intention, & on doit reconnoître qu'il défendra avec ſuccès une meilleure cauſe.

ARTICLE VII.

ARRESTS NOTABLES DE differens Tribunaux du Royaume ſur pluſieurs queſtions importantes du Droit civil, de coûtume, de diſcipline Eccleſiaſtique & de Droit public, par Maître Matthieu Augeart Avocat au Parlement, dédiez à Mr. l'Abbé Bignon Conſeiller d'Etat ordinaire. A Paris, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robuſtel près la fontaine S. Severin à l'image de S. Jean, 1710. *In* 4°. deux tomes, le premier de 728 pages, le ſecond de 702.

QUelque habiles & éclairez qu'ayent été les Legiſlateurs, il ſemble que

les particuliers le ſoient encore plus où il va de leur propre interêt. Ceux là ſe ſont proposé de former des loix, qui fixant les prétentions de chaque Citoyen, arrêtaſſent toute contention : & ceux-ci découvrent juſqu'aux circonſtances les plus déliées, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, dont ils puiſſent ſe prévaloir, ou pour détourner & rendre ambigüe l'expreſſion d'une loi qui les géne, ou pour prétendre des exemptions ; outre que tous les jours il ſe preſente de nouveaux incidens, qui n'ont pû être prévus de loin, & font naître des conteſtations. Il eſt donc très utile, & même agréable, de voir en des occaſions ſi diverſifiées par elles-mêmes, comment de ſçavans & ſages Juges ont prononcé, partie ſelon la lettre de la loi, où elle eſt expreſſe, partie ſelon l'équité, où la lettre n'a pas exprimé, ou n'a pas exprimé clairement le cas en queſtion. C'eſt ce qui donne cours à tant de divers recüeils d'Arrêts, & récemment au Journal des Audiances & au Journal du Palais.

Mr. Augeart ne s'eſt pas contenté de rapporter l'énoncé des Arrêts ; mais ce qui a été d'un grand travail pour lui, & ce qui eſt d'une grande inſtruction pour ſes Lecteurs, il propoſe les moyens employez par les Avocats pour ſoutenir le droit des Parties. En quoi, ſelon la nature des matieres, il paroît ſouvent beaucoup d'érudition & de recherches.

Chaque volume contient cent Arrêts. Il est absolument impossible de donner ici une idée de tous, & il seroit très-difficile de se déterminer aux uns préferablement aux autres, ce seroit s'exposer à être condamné d'avoir mal choisi. D'ailleurs, la varieté des matieres est un des agrémens de l'ouvrage, & elle ne sçauroit être réduite dans les bornes d'un extrait.

ARTICLE VIII.

LETTRE DE MONSIEUR GALLAND, de l'Academie des Inscriptions & des Medailles, & Professeur en langue Arabe au College Royal à Paris, sur une Medaille de l'Empereur Hadrien du Cabinet de Mr. de Chezelles, Juge de Police de la ville de Montluçon.

MONSIEUR,

Dans le Bourg de Neris, situé sur les confins du Bourbonnois du côté de l'Auvergne, Bourg celebre par ses bains d'eaux chaudes, & recommandable encore par plusieurs vestiges d'Antiquitez Romaines, on trouva l'année derniere quelques medailles qui me furent apportées, entre lesquelles une me parut meriter plus d'attention que les autres.

On voit sur un des côtez de cette me-

1714. Janv. p. 105.

daille qui eſt en grand bronze, la tête de l'Empereur Hadrien couronnée de laurier, avec cette legende, *Hadrianus Auguſtus P. P.* Le type du revers repréſente une figure debout, qui tend les deux mains à une autre figure qui eſt aſſiſe comme pour aider à la relever : on lit autour cette inſcription, *Reſtitutus Aug.*

On ne trouve point ſur cette medaille le S. C. qu'on voit ordinairement ſur les medailles Romaines en grand bronze, ſoit que ces deux lettres ayent été entierement enlevées par la roüille, ſoit qu'en effet elles n'y ayent point été miſes, ce qui ne ſeroit pas ſans exemple, puiſque Mr. Seguin nous en fournit quelques uns dans ſon livre intitulé, *Selecta Numiſmata*, pages 116. & 117. de la ſeconde édition; & cela ne ſerviroit qu'à confirmer ce qu'ont dit d'habiles Antiquaires, qu'on doit être fort circonſpect à donner des regles generales en fait de medailles. Ainſi ce n'eſt pas ce qui m'a arrêté, mais ce que j'ai de la peine à concevoir, c'eſt le *Reſtitutus Aug.* de l'inſcription du revers, parceque ſi je l'interprete *Reſtitutus Auguſti*, je ne vois dans cette legende aucune conſtruction réguliere, ni aucun ſens raiſonnable; ſi je lis *Reſtitutus Auguſtus*, je n'y trouve point la beauté de l'expreſſion des legendes qu'on trouve ſur les medailles des premiers Céſars. Cependant la medaille eſt indubitablement antique, & ne peut être

ſuſpecte d'aucune falſification ; vous l'avez jugée telle, Monſieur, Mr. Baudelot de l'Academie Royale des Inſcriptions & des Medailles, auquel elle fut d'abord communiquée, le R. P. Hardouin Jeſuite, qui l'a examinée pluſieurs fois, & le R. P. de Montfaucon Benedictin de l'Abbaye de S. Germain des Prez, en ont porté le même jugement : ce ſeroit être temeraire de douter de ſon antiquité, après le témoignage de ces illuſtres & ſçavans Antiquaires ; je ſoupçonnai donc qu'il pouvoit y avoir dans cette inſcription une faute du Monetaire ; mais je ceſſai de douter, lorſque je me ſouvins d'avoir lû une ſemblable inſcription d'une medaille du même Empereur Hadrien, dans les Memoires de Trevoux du mois de Novembre 1701. 2. partie pag. 368. où elle eſt rapportée ſans aucune deſcription du type, entre les medailles les plus rares en grand bronze du Cabinet de Mr. de With ; & je crus après cela ne devoir attribuer qu'à mon peu de ſagacité ce que je ne concevois pas dans cette inſcription.

Vous voyez donc, Monſieur, que toute ma difficulté tombe ſur le *Reſtitutus Aug.* du revers ; j'eſpere que vous voudrez bien m'en expliquer l'énigme : éclairé comme vous l'êtes, je ſuis perſuadé qu'il n'y a rien d'obſcur pour vous dans l'antiquité. J'ai fait graver la medaille le plus exactement qu'il m'a été poſſible ;

j'ai ſeulement obſervé que le Graveur a donné à la figure aſſiſe du revers l'air plus jeune qu'elle ne paroît l'avoir ſur la medaille.

Un ami, dont le merite vous eſt connu, Monſieur, a penſé qu'on pouvoit interpreter cette inſcription, *Reſtitutus Augusto*, & que peutêtre les Romains à l'exemple des Grecs & des Ægyptiens avoient voulu flater l'Empereur Hadrien en frappant cette medaille, dont le type pourroit avoir quelque rapport à l'hiſtoire d'Antinoüs ; quoique ce ne ſoit qu'une ſimple & legere conjecture, je n'ai pas crû la devoir paſſer ſous ſilence. Je ſuis, Monſieur, &c.

Il nous ſemble qu'il eſt bien plus naturel de lire *Reſtitutus Auguſtus*, & d'entendre par là que le Prince a été rendu à l'Etat après une maladie dangereuſe : l'attitude de la Déeſſe, qui ne peut être que la Déeſſe de la ſanté, que les Grecs appellent *Hygia*, & qui des deux mains aide le Prince à ſe lever, marque d'une maniere bien expreſſive qu'il relevoit de maladie. Cette explication, outre qu'elle eſt très-ſimple & très naturelle, ſe juſtifie encore par pluſieurs autres medailles du même Empereur, qui ont pour inſcription, SALUS. AUG. *Salus Auguſti*, c'eſt à dire, le Prince rétabli en ſanté. Outre que *Reſtitutus Auguſto* eſt une conſtruction contre toutes les regles des inſcriptions, où le

nom substantif doit s'accorder avec l'adjectif, & où le sujet dont on parle doit être appellé par son nom propre, du moins sur l'un des deux côtez de la medaille, sans le laisser à deviner. D'ailleurs, on ne sçauroit raisonnablement croire qu'on ait voulu ici indiquer Antinoüs ; car jamais il n'y a eû de medailles Latines qui l'ayent nommé, ou même indiqué indirectement. Il est encore inoüi, qu'on ait vû une medaille frappée au nom d'aucun Empereur pour le flatter de quelque vice, bien loin d'y en marquer un qui fait horreur aux payens mêmes. Au paganisme près, qui est sur les medailles Romaines, l'on n'y voit rien par rapport aux mœurs, qui ne soit très modeste & très-chaste. Sur les medailles d'Antinoüs même, quoique Grecques, il n'y a pas le moindre indice qu'il y ait eû en lui aucun vice. On en trouve néanmoins dans les cabinets près de vingt differentes, toutes frappées dans l'Asie mineure.

ARTICLE IX.

HEXAPLORUM ORIGENIS quæ supersunt &c. C'est à dire, *Ce qui reste des Hexaples d'Origene, & beaucoup plus que Flaminius Nobilius & Jean Drusius n'en ont publié, tiré des manuscrits & des livres imprimez, & éclairci par des notes. Par Dom. Bernard*

de Montfaucon Benedictin de la Congrégation de S Maur, avec quelques opuscules d'Origene qui n'avoient pas paru, & à la fin un Lexicon Hebreu fait sur les interpretations des Anciens, & un Lexicon Grec. A Paris, chez Loüis Guerin à l'enseigne de S. Thomas d'Aquin, la veuve de Jean Boudot au soleil d'or, & Charles Robustel au Palmier, ruë S. Jacques, 1713. *In folio, deux tomes, le premier de* 102 *pages pour les préliminaires & de* 708 *pour les Hexaples d'Origene, le second de* 636.

CEt ouvrage est dédié à Monseigneur le Cardinal d'Estrées, qui certainement a fourni à l'Epître dédicatoire une riche & abondante matiere, que le R. P. de Montfaucon a sçû employer habilement. On étoit préparé à concevoir de l'admiration pour ce grand Cardinal, & le P. de Montfaucon le fait paroître autant aimable. Il dit en un endroit, que ceux qui ont l'honneur de converser avec lui, sont dans l'admiration, & qu'ils pensent revoir le tems où il brilloit dans la Cour des Princes; ils trouvent en sa personne toutes les graces de l'âge le plus florissant, une santé parfaite, un air charmant, un agrément & une facilité dans l'entretien en conservant la dignité de son rang. Enfin, on croit voir de ses yeux ce que dit un Ancien, que l'âge passé revient.

Janvier 1714.

A teneris annis ævum remeare per actum :

L'esprit aussi vif, la mémoire aussi aisée & aussi ferme que dans les premieres années.

Tome premier.

Le R. P. de Montfaucon commence sa préface par les loüanges des Hexaples & des Octaples d'Origene, ouvrage grand en soi, & très-utile pour l'intelligence de l'Ecriture, estimé de toute la bonne antiquité, & indignement négligé dans les siécles suivans, qui même l'ont laissé périr, sans qu'il en reste rien que ce qui peut se recüeillir des citations des Peres. Le P. Morin en ayant ramassé quelques-unes, Flaminius Nobilius les insera dans son édition des Septante. Drusius en ajouta plusieurs autres, qui furent publiées après sa mort ; mais ces deux collections sont peu de chose en comparaison de celle-ci, dont l'Auteur forma le dessein il y a plus de vingt-trois ans ; & depuis ce tems-là, appliqué selon sa coûtume à la lecture des livres Grecs, soit manuscrits, soit imprimez, il n'a rien laissé échaper de ce qui y est rapporté des anciennes versions.

Pour l'édition il a suivi l'ordre d'Origene, mettant dans la premiere colonne le texte Hebreu sans points voyelles, dans

la ſeconde le même texte Hebreu en caracteres Grecs, & dans les ſuivantes les verſions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, de Theodotion. Au deſſous de ces ſix colonnes ſont autant de Latines, qui contiennent une verſion mot pour mot de l'Hebreu tiré de Sanctés Pagninus & d'Arias Montanus, la Vulgate & les traductions des quatre Interpretes Grecs. On ne voit néanmoins cet ordre obſervé qu'au chapitre premier de la Geneſe : le reſte de l'ouvrage eſt diviſé en deux colonnes, l'une pour l'Hebreu & le Grec, l'autre pour les verſions Latines. Les differences de l'exemplaire Samaritain ne ſont pas omiſes, & à la fin des chapitres il y a des notes avec les variantes.

Les Préliminaires ſont pleins d'érudition, & diviſez en onze chapitres ; dont le premier eſt du nom & de la forme des Tetraples & des Hexaples, qui differoient entre eux, en ce que le texte Hebreu, qui étoit en ceux-ci écrit ſur deux colonnes en caracteres Hebreux & Grecs, n'étoit point en ceux-là. Ils étoient citez plus communément au pluriel τετραπλᾶ, ἑξαπλᾶ ; & quelquefois au ſingulier τετραπλοῦν, ἑξαπλοῦν ; & en exprimant le nombre des colonnes τετρασέλιδον, ἑξασέλιδον ; enfin, il s'en formoit auſſi un adjectif ἑξαπλάι ἁι βίβλοι. Aux quatre verſions dont on a parlé Origene joignit ſur quelques livres de l'Ecriture, comme ſur les

Pſeaumes & les petits Prophetes, celles qui étant d'Auteurs inconnus, étoient nommées la cinquiéme & la ſixiéme, & même une ſeptiéme ; ce qui faiſoit des Octaples, & des Enneaples. Les anciens font quelquefois mention des Octaples. La vûë d'Origene en compilant ces differentes verſions, fut de faciliter & d'aſſûrer la veritable intelligence du texte original, par la comparaiſon & la confrontation des unes avec les autres.

Le reſte de ce chapitre eſt rempli de diverſes conjectures. Selon l'opinion commune les Tetraples parurent les premiers, & le P. de Montfaucon le croit ainſi, ajoûtant qu'Origene y avoit mis les quatre verſions, comme elles étoient entre les mains du Public, & ſans y faire des corrections, mais que dans la ſuite il eut ſoin de les corriger. Mr. Valois a été d'un ſentiment contraire, & a fait préceder les Hexaples, ſe fondant ſur un paſſage d'Euſebe, qui ſemble en effet le dire au l. 6. de l'hiſtoire Eccléſiaſtique ch. 16. Car après avoir parlé des Hexaples, il continuë ainſi : *ἰδίως τὴν Ἀκύλου καὶ Συμμάχου καὶ Θεοδοτίωνος ἔκδοσιν, ἅμα τῇ τῶν ἐν τοῖς τετραπλοῖς ἐπικατασκευάσας.* Paroles qui donnent à entendre, qu'Origene après l'ouvrage des Hexaples fit des quatre verſions un corps ſéparé, qui ſont les Tetraples. Cependant le P. de Montfaucon les prend en un autre ſens ; & il dit que l'aoriſte *ἐπικα-*

παρασκευάσας, ou κατασκευάσας, ſignifie qu'Origene aprés avoir formé les Tetraples, donna les Hexaples. La queſtion ne ſeroit pas de conſéquence, ſinon qu'il s'agit de ſçavoir, ſi les Tetraples furent faits ſur des exemplaires corrigez.

Il eſt encore plus incertain en quel tems Origene s'appliqua à cet ouvrage. Ce qu'en dit S. Epiphane n'eſt pas ſoutenable, que ce fut aprés la perſécution de Dece & à Tyr pendant l'eſpace de 28 ans : car il eſt conſtant qu'Origene ne ſurvécut que trois ans à cette perſécution. A en juger par les fragmens qui reſtent, & ſur ce que rapporte S. Jerôme, ce furent des Octaples pour le Pentateuque & le Cantique des Cantiques, & des Enneaples pour les Pſeaumes & les petits Prophetes, par l'addition de la cinquiéme verſion, de la ſixiéme & de la ſeptiéme.

Sur les marges Origene avoit ajouté des Notes, qui ſe réduiſoient preſque à l'interpretation des noms propres Hebreux. Il y avoit auſſi remarqué les differences des exemplaires Samaritain & Syriaque : du moins eſt-il vrai-ſemblable que c'eſt d'aprés lui qu'elles ſont citées par les anciens Interpretes, par Euſebe, Diodore de Tarſe, Euſebe d'Emeſe, S. Jerôme, Theodoret ; & il eſt auſſi vraiſemblable qu'elles n'étoient pas tirées immédiatement des verſions Samaritaines & Syriaques, mais que ces verſions étoient elles mêmes traduites en Grec.

On n'aura pas de peine à croire ce que dit le P. de Montfaucon au ch. 2. que le texte Hebreu dans les Hexaples étoit en caracteres Hebreux, non pas en Samaritains. Il examine un alphabet Hebreu qu'il reconnoît n'être pas correct, & il montre par plusieurs exemples, que la ressemblance que quelques lettres Hebraïques ont entre elles a causé de la varieté dans les traductions.

On voit au ch. 3^e^. combien la critique est maintenant plus éclairée & plus exacte qu'elle ne l'étoit autrefois : il s'y agit de l'histoire d'Aristée, qui raconte la maniere dont fut faite la version Grecque qui porte le nom des Septante. Et d'abord il est surprenant avec quelle liberté Joseph, S. Justin & S. Epiphane, faisant profession de suivre cette histoire. s'en écartent chacun en sa maniere. Philon plus circonspect se contente de l'indiquer. Voici en peu de mots les raisons sur lesquelles les nouveaux Critiques la traitent de supposée. 1°. Selon Aristée, Ptolomée Philadelphe donna le soin de sa riche bibliotheque à Demetrius de Phalere ; cependant Diogene de Laërce, sur le témoignage d'Hermippe, raconte que ce Roi, à son avenement à la Couronne, relegua Demetrius, pour de grands mécontentemens qu'il avoit eûs de lui, & que Demetrius mourut peu après de la morsure d'un aspic. 2°. Sa lettre à Ptolemée, rapportée par

Ariſtée, eſt du ſtile de celui ci, c'eſt à dire, d'un ſtile Helleniſte & éloigné de l'élegance Attique de Demetrius. 3°. Ariſtée ſe dit Grec, quoique ſon ſtile & ſa maniere de diſcourir de la Religion le faſſent viſiblement reconnoître pour un Juif Helleniſte. 4°. Il attribuë à Ptolemée, & à toute ſa Cour, un tel reſpect pour la ſainte Ecriture, qu'ils ſemblent en un moment être devenus Proſélites. 5°. Ptolemée Evergetes ayant obtenu des Atheniens l'original des tragedies d'Eſchyle, de Sophocle & d'Euripide, fut loüé, comme d'une inſigne liberalité, de leur avoir remis quinze talents qu'ils lui devoient en leur renvoyant une copie : au lieu qu'à en croire Ariſtée, il en coûta plus de douze cens talens à Ptolemée Philadelphe pour avoir une verſion de l'Ecriture. 6°. Il n'eſt pas aiſé de ſe perſuader que le Grand-Prêtre Eleazar pût auſſitôt trouver dans ſa nation ſoixante douze hommes habiles en Hebreu & en Grec, ſix de chaque Tribu, dans un tems où la diſtinction des Tribus ne ſubſiſtoit preſque plus, du moins à l'égard de quelques-unes. 7°. Enfin Ariſtée prétend qu'au jour méme que les Interpretes arriverent à Alexandrie, Philadelphe apprit la nouvelle d'une grande victoire remportée ſur Antigone, ce qui le combla d'une double joye : il eſt néanmoins conſtant que ce fut ſon ayeul, & le premier des Ptolomées fils de Lagus, qui vainquit Antigone.

Le P. de Montfaucon dit, que les premiers Traducteurs ne mirent en Grec que le Pentateuque.

Dans le ch. 4e. il traite de la version des Septante, telle qu'elle étoit dans les Hexaples. Origene voyant que cette version, qui étoit en usage dans l'Eglise, differoit du texte Hebreu, se fit un scrupule d'y rien changer : il s'avisa donc de suppléer par le moyen des autres versions à ce qu'il jugeoit y manquer, & il marqua par un asterisque, ou une forme d'étoile, ces additions, les terminant par deux points : où il crut que les Septante avoient ajouté au texte, il marqua par un obele, ou une figure de broche, les retranchemens qu'il y avoit à faire. Enfin, il marqua par un lemnisque, ou forme de bande, les endroits qui lui parurent mal exprimez & obscurs, y ajoutant quelque éclaircissement tiré d'une autre version. Celle de Theodotion lui sembla la plus propre à son dessein, il employa quelquefois celle d'Aquila, & rarement celle de Symmaque. Après les marques dont on vient de parler, il ajouta la premiere lettre du nom du Traducteur auquel il avoit eû recours. Quant aux transpositions qu'il rencontra, il ne fit point de difficulté de remettre dans la version le même ordre qu'il voyoit dans l'original.

Quoique parmi ces corrections il y en eût d'utiles, toutefois le plus grand nombre

bre consistoit en des minucies grammaticales, qui détournant continüellement l'attention du Lecteur, nuisoient plus qu'elles ne servoient. Le P. de Montfaucon dit qu'il en est passé plusieurs dans les éditions des Septante que nous avons presentement, non seulement dans l'exemplaire Alexandrin de Cyrille Lucar, qui semble être tiré des Hexaples, & dans l'édition d'Alcala, mais aussi dans l'exemplaire du Vatican. Quelquefois même il est arrivé que deux differentes versions sont demeurées ensemble, comme au Pseaume 28. v. 1. *Afferte Domino filii Dei, afferte Domino filios arietum.* Les Septante avoient traduit : ἐνέγκατε τῷ κυρίῳ υἱοὶ θεοῦ, un autre Interprete : ἐνέγκατε τῷ κυρίῳ υἱοὺς κριῶν. Origene avoit interpreté cette diversité par un Lemnisque, qui ayant été negligé, les deux phrases ont été lûës de suite. L'Auteur remarque aussi, que la ressemblance de quelques lettres Grecques, soit en leur figure, soit en leur son, a produit des varietez de leçons, & qu'anciennement les chapitres & les versets étoient autrement distinguez qu'aujourd'hui.

Parlant d'Aquila & de sa version au ch. 5[e]. il se fonde sur un passage d'Eusebe l. 6. de l'histoire Ecclésiastique ch. 16. pour assûrer, qu'Origene avoit mis à la tête de ses Hexaples l'histoire des Interpretes qu'il y employoit, & que c'est de là que

S. Epiphane a tiré ce qu'il en dit : cependant il déclare, qu'il n'a pas grande créance en S. Epiphane, ſur ce qu'il rapport du Chriſtianiſme & de l'apoſtaſie d'Aquila Aquila avoit fait deux traductions, la premiere coulante, la ſeconde mot pour mot & c'eſt celle-ci qu'Origene plaça dans ſe Hexaples. Les Peres ont reproché de l mauvaiſe foi à ce Traducteur ; & d'avoir en haine des Chrétiens détourné le ſens en pluſieurs endroits. Le P. de Montfaucon l'abandonne ſur le paſſage d'Iſaïe ch. 7. v. 9. & ſemble le diſculper ſur le reſte. Il remarque que la Paraphraſe Caldaïque d'Onkelos ne s'accorde point avec la verſion Grecque d'Aquila.

Symmaque, dont il eſt traité au ch. 5^e, eſt loüé par Euſebe & par S. Jérôme, comme le plus élegant & le plus clair de ces Traducteurs, & Theodore d'Heraclée lui a reproché, que pour affecter trop d'élegance & de clarté, il a affoibli en quelques endroits les expreſſions de l'Ecriture. S'il n'a pas fait deux verſions, du moins il a tourné certains endroits en deux façons. Il étoit né Samaritain, & ſelon Euſebe & S. Jerôme, il ſe fit Ebionite, ſelon S. Epiphane il ſe fit Juif. Euſebe l. 6. ch. 17. rapporte, que de ſon tems on avoit entre les mains des Commentaires de lui, où il s'efforçoit de ſoûtenir l'hereſie des Ebionites : ἐν οἷς δοκεῖ, πρὸς τὸ κατὰ Ματθαῖον ἀποτεινόμενος εὐαγγέλιον, τὴν δε-

δηλωμένην αἵρεσιν κρατύνειν. Le Pere de Montfaucon, après Mr. de Tillemont, entend par ces paroles, que Symmaque s'appuyoit sur l'autorité de S. Matthieu pour soutenir son heresie, ce qui convient à un Ebionite qui revere cet Evangile ; mais Mr. de Valois les rend en Latin dans un sens tout contraire : *Adversùs Evangelium Matthæi acriter disputans*, disputant de toutes ses forces contre l'Evangile de S. Matthieu. On fera ici trois reflexions. 1°. Ces paroles d'Eusebe, πρὸς τὸ κατὰ Ματθαῖον ἀποτεινόμενος εὐαγγέλιον, considerées en elles mêmes & sans rapport au sujet, ne semblent pas faire un autre sens que celui que leur donne Mr. Valois, & la préposition πρὸς semble signifier *contre*. 2°. L'Evangile de S. Matthieu à l'usage des Ebionites étoit fort different du Grec, & il étoit supposé. 3°. Comme les Ebionites étoient divisez de sentiment sur la naissance miraculeuse de Jesus-Christ, il paroît fort vraisemblable que leur Evangile n'en disoit rien. D'où il s'ensuit qu'on peut croire que Symmaque, Ebionite outré, a combattu ce qui s'en lit dans le veritable Evangile de S. Matthieu en Grec.

Theodotion paroît avoir eû moins de capacité qu'Aquila & Symmaque, & n'avoir pas si bien possedé l'Hebreu ; mais comme il a plus de conformité avec les Septante, il a été plus d'usage. C'est ce

que remarque le Pere de Montfaucon dans le ch. 7^e^. Et dans le suivant, il dit que les trois autres Traducteurs, dont le nom est inconnu, avoient un stile plus diffus, & ressentent la paraphrase.

Saint Jérôme, continuë-t'il, avoit devant les yeux toutes ces differentes traductions Grecques : & il s'en servit avec discernement pour composer sa traduction Latine, donnant ordinairement la préference à Aquila & à Symmaque, & le plus souvent à Aquila : sur les petits Prophetes il s'est beaucoup aidé de la cinquiéme traduction, quelquefois il s'accommode des Septante, & en d'autres endroits il s'éloigne de toutes.

Le ch. 9^e^. n'a rien de remarquable : le P. de Montfaucon y indique succinctement, sur quels livres de l'Ecriture il a recüeilli des fragmens des anciennes versions ; mais pour le ch. 10^e^. il a fallu mediter, & confronter les marges des exemplaires, lesquelles étoient chargées de certaines marques qui dénotoient les differentes traductions. Le P. de M tâche de les déchiffrer, & il prouve contre Walton, que la marque οι Γ signifie les trois Traducteurs, Aquila, Symmaque & Theodotion.

Au ch. 11^e^. il fait considerer de quelle énorme dépense étoient les Hexaples : six, ou huit, ou neuf colomnes écrites en grandes lettres, appellées *unciales*, comme

c'étoit alors la coûtume, avec des marges pour recevoir les notes; de ſorte qu'il eſtime qu'à peine cinquante gros volumes pouvoient ſuffire. Il s'en fit donc peu d'exemplaires entiers, & chacun en décrivant, ou en faiſant décrire la verſion des Septante, ſe contentoit de marquer les differences des autres verſions, qu'il jugeoit les plus notables. Or ce qui paroît digne de remarque à l'un, ne le paroit pas à l'autre; d'où il eſt arrivé que l'un a obſervé ce que l'autre a négligé. Il eſt certain qu'il y avoit un exemplaire complet des Hexaples dans la bibliotheque d'Euſebe à Céſarée, & il eſt croyable qu'il a péri, ſoit lorſque Coſroés pilla cette ville, ou quand les Sarrazins s'en rendirent les maîtres. Le P. de M. fait un catalogue des Commentateurs qui ont cité les Hexaples.

Après ſes Prolégomenes il met quatre petits ouvrages qui n'avoient point encore paru, & qu'il a tirez de la bibliotheque du Roi & de celle du Vatican. Il attribuë le premier à Origene, dont le nom n'eſt pas dans le manuſcrit; que ce ſoit Origene, ou un autre, il s'exprime bien mal ſur la notion de Dieu, & il la prend des Philoſophes payens: les deux ſuivans ont le nom d'Origene, & ces trois ouvrages traitent de la diviſion des Auteurs & du titre des Pſeaumes. Le quatriéme eſt un abregé de ce que Saint Epiphane a dit de

l'hiſtoire des Septante dans ſon livre des poids & des meſures.

C'eſt principalement ſur les notes placées à la fin de chaque chapitre de l'Ecriture qu'on peut ſe former une juſte idée de la grande lecture & de l'application du Pere de M. Il y marque exactement les endroits où il a trouvé les fragmens qu'il rapporte, il les compare les uns aux autres, il y fait les corrections qu'il juge, ou neceſſaires, ou convenables. Comme ils ſont tirez des anciens manuſcrits de la Bible & des anciens Interpretes, ils ſont ſans doute d'un grands ſecours pour parvenir à une parfaite intelligence du texte; car c'eſt un grand avantage de ſçavoir en quoi les premiers Traducteurs ſont convenus, ou ont differé entre eux. Ce premier tome finit par les Pſeaumes.

Tome ſecond.

Le ſecond tome contient les autres livres de l'Ecriture, c'eſt à dire, ceux qui ont été écrits en Hebreu.

A la fin de l'ouvrage le P. de Montfaucon ajoute deux Lexicons, ou Dictionnaires. Le premier eſt des mots Hebreux, avec leur ſignification en Grec, ſelon les anciens Traducteurs, les Septante, Aquila, Symmaque, Theodotion, & il ajoute leur ſignification en Latin; le ſecond eſt

des mots Grecs employez par les mêmes Traducteurs, excepté les Septante, avec leur signification en Latin, & les mots Hebreux qui leur répondent. Il y a plusieurs de ces mots Grecs qui ne se trouvent point dans les autres Auteurs. La raison pourquoi dans le second Lexicon il n'a pas fait mention des Septante, c'est que Kircker l'a prévenu par une longue concordance de ces Traducteurs, à laquelle le P. de M. renvoye.

Si le Dictionnaire Hebreu a été d'un grand travail & dégoûtant, il est aussi d'une grande utilité, en ce que les anciens Traducteurs, principalement Aquila & Symmaque, ont consulté les Juifs les plus habiles de leur tems, auxquels on peut autant se fier qu'aux Massorethes & aux Rabbins, qui sont venus après. Cet avantage pourtant d'ancienneté ne leur assûre pas une entiere créance, quoiqu'il leur arrive en quelques endroits de ne prendre pas le vrai sens.

A la tête de ces Dictionnaires sont de curieuses recherches sur la prononciation ancienne de l'Hebreu, sçavoir, si elle étoit la même qu'aujourd'hui. „ Il „ importe peu, dit Saint Jerôme, de pro„ noncer *salem*, ou *salim*, parceque les „ Hebreux usent très - rarement de leurs „ voyelles au milieu des mots, & il est „ libre aux Lecteurs, selon les differens „ païs, de prononcer les mêmes mots par

„ divers ſons & avec divers accens. D ce paſſage le P. de M. conclut, que l maniere dont maintenant l'Hebreu ſ prononce, n'a été fixée par les Maſſore thes que ſelon l'uſage du païs où ils vi voient. Il parcourt donc toutes les lettre de l'alphabet, & enſuite les points voyel les, & comparant pluſieurs mots Hebreux inſerez en lettres Grecques dans les anciennes traductions, avec les mêmes mots prononcez ſelon les regles des Maſſorethes, il fait voir une grande difference.

Il ne ſera pas déſagréable à nos Lecteurs de leur indiquer les principaux manuſcrits que le Pere de Montfaucon a conſultez. Il fait beaucoup d'eſtime d'un manuſcrit gardé dans la bibliotheque des Moines de St. Baſile à Rome, & qui eſt du dixiéme ſiécle : il contenoit le Pentateuque, avec le livre de Joſüé & celui des Juges, mais preſque toute la Geneſe manque, & les deux derniers chapitres des Juges manquent auſſi.

Pluſieurs manuſcrits de la bibliotheque du Roi, du dixiéme ſiécle & des deux ſuivans : ils contiennent diverſes parties de l'Ecriture.

Quelques-uns de la bibliotheque de Mr. Colbert : un du 4ᵉ. ou du 5ᵉ. ſiécle, contient ſeulement quelques chapitres de l'Exode, du Lévitique & des Nombres, avec les Aſteriſques & les Obeles. Ils ſont auſſi repréſentez dans cet ouvrage.

Une feüille seule du livre des Juges, de plus de 1100 ans, dont Mr. des Marez a fait present au P. de M. Elle est sans accens & sans esprits, & elles a les Asterisques & les Obeles.

Trois de la bibliotheque de Coislin de Monseigneur l'Evêque de Mets, le prémier du moins du septiéme siécle, & extremement loüé par le P. de Montfaucon; les deux autres du 10e. siécle.

Un sur Job du dixiéme siécle, de la bibliotheque des Prêtres de l'Oratoire ruë S. Honoré.

Un sur les Prophetes d'environ du 8e. siécle, qui a autrefois appartenu à Mr. Marchal, & est aujourd'hui dans la bibliotheque du College de Loüis le Grand. Il a des diverses leçons aux marges, & les Asterisques & les Obeles dans le texte.

ARTICLE X.

TRAITE' DES DISPENSES, suivant l'Ecriture sainte, les decrets des Conciles & des Papes, le sentiment des saints Peres, & les résolutions des Théologiens & des Canonistes. A Paris, chez François Rochard, ruë Saint Jacques, à Saint Bruno, 1713. *in* 12. *pages* 244.

CEt ouvrage est court, aussi n'est-ce pas un traité complet des dispenses,

& il ne tend qu'à un point ; ſçavoir, que les diſpenſes accordées ſans cauſe ſont autant de pechez, à ceux qui les donnent, & à ceux qui les reçoivent & en uſent.

Dans le premier chapitre l'Auteur établit que l'Egliſe a le pouvoir de faire des loix ; pouvoir que les Apôtres ont exercé, & que leurs ſucceſſeurs ont continué d'exercer, d'où ſont émanez tant de Canons touchant la diſcipline. C'eſt la doctrine des Peres, de S. Ignace d'Antioche, d'Origene, de Saint Ambroiſe, de Saint Jean Chryſoſtome. Les Papes ſe ſont crûs aſtreints à ces loix, & obligez de s'y conformer. Le Pape Zozime le déclare dans le decret de Gratien, *Contra ſtatuta* 25. *qu.* 1. „ L'autorité même de nôtre Siége ne peut rien „ ordonner, ni changer, contre ce qui a „ été ſtatüé par les Peres. L'antiquité que „ leurs decrets rend venerable, ſe ſoutient „ parmi nous par des racines qui ne peu„ vent être arrachées. Son ſucceſſeur Boniface écrit à Hilaire de Narbonne : „ Il „ eſt de nôtre devoir de garder exacte„ ment les ordonnances que nos Peres „ nous ont laiſſées. Saint Leon s'oppoſant à la prétention ambitieuſe d'Anatole de Conſtantinople, lui écrit en ces termes : „ Les ſaints & venerables Peres, qui „ à Nicée ont condamné le ſacrilege „ Arius avec ſon impieté, ont fait des „ loix Eccléſiaſtiques & des Canons qui

„ doivent durer jusqu'à la fin du monde.
„ Ils vivent encore dans leurs constitu-
„ tions, & ici & par toute la terre; & si
„ jamais quelqu'un présume de donner
„ atteinte à ce qu'ils ont reglé, tout ce
„ qu'il fera sera aussitôt cassé. Il s'exprime avec la même force sur le même sujet, dans ses lettres à l'Empereur Marcien & à Maxime d'Antioche. Les paroles de Gelase aux Evêques de Dardanie sont remarquables. „ Nous sommes persuadez
„ que nul veritable Chrétien n'ignore,
„ qu'il appartient principalement au pre-
„ mier Siege, & préferablement à tous les
„ autres, de maintenir l'execution de ce
„ qui a été ordonné en chaque Concile,
„ & approuvé par le consentement de
„ l'Eglise universelle; puisque c'est lui qui
„ confirme les Conciles par son autorité,
„ & en soutient les Decrets par sa conduite. Hormisdas, Agapet, S. Gregoire le Grand, Saint Martin, Zacharie, Leon IV. Adrien II. Gregoire VII. Pie V. protestent de même qu'ils sont observateurs des saints Canons.

Or, poursuit l'Auteur, si le témoignage de onze Peres, & d'un Concile de quatorze Evêques, a suffi à Saint Augustin pour fonder la tradition contre les Pelagiens, de dix Peres au Concile d'Ephese contre Nestorius, de neuf à Saint Leon contre Nestorius & Eutyches, „ celui
„ de treize Papes est suffisant pour avan-

„ cer que la tradition du S. Siege no
„ apprend que les souverains Pontif
„ sont obligez de garder les Canons
„ & qu'il ne leur est pas permis de s'e
„ écarter.

Il est dit dans le second chapitre, qu l'Eglise a le pouvoir de dispenser de se loix; ainsi elle a autrefois laissé au jugement des Evêques de dispenser de la longueur de la pénitence, & le quatriéme Concile de Carthage permet la translation des Evêques & des Clercs, eû égard à la necessité & au besoin des Eglises.

Au chapitre suivant il réduit les causes de dispenses à la necessité & à l'utilité publique de l'Eglise, non pas à l'utilité particuliere de ceux qui les poursuivent; autrement les causes ne manqueroient jamais, étant évident que personne ne demande de dispense qu'à son avantage. Il rapporte là-dessus plusieurs autoritez des Conciles d'Ancyre, de Neocesarée, du quatriéme de Carthage, de Meaux; des Papes Gelase, Pelage II. & Jean VIII. de Pie V. de Saint Bernard, des neuf Prélats que Paul III. consulta sur la reformation de la Cour de Rome; & il ajoute le sentiment de Denys le Chartreux, de Gerson, de Dominique Soto, & d'autres Théologiens; & enfin, du Concile de Trente.

Il soutient dans le chapitre quatriéme que les dispenses doivent être expediées

gratuitement, sans avoir égard à l'interêt des Officiers de la Cour de Rome. Marcel II. étoit résolu d'en user ainsi, comme l'écrivit Henri II. son Ambassadeur à Rome ; & ce Pape disoit que si les dispenses étoient justes, elles ne devoient pas être achetées, & que les injustes devoient absolument être refusées. Pie V. refusa une grosse somme offerte par un Seigneur d'Espagne, pour une dispense qu'il accorda gratuitement, la jugeant juste. Les neuf Prélats dont Paul III. prit les avis, recommandent la même chose, néanmoins avec une exception pour les dispenses de mariage, quand il a été contracté par des personnes qui ont passé par dessus un empêchement qui ne leur étoit pas inconnu ; mais le Concile de Trente n'a pas eû égard à cette exception, il a commandé de ne point donner la dispense en ce cas, & d'ordonner la séparation.

Ce qu'on a vû jusqu'ici ne fait que préparer au cinquiéme & dernier chapitre, dont voici le titre. *Si les dispenses données sans cause exemtent de peché celui qui les donne, & ceux qui s'en servent, & si elles sont absolument nulles ?* On interrompra pour un moment l'Auteur, pour remarquer que ce sont deux questions fort distinguées entre elles, s'il y a peché d'accorder une dispense obtenuë sans cause, & de s'en servir ? Et si elle est nulle ? Dire qu'il y aura à répondre à Dieu d'une dis-

pense donnée & obtenuë, ce n'est pas pourtant dire qu'elle est absolument nulle. Par exemple, un Ecclésiastique sur une telle dispense prend possession d'un second Benefice, il peche; mais sa possession est-elle nulle? Un Laïque se marie sur une dispense sans cause d'un degré défendu, on suppose qu'en cela il peche; mais son mariage est-il nul? La différence entre l'un & l'autre, c'est que l'Ecclésiastique peut à tout moment quitter le Benefice où il est entré par un peché, au lieu qu'il y a bien des considerations à faire sur un mariage contracté; & apparemment les Juges, vû la dispense, le déclareroient valide.

Revenons à l'Auteur, qui distingue d'abord les loix de droit naturel & de droit divin positif: il est manifeste qu'à leur égard il n'y a point de dispenses. Quoique personne ne fasse un vœu que de son gré & de sa propre volonté, celui qui l'a fait doit à Dieu de l'accomplir tandis qu'il y est engagé. Les loix humaines positives, soit Ecclésiastiques, soit civiles, obligent à raison de la soumission dûe aux puissances que Dieu a établies. Enfin, il dit que quelques loix Ecclésiastiques & positives sont fondées sur les divines, comme d'imposer une satisfaction aux pénitens, d'obéïr à son Evêque, de garder son vœu. „ Cela supposé, dit-il, il est aisé de „ décider nôtre question, & de faire voir

„ par des preuves ſans replique , pour
„ ceux qui ont du reſpect pour les decrets
„ des Conciles, les déciſions des Papes,
„ le ſentiment des ſaints Peres, & les ré-
„ ſolutions des Théologiens & des Cano-
„ niſtes qui les ont pris pour regle, *Qu'u-
ne diſpenſe donnée ſans cauſe n'exemte pas
de peché, ni celui qui la donne, ni celui à
qui elle eſt accordée, même dans les choſes
qui ne ſont que de Droit Eccléſiaſtique.* Ou-
tre qu'il n'y a que ces ſortes de choſes où
les diſpenſes ayent lieu, il omet ce qu'il
avoit marqué dans le titre du chapitre ;
qu'une telle diſpenſe eſt *abſolument nulle.*
Voici ſes preuves, qui vont à la nullité de
ces ſortes de diſpenſes.

„ La premiere eſt, que les Supérieurs Ec-
„ cléſiaſtiques, ſans en excepter le Pape,
„ ſont ſoumis aux loix de l'Egliſe & obli-
„ gez de les garder. C'eſt ce qui a été dé-
„ cidé par les Conciles Generaux de Conſ-
„ tance & de Bâle. Il n'ignore pas, dit-
il, que des Théologiens ne conviennent
pas de la ſupériorité des Conciles ; & que
toutefois quelques-uns d'entre eux enſei-
gnent que les diſpenſes accordées ſans
cauſe par le Pape ſont nulles : il demande
comment ils s'accordent avec eux mêmes ?
Ce qu'il demande eſt trop aiſé pour s'y
arrêter.

Il tire ſa ſeconde preuve de ce que le
Concile de Trente, ſeſſ. 25. ch. 18. de la
Reform. déclare ſubreptices, c'eſt à dire,

nulles, les diſpenſes accordées ſans une raiſon urgente & ſans une grande utilité; ce qu'il faut entendre d'une utilité publique. Il n'approuve donc pas les diſpenſes de mariage dans les degrez défendus, en conſideration d'arrêter les biens dans une famille; mais il ajoute un addouciſſement, afin de ne pas troubler mal à propos les conſciences; c'eſt que les perſonnes qui ſans déguiſement ont expoſé leurs raiſons, peuvent s'en rapporter à l'autorité & à la conſcience de leurs Supérieurs. Eſt-ce, ſelon l'Auteur, que ces diſpenſes étant effectivement nulles, toutefois les perſonnes qui en ont été favoriſées, peuvent ſans trouble en uſer, & n'ont qu'à raſſûrer leur conſcience ſur la conſcience des Supérieurs? Il parcourt les autres cauſes de demander des diſpenſes des degrez de conſanguinité, ou d'affinité, & il y demande ſur tout de la ſincerité.

Sa 3e. preuve eſt fondée ſur ce que S. Bernard l. 1. de la conſid. ch. 4. écrit au Pape Eugene; qu'une diſpenſe qui n'a pas pour motif la neceſſité & l'utilité publique, mais ſeulement celle des particuliers, n'eſt en effet qu'une crüelle diſſipation. Il rapporte en cet endroit les lettres de S. Bernard, touchant Robert ſon neveu, & Arnauld Abbé de Morimont, qui avec diſpenſe avoient changé d'Ordre; & il retombe ſur les Religieux qui paſſent à un autre Ordre.

Il produit pour 4^e^. preuve le ſentiment les Théologiens & des Canoniſtes depuis e douziéme ſiécle juſqu'à preſent. Tous ceux qu'il cite ne condamnent pas de nullité les diſpenſes ſans cauſe. Mr. de Sainte-Beuve tome 3. Réſolution 144. les croit nulles ; ſans oſer condamner le ſentiment contraire : Mr. de Marca dit que depuis plus de trois cens ans elles ſont en uſage, & il a attiré après lui l'Auteur des Conferences de Luçon ſur le Sacrement de mariage. Mais l'Auteur de ce traité dont on fait l'extrait, s'inſcrit en faux contre cette longue preſcription, contre laquelle les Théologiens & les Canoniſtes n'ont ceſſé de reclamer.

ARTICLE XI.

LES DOUZE TESTAMENS des Patriarches traduits de l'Hebreu en Grec, du Grec en Latin, par Robert Evêque de Lincolne, & du Latin en François, par Mr. Macé Chefcier Curé de ſainte Oportune, avec une diſſertation, des argumens & des Notes. A Paris, chez Jean de Nully ruë S. Jacques 1713. *In 12. pages 216. ſans la table.*

MOnſieur Macé, occupé depuis huit ans à l'explication des Propheties de l'ancien & du nouveau Teſtament, n'a oſé y faire entrer celles que le livre d'E-

noch & les Teſtamens des douze Patriarches lui offroient, ſans preſſentir le Public ſur l'autorité de ces livres. Il employe une diſſertation écrite avec beaucoup d'art à juſtifier leur antiquité, & il n'omet rien pour les faire recevoir comme les ouvrages legitimes de ceux dont ils portent les noms reſpectables. Il voudroit qu'on crût qu'ils ne ſont apocryphes que dans ce ſens que les Docteurs Juifs les cachoient au peuple; mais pourquoi lui auroient-ils caché un livre auſſi édifiant que les Teſtamens des Patriarches? On n'en apportera jamais de raiſon plauſible. Pourquoi les Apôtres n'auroient-ils pas fait valoir dans leurs prédications & dans leurs Epîtres, les prédictions ſi claires de la divinité & de la Paſſion de JESUS-CHRIST que contient le livre des douze Teſtamens? C'eſt aſſûrément l'ouvrage de quelque Juif Helleniſte converti au Chriſtianiſme, mais qui en embraſſant la veritable Religion, n'avoit pas renoncé au génie fabuleux qui a regné parmi les Juifs Alexandrins, & qui leur a fait ſuppoſer pluſieurs ouvrages. Il ne faut que lire celui dont nous parlons pour ſe convaincre de la ſuppoſition; la morale en eſt excellente, mais les fictions y ſont groſſieres, & les Propheties plus claires que celles de l'Ecriture. L'impoſteur qui l'a compoſé eſt apparemment l'Auteur du livre apocryphe d'Enoch, dont il ne nous reſte que quelques fragmens.

erreur du commerce des Anges avec les
:mmes avant le deluge est enseignée dans
es deux écrits, & le livre d'Enoch est ci-
é avec affectation dans celui des douze
Testamens. Au reste, ces deux livres sup-
posez sont plus anciens qu'Origene, qui les
cite, sans leur attribuer cependant que
peu d'autorité : ils sont même beaucoup
plus anciens qu'Origene, si nôtre con-
jecture est vraye, & s'ils sont l'ouvrage
du même imposteur; car S. Justin, S. Ire-
née, Tertullien, ont lû le livre d'Enoch :
on a même prétendu que S. Jude le citoit
dans son Epître, ce qui lui donneroit une
bien plus grande antiquité; mais il est
plus probable que S. Jude ne rapporte la
Prophetie d'Enoch que sur la foi de la tra-
dition, & que c'est sa citation qui a fait
naître la pensée d'attribuer au S. Patriar-
che Enoch le livre qu'ont eû les Peres, &
dont les fragmens que Syncelle a conservez
prouvent évidemment la supposition. Mr.
Macé a crû pouvoir justifier ce livre, &
celui des douze Testamens, par une con-
jecture ingénieuse : il avance que le mot
Hebreu *Elohim*, qu'on a traduit en Grec,
Anges, devoit être traduit, *les Grands*,
les puissans : *Elohim* a en effet ces deux
significations; mais outre qu'on n'a au-
cune preuve que les douze Testamens &
le livre d'Enoch ayent été composez en
Hebreu, l'erreur du commerce des An-
ges avec les femmes y est trop clairement

exprimée, pour les justifier sur un tern équivoque. Mr. Macé aura cependant gloire d'avoir défendu une mauvaise cau aussi bien qu'on pouvoit la défendre.

ARTICLE XII.

OBSERVATION DE MATHURIN De Lignac, Chirurgien & Pharmacien sur l'usage des eaux minerales.

PLusieurs personnes croyent, que les grands secours que fournissent les eaux minerales dans les maladies auxquelles elles conviennent, lorsqu'on en use prudemment, se peuvent aussi bien trouver dans les endroits éloignez de leurs sources, en y faisant transporter ces mêmes eaux, que sur les lieux d'où elles sortent; & que par ce moyen on en facilite l'usage à toutes sortes de personnes, tant en épargnant les peines & les fatigues du voyage, que les dépenses excessives, & les inquiétudes de n'être pas chez soi. Mais sans s'arrêter à cette prétenduë épargne, ni avoir égard à l'interêt particulier de ceux qui en font commerce, ceux qui voudront sans prévention suspendre leur jugement, & reflechir au changement qui peut arriver dans celles qui ont été transportées, avoüeront de bonne foi, qu'ayant été agitées par les voitures, les particules minerales, ou metalliques dont elles sont

chargées, n'y peuvent être longtems soutenuës sans se précipiter; ce qui est d'une grande considération pour l'usage : car si pour avoir été trop secoüées dans le transport qu'on en a fait, ou qu'ayant été gardées trop longtems, les substances, les mineraux dont elles sont impregnées viennent à se précipiter au fond des vaisseaux, elles ne sçauroient produire de bons effets, & les Medecins, aussi bien que les malades, se trouveroient frustrez dans leur attente. Mais si cette séparation ne s'étoit pas encore faite dans les bouteilles, elle pourroit se faire dans l'estomac, ou dans les intestins, & particulierement dans le cœcum, & se coaguler par la rencontre des matieres disposées à la coagulation, comme quand on mêle de l'esprit de vitriol avec de l'huile de tartre; ou se réduire en pierre de sel, si les particules salines, ou vitrioliques, se réünissent ensemble, ou enfin former quelque masse par l'acide des humeurs visqueuses qui s'y trouvent, comme il est arrivé il y a quelque tems à une Dame de qualité, qui après avoir fait plusieurs remedes pour se guérir d'une maladie dont elle a été affligée l'espace de cinq ou six mois, on lui conseilla l'usage des eaux de Forges, qu'elle prit à Paris pendant neuf jours, n'ayant pû continuer davantage, à cause que ses incommoditez augmentoient, & que par surcroît son ventre se constipoit, & son dégoût devint

plus grand, & elle sentoit une pesante
douloureuse dans le ventricule, avec d
fréquentes envies de vomir; ce qui l'obl
gea à se servir de differens remedes, pa
mi lesquels fut l'émetique, qui lui caus
plusieurs nausées, de grands efforts, &
très-peu de vomissement. Tous ces reme
des ne lui ayant procuré aucun soulage
ment, elle prit résolution de respirer l'ai
de la campagne, & partir de Paris le
27^e^. Août 1711. pour se rendre à sa maison
de campagne. Le soir arrivant à Louvre,
elle vomit abondamment, ce que je crois
avoir été occasionné par les cahots &
ébranlemens du carosse, dont l'abondan-
ce de l'humeur qui séjournoit dans son
estomac fut agitée. Le 30^e^. elle eut un
grand & fréquent vomissement, par lequel
elle jetta une quantité prodigieuse de bile
verte, (que l'on peut nommer ærugineuse
& porracée) avec tous les alimens qu'el-
le prenoit, ayant toujours la même dou-
leur & pesanteur dans le ventricule. Le
31^e^. la douleur se fit sentir en differens en-
droits du ventre, elle vomit de la même
violence, avec une odeur de matiere fé-
cale; le premier & 2^e^. de Septembre le
vomissement commença à diminuer, &
l'humeur parut de couleur jaune. Le 3^e^.
les douleurs furent considerablement ad-
doucies. Le 4^e^. au soir en rendant un la-
vement elle jetta avec effort dans le bassin
un corps étrange rond comme une boule,

de la grosseur d'une moyenne noix & ressemblant en couleur à du machefer, mais non pas si dur, ni si pesant; je fus curieux d'en couper une partie (ce que je fis avec un peu de peine) qui me parut au dedans de couleur de roüille de fer, en ayant l'odeur, d'où je conclus que la substance de ce corps n'étoit autre chose que le résidu des eaux de Forges, & il me fut aisé de concevoir par les differentes couches de la matiere qui le composoit, que son volume avoit grossi à plusieurs fois autour de la masse, comme par stratification, avec les humeurs glaireuses qui servoient à donner corps aux particules salines, ou vitrioliques du fer separées de l'eau, & que les differens mouvemens de l'estomac ayant fait rouler cette masse de toutes les manieres, la figure en a dû être ronde, étant unique; car si ce corps eût été accompagné de quelque autre, il n'auroit pû être rond, mais un peu applati par les fréquens frottemens, de même que les pierres qui se frottent & entre choquent dans la vessie.

Il y a apparence que le renversement du ventricule occasionné par l'irritation de l'émetique, soulevoit cette boule jusqu'à son orifice supérieur, & que par sa grosseur ne pouvant sortir par l'œsophage, elle s'opposoit au vomissement qu'on vouloit lui procurer.

Les douleurs que la Dame sentoit en

differens endroits du ventre les 30. & :
Août, ne procedoient sans doute que
la chûte de ce corps étranger dans l
boyaux grêles, où il ne pouvoit pass
à cause de sa grosseur qu'avec beaucoup
peine ; c'est aussi dans ce tems que
qu'elle jetta par la bouche avoit l'ode
de matiere fécale. Il est probable au
que les douleurs n'ont diminüé que lor
que la boule a eû parcouru tous les men
boyaux, & qu'elle s'est trouvée dans le
gros intestins, où elle avoit la liberté d
mieux rouler.

On peut croire avec raison, que si cette Dame eût continüé plus longtems l'usage des eaux, la boule auroit grossi chaque jour, & lui auroit sans doute causé la mort.

Cette observation ne sera peutêtre pas du goût de certaines personnes qui pourront objecter.

1°. Que les eaux de Forges ne coagulent point, & que par conséquent la boule ne peut être que des humeurs coagulées, ou pétrifiées.

2°. Que la Dame malade n'ayant pris les eaux de Forges que pendant neuf jours, cela peut aller à dix-huit bouteilles, & que si on en faisoit évaporer la même quantité, à peine resteroit-il au fond du vaisseau assez de substance metallique pour former le volume de la quatriéme partie de la boule en question.

 3°. Que

3°. Que l'usage de les transporter est tabli depuis longtems, & que plusieurs ersonnes en ont été sensiblement souagées.

Je réponds, qu'il ne s'agit pas d'avoir ecours à la coagulation, ni à la pétrification, puisque, comme il a été ci-dessus lit, ce n'a été fait que par incorporation avec les matieres glaireuses & par stratification.

Je conviens de la petite quantité du résidu du fer après l'évaporation de l'eau; mais je soutiens que celle des humeurs visqueuses qui ont donné corps à la boule, a augmenté considerablement son volume chaque jour; & cette verité est si constante, qu'après avoir porté cette boule dans ma poche pendant quelques jours, elle devint beaucoup plus legere & un peu moins grosse, par la dessication de l'humidité. Je l'ai montrée à quelques Medecins, & à plusieurs personnes d'un discernement juste, qui m'ont porté à ne pas tenir sous silence une observation si necessaire au Public.

Enfin, j'ose dire que cet usage ne prouve pas la bonté incontestable des eaux minerales transportées, & souvent gardées longtems, & que si quelques malades se sont trouvez soulagez après en avoir usé, ce peut être aussitôt par le benefice de la nature, que par l'effet de ce prétendu remede; mais le nombre de ceux qui n'en

ont retiré aucun avantage, ou qui en ont été plus incommodez, surpasse de beaucoup les premiers; & peutêtre que si on y avoit fait attention, on auroit trouvé l'occasion de dévancer mon observation.

ARTICLE XIII.

NOUVELLES OBSERVATIONS sur les eaux de Bourbon, addressées au R. P. de Tournemine, par le Pere Aubert de la Compagnie de Jesus.

MON REVEREND PERE,

J'avois promis à V. R. quelques observations sur les eaux de Bourbon, je m'acquitte aujourd'hui de ma parole. Les Philosophes ne doivent pas voyager comme les autres hommes, ils doivent aux Sciences le tribut de leurs voyages, c'est à dire, quelque nouvelle remarque, sur ce que la nature, ou l'art des hommes, offre à leur curiosité, & je vais payer ce tribut d'autant plus volontiers, que je suis redevable aux eaux de Bourbon d'une partie de ma santé, & que peutêtre dans quelque tems je la leur devrai toute entiere.

Lorsque je partis pour les eaux de Bourbon, j'avois depuis quatre mois étudié la nature de ces eaux, & celles des autres eaux minerales qui ont le plus de reputa-

tion. J'avois lû, pour en connoître l'analyse & les proprietez, ce qu'en ont écrit les meilleurs Auteurs, anciens & modernes, & surtout les excellentes observations qu'on trouve en differens endroits des Mémoires de l'Academie des Sciences, & le traité qu'en a fait Monsieur Pascal Medecin.

L'évaporation qu'on fait des eaux de Bourbon au feu de sable ne laisse au fond du vase que quelques grains d'un sel fixe, mêlé d'un peu de terre blanche & legere; mais ce sel n'est pas l'unique principe des vertus admirables de ces eaux, ni le seul agent qui produit dans le corps humain tant de surprenans effets. La preuve en est, que ce sel mêlé à de l'eau commune pique seulement un peu la langue, & borne là toute son operation. Il faut donc que l'autre principe qui est comme l'ame de cette eau, qui la rend si animée, si pénetrante, si expansive, soit une crême de soufre, une fleur de bitume épurée, une quintessence de baume extremement exaltée, qui cachée dans les pores de ce sel alkali, cause en se fermentant avec lui cette chaleur & ces ébullitions qu'on remarque dans les puits, & opere dans le corps ces guerisons surprenantes.

Mais ce soufre a échappé jusqu'à present aux operations les plus ingénieuses & les plus délicates de la Chymie; quelques-uns même nient son existence, ou

ne la conclut que par les effets ; n'eſt-ce pas aſſez ? Non, & j'ai voulu tenter, ſi en examinant la nature du lieu, les rochers d'où ſortent ces eaux ſi ſalutaires, je pourrois y découvrir des traces de ce ſoufre, ſans lequel cette ſource n'auroit point d'autre gloire, que celle de fournir par heure cent muids environ d'une eau piquante.

Comme le rocher d'où cette eau s'éleve en boüillonnant eſt ſept pieds ſur le niveau de la ſurface de l'eau des puits, & couvert aux environs d'une plus grande hauteur de terre pavée de grands carreaux, il ne me parut pas acceſſible. Je cherchai donc des morceaux de rocher tirez des fondemens des maiſons voiſines, & parmi d'anciens débris tranſportez hors la ville, lorſqu'on tailla le rocher de la ſource, & qu'on donna aux puits la forme qu'ils ont, j'y cherchai de quoi ſatisfaire ma curioſité. Je trouvai des morceaux d'un roc dur, fier, caſſant, composé de lames poſées & preſſées les unes contre les autres, & tranſparent comme du talc ; mais d'un verd d'émeraude extremement vif & agréable à la vûë ; je choquai quelques-uns de ces fragmens les uns contre les autres, je n'en pûs faire ſortir de feu, non pas même en les choquant avec un morceau d'acier ; mais de leur choc naiſſoit une petite odeur de ſoufre fine, & qui s'évanoüiſſoit auſſitôt. Je conclus, que

dans le choc le frottement violent des deux corps brisoit les liens qui tenoient les parties délicates du soufre comme emprisonnées & enchaînées, par les coagulations qui avoient formé le rocher, & qu'en s'échapant elles faisoient cette legere impression sur le sens destiné à l'odorat. Cela suffisoit pour me prouver que ces pierres vertes contenoient le soufre, dont les vertus éclatent dans les eaux de Bourbon; mais je n'eus plus lieu d'en douter, lorsque j'eus fait l'experience suivante.

Je mis des pieces de ce rocher grosses comme le pouce sur des charbons ardens, & après que le feu les eût penetrées, c'est à dire, au bout d'une minute, elles parurent environnées d'une legere flamme violette, mais plus vive que celle du soufre allumé; ces pieces de rocher petillerent en se calcinant, & les petits morceaux entourez d'une semblable flamme se répandirent de tous côtez, & exhaloient une odeur de soufre manifeste, mais bien plus douce que celle du soufre commun; ensuite cette flamme ayant dévoré sa proye, s'éteignit après quelque tems, & laissa les morceaux de pierre blanche & calcinez.

Peutêtre qu'on pourra dans la suite, par les operations de la Chymie, arrêter dans l'analyse de ces pierres le soufre qui entre dans leur composition, & qui mêlé aux eaux devient trop volatil, pour être fixé

& ſoumis aux ſens. Ainſi on aura une connoiſſance exacte de la nature du ſel & du ſoufre des eaux de Bourbon. Hé ! Qui ſçait ſi un jour, comme on a trouvé le ſecret de compoſer un ſoufre artificiel tout ſemblable à celui qu'on tire des mines, & d'imiter la nature, l'art ne trouvera point le moyen de compoſer des eaux artificielles égales à celles de Bourbon, & de multiplier ainſi ce que la nature avare n'a laiſſé échapper qu'en quelques endroits de la terre ? Il eſt donc clair maintenant autrement que par les effets, qu'il y a un ſoufre très-exalté & très-ſubtil dans les eaux de Bourbon. Il faut donc qu'au deſſous de ce rocher, vers le centre de la terre, ou du moins à quelque diſtance de ſa ſurface, il y ait une mine féconde de ſoufre, dont les parties les plus délicates s'exaltant ſans ceſſe par l'action de ce feu central de cette matiere ſubtile, qui ſans briller eſt cependant un feu qui met tout en mouvement, ſe purifient en traverſant les terres, & ſe fixent enfin dans le rocher ſous des coagulations tranſparentes. Ce ſoufre demeure donc engagé dans le rocher, contribüe à lui donner cette couleur d'émeraude ſi gaye & ſi belle, qu'il perd dans la calcination, & y demeure pourtant uni par des liaiſons aſſez relâchées, puiſqu'un feu médiocre en fait ſi aiſément la ſéparation. Or il n'eſt pas poſſible qu'une ſource d'eau ſe filtre au travers

des lames très-fines qui composent ce rocher, sur lequel est bâtie la ville de Bourbon ; sur tout si cette eau est déja impregnée d'un sel piquant, qu'elle ne détache à l'aide de ses parties salines les parties délicates du soufre, & que ces parties de soufre trouvant dans le sel des pores propres, ne s'y engagent & ne fermentent avec elles. Voici donc comme je conçois la chose.

On ne peut douter qu'en certains endroits de la terre il n'y ait des mines de sel, les montagnes de sel qu'on trouve en bien des lieux le prouvent invinciblement. Supposons donc qu'une mine abondante de sel soit assujettie à l'action de quelque feu soûterrain ; ce sel doit se sublimer & s'alkaliser, & par conséquent tout l'espace que l'on conçoit depuis cette mine jusqu'à la surface de la terre, doit être pleine de ces sels poreux qui s'exaltent. Ce sont ces sels qui entrant à l'aide de l'eau & de l'air, qui leur servent de vehicule dans les racines des plantes, y causent la vegetation, & se trouvent dans l'analyse qu'on en fait. De là vient que le sel de l'eau de Bourbon approche beaucoup du sel vegetal des plantes. Si donc une source d'eau douce traverse des terres pleines de ces sels alkalis, elle doit les dissoudre, s'en charger, & les charrier avec soi. Cette eau, dont les parties pliantes & souples n'eussent fait que glis-

ser sur des rochers traînant avec soi des parties salines, c'est à dire, piquantes & roides, auxquelles elle communique son mouvement, devient capable de ronger ces rochers entre les lames desquels elle est obligée de se filtrer, elle en détache de petites parties en les mêlant, & emporte les soufres, qui y étoient engagez.

Alors ces soufres délivrez de leurs prisons pénetrent les sels poreux, s'engagent dans leurs pores, & s'y agitant avec d'autant plus de violence qu'ils y entrent environnez seulement d'un peu de matiere subtile, comme il arrive dans toutes les fermentations ; c'est dans cet état d'effervescence que les eaux s'élancent dans les puits, & paroissent à nos yeux, la délicatesse des soufres & la pureté de leurs sels ne sont point capables de troubler leur limpidité.

Mais comme les soufres ne se joignent pas aux sels sous des alliages bien resserrez, ils se dégagent bientôt de leurs pores, & s'évaporent avec une extreme vîtesse au travers de l'air, ils s'élevent même avec tant de violence à cause de la quantité de leur mouvement comparé à leur masse ; qu'ils élevent les sels avec eux jusqu'à une certaine hauteur, c'est pour cela qu'après une évaporation faite au soleil on trouve bien des parties du sel attachées aux côtez des vases où elle s'est faite. Il est vrai, que pour soutenir cette expli-

cation il faut admettre de continuëlles ſublimations de ſels, & de ſoufres, pour fournir à des diſſolutions ſi conſtantes ; mais cela ne doit point embarraſſer un Phyſicien, qui ſçait dans combien d'endroits de la terre des flammes épouvantables s'entretiennent d'un ſoufre, qui ſemble renaître pour les nourrir depuis pluſieurs ſiécles. Outre que quelque ſyſteme qu'on embraſſe, il faut toujours trouver des mines impériſſables de ſel & de ſoufre pour fournir aux eaux de Bourbon. La nature, comme la Chymie, a ſes fourneaux & ſes laboratoires soûterrains ; c'eſt là qu'elle fabrique l'or & les métaux, & qu'elle prépare pour les plantes qui croiſſent ſur la terre, & pour les eaux minerales, les ſels, les ſoufres, le nitre, le vitriol.

J'avoüe que dans ce ſyſteme le ſel des eaux de Bourbon eſt alkali, contre le ſentiment de Monſieur Paſcal ; mais en verité les raiſons que cet habile homme apporte pour prouver le contraire ne ſont point convainquantes, & dès lors que le ſel des eaux de Bourbon fermente avec les acides après une évaporation de ces eaux faite par le feu, on doit conclure que ce ſel eſt alkali ; que ſi lorſque l'évaporation s'eſt faite par les rayons du ſoleil le ſel qui reſte ne fermente point avec des acides, cela vient de ce que le ſoleil n'a pas aſſez puiſſamment dégagé ce ſel de pluſieurs parties d'eau & de terre qui bouchent ſes

pores & en défendent l'accès aux acides.

De ce que je viens de dire, on peut tirer beaucoup de conséquences que l'experience justifie.

I. Que ces eaux transportées & refroidies demeurent rampantes & sans action, parceque leur principal agent, qui est le soufre, s'est évaporé. On peut dire la même chose des eaux de Vichy, puisque leur analyse est semblable à celle des eaux de Bourbon, à quelques grains de sel près. Ainsi je ne vois pas pourquoi on les transporte quelquéfois à Bourbon, où on les boit, après les avoir fait rechaufer dans les puits. Je crois néanmoins que la boüe des eaux de Bourbon peut être transportée, les soufres y étant plus grossiers & plus embarrassez.

II. Que plus on boit ces eaux près de la source, plus leur force est grande, & leur activité sensible. Ainsi il seroit plus à propos, sur tout dans un beau tems, de les boire sur les puits mêmes, que de se les faire apporter dans sa chambre, comme font pourtant la plûpart des honnêtes gens.

III. Que l'usage de ces eaux est particulierement approprié aux infirmitez dans lesquelles il faut mettre les humeurs en mouvement, lever des obstructions, fondre des mucilages, dégager l'écorce des nerfs des acides vitrioliques, qui empêchent l'irradiation des esprits animaux, tarir les sources des pituites qui inondent le cerveau, & peuvent causer des apo-

plexies, en se répandant tout à coup sur le systeme des nerfs, guerir la jaunisse, en débouchant le canal cholidoque dont l'obstruction fait reflüer la bile dans le sang, & teindre de sa couleur la surface du corps.

IV. Que les maladies où il n'y a déja que trop de mouvement dans les liqueurs, bien loin de se guérir par l'usage de ces eaux, prendroient tout à coup des faces plus terribles & plus menaçantes, & exposéroient des malades mal conseillez à de funestes symptômes.

V. Qu'on doit garder avec soin un regime de vie uniforme, & capable d'entretenir tout le corps dans une situation qui facilite le succès des eaux, c'est pour cela que le grand mouvement & les passions en doivent être bannies. Le chagrin, la crainte, & les autres agitations de l'ame, dérangent tout dans les humeurs, & enlevent à l'usage des eaux toute son efficace. Les fruits y sont défendus, & non sans raison, à cause des cruditez qu'ils laissent dans l'estomac. L'importunité des malades a pourtant arraché de la complaisance des Medecins la permission de manger des fraizes au Printems ; mais je doute que ce fruit, qui flate si fort le goût, mais qui après tout est composé d'une infinité de petites graines dures & polies, ne trouble nullement l'effet salutaire des eaux.

Il eſt donc ſûr que ceux, dont les maladies ſont appropriées aux eaux de Bourbon, & qui les prennent ſous les précautions neceſſaires, en doivent reſſentir des effets auſſi prompts que merveilleux. En effet, cette eau toute boüillante d'un ſoufre balſamique & ſpiritueux, qui fermente puiſſamment avec un ſel vegetal & volatil très-délié, tombant dans l'eſtomac & parcourant enſuite avec activité tous les autres viſceres, que l'on comprend ſous le nom des premieres voïes, en emporte les glaires, en fond les mucoſitez concretes & arrêtées ; inciſe & enleve les tartres ſalins, qui revêtoient leurs membranes interieures, entraine & diſſout les minieres vitrioliques qui formoient les obſtructions, ſavonne les glandules & les fibres accablées ſous des viſcoſitez envieillies, & rend ainſi aux parties ſolides leur oſcellation & leur premier reſſort.

Comme ces eaux ſont pleines de mouvement & de feu, leur vertu expanſive fait qu'elles ſe mêlent promptement au ſang ; elles ſe répandent du centre à la circonférence, accelerent le mouvement de toutes les liqueurs qui circulent dans le corps, & les purifient en pouſſant par des ſüeurs & des urines abondantes les ſeroſitez & les humeurs pareſſeuſes qui embarraſſoient leur circulation. C'eſt pour cela qu'on doit aider & faciliter

la transpiration, en évitant le froid avec un grand soin tandis qu'on les boit.

Si on veut maintenant considerer ce que produisent ces eaux, lorsqu'elles montent à la tête par la branche ascendante de l'aorte, & ensuite par les arteres carotides, leur extreme subtilité, & le feu dont elles sont animées, fait qu'elles pénetrent la substance du cerveau, & le réjoüissent par des étincelles de vie qu'elles font briller, elles en parcourent tous les sinus, les glandes & les replis, & ranimant les esprits animaux, elles les font rayonner dans tout le corps, en délivrant l'origine des nerfs du domaine des humeurs pituiteuses qui les abrûvoient; elles absorbent par leur sel alkali les minieres acides qui ont souvent dans la baze du cerveau vers la glande pituitaire des principes constans, & causent ces affections spasmodiques qui produisent quelquefois des effets si bizarres.

Ensorte qu'il n'y a point de remede plus efficace après des attaques d'apoplexie, & dans la plûpart des paralysies, que les eaux de Bourbon. Je dis, dans la plûpart des paralysies, car il y en a, comme l'a remarqué Villis, dont l'usage des eaux en agitant les causes les rendent plus universelles, aussi bien que leurs effets, & réduisent les malades à une totale imbecillité de membres; mais on peut dire qu'il y a peu de ces especes de paralysies,

& que la plûpart des paralytiques y reçoivent, ou une guerison entiere, ou du moins un soulagement considerable.

Ainsi la nature de ces eaux est haute, sublime, & élevée à des prérogatives excellentes, & j'ai été surpris en lisant des conferences manuscrites, que Mr. Bourdier, Medecin & Intendant des eaux, me communiqua, de voir à combien de diverses maladies elles avoient été un remede souverain. Je vous en dirois davantage, mon R. P. & ajouterois quelques reflexions particulieres, que j'ai faites sur les bains & les douches qu'on prend à Bourbon; mais je sens que je passe les bornes d'une lettre.

Je vous dirai pourtant encore, que j'ai trouvé sur une des collines qui environnent la ville de Bourbon, de petits cailloux à facettes, qui sortent en forme de cristaux des gros rochers de cette colline, ces cailloux ont presque la dureté & la transparence des diamans fins, & je ne doute pas que s'ils étoient taillez, & bien mis en œuvre, ils n'eussent quelque prix.

ARTICLE XIV.

PREMIER PROBLEME DE la Manœuvre.

Trouver la route & la vitesse d'une surface plane située verticalement dans un flux.

Figures pour l'Article XIV. des Memoires de Janvier 1714.

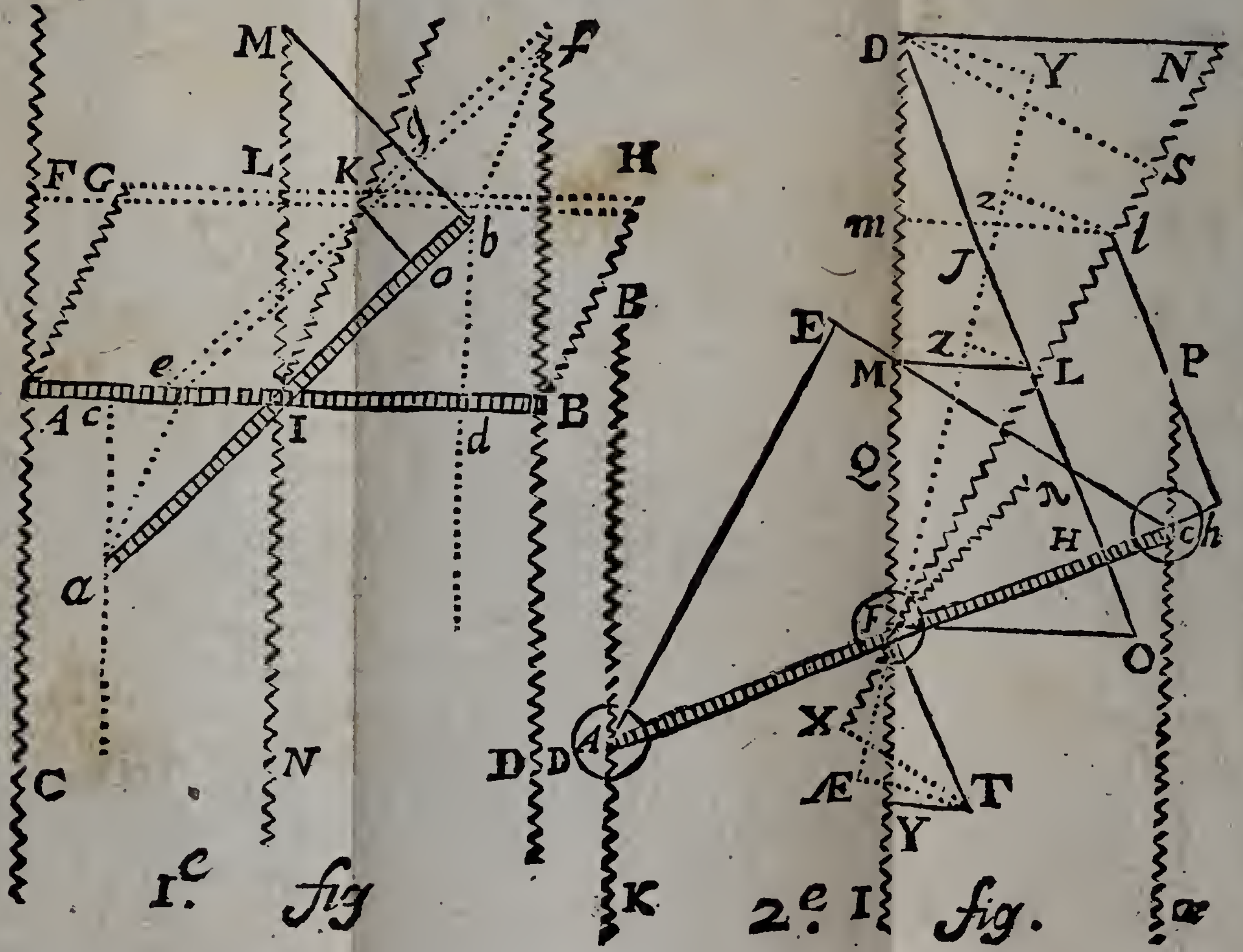

1.e fig

2.e fig.

de, & poussée par un autre fluide toûjours en même sens ; probleme qui renferme les principes de la Manœuvre dans leur plus grande simplicité. Par Mr. Parent.

I. JE ne propose ce probleme aux Sçavans, que parce qu'il m'a paru par sa simplicité plus propre que tout autre, pour faire connoître parfaitement la méthode par laquelle je détermine la route & la vîtesse d'un vaisseau mû par le vent toûjours d'un même sens. Cette méthode consiste en quelques principes, que je n'ai peutêtre pas assez expliquez dans mes Elemens de Mechanique, & dans mes Essais : c'est ce qui m'engage à les retracer ici en peu de mots, avant de m'engager plus avant dans la recherche du probleme proposé.

Premier Principe. La force d'un fluide dépend de la multitude de ses parties, qui choquent en même tems, & de la vîtesse dont chacune choque ; & cette multitude dépend de trois causes ; de la masse, ou pesanteur spécifique, ou condensation du fluide ; de la grandeur de la surface qui le reçoit, & de la vîtesse qu'il a par rapport à cette surface, puisqu'il est évident qu'il passe plus de parties par une tranche d'une riviere, à proportion qu'elle coule plus vîte.

II. Principe. La vîtesse du vent à l'égard d'une surface A B (premiere figure)

qui se meut, ou selon son cours, comme de A B en E F, ou obliquement à ce cours, comme de A B en G H, n'est que l'excès L M de la vîtesse absoluë I M du vent, sur la quantité I L dont la surface lui cede, ou fuit devant lui ; ce qui est assez évident, pour n'avoir pas besoin de démonstration. Ainsi la multitude des parties du vent tirée de sa vîtesse respective E F, ou G H, ne sera mesurée que par L M, de même que la vîtesse de son choc. Appellant donc (V) sa masse, on aura pour l'exposant de sa force ($V \times AB \times ML \times ML = (V \times AB \times ML^2$.)

III. Principe. Si la surface A B prend la situation, *ab*, oblique au cours du vent *ac*, *db*, qui passant par ses extremitez *ab* rencontre A B en *c*, & *d*, il est manifeste que toute la quantité de vent qui tombera sur cette surface *ab* sera renfermée entre les paralleles *ac*, *db* ; ainsi, *cd*, sera pour lors la mesure de la quantité du vent tirée de la surface *ab* ; (or A B = *ab* | *cd* ‖ comme le sinus total I *b* est au sinus I *d*, de l'angle I *bd* de la surface & du vent.

4°. Divisant aussi la vîtesse absoluë I M du vent dans la perpendiculaire *b* M à la surface *ab*, & dans I *b*, le vent n'agira sur *ab*, qu'avec la vîtesse dérivée *b* M toute entiere, en supposant la surface *ab* en repos ; la vîtesse I *b* servant seulement à faire écouler le vent ; mais

la multitude de ses parties tirée de la vîtesse absoluë sera toûjours marquée par I M ; puisque l'obliquité de *a b*, ne fait pas couler le vent plus vîte, ou plus lentement. Ainsi sa force contre, *a b*, sera alors marquée par (V x *c d* x I M x *b* M.)

5°. Et si en même tems *a b* se mouvoit selon la droite I K parallelement à elle même en *e f*, prenant I K pour exprimer sa vîtesse ; & la divisant aussi dans la perpendiculaire K O, à *a b*, & dans I O, il est évident que, menant les perpendiculaires K L, K *g*, sur I M, *b* M ; M L seroit encore l'excès de la vîtesse I M du vent, sur la vîtesse I L, dont *a b*, lui cede, ou fuit sous lui ; & que M L marqueroit par conséquent la multitude tirée de sa vîtesse absoluë I M ; M *g* exprimeroit la vîtesse du choc du vent perpendiculaire à *a b*, & O *b* la quantité dont la surface cede au vent en ce sens ; par conséquent la force perpendiculaire du vent selon *b* M seroit alors (= *v* x *c d* x L M x *g* M) ainsi dans ces deux cas ce n'est ni, I M², ni M L², ni *b* M², ni enfin *g* M², qu'il faut prendre avec (V x A B), ou (V x *c d*) pour exprimer les differens efforts du vent contre A B, ou *a b*, ce que Mr. Mariotte n'avoit pas distingué dans son mouvement des eaux, où il parle des forces respectives des fluides ; non plus que plusieurs Auteurs qui en ont traité depuis.

Janvier 1714.

On voit aussi que dans ce dernier cas & dans le second où la surface est en mouvement, si le vent prend differentes vîtesses absoluës I M, ses efforts contre *a b* ou A B, ne seront pas entre eux, comme les quarrez de ces vîtesses absoluës, si I K est supposée constante.

VI. *Principe*. Un corps quelconque *a b*, poussé par le vent, étant supposé rencontrer un autre fluide, comme l'eau, obliquement à sa direction, oblige l'effort du vent de se diviser, pour s'opposer à l'eau plus directement, comme il arrive dans le choc des solides. Alors ce corps suit une route oblique à la direction naturelle du vent; & cette route ne se fixe, que quand, à force de varier les routes, & les efforts & résistances du vent & de l'eau, il s'en rencontre une dans laquelle ces efforts & ces résistances font équilibre, de sorte que ce corps n'a plus alors de tendance vers aucun autre côté.

VII. *Principe*. La vîtesse d'un corps s'accelere perpetuellement pendant qu'il cherche sa route, & après qu'il l'a trouvée, & cela jusqu'à ce que la résistance de l'eau soit devenuë assez grande, pour détruire tous les nouveaux degrez de force que le vent pourroit lui ajoûter: alors il continuë de se mouvoir directement avec une vîtesse uniforme, que je nomme ailleurs vîtesse d'équilibre, parcequ'on peut regarder le vent & l'eau dans cet état de

ivement, comme en équilibre; com-
on dit que deux corps solides qui en
ssent un troisiéme sont en équilibre;
que l'un des deux premiers détruit per-
uellement tout le mouvement que l'au-
imprime au 3^e^. corps. Ces principes
it bien entendus.

. Soient presentement A,F,C (2^e^. figure);
les rondes & égales plantées audessus des
remitez A,C, & du milieu F de la surface
C. Il est évident premierement, que
posant le vent uniforme comme l'eau;
est la surface, & depuis l'eau en repos,
tte surface doit toujours avancer paral-
ement à elle même, étant poussée par
vent également de chaque côté de F,
on les paralleles K A B, L F D, Œ C P,
repoussée aussi également par l'eau en
F, F C; & cela dans quelque situation
'elle se trouve, à l'égard des droites pa-
lleles K A B, Œ C P, & quelque route
L N qu'elle tienne. On supposera par la
ite que toute l'acceleration de la surface
t finie, & que F L N est la route droite dans
quelle elle doit toujours continuer de se
ouvoir d'une vîtesse uniforme. Et pour
ouver cette route & cette vîtesse constan-
s, soit prolongée I F au delà de F en
D, & faite égale à la longueur A *c* de la
rface que je nomme (*c*), menez la per-
endiculaire D N, à F D, qui rencontre
L N en N; soit aussi A E la route de la voi-
e A parallele à F N, sur laquelle on mene

la perpendiculaire. C E pour comprendre toute l'eau que la ſurface A C rencontre ſelon N L F pendant ſon mouvement le long de F N, ſoit encore menée D H perpendiculaire à A C en H, & ſur D H prolongée la parallele F *o*, à D N ; enfin, du point L où les droites F N, D *o* ſe rencontrent, menez la perpendiculaire L M ſur F D.

Si l'on prend donc F D pour marquer la vîteſſe du vent en ce ſens, il eſt évident que F H = *b*, & H D = *a* marqueront ſes vîteſſes relatives en ces deux ſens, & que la ſurface ne trouvant aucune reſiſtance du côté de l'eau dans le ſens F H, (puiſque ſon épaiſſeur eſt conſiderée comme nulle) le vent lui donnera toute ſa vîteſſe en ce ſens. Donc il lui donnera encore dans le ſens H D la partie inconnuë H L de ſa vîteſſe relative H D, puiſqu'on ſuppoſe que F L eſt la route de la ſurface. Ainſi F L marquera la route & la vîteſſe deſirées. Mais l'eau venant choquer la ſurface avec la direction & la vîteſſe contraire & égale LF, ſon effort ſe réſoudra dans les 2 perpendiculaires L H, H F, dont le dernier ne fera aucune reſiſtance à la ſurface ; mais le premier ſelon LH fera un équilibre de vîteſſe contre la partie d'effort du vent qui ſe tire de ſa vîteſſe relative reſtante LD. De plus, F M étant la quantité dont la ſurface parcourant F L fuit ſous le vent, ou lui cede, il n'aura à ſon égard dans ſa route naturel-

I F D que la vîtesse M D. Donc M D arquera la multitude des parties du vent, ui choquent les trois voiles. Donc l'effort u vent selon H D sera le produit de sa asse, ou poids, par D M & par DL.

Soit maintenant $DN = y$, inconnüe, oit (n^2) la surface plate sur laquelle le ent choquant avec sa vîtesse naturelle, (V) feroit autant d'effort absolu, qu'en hoquant contre les 3 voiles A, F, C, en-emble, c'est à dire, la résistance naturel-e des trois voiles. Soit (m) la masse ou oids du vent, (e) celle de l'eau, & (h) a hauteur de la surface Ac. On aura par a construction ($Do = \frac{DF^2}{DH} = \frac{c^2}{a}$), à cause de l'angle droit DFo, & de la per-pendiculaire FH sur DO. De plus, les pa-ralleles DN, ML, Fo, donneront les ana-logies. ($DH = a \mid HF = b \mid\mid DF = c \mid FO = \frac{bc}{a}$), & ($FO + DN = \frac{bc+ay}{a}$

$DN = y \mid\mid OD = \frac{c^2}{a} \mid DL = \frac{c^2y}{bc+ay} \mid\mid$

$FD = C \mid DM = \frac{cay}{bc+ay} \mid\mid OF = \frac{bc}{a} \mid ML =$

$\frac{bcy}{bc+ay}$); ce qui donne $LH = a - DL =$

$\frac{abc+a^2y-c^2y}{bc+ay} = \frac{abc-b^2y}{bc+ay}$), à cause de l'angle droit DHF. Donc $FL =$

$\sqrt{FH^2 + LH^2} = \sqrt{FM^2 + ML^2}$ (à cau[se] des angles droits L H F, L M F) = $\frac{bc\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay}$). Faiſant donc encore l[es] analogies (FD | D L || V | $\frac{Vcy}{bc + ay}$) (FD | DM || V | $\frac{Vay}{bc + ay}$), (F D | FL || V [|] $\frac{bV\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay}$), on aura les vîteſſes d[u] vent, & de l'eau, marquées par les droit[es] D L, D M, L F. Or les triangles rectan[-] gles LFH, ACE ayant les angles en F & [A] égaux, donneront l'analogie, (L F = $\frac{bc\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay}$ | LH = $b \times \frac{ac - by}{bc + ay}$) | AC= C | CE = $\frac{ac - by}{\sqrt{c^2 + y^2}}$). Donc ($b \times$ C E) ou la quantité de l'eau choquante multipli[ée] par le quarré de la vîteſſe de l'eau en L F & par ſa maſſe, donnera la réſiſtance d[e] l'eau ſelon L F = C E $\times$ F L^2 $\times$ eb = $\frac{ac - by}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times \frac{b^2 V^2 \times c^2 + y^2}{\overline{bc + ay}^2} \times be$ = $\frac{(ac - by \times \sqrt{c^2 + y^2} \times b^2 V^2 e b)}{\overline{bc + ay}^2}$, qui doit ſe reſoudre en ſon effort ſelon

$\dot{C}H$, par l'analogie ($LF = \frac{bc\sqrt{c^2+y^2}}{-bc+ay}$

$\frac{abc-b^2y}{bc+ay} = LH \,||\, \frac{\overline{ac-by}\sqrt{c^2+y^2}}{\overline{bc+ay}^2} \times b^2$

$V^2 eh \,|\, \overline{\frac{ac-by}{bc+ay}}^2 \times \frac{b^2 V^2 eh}{c}$), qui est la résistance de l'eau selon LH, laquelle doit être égale à l'effort contraire du vent ($= DM \times DL \times mn^2 \times \frac{Vay}{bc+ay} \times \frac{Vcy}{bc+ay}$ $\times mn^2 = (\frac{V^2 Cay^2 mn^2}{\overline{bc+ay}^2}$), ce qui donne l'équation ($\overline{ac-by}\, b\sqrt{eh} = ncy$ $\sqrt{am}$), d'où l'on tire ($y = \frac{acbeh}{b^2eh+cn\sqrt{ameh}}$, & l'analogie ($c \,|\, y \,||\, b^2 h \times e + cn\sqrt{ah}$ $\times \sqrt{me} \,|\, abhe$; où l'on doit bien remarquer que la lettre (c) dans la valeur *d* (y), & dans cette analogie, ne marque pas la vîtesse du vent ; mais le sinus total, tandis que (a) exprime le sinus D H de l'angle D F H, & F H le sinus de son complément FDH. Ainsi la tangente D N $= y$ de la route A N de la surface avec celle du vent F D est indépendant de la vîtesse V du vent, puisqu'elle n'entre point dans la valeur *d* (y) c'est à dire, que cette route F N sera toujours la même, quelque vî-

tesse que prenne le vent, tandis que l'angle D F C demeurera le même.

3. Il ne reste donc plus maintenant pour avoir la vîtesse de A C selon F L, sçavoir, $\left(\frac{b\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay} \times V \right)$, que de substituer dans cette valeur celle d'y, ci-dessus, ce qui la changera en cette autre $\left(V \times \frac{\sqrt{c^2 n^2 ameh + 2b^2 cehn\sqrt{ameh} + c^2 b^2 e^2 h^2}}{c^2 eh + en\sqrt{ameh}} \right)$, qui deviendroit $= V$, si $(n^2 m)$ étoit une quantité infinie, c'est à dire, la force du vent infinie, & de même si (a) étoit zero $=$ D H, c'est à dire, si A C étoit parallele à F B; parcequ'alors F H seroit $=$ F D, ou $(b = c)$; comme on sçait d'ailleurs que cela doit arriver. Mais si $b =$ F H étoit $=$ zero, ou l'angle D F H droit, comme en ce cas $(a = c)$, la vîtesse en FD seroit alors $= V \times \frac{n\sqrt{cmeh}}{ceh + n\sqrt{cmeh}} = V \times \frac{n\sqrt{m}}{n\sqrt{m} + \sqrt{ceh}}$), ce qu'on peut trouver aussi tout d'un coup, en considerant qu'alors Q D marque la vîtesse du vent sur A C; appellant donc F Q, x, on aura $(QD = c - x)$ & faisant l'analogie $| c | x || V | \frac{xV}{c})$ on aura la vîtesse d'équilibre de A C: faisant aussi $(c | c - x || V | \frac{CV - Vx}{c})$, on aura l'excès de

la vîteſſe du vent ſur celle de AC ; d'où l'on déduira l'équilibre de vîteſſe ($\overline{c-x}^2 \times \frac{V^2}{c^2} \times n^2 m = \frac{x^2 V^2}{c^2} \times c h e$), d'où l'on tire ($\overline{c-x} \times \sqrt{mn} = x\sqrt{che}$), & ($cn\sqrt{m} = xn\sqrt{m} + x\sqrt{che}$), & enfin ($\frac{cn\sqrt{m}}{n\sqrt{m}+\sqrt{che}} = x$,) qui donne ($\frac{xV}{c}$ déſirée $= \frac{V \times n\sqrt{m}}{n\sqrt{m}+\sqrt{che}}$), comme ci-deſſus, ce qui *confirme la verité* de nos principes.

Il faut bien remarquer ſur tout, que ſi l'on faiſoit venir l'eau ſelon D F, la ſurface avançant par F L, on trouveroit des cas, où cette route F L inconnuë paſſeroit entre F C, & F O, ce qui marque l'abſurdité de cette ſuppoſition.

4°. On peut remarquer ici, que ſi l'on diviſe une 2^e^. fois l'effort de l'eau en F T, ou L H, en un parallele F V, & un perpendiculaire V T, à T F D ; (ſçavoir, ſeſon F V dans le rapport de D L, à D M), prenant cet effort en F V, au lieu de la réſiſtance en F T, & en même tems l'effort entier du vent, ſelon ſa route F D ſans le diviſer, on aura toûjours M D pour marquer ſa multitude, & la même M D exprimera en même tems ſa vîteſſe diminüée contraire à l'effort de l'eau en F V ; au lieu

que dans le ſens H D, on avoit D L pour marquer la vîteſſe relative diminüée du vent, contraire à celle de l'eau en L H. Donc l'effort du vent ſelon DLH ſera auſſi changé dans le rapport de D L, à D M, de même que celui de l'eau. Donc l'eau & le vent font encore équilibre ſur F D, de même que ſur H D, ce qui produit la vîteſſe uniforme F M de AC; tandis que l'effort reſtant de l'eau ſelon VT produit ſeul la vîteſſe M L de A C, laquelle ML jointe avec F M compoſe F L.

50. On doit auſſi remarquer, que ſi l'on diviſe l'effort de l'eau ſelon F T dans le perpendiculaire T X à L F prolongée, & dans FX, & en même tems la vîteſſe F D du vent dans la perpendiculaire DS, à FL, & dans F S, on aura L S pour la vîteſſe du vent, ſur celle de la ſurface en ce ſens, qu'il faudra prendre au lieu de D L de la premiere méthode; mais comme on prendra en même tems F X, pour l'eau, au lieu de F T de la premiere méthode, il eſt évident qu'il y aura encore un équilibre de vîteſſe en F N, comme dans les cas précedens. Et prenant de même D S, au lieu de D L pour le vent, & en même tems T X, au lieu de TF pour l'eau, il y aura auſſi un équilibre abſolu, ou un repos dans le ſens perpendiculaire à F N, comme il doit effectivement y en avoir un, puiſque la ſurface ſuit la route F N; ce que les triangles rectangles DLS, TFX ſemblables (à cau-

se des angles alternes D L S, T F X) font assez connoître. D'où l'on tire une seconde méthode pour déterminer la route & la vîtesse F L. Et pour cet effet soit prise sur FN la partie F l arbitraire $= x$ pour marquer la vîtesse future de la surface, (comme si on ignoroit que ce fût F L), & soyent menées les perpendiculaires lm, lh, sur F D, F C, pour avoir les vîtesses Fm, ml, Fh, hl, de la surface en ces differens sens. S l sera donc alors la vîtesse du vent selon F N sur celle de la surface, & D m encore celle du vent sur la même surface selon F D, laquelle marquera par conséquent la multitude de ses parties. Faisant donc les analogies (FN $= \sqrt{c^2 + y^2}$ | D F $= c$ || DN $= y$ | $\frac{cy}{\sqrt{c^2 + y^2}} =$ D S || $x =$ F l | $\frac{cx}{\sqrt{c^2 + y^2}} =$ F m || F D $= c$ | $\frac{c^2}{\sqrt{c^2 + y^2}} =$ F S), on aura (D $m = \frac{c\sqrt{c^2 + y^2} - cx}{\sqrt{c^2 + y^2}}$), qui étant multipliée par D S & par (nm) donnera la force du vent selon SD. Faisant encore les analogies LF | L H || l F | lh || C A $= c$ | c E $= \frac{ac - by}{\sqrt{c^2 + y^2}}$, (premiere méthode), ainsi

la force de l'eau en l Fz $= \frac{ac - by}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times$ $x^2 eh$ | $\frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{x^2 eh}{c}$) on aura la force de l'eau en lh, ou F T. Et (L F $= bc$ $\frac{\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay}$) (premiere méthode) F H $=$ b || FT | TX || $\frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{x^2 eh}{c}$ | ($\frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{\overline{bc + ay}}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times \frac{x^2 eh}{c^2}$) qui sera la résistance de l'eau en XT, laquelle doit être égale à l'effort contraire du vent $= (\frac{e \times \sqrt{c^2 + y^2} - x}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times \frac{cy \times n^2 m}{\sqrt{c^2 + y^2}})$; & voici la premiere égalité. Pour la deuxiéme on a (S l $=$ F S $-$ F l $= \frac{c - x\sqrt{c^2 + y^2}}{\sqrt{c^2 + y^2}}$). qui étant multipliée par D m, & par ($n^2 m$) donne l'effort du vent selon F N, & faisant l'analogie (F L) L H || CA $= c$ | c E $=$ $\frac{ac + by}{\sqrt{c^2 + y^2}}$ || FT | FX || $\frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{x^2 eh}{c}$ (ci-dessus) | ($\frac{\overline{ac - by}^3 \times x^2 \ eh}{\sqrt{c^2 + y^2} \times \overline{c^2 + y^2} \times c^2}$),

on aura l'effort de l'eau en F X, qui étant égalé à l'effort contraire du vent en F S $=$

$$\left(\frac{c^2 - x\sqrt{c^2+y^2}}{\sqrt{c^2+y^2}} \times C \times \frac{\overline{\sqrt{c^2+y^2} - x}}{\sqrt{c^2+y^2}}\right.$$

$\left. \times\ m\,n^2\right)$ donnera la deuxiéme égalité. Or faiſant une proportion géometrique de ces deux égalitez, dans l'ordre où elles ſont ici, & réduiſant à l'ordinaire, il reſtera la proportion $(\overline{b\,c + a\,y}\,|\,c\,y\,||\,a\,c - b\,y\,|\,c^2 - x\sqrt{c^2+y^2})$ d'où l'on tire l'égalité $(+ b\,c\,y^2 + c\,36 = \overline{b\,c\,x + a\,y} \times \sqrt{c^2+y^2})$, qui donne $(x = \frac{\overline{c^2+y^2} \times b\,e}{\overline{b\,c+a\,y} \times \sqrt{c^2+y^2}} = \frac{b\,c\sqrt{c^2+y^2}}{b\,c+a\,y} =$ L F de la premiere méthode), & ſubſtituant cette valeur d'x dans une des deux premieres équations, comme dans la premiere, il en reſulte enfin l'égalité $(h\,e\,b^2,\ \times\ \overline{a\,c - b\,y^2} = m\,n^2\,c^2\,a\,y^2)$, qui eſt la même que celle de la premiere méthode.

6°. Je dis plus, ſi l'on mene par F une droite à volonté Æ F Y qui coupe D H en I, le vent & l'eau ſont encore deux équilibres de vîteſſe, l'un ſelon F Y, & l'autre ſelon ſa perpendiculaire, & ainſi à l'infini. Car menant de D, L & T ſur F Y les perpendiculaires D Y, L Z, TÆ, & diviſant les vîteſſes du vent & de l'eau dans les per-

pendiculaires, & paralleles F Y, DY ; F z, z L, & la résistance F T dans les 2, F Æ, Æ T ; z Y sera l'excès de la vîtesse du vent sur A C qu'il faudra prendre, au lieu de D L, en changeant en même tems F T en F Æ, pour l'équilibre sur F Y ; & pour l'équilibre sur sa perpendiculaire, DY + z L sera la vîtesse du vent contre la surface (à cause de l'opposition de ces 2 vîtesses) qu'il faudra prendre encore, au lieu de L D, en changeant en même tems la résistance F T en T Æ. Or ces changemens se font toûjours avec proportion, comme la similitude des triangles semblables D J Y, L J Z, F T Æ le fait assez connoître : ce qui fournit une 3e. méthode toute pareille à la 2e. en menant la perpendiculaire *l z* sur F Y, & prenant z Y, au lieu de Z Y, & le reste comme ci-dessus, en se souvenant que les triangles D J Y, F J H, sont donnez, & connus.

7°. Enfin il est évident que si dans la valeur d'*y*, du 2e. article, (*a* = DH = zero), ou si l'angle DFH est nul, FH tombant sur F D, on aura aussi D N = *y* = zero, ou l'angle D F N aussi nul, F N tombant encore sur F D ; & de même si F H = *b* = zero, c'est à dire, lorsque l'angle D F H est droit, ce qu'on sçait naturellement devoir être ainsi. D'où il suit naturellement, que la route F N s'écarte d'abord de F D, à mesure que l'angle DFC croît, & cela, jusqu'à une certaine ouverture D F λ ; après

quoi la route F N ſe rapproche ſucceſſivement de F D, pendant que l'angle D F H continuë de s'ouvrir, juſqu'à ſe confondre avec F D, quand D F H eſt droit. Mais ſi la quantité ($N - m$) eſt infiniment petite, on aura pour lors ($y = DN = \frac{ac}{b}$) c'eſt à dire, que F N tombera en ce cas dans F H, les angles H F D, D F N, étant alors égaux, à cauſe de la proportion ($b = FH \mid a = DH \parallel c = FD \mid y = DN$), ce qu'on ſçait d'ailleurs devoir arriver. Si au contraire ($n^2 m$) eſt une quantité infiniment grande, on aura alors ($y = \frac{abeh}{n\sqrt{ameh}}$), c'eſt à dire, D N infiniment petite, ce qui fait voir qu'alors la route F N tombera en F D, tel que ſoit l'angle D F C. D'où il ſuit qu'à meſure qu'on augmente la quantité ($n^2 m$), ou ſeulement n, ou m, tout le reſte demeurant le même, l'angle de la dérive D F N diminuë à proportion, juſqu'à s'annéantir; ce qui doit évidemment arriver, puiſqu'alors la force du vent étant infinie, par rapport à celle de l'eau, c'eſt la même choſe à l'égard du vent, que ſi l'eau ne lui réſiſtoit point du tout ſelon D H. Donc alors le vent doit donner encore à la ſurface toute ſa vîteſſe ſelon H D, de même que F H toute entiere, & par conſéquent elle doit avancer par F D, avec toute la vîteſſe du vent.

Il ſuit de là qu'on peut demander la route F qui donne l'angle D F λ de la plus grande dérive, en laiſſant varier l'angle D F C, c'eſt à dire, $a =$ D H, ou $b =$ F H, à ſouhait. Et pour y parvenir, je ſubſtitüe dans la valeur d'y l'article 2d. ſçavoir,

$$\left(\frac{acbeh}{b^2 eh + cn\sqrt{ameh}} \right);$$

la valeur de (b) ſçavoir, $\sqrt{c^2 - a^2}$, à cauſe de l'angle droit D H F, ce qui la change en cette autre

$$\left(\frac{aceh\sqrt{c^2 - a^2}}{c^2 eh - a^2 eh + en\sqrt{ameh}} \right),$$

dont la differentielle

$$\left(= \frac{2c^4 eh\sqrt{a} - 10c^2 a^2 eh\sqrt{a} + 2c^3 n\sqrt{meh} + 8a^4 eh\sqrt{a^1} - 5a^3 en\sqrt{meh}}{2\sqrt{ac^2 - a^3} \times \left(c^2 eh - a^2 eh + cn\sqrt{ameh}\right)^2} \times cehda \right)$$

étant égalée à zero, donne l'équation (en ſuppoſant ($\sqrt{a} = z$),

$$\left(x^8 - \frac{5z^7 nc\sqrt{meh}}{8eh} - \frac{cz^4 c^2}{4} + \frac{3ze^3 n\sqrt{meh}}{8eh} + \frac{c^4}{4} = 0 \right);$$

& étant égalée à l'infini, elle donne ($c = a$), &

$$\left(a^4 - 2a^2 c^2 - \frac{ac^2 n^2 m}{eh} + c^4 = 0 \right),$$

avec ces 3 équations on aura le plus grand,

& le plus petit angle désiré D F N, qu'il ne s'agira que de sçavoir choisir.

8. Il faut remarquer au reste que ce problême de Manœuvre differe essentiellement de celui que nous avons résolu dans le second tome de nos Essais seconde edition, qui est de trouver la situation, route, & vîtesse, d'une surface plate horizontale mûë parallelement dans un fluide ; parceque dans le dernier on cherche d'abord la route de la surface par rapport à son axe, & ensuite la situation de cet axe & de cette route à l'égard de la direction du vent, puis enfin la vîtesse de la surface ; au lieu que dans celui que nous venons de résoudre, où la situation de la surface verticale est donnée à l'égard de la direction du vent, il ne s'agit plus que de trouver la route & la vîtesse de cette surface, ce qui est beaucoup plus simple. Au reste, les principes sont toûjours les mêmes.

9. Enfin, lorsqu'on voudra réduire ce dernier probleme en pratique, il faudra attacher une barre de fer fort pesante au bas de la surface, afin de l'empêcher de se renverser, & mettre deux hommes aux deux bouts, avec chacun une rame & une boussole pour la ramener sous son angle avec le vent, lorsqu'elle s'en écartera sensiblement. Ce probleme est encore le même, que de trouver la route & la vîtes-

se d'une ligne droite, ou qui flotant sur l'eau est poussée par un vent oblique.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HALL.

LEs *lettres secrettes de feu Mr. Conrad Schurtz-Fleisch* ont été imprimées dans cette ville en deux tomes *in* 8°. L'Editeur a joint à ces lettres *des supplémens du traité de l'orthographe publié par l'Auteur des lettres, un Essai de l'histoire sacrée, & une Instruction sur l'histoire ancienne* par Mr. Turkius.

C. Schurtz-Fleischii epistolarum arcanarum tomi duo, cui accessere supplementa orthographiæ Romanæ; Turkii specimen historiæ sacræ, ejusdem institutiones historiæ antiquæ.

Mr. Gundling a donné un *traité des promesses extorquées par crainte, & des moyens d'y remedier*, soit dans les engagemens d'une nation, soit dans les obligations des particuliers.

Nicolai Hyeronymi Gundlingii de efficientia metûs, tum in promissionibus literarum Gentium, tum etiam hominum privatorum, auxiliisque contra metum, in 4°.

D'IENA.

L'histoire de la bibliotheque Imperiale, par Mr. Richard, paroit depuis quelque tems.

Bartholomæi Christophori Richardi historia bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis ad nostra tempora deducta.

DE VITTEMBERG.

On avoit retranché certains endroits des lettres choisies de feu Mr. Conrad Schurtz-Fleisch quand elles parurent la premiere fois, on les a rétablies dans la nouvelle édition qui s'en est faite ici. *C. Schurtz-Fleischii epistolæ selectiores, nunc sine lacunis cum memoria Auctoris editæ.*

DE DRESDE.

Mr. Seyffert a proposé ses conjectures sur les pieces de monnoye ancienne qu'on trouve dans la bouche des corps des Chrétiens morts depuis quelques siécles. Cette énigme a fort occupé les Sçavans d'Alemagne.

Christiani Ehrenfridi Seyffert de nummis in ore defunctorum repertis, in 8°.

DE CASSELL.

Mr. Volfart a fait paroître ici un *abregé*

de Physique fondé sur les experiences.

Petri Volfart Physica curiosa, sive clavis Philosophiæ experimentalis concisa, in 12.

DE LINDAU.

Mr. Vegelin a répondu à l'ouvrage du Pere Rasler. Le sçavant Jesuite défend la superiorité de l'Abbaye de Religieuses de Lindau sur la ville ; Mr. Vegelin défend les prétentions de la ville contre l'Abbaye.

DE VEIMAR.

Nous devons à Mr. Henri Leonard Schurt-Fleisch *une description de la bibliotheque de nôtre Prince*. Il a pris cette occasion pour publier des variantes recüeillies par Saumaize sur la Chronique Latine de Saint Jerôme, & des conjectures de ce fameux Critique sur la même Chronique, & sur la Chronique Grecque d'Eusebe.

Henrici Leonardi Schurtz. Fleischii notitia bibliothecæ Principis Vimariensis ; accedunt & Salmasii variæ lectiones & emendationes in Chronicum Hyeronimi Latinum, tum & castigationes ad Chronicum Eusebii, in 4°.

DE FRANCFORT.

Mr. Schudt, peu content des Gram-

maires Hebraïques que nous avons, en a fait imprimer chez Knoch une nouvelle, ſous le titre *de Génie de la langue Sainte*: ſi on en croit le titre, elle fait connoître l'interieur de la langue Hebraïque, qu'on n'a point connu juſqu'à preſent.

Genius & indoles linguæ ſanctæ, fundamenta totius artificis grammatici cum prioris, mutationem vocalium, originem & cauſas, adeòque interiorem linguæ Hebreæ naturam, tum ſimul ſolidam, brevem, facillimamque eam addiſcendi viam Philebræïs monſtrans, Auctore Joanne Jacobo Schudt, Gymnaſii mœno Francofurtenſis Conrectore, in 8°.

Quelque éclat qu'ait dû faire la découverte du nouveau monde, il eſt encore douteux à qui l'honneur de cette découverte eſt dû. Mr. Stuver a tâché d'éclaircir ce probleme hiſtorique.

Joh. Friderici Stuveri Quedlimburgenſis tractatio hiſtorico-critica de vero novi orbis inventore, in 8°. chez Dominique de Sande.

D'ITALIE, DE SINIGAGLIA.

Le Pere Paul Segneri Jeſuite, neveu & digne heritier du zele & des fonctions Apoſtoliques du fameux Pere Paul Segneri, eſt mort ici le 25. de Juin 1713. âgé de 40 ans, dans le cours d'une miſſion qu'il y faiſoit. Il y avoit vécu en ſaint, il eſt

mort en ſaint ; il avoit déja remüé toute la ville, qui a fait paroître une affliction extreme de ſa perte, & qui lui a rendu les honneurs qu'on rend aux vrais ſerviteurs de Dieu. Ils ont obtenu du Pape que le corps leur demeureroit, & ils l'ont enterré dans la Cathedrale. Sa Sainteté a témoigné qu'elle reſſentoit la perte que faiſoit l'Italie. Ce fervent Miſſionaire avoit un rare talent de toucher les cœurs, & il a operé des converſions étonnantes. Celle de deux Seigneurs Genois a fait grand bruit, ils ſuivoient le Pere dans ſes miſſions, imitoient l'auſterité de ſa vie, & partageoient ſes travaux. On aſſûre que le ſaint homme a prédit le tems de ſa mort. Le concours du peuple à ſon tombeau eſt extraordinaire : on a de lui quelques livres de dévotion à l'uſage des Miſſions bien écrits & ſolides. Il venoit de donner *une Inſtruction ſur les converſations d'un ſexe avec l'autre* : *Inſtruzioni ſopra le moderne converſazioni per maggior utile delle ſante Miſſioni*. A Florence, chez Guiducci, *in* 12.

DE VENISE.

On a déja *deux traductions Italiennes des Sermons du Pere Bourdalouë*. La ſeconde eſt du Seigneur Apoſtolo Zeno, Ecrivain de reputation.

On a donné une nouvelle édition de

toutes *les œuvres de Redi* fort belle & & fort correcte. Vaglioni a réïmprimé en quatre tomes *in* 4°. *l'histoire Italienne des heresies par Mr. Bernini.* La nouvelle édition *des œuvres du fameux Medecin Luc Tozzi* est achevée en cinq tomes *in* 4°. Le Docteur Michelotti a écrit, sur *la peste des bœufs* qui désole une grande partie de l'Italie, un traité estimé.

Mr. Jean Baptiste Pittoni, Prêtre Venitien, avoit rendu un grand service aux Ecclésiastiques, par le soin qu'il avoit pris de recüeillir *tous les decrets du saint Siege & les décisions des Congregations sur les devoirs des Evêques, des Abbez, des Curez, des Confesseurs, & sur la maniere d'entrer dans les Benefices.* On a réüni en un seul volume ces differens ouvrages, & *le recüeil* paroit sous le nom de *Leonard Pittoni* pere de l'Auteur. Mr. Gallizia a fait paroître en Italien *une nouvelle vie de Saint François de Sales.*

DE PADOUE.

Mr. Ramazzini a fait imprimer le discours qu'il a prononcé à l'ouverture des Ecoles de Medecine *sur la peste des bœufs. De contagiosa epidemia, quæ in Patavino agro & tota ferè Veneta ditione in boves irrepsit.* Il croit qu'elle a été apportée en Italie par des bœufs venus de Dalmatie, & qu'on ne doit pas craindre qu'elle infecte les hommes.

Conzatti a imprimé en Italien *le traité des bains de Pise & de Lucques*, composé par le Docteur Joseph Zambeccari Professeur de Medecine à Pise.

Le R. P. Raphaël Savenarola Théatin a fait imprimer en deux tomes *in folio* une Bibliotheque geographique très curieuse.

Universus terrarum orbis Scriptorum calamo delineatus, hoc est, Auctorum fere omnium qui de quorumcumque locorum appellatione, situ, distantiis, terminis, plantis ac herbis, gentium quoque natura, religione, moribus, medendi usu, legibus & idiomate, quovis tempore & quâlibet linguâ scripserunt; annotatis etiam anno, loco, formâ editionis librorum, uberrimus elenchus, varias & permultas exhibens scriptorum bibliothecas, ac totam veterem & novam Geographiam ordine litterarum dispositam, tabulis & figuris plerùmque ob oculis etiam positam sub unico alphabeto Latino vernaculo, & vernaculo Latino summatìm continens, studio & labore Alphonsi Lasor-avarea. C'est un nom sous lequel le Pere Savenarola se cache. Il acheve une bibliotheque universelle qu'il va faire paroître sous le titre d'*Orbis litterarius universus.*

DE NAPLES.

Le Traité du Droit féodal, *Prælectiones Feudales*, du Docteur Caravita, est plein d'érudition.

Raillard vend la premiere partie des Relations du Parnaſſe, *Rapporti di Parnaſſo*, du Seigneur *Nicolo Amenta*, dont les comedies ont eû tant de ſuccès. Son nouvel ouvrage eſt une ſatire dans le goût de Lucien & du Boccalin, écrite avec beaucoup de pureté & d'agrément.

DE ROME.

L'Abbé Vignoli a écrit *contre le Pere Valſechi, ſur la maniere d'accorder les Hiſtoriens entre eux & avec les medailles ſur la chronologie de l'Empire d'Elagabale.*

L'Abbé Pandolfini a publié *la vie du Cardinal Marcel d'Aſté.*

DE MILAN.

On a trouvé un manuſcrit ancien de l'hiſtoire de Lodi, *Rerum Laudenſium*, compoſée par *Othon & Acerbo Morena.* Le manuſcrit eſt fort different de ce que Felix Oſio a imprimé, & que Mr. de Leibnitz a fait entrer dans ſon recüeil des Ecrivains de l'hiſtoire de Brunſvik.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

La traduction Angloiſe du traité des maladies de l'œil, compoſé en François par Mr. Antoine Maitrejean, n'eſt rien moins qu'une traduction de cet ouvrage qu'on

estime ici autant qu'en France. Le Traducteur, qui écrit mal en Anglois, & qui ne sçait le François que fort imparfaitement, s'est donné la liberté de faire beaucoup de retranchemens : il n'a point traduit la troisiéme partie. Il fait souvent dire à l'Auteur le contraire de ce qu'il dit. On a eû grand tort d'attribuer cette traduction à Mr. de Voolhouse, Oculiste Anglois d'une grande reputation, établi à Paris. Une traduction fidelle de ce traité est necessaire à l'Angleterre, où l'on n'a sur ces matieres qu'une traduction de Guillemeau sur les maux d'yeux, imprimée en MDCXXII.

On vient d'imprimer une autre traduction, dont le dessein paroîtra singulier en France : c'est *une version Angloise de l'Iliade d'Homere, faite sur la version Françoise de Madame Dacier*, & non sur le Grec : l'Auteur de la Version Angloise convient de bonne foi, qu'il n'a point travaillé sur l'original, plus sincere en cela que la plûpart des Traducteurs de sa nation, qui traduisent assez souvent les Auteurs Grecs & Latins d'après les traductions Françoises sans en avertir, protestant au contraire dans le titre qu'ils ont traduit sur le Grec & sur le Latin. Le nouveau Traducteur se dédommage de l'aveu un peu honteux par des déclamations contre la langue Françoise. L'Angloise, dit-il, rend beaucoup mieux toutes les

beautez d'Homere. Mr. Velsted, nouveau Traducteur de Longin, a la même opinion des deux langues : il prétend, que deux endroits d'Homere citez par Longin pour exemples du vrai sublime, ont perdu leur sublimité dans la version de Mr. Despreaux. Les Anglois mêmes condamnent la critique de Mr. Velsted, quoiqu'ils estiment sa traduction.

L'histoire naturelle doit beaucoup au feu Docteur Ray, son histoire des Oiseaux, *Ornithologia*, son histoire des poissons, *Icthyologia*, ont eû cours, l'Auteur n'en étoit pas si content que le Public. Il a rectifié dans l'abregé qu'on vient d'imprimer ce qui manquoit à ces deux ouvrages ; il y donne la connoissance de plusieurs especes singulieres, & une méthode de distinguer les poissons plus conforme à la nature.

Joannis Raii synopsis methodica avium & piscium, opus posthumum, quod vivus recensuit & perfecit ipse insignis Author, in quo multas species in ipsius Ornithologia & Icthyologia desideratas adjecit, methodumque suam piscium naturæ magis convenientem reddidit cum appendice & iconibus, chez Guillaume Innys.

Mr. Morland a fait & publié de *nouvelles recherches sur la force du cœur*, les dimensions de la peau, des arteres, & la circulation du sang.

Disquisitions concerning the force of the

heart y dimensions of the coats, of the arteries and the circulation of the blood by Joseph Morland, *in* 8°. Chez Jean Laurence.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Mr. Basnage a publié *ses antiquitez Judaïques*, qui dans leur premiere destination devoient servir de commentaire à une traduction de la *Republique des Hebreux de Pierre Cunæus.* L'impatience des Libraires a fait paroître cette traduction, avec des remarques & des supplémens d'une autre main, que le Public n'a pas goûtées. On doit sçavoir gré à Mr. Basnage de n'avoir pas laissé dans l'obscurité de son cabinet ce qu'il avoit fait sur une matiere si interessante. Tous ses ouvrages portent le caractere d'un Critique judicieux. Ce dernier est imprimé à Amsterdam chez les Chastelain en deux tomes *in* 8°. & se vend à Paris chez Etienne Ganeau.

D'AMSTERDAM.

Mr. Martin nous a donné *un traité de la religion naturelle imprimé chez Brunet*, *in* 8°.

Mr. de Barbeyrac a traduit *le premier tome des sermons de Tillotson* : il avoit traduit les trois autres sans toucher au pre-

mier, dont on avoit déja une traduction Françoise peu goûtée, on a pressé Mr. de Barbeyrac de rendre l'ouvrage uniforme, & de ne pas refuser au premier tome les agrémens que sa plume pouvoit lui donner. Il travaille à la version du cinquiéme tome, & il ne sera pas beaucoup attendre la traduction du sixiéme.

DE LEUVARDE.

Halma vend *le Dictionnaire des antiquitez Grecques & Romaines de Mr. Pitiscus* en deux tomes *in folio*; le dessein a été approuvé de tous les gens de Lettres. Mr. Pitiscus l'a rempli, & il nous donne en abregé, & selon l'ordre alphabetique, tout ce que contient la vaste collection du trésor des antiquitez Grecques & Romaines.

D'UTRECHT.

Un bel esprit de la suite des Plenipotentiaires a dénoncé *le Nouveau Testament du P. Quesnel à l'Academie Françoise.* Il n'a pris pour objet de sa critique que les premiers chapitres de chaque Evangeliste, & il découvre presque dans chaque reflexion des fautes de langage, ou de bon sens. Il n'a apparemment songé qu'à se divertir; mais l'affaire est sérieuse pour le parti. Verra-t'il tranquillement décrier le

plus fameux de tous ses ouvrages ? On ne le croit pas, on est même persuadé en ce païs, qu'il sentira plus vivement les plaisanteries fines & la critique judicieuse du Dénonciateur, que les foudres du Vatican ; mais on croit en même tems, qu'il sera aussi difficile de justifier le Pere Quesnel à l'Academie Françoise, qu'à Rome.

DE LIEGE.

On a fait ici une nouvelle édition *des memoires de la Reine Marguerite*, augmentée *de son éloge & de celui du fameux Bussy, par Brantome*, & d'un écrit de son tems, intitulé, *la fortune de la Cour* : nous avons peu de livres comparables à ces memoires, pour la noble simplicité du stile & l'heureux tour de la narration, on peut les comparer de ce côté aux Commentaires de César.

Le Pere Desirant, ce sçavant Augustin, si connu par son zele contre le Jansenisme, avoit attaqué il y a trois ans le Pere Nicolas Heyendal Abbé de Rolduc : la dispute a été fort vive, l'Abbé s'est mal justifié, & Monseigneur l'Electeur de Cologne Evêque de Liege a défendu la lecture des écrits de l'Abbé, sur ce que l'Université de Cologne & de sçavans Théologiens de Liege ont jugé que ces écrits contenoient plusieurs propositions suspectes, & qui pouvoient induire les Lec-

reurs dans des erreurs très-grieves. Cependant son Altesse Electorale, instruite que ces écrits étoient déferez au S. Siege, s'est abstenuë de les censurer, laissant au Pape la décision de cette cause.

DE PARIS.

Nous donnons la suite du catalogue des livres imprimez ici depuis quelque tems.

Lettres de S. François de Sales, chez *Fournier.*

Journal historique du voyage de Mr. de la Salle dans le Missisipi, chez *Robinot.*

Histoire des Dauphins François, chez *Prault.*

De la grandeur & de l'excellence des femmes au dessus des hommes, par *Henri Corneille Agrippa*, chez *Babuty.*

Jesus agonisant, meditations affectives du Pere de sainte Croix Jesuite, pour une retraite de chaque mois, chez *Giffart.*

L'éloge & les devoirs de la profession d'Avocat.

Meditations & sentimens sur la sainte Communion. Retraite pendant l'octave, par *le R. P. Avrillon Minime*, chez *le Mercier. Ces meditations sont pleines d'une spiritualité solide & bien écrites.*

Dhoury a fait une nouvelle édition *de la pratique des maladies aiguës & de la pratique des maladies chroniques de Mr. Tauvry.*

Quillau vend une *critique de l'Orthographe de Mr. Regnier* : elle est de l'Auteur de *l'essai des regles pour traduire en François les noms Latins.*

Le R. P. Philibert du Bourg a donné un *abregé de la vie de S. Felix de Cantalice, & une relation des ceremonies de sa canonisation*, que le public a reçû agréablement.

Le R. P. Banduri, Benedictin de la Congregation de Melecta, de qui nous avons deux volumes sur l'Empire d'Orient, ou les antiquitez de Constantinople, dont nous parlâmes au mois de Février de l'année derniere, vient de donner le plan d'un recüeil de medailles qu'il va imprimer chez l'Anglois, & qui en deux tomes *in folio* comprendra, depuis Trajan Dece jusqu'aux Paléologues, tout ce qu'il a pû ramasser de medailles des Empereurs & des Imperatrices. Les raisons qui l'ont porté à travailler à ce recüeil, sont, qu'il manque bien des choses à toux ceux qui ont paru jusqu'ici. Le Comte Mezzabarba n'a donné que les medailles Latines, & n'a point distingué les grandeurs : souvent il omet la description des têtes des medailles, & l'inscription de ce coté là. De plus, il en a décrit plusieurs qu'il ne connoissoit que sur le rapport des autres. Ce que Mezzabarba a fait dans les medailles Latines, M. Vaillant l'a imité dans les Grecques, & dans celles des Colonies, dans les medailles

dailles même choisies de cet Auteur on ne trouve point souvent les têtes. La plûpart des autres Ecrivains, ou n'ont donné que des Cabinets particuliers, comme Patin & Mr. Beger, ou n'ont recüeilli que certaines medailles choisies, comme Mr. Tristan & Mr. Seguin. Les raisons que l'Auteur a eûës de ne commencer qu'à Trajan Dece, sont en premier lieu, que ceux qui l'ont précedé se sont plus arrêtez aux premiers Empereurs, & ont plus négligé les suivans : & en second lieu, que le peu de medailles nouvelles des premiers Empereurs qui ont été découvertes depuis les recüeils dont nous avons parlé, ont été aussitôt publiées & expliquées, ce qu'on n'a pas fait des autres. Le nouveau recüeil comprendra donc depuis Trajan Dece jusqu'aux Paléologues ; toutes les medailles Grecques, Latines & Egyptiennes, que l'Auteur a pû voir dans les differens cabinets de France. Il y joindra toutes celles qui sont dans le cabinet du Grand Duc de Toscane ; dans celui de Brandebourg publié par Mr. Beger, dans les ouvrages de Mezzabarba, de Vaillant, & des autres.

Toutes les medailles rares de chaque Empereur seront gravées très-exactement. Après ces planches on trouvera la vie de chaque Empereur tirée des Auteurs contemporains, à laquelle on ajoutera ce que les medailles fourniront. Après la vie

il mettra une ſuite des medailles frappées pour le même Empereur, diviſées en differentes claſſes. L'or viendra d'abord, l'argent enſuite, puis le bronze, dans lequel on placera 1°. Les medaillons 2°. Le grand bronze 3. Le moyen bronze, & enfin le petit bronze. Dans chaque claſſe les medailles ſeront rangées ſelon l'ordre alphabetique des revers. La tête & l'inſcription de ce côté là ſera toujours décrite avec ſoin. L'Auteur ajoutera des notes courtes quand il en ſera beſoin : dans le bronze on aura encore égard à d'autres eſpeces, ou diviſions, que celles dont on vient de parler ; car on trouvera d'abord les medailles Romaines, enſuite les Colonies, puis les Grecques, & enfin les Egyptiennes. Tout le bronze de Mezzabarba ſera rejetté à la fin, parcequ'il n'en a point remarqué les grandeurs.

L'Auteur fait eſperer qu'il ſe remettra enſuite à travailler ſérieuſement aux éditions de S. Nicephore, de Theodore d'Antioche, de Philon, de Carpathe, ou Scorpante, & des autres Peres, qu'il a promiſes il y a quelques années, & que cet ouvrage-ci a retardées.

Rondet & de Launay continuent d'imprimer le Calendrier hiſtorique, & cet ouvrage devient plus curieux à meſure qu'il continüe ; on y trouve les évenemens les plus remarquables arrivez pendant l'année

précedente, l'extrait des édits, declarations & arrêts qui ont été publiez, & le catalogue de tous les livres imprimez en France pendant l'année.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1714.

ART. I. LE *grand thrésor historique & politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats du monde, quelle est leur maniere de le faire, leurs grands progrès &c.* Page 1

ART. II. Selectiorum exercitationum Philologicarum & Exegeticarum &c. *Sujets choisis pour des disputes publiques sur la critique & l'interpretation de l'Ecriture &c.* p. 16

ART. III. *Valere Maxime, ou les actions & les paroles remarquables des Anciens.* p. 49

ART. IV. *Dissertation pour maintenir l'unité de Marie Magdelaine, Marie sœur de Marthe, & la femme Pecheresse.* p. 54

ART. V. *Dissertation sur les livres de Sanchoniathon, contre l'Auteur de la Bibliotheque Critique.* p. 68

ART. VI. *Justification de la femme Pe-*

chereſſe de l'Evangile, ſon unité avec Marie Magdelaine, & Marie de Bethanie ſœur de Lazare &c. p. 97

ART. VII. *Arrêts notables de differens Tribunaux du Royaume ſur pluſieurs queſtions importantes &c. Par Me. Mathieu Augeart Avocat au Parlement.* p. 102

ART. VIII. *Lettre de Monſieur Galland ſur une medaille de l'Empereur Hadrien du Cabinet de Mr. de Chezelles.* p. 104

ART. IX. Hexaplorum Origenis quæ ſuperſunt &c. *Ce qui reſte des Exaples d'Origene &c. Par Dom Bernard de Montfaucon Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* page 109

ART. X. *Traité des diſpenſes &c.* page 125

ART. XI. *Les douze Teſtamens des Patriarches traduits de l'Hebreu en Grec, du Grec en Latin, par Robert Evêque de Lincolne, & du Latin en François, par Monſieur Macé Chefcier Curé de Sainte Oportune &c.* p. 133

ART. XII. *Obſervation de Mathu-*

rin de Lignac, Chirurgien & Pharmacien, sur l'usage des eaux minerales. p. 136
ART. XIII. *Nouvelles observations sur les eaux de Bourbon, addressées au R. P. de Tournemine, par le Pere Aubert Jesuite.* p. 142
ART. XIV. *Premier Probleme de la Manœuvre. Par Monsieur Parent.* page 154
ART. XV. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Hall. p. 174
D'Iena. p. 175
De Vittemberg. ibid.
De Dresde. ibid.
De Caßel. ibid.
De Lindau. p. 176
De Veimar. ibid.
De Francfort. ibid.
D'Italie, de Sinigaglia. ibid.
De Venise. p. 178
De Padoüe. p. 179
De Naples. p. 180
De Rome. p. 181
De Milan. ibid.
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, de la Haye. p. 184
D'Amsterdam. ibid.

De Leuvarde. p. 185
D'Utrecht. ibid.
De Liege. p. 186
De Paris. p. 187

Fin de la Table.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	2. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1714.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1714.

ARTICLE XVI.

DISSERTATIONES DUÆ Critico-Theologicæ &c. C'est à dire, *Deux dissertations de Critique & de Théologie. La premiere contre les Sociniens & les nouveaux Critiques sur ces paroles de Saint Jean:* Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel. *La seconde contre les Juifs sur la Prophetie d'Isaïe :* Voilà qu'une Vierge concevra & enfantera. *Par Louis Roger Docteur en Théologie & Doyen de l'Eglise Patriarchale de Bourges.* A Paris, chez Barthe-

lemi Girin, ruë Saint Jacques, à la Prudence, 1713. *In octavo pages* 428.

SI l'importance du sujet dont il s'agit dans chacune de ces deux dissertations, excite la juste curiosité & l'attention des Lecteurs, la maniere sçavante & exacte avec laquelle il est traité, meritera sans doute leur approbation & leur suffrage. Un ouvrage si rempli d'érudition, fait beaucoup de plaisir quand on n'a qu'à le lire, & il cause bien de la peine, quand on est obligé d'en composer un extrait, où l'on voudroit en faire sentir la force & connoître la solidité.

Premiere Dissertation.

Il n'est pas étonnant que les Sociniens, par l'interêt de leur secte, que plusieurs Luthériens & Calvinistes, qui se donnent toute licence, veuïllent retrancher le septiéme verset du cinquiéme chap. de la premiere Epître de Saint Jean; mais

Mr. Roger se plaint, que même quelques Catholiques, par une espece de démangeaison critique, prétendent aussi que c'est un verset inseré. Du moins, dit-il, ils ne sçauroient nier, que vraisemblablement le passage est de Saint Jean même. Que prétendent donc ces Critiques? Est-ce d'ôter à l'Eglise une puissante preuve contre les ennemis de la sainte Trinité? Cela le conduit naturellement à diviser sa dissertation en deux parties: dans la premiere il soutient l'autenticité du verset, & dans la seconde il en montre l'utilité.

Saint Jean dit en sa premiere Epître chapitre cinquiéme v. 7. & 8. selon la Vulgate: *Tres sunt, qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus sanctus: & hi tres unum sunt. Et tres sunt qui testimonium dant in terra, spiritus, & aqua & sanguis: & hi tres unum sunt.* » Il y en a trois qui » rendent témoignage dans le Ciel, » le Pere, le Verbe, & le Saint Es» prit: & ces trois sont une même » chose. Et il y en a trois qui ren» dent témoignage dans la terre,

» l'esprit, & l'eau & le sang : & ces » trois sont la même chose. Mr. Roger employe trois moyens en trente & un paragraphes, à sçavoir, l'autorité de l'Eglise, celle des Peres, & les regles de la Critique, pour démontrer que le verset septiéme est du texte original.

Une telle question, dit-il judicieusement, n'appartient pas seulement aux Critiques, elle est principalement de la compétence des Théologiens, puisqu'il s'y agit d'un dogme de nôtre foi. Or elle est décidée par le Canon du Concile de Trente, qui porte : » Que celui-là » soit anatheme, qui ne reçoit pas » pour sacrez & Canoniques les li» vres de *l'Ancien & du nouveau Tes» tament*, en leur entier & avec tou» tes leurs parties, comme ils ont » coûtume d'être lûs dans l'Eglise » Catholique, & comme ils sont » dans l'ancienne édition Vulgate » Latine. Car quand ce Canon n'empêcheroit pas de faire quelques corrections legeres & peu importantes de quelques mots, il s'agit ici d'un verset entier, qui contient un ar-

ticle capital de foi. Voilà l'autorité de l'Eglise.

Avant que d'en venir à l'autorité des Peres & aux regles de la critique, Mr. Roger ne dissimule point la difficulté, & l'expose toute entiere, depuis le paragraphe troisiéme jusqu'au dixiéme.

Il commence par l'examen des manuscrits Grecs, & il rapporte une chose qui prouve son exactitude, & qui merite attention. Robert Estienne dans la préface de sa belle édition du nouveau Testament en 1550. avertit qu'il a consulté seize exemplaires, dont un étoit l'édition d'Alcala, les autres étoient manuscrits, & il les cotte par les lettres de l'alphabet Grec : vis à vis l'endroit en question, il marque sept de ses exemplaires où il ne le trouvoit pas ; d'où l'on a conclu communément, qu'il l'avoit donc trouvé dans les neuf autres. Le P. Morin par méprise a écrit que le passage étoit en sept exemplaires & manquoit en neuf. Au contraire, Mr. Simon a assûré que Robert Estienne ne l'avoit vû en aucun de ses quinze

manuſcrits, & il a dit vrai; car Robert Eſtienne avertit auſſi que tous ſes manuſcrits n'étoient pas entiers, & Mr. Roger ayant ſoigneuſement conſideré les Variantes que cet habile Imprimeur a ramaſſées ſur les Epîtres Canoniques, il n'en a point vû qui ne fût tirée d'un des ſept manuſcrits où le paſſage n'eſt point; d'où il infere que les neuf autres manquoient des Epîtres Canoniques; & que Robert Eſtienne n'en a eû aucun où le paſſage ſe trouvât.

Il n'étoit pas non plus dans ceux ſur leſquels l'édition de la Polyglotte du Cardinal Ximenes a été faite. Car ils étoient de Rome, & avoient été envoyez en Eſpagne; & dans la recherche des meilleurs manuſcrits à Rome ſous le Pontificat d'Urbain VIII. le verſet ne ſe vit en aucun. Les Editeurs d'Alcala avoient encore un excellent manuſcrit de Rhodes, où le même verſet manquoit auſſi. Enfin, Lopés Stunica, un des Editeurs défié par Eraſme d'en citer un ſeul, ne le pût faire. L'Auteur continuë un long dénombrement de manuſcrits Grecs

gardez dans les meilleures bibliothèques de l'Europe ; & indiquez par Mr. Simon & le Docteur Mill ; où le passage ne se lit point.

Il en est de même des Versions Orientales ; de la Syriaque , des deux Arabes , de celles des Coptes & des Ethiopiens , & de celle des Moscovites.

Un grand nombre de manuscrits Latins , & des plus anciens , n'ont point le même passage. Et Mr. Roger en cite nommément plusieurs.

La difficulté augmente considerablement , lorsqu'on fait attention qu'aucun des Peres Grecs n'a cité ces paroles de Saint Jean. Ils ont eû cependant à combattre pour le dogme de la Trinité ; & s'ils avoient eû devant les yeux des paroles si formelles de Saint Jean , avec lesquelles ils pouvoient repousser les Ebionites, Sabellius , Paul de Samosate , Arius , Macedonius , fussent-ils , pour ainsi dire , convenus de n'en tirer aucun avantage , tandis qu'ils accumuloient tant d'autres passages de l'Ecriture moins favorables à leur dessein ? Saint Iré-

née l. 1. chap. 16. Saint Denys d'Alexandrie, ou l'Auteur de la lettre à Paul de Samosate, Saint Gregoire de Nazianze en sa cinquiéme Oraison de la Théologie, Saint Cyrille l. 14. du Thresor, cite le ch. 5. de l'Epître de Saint Jean, appuyent sur le v. 8. & lui donnent un sens forcé pour le tirer à leur intention : comment s'est-il pû faire qu'ils ayent laissé le septiéme qui est si clair & si exprès, sinon parcequ'ils ne le voyoient pas dans leurs exemplaires ?

Ce qu'on vient de dire des Peres Grecs, convient pareillement aux Peres Latins. L'Auteur du traité touchant le Baptême des heretiques, qui se trouve entre les œuvres de Saint Cyprien, Saint Ambroise l. 3^e. du Saint Esprit ch. 10. Saint Leon dans la lettre à Flavien chapitre quinziéme joignent immédiatement le 6^e. & le 8^e. versets, omettant le septiéme. Il y a plus, car Saint Ambroise l. 1. du Saint Esprit chap. 6. Saint Augustin l. 2. contre Maximin chap. 22. Facundus l. 1. ch. 3. tournent en un sens mystique le ver-

set 8. & ne touchent point au septiéme dont le sens est litteral.

Mr. Roger fortifie encore la difficulté, en refutant depuis le paragraphe 10. jusqu'au 17. les réponses qui y ont été faites.

Prétendre, dit-il, que les Peres ont à dessein passé sur le verset en question, afin d'ôter aux Ariens l'occasion d'opposer le suivant à l'unité des Personnes en substance, ce n'est pas seulement ignorer leur maniere de disputer, mais leur arracher des mains une excellente preuve. Et si l'objection étoit si fort à craindre, comment les Ariens ont-ils oublié de la proposer, & n'ont-ils pas forcé les Docteurs de l'Eglise à y répondre ? D'ailleurs, que penser de ceux qui ont écrit avant ces contestations, & de ceux qui ont fait des commentaires sur l'Epître de S. Jean ?

Avancer que le Pape Saint Hygin & Saint Athanase ont cité le passage, & que Saint Jerôme a reproché aux Ariens de l'avoir rayé & fait évanoüir, c'est déferer à l'autorité d'ouvrages supposez. Il n'est plus permis de revoquer en doute la supposi-

tion des lettres Decretales de S. Hygin & des autres Papes avant S. Sirice ; & il eſt auſſi conſtant que la diſpute contre Arius au Concile de Nicée & les livres de la Trinité portent fauſſement le nom de S. Athanaſe ; & que la citation qui s'y voit, ne ſçauroit être imputée à ce S. Docteur. Le reproche fait aux Ariens, d'avoir retranché de l'Ecriture en cet endroit, eſt tiré du prologue des Epîtres canoniques, ſuppoſé à S. Jerôme, comme le P. Martianay le prouve par ces quatre raiſons. 1°. L'Auteur du prologue donne le nom de Canoniques à ces Epîtres, que S. Jerôme nomme toujours Catholiques. 2°. Il aſſûre que les Grecs les arrangent autrement que les Latins, ce qui n'eſt pas vrai. 3°. Il ſe vante, comme d'une choſe importante, de les avoir remiſes dans l'ordre qu'elles doivent avoir. 4°. Son ſtyle n'a rien de celui de S. Jerôme. En effet, quelques anciens manuſcrits ne mettent point le nom de S. Jerôme à ce prologue.

L'Auteur du prologue, continue M. Roger, accuſe les Ariens d'avoir

rayé des anciens exemplaires le verſet en queſtion ; & Grotius au contraire les accuſe de l'avoir ajouté aux nouveaux, avec auſſi peu de fondement l'un que l'autre. Car les heretiques n'ont jamais été en pouvoir, & peutêtre qu'ils n'ont jamais eû la volonté, de falſifier les ſaintes Ecritures que l'Egliſe Catholique a en dépôt : & à cet égard il en eſt d'eux comme des Juifs. Dans une addition il dit, que ſur ce chapitre il ne s'éloigne point de la ſçavante & élegante diſſertation du P. Germon *.

Mr. Simon a eû une autre penſée : il a crû qu'une ſcholie, ou une remarque, ajoutée à la marge de l'Epître de S. Jean, a gliſſé dans le texte, & y a formé un verſet. Un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, cotté 2247. vis-à-vis du *témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang*, porte cette ſcholie, τουτέστι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ ὁ πατὴρ καὶ αὐτὸς ἑαυτοῦ, *c'eſt à dire, le S. Eſprit, & le Pere & le Fils.* Et enſuite, τουτέστι μία θεότης, εἷς θεός ;

* *De veteribus Hæreticis Eccleſiaſt. Cod. corruptoribus.*

c'est à dire, une Divinité, un seul Dieu. Une semblable scholie se voit dans un manuscrit de la bibliotheque de M. Colbert, cotté 871. Et elle se trouve en plusieurs autres, quoiqu'elle ne soit pas toujours exprimée dans les mêmes termes.

C'en est assez pour faire sentir la difficulté, & il est tems d'établir que le verset est veritablement de S. Jean. A ce dessein Mr. Roger au paragraphe 17^e. se propose de montrer 1°. Qu'il se lit en quelques anciens manuscrits. 2°. Qu'il a été cité par les Peres les plus anciens. 3°. Que c'est plûtôt par hazard qu'à dessein qu'il manque dans les exemplaires. 4°. Que la suite du discours de S. Jean l'exige naturellement.

Dans le paragraphe 18^e. & les six suivans, destinez à la recherche des manuscrits, il ne parle que de deux Grecs, & il n'appuye proprement que sur un; & c'est celui qui fut apporté d'Angleterre à Erasme, & l'obligea d'inserer le verset dans sa troisiéme édition du nouveau Testament en 1522. M. Simon s'en trouvant gêné, s'est porté à lui disputer

on antiquité, sur des conjectures legeres ; & sans l'avoir jamais vû, il a prononcé que c'étoit une copie faite, ou depuis la réünion des Grecs au Concile de Florence, ou du tems que les Latins étoient maîtres de Constantinople. L'autre manuscrit Grec est dans la bibliotheque de Dublin, & n'est pas beaucoup estimable. Mr. Roger ajoute, que la plûpart des manuscrits Grecs ont le même verset à la marge, & que le Lectionnaire des Epîtres à l'usage de l'Eglise Grecque l'a dans le texte.

Les manuscrits Latins lui sont beaucoup plus favorables ; car outre ceux qu'avoient consultez les Editeurs de la Polyglotte d'Alcala, les trois qu'Erasme avoit vûs, il en nomme plusieurs autres de diverses bibliotheques : & c'est une chose remarquable, que Luc de Bruges en ayant examiné trente trois, n'en trouva que cinq où le verset manquât.

Dans le paragraphe 25^e^. & les quatre suivans il produit le témoignage des Peres qui ont cité le

témoignage conteſté. Il nomme Tertullien au liv. contre Praxeas ch. 25. S. Cyprien au l. de l'unité de l'Egliſe, Idace l. 1. contre Varimade ch. 5. S. Eugene Evêque de Carthage dans le memoire ſouſcrit par quatre cens Evêques d'Afrique & preſenté au Roi Huneric ; S. Fulgence au l. de la Trinité ch. 4. & en deux autres endroits. Il leur joint l'Auteur de la diſpute contre Arius au Concile de Nicée ſous le nom de S. Athanaſe, & celui du prologue aux Epîtres Canoniques ſous le nom de S. Jerôme. Il fait de judicieuſes reflexions ſur la maniere dont ces Peres ont uſé de ce paſſage. Il obſerve, que ce n'eſt pas le génie de S. Cyprien, de tourner les paroles de l'Ecriture en des ſens allégoriques, que les Peres Grecs ne ſe ſont point aviſez de rapporter à la Trinité *le témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang*, que S. Auguſtin a été le premier à l'y appliquer, & que Facundus, qui l'a ſuivi, avoüe que ce n'eſt qu'en un ſens figuré & d'accommodation. Quant à l'ouvrage contre Varimade, c'eſt ſur l'aver-

ſſement que le P. de Montfaucon a
is à la tête des livres de la Trinité
uſſement attribuez à S. Athanaſe,
u'il le donne à un Idace. Enfin, il
onclut, après M. Boſſuet Evêque
e Meaux, que l'autorité des Peres
ſt ſans comparaiſon préferable à
elle des manuſcrits.

Puiſqu'il s'agit de ſçavoir, ſi le
erſet conteſté a été ajouté, ou omis,
l eſt plus vraiſemblable, dit Mr.
Roger au paragraphe 30^e^. que la
conformité du verſet ſeptiéme &
du huitiéme a fait ſauter par deſſus
celui-là, & a été cauſe qu'on l'a
omis. Ce n'eſt pas, pourſuit-il, l'unique
endroit de l'Ecriture où il ſoit
arrivé qu'une phraſe ſe ſoit éclipſée
à l'occaſion de la répetition des mêmes
mots. Ainſi dans le l. de Joſüé
le verſet 36^e^. du ch. 21^e^. a été omis
dans pluſieurs exemplaires Hebreux,
S. Jerôme remarque une
ſemblable omiſſion au ch. 30^e^. de Jeremie.

Enfin, Mr. Roger remarque au
paragraphe 31^e^. que le deſſein de S.
Jean étant de nous inſtruire de ce
que nous devons croire de JESUS-

CHRIST, il lui convenoit de rapporter *le témoignage du Pere & du Fils; & du S. Esprit*, comme il l'avoit déja employé dans son Evangile.

La seconde partie est destinée à faire sentir la force des paroles de S. Jean, pour assûrer contre les Sociniens la distinction personnelle du Pere & du Fils, & du S. Esprit, & leur unité substantielle. Il fait observer, que les manuscrits Grecs les plus corrects, & en plus grand nombre, omettent la conclusion du huitiéme verset, καὶ οἱ τρεῖς ἕν εἰσι, ou la changent de cette maniere, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι. C'est à dire, ou qu'ils ne concluent pas que l'esprit & l'eau, & le sang, sont une même chose, ou que seulement ils les rapportent à une même chose. Et quoiqu'en quelques exemplaires, après le témoignage du Pere & du Fils, & du S. Esprit, il y ait aussi, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι, & que selon le génie de la langue Grecque ces deux formules ἕν εἰσι & εἰς τὸ ἕν εἰσι reviennent à la même signification, toutefois la diversité des sujets dans

un & l'autre verſet fait comprendre que ce n'eſt pas la même unité.

Seconde diſſertation.

La ſeconde diſſertation eſt diviſée en quarante & un paragraphes, & quoiqu'elle ne ſoit en rien inférieure à la précedente, on eſt toutefois obligé d'en rendre un compte moins étendu.

Les Chrétiens, à qui la virginité de la mere de JESUS-CHRIST eſt atteſtée ſi expreſſément dans l'Evangile, ne ſçauroient douter qu'elle ait été prédite par Iſaïe ch. 7. v. 14. *Voilà qu'une Vierge concevra, & enfantera un fils, qui ſera nommé Emmanuel.* Comme les Juifs n'ont pas une idée ſi glorieuſe de la naiſſance du Meſſie qu'ils attendent, & que comme ils le croyent ſimplement un homme, ils lui donnent auſſi une mere du rang des autres meres, & conteſtent ſur l'interprétation des paroles du Prophete, Mr. Roger en cinq paragraphes établit ſolidement la propre ſignification du mot Hebreu *alma*, employé par Iſaïe; &

qui répond à celui de Vierge. Il remarque, que la langue Hebraïque n'en a pas un plus expressif, & que les mots *bethula*, *naara*, le sont moins : *alma*, selon son étymologie & sa racine, signifie une fille cachée & renfermée, comme c'étoit la coûtume de toutes les nations de l'Orient, & même des Romains, de tenir les filles cachées & renfermées. Il remarque encore, que le Prophete y a ajouté la particule emphatique *he*, qui a la valeur de l'article Grec, & désigne en particulier une vierge, *haalma*, cette vierge : expression qui ne se lit qu'en deux autres endroits de l'Ecriture, en la Genese ch. 24. v. 43. pour Rebecca, & en l'Exode ch. 2. v. 8. pour Marie sœur de Moyse, lesquelles certainement étoient vierges. Si Aquila, Symmaque & Theodotion ont traduit, *une jeune personne*, & non pas *une vierge*, c'est qu'ils étoient ou Juifs, ou Ebionites.

Il montre ensuite que c'est un pitoyable fauxfuyant, de dire que le Prophete donne seulement un signe, & ne promet pas un prodige & un miracle.

Mais, nous objectent les Juifs, y a-t'il de la raison à croire qu'Isaïe, pour assûrer le Roi Achas de sa prochaine délivrance, le renvoye à l'attente d'un prodige qui ne devoit arriver que sept siecles après? Mr. Roger propose l'objection dans le huitiéme paragraphe; & après avoir montré le foible des réponses ordinaires, dans le 12^e^. il s'arrête à celle-ci. Le Prophete rassûre l'esprit du Roi par la consideration que la maison de David ne succomberoit pas en cette occasion, Dieu lui ayant promis qu'elle subsisteroit & possederoit le sceptre jusqu'à la venuë du Messie qui en naîtroit; à quoi Isaïe ajoute par esprit de Prophetie, la maniere miraculeuse dont naîtroit le Messie, afin que ce prodige annoncé fortifiât de plus en plus la confiance du Roi en la protection de Dieu. A la verité Achas pouvoit être détruit, & la maison de David dépoüillée de l'autorité Royale, comme il arriva qu'elle le fut dans la suite; mais alors, dit Mr. Roger, & avant la prophetie de Jeremie contre Jechonias, c'étoit dans l'es-

prit des Juifs la même chose à l'égard de la maison de David, de subsister & de regner.

Les Juifs fondent une autre objection sur ce qui est dit au ch. 8^e^. d'Isaïe, & ils soutiennent que le fils qui y est nommé, *hâtez-vous de ramasser les dépoüilles*, est le même dont la naissance avec le nom d'*Emmanüel* est prédite au ch. 7^e^. Or Isaïe au ch. 8^e^. parle d'un fils qu'il auroit de sa femme ; & c'est à ce fils d'Isaïe que se réduit toute la promesse d'un signe. Mr. Roger après avoir exposé l'objection dans le paragraphe 18^e^. refute dans les suivans la pensée de plusieurs Interpretes, qui avoüant que dans ces deux chapitres il s'agit d'un même fils, rapportent le ch. 8^e^. à Jesus Christ. Pour lui, il dit que ce sont deux fils, l'un à naître de la Vierge, l'autre de la Prophetesse femme du Prophete & avancée en âge ; & que celui-ci a été la figure de celui-là. Quand même, continuë-t'il, la suite du discours & les circonstances n'eussent pas porté Isaïe à faire mention du Messie, il est ordinaire aux Pro-

 phetes

phetes de s'élever, comme à l'improviste & sans chercher de transition, à prédire le Messie; David en est un grand exemple aux Pseaumes 44. & 71. où commençant par la gloire de Salomon, il continuë & finit par celle de JESUS-CHRIST, dont Salomon étoit la figure. Mais Isaïe ne manquoit pas d'occasion d'en parler, puisqu'il s'agissoit de la délivrance de la maison de David, figure d'une délivrance plus sublime qui seroit l'ouvrage du Messie.

Que peuvent signifier, demandent encore les Juifs, les paroles d'Isaïe ch. 7. v. 16. *Avant que l'enfant sçache réprouver le mal & choisir le bien, le pais ennemi perdra ses deux Rois*, Razin Roi de Syrie & Phacée Roi de Samarie périront, sinon que cet évenement devoit suivre de près la naissance de l'enfant nommé Emmanüel, & que l'*alma* devoit mettre au monde? Et puis, concluent-ils, que la naissance du Messie devoit être differée tant de siécles après, elle n'est pas annoncée en cet endroit, non plus que dans l'autre endroit parallele du v. 4^e. du chap.

ſuivant : *Avant que l'enfant ſçache connoître ſon pere & ſa mere, le Roi des Aſſyriens abbattra la force de Damas & enlevera les dépoüilles de Samarie.* Cette objection fait le 29^e^. paragraphe ; & Mr. Roger, peu content des interpretations ordinaires, en propoſe deux. Il appuye moins ſur la premiere, qui conſiſte à dire, qu'Iſaïe tourne le diſcours ſur Jaſub ſon fils, encore enfant, & qu'il menoit avec lui. La ſeconde, qui lui plaît davantage, c'eſt que le Prophete ne déſigne aucun enfant en particulier; mais qu'il aſſûre qu'en moins de tems qu'il n'en faut à un enfant pour parvenir à avoir quelque diſcernement, les Rois ennemis ſeront détruits par celui des Aſſyriens.

Mr. Roger prend occaſion de réfuter fortement le ſentiment dangereux & faux de Grotius, que les propheties dans le ſens litteral ne fourniſſent point de preuves convaincantes en faveur de JESUS-CHRIST, que les Apôtres ne les ont employées qu'en un ſens d'accommodation, & qu'ils ſe contentoient d'inſiſter ſur ſes miracles & ſur ſa réſurrection.

L'Auteur, pour ne rien omettre, s'arrête dans le 34ᵉ. paragraphe à répondre à la prétenduë impossibilité qu'une vierge devienne mere, & aux reproches calomnieux des Juifs contre la pureté de la sainte Vierge.

Enfin, diront les Juifs, Isaïe promet un signe, & le prodige de la naissance de JESUS-CHRIST ne sçauroit passer pour un signe, puisqu'il étoit inconnu, & que JESUS-CHRIST étoit réputé fils de Joseph & de Marie, sans que ni Joseph, ni Marie, ni Jesus même, s'efforçassent de détruire cette opinion. Mr. Roger au paragraphe 37ᵉ. emprunte sa réponse de Mr. Bossuet. A la verité ce n'étoit pas un signe alors manifesté, & il pouvoit même être ignoré de ses propres disciples; comme on voit l'Apôtre S. Philippe & Nicodeme n'avoir rien à répondre sur le lieu de sa naissance, lorsqu'on leur objecta que Nazareth & la Galilée ne devoient pas être la patrie du Messie. Mais dès que le mystere a été revelé, il devient une marque, qui, selon la prophetie

d'Isaïe, distingue le Messie du commun des hommes. Il est remarquable que les Juifs n'objecterent jamais à JESUS-CHRIST, qu'étant fils d'un homme & d'une femme, il ne pouvoit être celui que le Prophete leur avoit prédit : ils n'ignoroient pas que ce signe devoit être précedé par les miracles qui annonceroient hautement qu'il étoit celui-là même.

Il ne reste pour les derniers paragraphes que des questions plus legeres. Pourquoi ce Fils miraculeux a eû le nom de JESUS, le Prophete lui ayant donné celui d'Emmanüel? Est-ce une contrarieté, qu'Isaïe dise ; *vous l'appellerez*, & l'Evangeliste, *ils l'appelleront* EMMANÜEL? Qu'est ce, *qu'il mangera du beurre & du miel*? Enfin, a-t'il été quelque tems *avant que de sçavoir discerner le bien & le mal*?

ARTICLE XVII.

FRIDERICI ERNESTI Kestneri Concion. Aul. Quedlimburg. Vindiciæ novæ dicti

vexatiſſimi de tribus in cœlo teſtibus 1. Joh. v. v. 7. oppoſitæ Chriſtophori Sandii interpretationibus, paradoxis Richardi Simonii hiſtoriæ criticæ novi Teſtamenti, Stephani Curcellæi, Johannis Clerici & Monachorum Benedictinorum objectionibus recentiſſimis, editio nova & aucta. C'eſt à dire, *Nouvelle défenſe du paſſage conteſté de la premiere Epitre de S. Jean, chapitre cinquiéme, verſet ſeptiéme, où il eſt parlé des trois témoins qui ſont dans le Ciel, contre Sandius, Courcelles, Meſſieurs Simon & le Clerc, & les Religieux Benedictins, par Frideric Erneſt Keftner Prédicateur de l'Abbaye Lutherienne de Quedlimbourg, nouvelle édition augmentée.* A Delits, *in* 4°. *pages* 174 *ſans marque de l'année.*

NOus joignons cet extrait à l'extrait de la ſçavante diſſertation de Mr. Roger, perſuadez qu'on verra avec plaiſir un Proteſtant ſe joindre aux Catholiques, pour conſerver une preuve de la Divinité du

Verbe : Mr. Keftner n'eſt pas le ſeul Auteur de ſa communion qui ait pris le parti de la verité dans cette fameuſe diſpute ; Gerhard, Théologien d'une reputation égale à celle de Luther, a écrit fortement contre les Critiques qui jettent ſur ce paſſage des ſoupçons de ſuppoſition. Maïus, celebre Théologien Luthérien, a refuté Mr. Simon ; Mr. Smith Anglican a combattu de ſon côté en faveur de ce témoignage.

L'ouvrage de Mr. Keftner eſt ſçavant. Nous ne ſouſcrivons pas à tous ſes raiſonnemens, mais nous loüons ſans reſerve ſa fidelité à rapporter les objections, & ſon application à les réſoudre : nous ne tranſcrirons pas toutes ſes réponſes, ce ſeroit repeter ce qu'on vient de lire dans l'extrait de la diſſertation de Mr. Roger ; nous nous bornerons à rapporter ce qu'il répond aux conjectures des Peres Benedictins, ſur la ſuppoſition du prologue des Epîtres Canoniques qui porte le nom de S. Jerôme, où ce Pere ſe plaint qu'on a retranché dans quelques verſions le verſet en queſtion ; Mr.

Roger l'abandonne, Mr. Keftner entreprend de le défendre.

Il oppofe aux Peres Benedictins feu Mr. Fell Evêque d'Oxfort, Meffieurs Cave, Smith, Maïus, Scherzer, & plufieurs autres Critiques diftinguez, qui reconnoiffent dans ce prologue le ftile, le tour, le génie de S. Jerôme, & franchement je l'y reconnois avec eux. Les RR. PP. Benedictins l'ont traité de barbare, fur une expreffion dont Ciceron s'eft fervi; mais, difent les Peres Benedictins, l'Auteur de la préface appelle canoniques ces Epîtres, que S. Jerôme appelle Catholiques dans le catalogue des Ecrivains Ecléfiaftiques. Elles ont eû deux noms depuis les premiers fiécles, S. Jerôme n'a t'il pas pû fe fervir tantôt de l'un, tantôt de l'autre. L'Auteur, continuent ces Peres, fe vante d'avoir rangé les Epîtres Canoniques comme elles étoient arrangées dans les meilleurs exemplaires Grecs, en mettant celle de S. Jacques devant celles de S. Pierre, que les Latins mettoient les premieres: il fe vante, difent les Peres Bene-

dictins, de cette legere correction, comme d'un service important rendu à l'Eglise; il parle, il est vrai, de cette correction, & il rappelle à cette occasion son travail sur l'Evangile, sans qu'il paroisse la moindre ostentation dans la maniere dont il parle, sans qu'il y paroisse rien qui ne convienne à S. Jerôme. Ce Saint, ajoutent les Peres Benedictins, n'a pas suivi l'ordre que l'Auteur de la préface a suivi. On le nie, il est aisé de s'en éclaircir, & quand il ne l'auroit pas suivi dans des ouvrages anterieurs, qu'en pourroit-on conclure, pour ôter à S. Jerôme un ouvrage que tant de manuscrits lui donnent? Il faudroit assûrément des preuves plus fortes.

Si le prologue est de lui, il devient une preuve considerable de l'authenticité du passage en question. S. Jerôme se plaint qu'on l'a ôté de quelques exemplaires & de quelques versions.

Au reste, ce n'est point la disette de témoignages en faveur de la divinité de Jesus-Christ, qui anime tant de Sçavans à défendre celui-

ci : nous n'en manquons pas de plus clairs & de plus précis ; c'eſt le ſeul zele que tout Chrétien doit avoir pour l'intégrité de l'Ecriture, qui porte à s'oppoſer aux Critiques malicieux, & aux Critiques temeraires.

ARTICLE XVIII.

THESAURUS NUMISMATUM modernorum hujus ſæculi, ſive numiſmata Mnenomica & Iconica, quibus præcipui eventus & res geſtæ ab anno MDCC. illuſtrantur. C'eſt à dire, *Treſor des medailles modernes de ce ſiécle, ou medailles frapées pour la memoire des évenemens depuis mil ſept cens juſqu'à preſent, & qui portent l'image des Princes & des grands-Hommes gravées en cuivre, avec une explication Latine & Alemande.* A Nuremberg, de l'imprimerie & aux dépens de Jean-André Endter, 1711. *in folio, pages* 337.

LA curioſité des Sçavans doit s'étendre juſqu'aux medailles mo-

dernes, & l'on ſçaura gré à l'Auteur de ſon travail, non ſeulement dans les ſiécles futurs, mais dès à preſent. L'on recherchera ſans doute cet ouvrage, qui rappelle d'une maniere agréable le ſouvenir des évenemens les plus illuſtres de nos jours, qui nous offre les portraits des Princes & des grands Hommes dont nous entendons parler, & qui nous fait connoître les goûts differens des nations, par la difference des ſymboles & des inſcriptions des medailles. Lukius nous a donné les medailles choiſies du ſeiziéme ſiécle, *Sylloge numiſmatum elegantiorum ſæculi XVI.* L'Auteur du recueïl dont nous parlons ſe propoſe de n'en omettre aucune de nôtre ſiécle, excepté les ſatiriques, & même il ne paroît pas qu'il ait perſiſté à les exclurre : il a fait graver les medailles de la grandeur dont elles ſont, & quand la petiteſſe de la medaille, & ſurtout des caracteres, a mis le Graveur dans la neceſſité de le faire d'un plus grand volume, l'Auteur en a marqué la juſte grandeur à la marge. Il a ſuivi dans leur arrange-

ment l'ordre du tems, il prévient les reproches qu'on pourra lui faire, sur l'omission de quelques medailles qui ne marquent aucun évenement, & qui ne se distinguent pas non plus par la beauté de l'invention, ou de la gravure, & il se fait une autre objection plus importante, ne promettant que les medailles du dix-huitiéme siécle, celles de l'an mil sept cens n'entroient pas dans son dessein : il répond que les Sçavans ne sont pas d'accord sur la fin & le commencement de chaque siécle, & que les évenemens de l'année mil sept cens sont la cause des guerres qui depuis treize ans agitent l'Europe ; que ces deux considerations l'ont déterminé à commencer par l'année mil sept cens. Le volume dont nous parlons renferme encore les medailles de mil sept cens un, mil sept cens deux & mil sept cens trois.

Les medailles Alemandes sont ordinairement trop chargées d'inscriptions & de symboles, les exemples s'en offrent presque à chaque page. Sur la premiere medaille de ce volume d'un côté l'Empereur Leo-

pold & son fils Joseph Roi des Romains sont assis sur deux trônes devant un autel où brûle le feu sacré, derriere l'autel la felicité oblige Saturne à rompre sa faux, & à jetter à terre son horloge de sable. Ce côté, qui est dans les autres medailles celui de la tête, est chargé de trois inscriptions; une au bas des figures, *Leopoldo & Josepho Augustis sæcularia sacra celebrantibus* 1700. *Léopold & Joseph Augustes, celebrans le commencement du siécle.* L'autre dans le tour de la medaille, *His ego nec metas rerum nec tempora pono. Je ne mets point de bornes à leur succès, je ne les limite a aucun tems.* Et sur le bord, *Septem sæculi XVII. Imperatores ac Reges sacri Romani Imperii. Le siécle XVII. a vû sept Empereurs, ou Rois des Romains de la maison d'Autriche.* Du côté du revers Saturne sur un nüage tient en sa main un serpent qui devore sa queuë, symbole de l'éternité; au milieu du cercle que fait le serpent on voit le chiffre XVII. L'inscription qui regne autour de la medaille est prise d'Horace, *Sæcula festas referente luces. Le siecle nouveau*

ramenant de beaux jours. Et au bas des figures on a mis une autre inscription, *Gloria sæculi virtus Cæsarum. La vertu des Cesars fait la gloire du siecle.* Sur le bord de quelques-unes de ces medailles à la place de l'inscription *septem* &c. on en lit une en vers chroniques; dont les lettres numerales indiquent l'année mil sept cens. *AnnVS sæCVLaris* XVII. *à nato ieSV Christo* CVI. *GLoria Sit DIcenDa In sæCVLa.* Le Graveur, Philippe Henry Muller d'Augsbourg, a encore trouvé de la place pour mettre son nom en lettres initiales. On ne peut nier qu'il ne paroisse de l'esprit dans l'invention de cette medaille, & dans le choix de quelques unes des inscriptions; mais il faut convenir qu'on n'y reconnoît pas la noble simplicité des medailles Romaines.

Une medaille du Tzar frapée à l'occasion de la prise d'Asaf, & de la paix de Carlovits, est de meilleur goût.

D'un côté la tête du Prince, *Petrus Alexieuvicz M. D. miseratione divina Tzar Magnus Dux Moscoviæ;*

Pierre fils d'Alexis Tzar, par la misericorde de Dieu Grand Duc de Moscovie. Sur le revers Mars portant un trophée présente au Tzar assis sur un Trône, une femme couronnée d'une couronne murale qui se prosterne devant le Prince, la paix qui est à côté du Prince la releve; & le Prince lui tend la main, l'inscription qui est autour du revers est prise de Claudien, *Quâ vicit victos protegit ille manu. Son bras victorieux protege les vaincus.* Dans l'exergue on lit, *Victâ, Asaf Moschis* 1696. *facta pace anno* 1700. *Après la prise d'Asaf en* 1696. *& la paix concluë en* 1700.

On trouvera parmi les medailles de l'année 1702. une autre medaille du Tzar sur la prise de Notebourg, avec une inscription Esclavone, *Czar peter Alexieuvits Rosi pouvelitel*, ces deux mots signifient Empereur de Russie. L'inscription du revers marque que la ville avoit été quatre vingt dix ans au pouvoir des ennemis, *Bil une priatelia go liet*; dans l'exergue l'année est marquée selon nôtre maniere de supputer & en chiffres Européens.

Fév. 1714.

Les premiers exploits du Roi de Suede sont le sujet de plusieurs belles medailles.

La tête du Prince, *Carolus X I I. Dei gratia Rex Sueciæ. Charles X I I. par la grace de Dieu Roi de Suede.* Sur le revers, Narva & le camp des Moscovites forcé par les Suedois, autour, *Manifesto numine. Par le secours manifeste de Dieu*; dans l'exergue, *Castra Moscovitarum ad Narvam capta* 20. *Novembris* 1700. *Le Camp des Moscovites qui assiegeoient Narva a été forcé le* 20. *de Novembre* 1700.

La tête du Prince, *Carolus Dei auxilio Russorum Victor, Charles avec le secours de Dieu vainqueur des Moscovites,* sur le revers un trophée, autour, *Unum pro cunctis fama loquatur. Que la renommée ne parle plus que de cette grande action*, dans l'exergue, *Paratum ad Narvam* 20. *Novembris* 1700. *Ce trophée a été gagné devant Narva le* 20. *de Novembre* 1700.

La tête du Prince, avec l'inscription ordinaire; sur le revers, le Prince à cheval dans le champ de bataille, Narva en éloignement, *Superata fidem superant. Cette victoire est incroyable.*

La tête & l'inſcription ordinaire, ſur le revers une victoire, autour, *Victoria Ruſſica maxima. Victoire très-grande remportée ſur les Moſcovites le 20. de Novembre* 1700. dans l'exergue *die* 20. *Novembris* 1700. & ſur le le rebord ces paroles du Levitique 26. *Quini centenos & centeni decies millenos fugabunt. Cinq en battront cent, & cent en feront fuir dix mille.*

La plus ſinguliere de ces medailles, eſt celle que le Roi vainqueur donna aux Officiers de ſon armée pour la porter.

La tête & l'inſcription ordinaire. Sur le revers nulle figure, mais ces paroles Alemandes, *Med gudz help*, *par le ſecours de Dieu*, & autour ces paroles Françoiſes, *Qui m'honore me porte.*

La tête & l'inſcription ordinaire, ſur le revers Hercule terraſſant Cerbere, *Nec leo me, nec forma triplex tua, Cerbere, movit. Ni le lion, ni tes trois têtes, Cerbere, ne m'ont point effrayé.* Trois puiſſans ennemis liguez contre lui furent vaincus la même année.

La tête du Prince, *Carolus XII. D.*

Fév. 1714.

G. Suec. Goth. Vandal Rex, ubique victor. Charles XII. *par la grace de Dieu Roi de Suede, des Goths & des Vandales, vainqueur de toutes parts*, sur le revers le Roi à cheval attaquant les retranchemens des Moscovites devant Narva, *Redux Dania fugavit Polonos, delevit Russos. Au retour de l'expedition de Dannemark il a mis en fuite l'armée Polonoise ; & détruit l'armée Moscovite.*

Une medaille du Pape peut être mise au rang des plus belles.

La tête, *Clemens XI. Pontifex Maximus*, sur le revers, le soleil dans un ciel serein, *Cunctis Clemens, Clement à l'égard de tous.*

Le couronnement du nouveau Roi de Prusse en mil sept cens un, a été l'occasion de plusieurs medailles, parmi lesquelles il y en a de fort heureuses.

La tête du nouveau Roi, *Fridericus primus D. g. Rex Borussiæ. Frideric premier par la grace de Dieu Roi de Prusse*, sur le revers une couronne & un sceptre posé sur un autel, *Incrementum domus augustæ. Agrandissement de l'auguste maison de Brande-*

bourg, & dans l'exergue, *Regia dignitate illata familiæ* 1701. *La dignité Royale mise dans cette famille en* 1701.

Chevalier, François établi en Hollande, qui s'est rendu celebre par des medailles ingénieuses & bien travaillées, en a fait pour le nouveau Roi de Prusse & pour le dernier Prince d'Orange deux fort singulieres. La medaille du Roi de Prusse a sur le revers les noms de tous les Electeurs de Brandebourg, l'année de leur élevation à l'Electorat, & de leur mort, & quelques signes qui font connoître le caractere de ces Princes, tout cela disposé dans un ordre agréable à la vûë. Au milieu de ces noms, sur un autre petit revers, on voit un aigle qui porte dans ses serres deux sceptres, l'un Imperial, que l'Electeur de Brandebourg porte au couronnement de l'Empereur, l'autre est celui de Prusse : l'inscription est, *Hinc Jovis, inde meum. Je porte le sceptre de Jupiter d'un côté, de l'autre le mien.*

La medaille du Roi Guillaume a les noms de tous les Rois d'Angleterre, partie autour de la tête, par-

e sur le revers. Au milieu du re-
ers une inscription en vers Fla-
ans éleve le Roi Guillaume au-
essus de tous les Rois d'Angleter-
e. Ce jugement d'un Ouvrier re-
igié en Hollande ne sera pas gene-
alement approuvé, ni en Angle-
rre, ni ailleurs. On n'égalera pas le
oi Guillaume à Guillaume le Con-
uerant, à Richard premier, à
doüard III. à Henry V. à Henry
II. à Charles II. & les malheurs
'Henry VI. & de Jacques III. n'em-
êcheront pas les Juges équitables
e reconnoître dans ces Princes
lus de vertus que dans lui : on
eut tout au plus le comparer avec
lizabeth.

Parmi les medailles du nouveau
Roi de Prusse on en trouve une
rop chargée, mais ingénieuse. La
ête du Prince avec trois inscrip-
ions. La premiere, *Fridericus Dei
ratia Rex Prussiæ, pius, fœlix, augus-
tus, pater patriæ. Frideric par la grace
de Dieu Roi de Prusse, pieux, heureux,
auguste, pere de la patrie*, est dans
l'exergue. La seconde, prise de Vir-
gile, autour de la tête, *Magnorum*

haud umquam indignus avorum. Il ne dégenera jamais de ses grands ayeux. La troisiéme, prise d'Ovide, est sur le bord de la medaille, *Natique videns benefacta fatetur esse suis majora, & vinci gaudet ab illis. Voyant les grandes actions de son fils, il avoüe qu'elles surpassent les siennes, & il s'en réjoüit.* Elle a rapport au revers, sur lequel on voit un temple orné des portraits des Electeurs, & de deux statuës posées sur leurs bases, l'une du pere du Roi de Prusse, avec l'inscription, *Mars Brandeburgicus. Mars de Brandebourg.* Et l'autre du Roi de Prusse, avec l'inscription, *Antiquis omnibus unum. Préferable à tous ses ancêtres.* La renommée embouche sa trompette qu'elle tient d'une main, & de l'autre elle le couronne, on lit, *Maneat genus immortale tuorum. Que vôtre posterité soit immortelle.* Et dans l'exergue, *Æternitati domus augustæ. Consacrée à l'éternité de l'auguste maison de Brandebourg.* N'oublions pas la medaille du grand Duc, avec cette inscription du côté de la tête, *Cosmus III. Etruscorum Rex. Cosme troisiéme Roi de Toscane.*

Février 1714.

Ceux qui regardent les medailles omme des monumens ſuſpects, où la aterie a ſouvent pris la place de a verité, trouveront dans ce recueïl plus d'une preuve d'un ſentiment qui n'en a déja que trop, des nedailles frapées pour les vaincus qui leur attribüent la victoire, des Princes loüez pour des vertus fort loignées de leur caractere.

C'eſt ici, à ce qu'il nous ſemble, e lieu de traiter une queſtion aujourd'hui fort agitée, *laquelle des quatre manieres de compoſer une medaille qui ſont en uſage, eſt préferable aux autres?*

Les Antiquaires veulent qu'on prenne pour modele les medailles Romaines, ils ne peuvent ſouffrir qu'on s'en écarte. Ils ne parlent qu'avec une eſpece de tranſport de la ſimplicité de leurs inſcriptions. Il faut convenir que les inſcriptions des medailles Romaines ſont ſimples, elles ne le ſont que trop, elles en deviennent obſcures, ſouvent elles ne nous apprennent rien, & quand elles nous apprennent quelque choſe, elles n'en donnent qu'une connoiſſance

fort imparfaite : de quel fait nou instruisent ces inscriptions, *Felicita sæculi, Fides exercituum, Virtus Au gustorum. Le bonheur du siécle, la fe licité des armées, la valeur des Empe reurs?* Les medailles sur lesquelle on lit, *Victoria Augusti, La victoire rem portée par l'Empereur*, nous font con noître qu'un Empereur a remport une victoire, mais sur quel peuple En quel lieu? Il faut le deviner. O a quelques inscriptions plus déve loppées, *Victoria Germanica Parthica Victoire remportée sur les Germains & su les Parthes.* On sçait par ces inscrip-tions quel peuple a été vaincu, mai elles laissent ignorer toutes les cir-constances de la victoire. Enfin, les disputes continuelles des Anti-quaires sur la veritable signification des legendes & des symboles de medailles anciennes, prouvent au moins que l'on doit tâcher de ren-dre les medailles modernes plus in-telligibles à la posterité. Ajoutons que quand on veut les imiter, il ne faut pas le faire avec aussi peu de précaution, qu'on l'a fait dans une medaille sur la mort du Roi Guil-

aume, où l'on a mis les ſymbo-
es des apotheoſes des Empereurs
payens, & l'inſcription, *Conſecratio Guillelmi Maximi. Conſécration de Guillaume le très-Grand.*

Les inſcriptions tirées des anciens Poëtes ne ſont pas plus claires que es legendes des medailles Romaines; mais elles ſont plus ingénieuſes, & elles plaiſent, ſur tout quand l'alluſion eſt auſſi heureuſe que celle d'une medaille ſur les troupes de l'Empereur repouſſées de Cremone, où elles étoient entrées par ſurpriſe, l'inſcription eſt ce demi-vers de Virgile,

Num capti potuere capi?

A-t'on pû les prendre, lors même qu'on les a ſurpris? L'eſprit paroît encore davantage dans les medailles tournées en deviſes, comme dans celle du Duc d'Hanovre gravée dans le livre dont nous parlons, un jet d'eau, *Vis inſita ducit in altum. Son penchant le porte à s'élever.* Les deviſes ſont fréquentes ſur les revers des jettons, & la France en produit tous les ans d'admirables deſtinées à cet uſage; cette eſpece d'inſcription après tout eſt en-

core une énigme, & les énigmes sont peu propres à conserver la memoire des faits.

Il faut donc convenir qu'à juger des medailles par leur fin, qui est de servir de monumens historiques, les meilleures medailles & les plus estimables sont celles dont l'Auteur a plus cherché à instruire la posterité, qu'à faire paroître son esprit : celles dont les symboles sont les plus intelligibles, dont les inscriptions détaillent mieux le fait, le livre dont nous parlons en fournira plusieurs exemples. Entre autres une medaille sur la levée du siege de Thorn en 1703.

Thorunia hostiliter à Suecis oppugnata, à Polonis deserta, sed Dei auxilio fortiter à civibus & militibus Saxonibus defensa, à vigesima quarta Maii ad decimam quartam Octobris 1703. Thorn assiegée par les Suedois, abandonnée par les Polonois, defenduë avec le secours de Dieu par les Citoyens & quelques soldats Saxons, depuis le vingt quatriéme May jusqu'au quatorziéme d'Octobre de l'année mil sept cens neuf.

Il falloit s'en tenir à cette inscription, & ne pas y ajouter deux vers miserables.

Fer fortis fera fata ferox fortuna fatiscet.

Le pentametre est de même goût. Le ridicule de ces vers ne peut être rendu en François.

Ce mauvais goût regne sur d'autres medailles d'Alemagne & du Nord, qui pourroit supporter le plus fade jeu de mots dans l'inscription d'une medaille de la prise de Bonn? *Bona malis erepta. Bonne ôtée aux mechans.* Plus ces monumens sont durables, plus on doit être attentif à les rendre parfaits.

ARTICLE XIX.

MELANGE DE REMARQUES *critiques, historiques, philosophiques, théologiques, sur les deux dissertations de Mr. Toland; intitulées, l'une,* l'homme sans superstition, *& l'autre,* les antiquitez Judaïques, *avec une dissertation tenant lieu de préface, où l'on examine l'argument tiré du*

consentement de tous les peuples pour prouver l'existence de Dieu, & on réfute les principales objections. Par Elie Benoît, Pasteur de l'Eglise Walone de Delf. A Delf, chez Adrien Béman 1712. *In douze, pages* 90 *pour la préface,* & 374 *pour le reste de l'ouvrage.*

ON renvoye à une lettre écrite par Mr. Morin de l'Academie des Inscriptions, à Mr. Hüet ancien Evêque d'Avranches, & inserée dans ces Memoires du mois de Septembre 1709. pour juger de l'estime que meritent les deux dissertations de Mr. Toland. On les avoit lûës, & comme on déliberoit, s'il étoit à propos de parler d'un tel ouvrage, cette lettre le faisant assez connoître, détermina à n'en pas dire davantage. Cependant Mr. Benoît ne l'a pas estimé indigne d'une longue & sérieuse réfutation, & il prend cette occasion de déclarer ses pensées sur l'argument tiré du consentement des peuples pour prouver l'existence de Dieu.

Il dit dans sa préface, qu'il en est

le Mr. Toland, comme de tous les
autres qui disputent contre la Religion ; qu'il se fait à lui même mille petites allusions, & que faute de méditer il s'arrête à des idées confuses, qui ne produisent que de vaines difficultez & des sophismes. Il choisit pour exemple de la maniere de raisonner de ces prétendus esprits forts, Mr. Bayle, qui a employé toute la sublimité de son génie à affoiblir le témoignage que les peuples rendent d'un commun consentement à l'existence de Dieu. Selon Mr. Benoît, cette preuve, comme elle est ordinairement proposée, n'est pas hors d'atteinte : Ciceron & Seneque s'en sont servis, & les Chrétiens se sont contentez de la copier d'après eux sans aucune précaution, de même que les Cartésiens copiant les démonstrations de Descartes, les font dégenerer en de purs paralogismes. Il prétend donc montrer le tour qu'il faut lui donner, afin de le mettre dans sa force.

Il commence par plusieurs reflexions sur les preuves & les dé-

monſtrations morales, où il ne faut pas, dit-il, chercher une préciſion métaphyſique, mais une certitude à laquelle un homme ſenſé ſe ſent forcé de ſe rendre. Comme elles ont pour objet les actions des hommes, attendre l'évidence pour agir, ce ſeroit n'agir jamais ; & ne prendre aucun parti, ce ſeroit avoir pris celui de ne point agir : ce qui eſt d'autant plus vrai à l'égard de la religion, que l'irréſolution eſt l'irréligion même. D'ailleurs, comme elles ſont fondées ſur le témoignage, elles laiſſent toûjours lieu à des difficultez qui les environnent, dit l'Auteur, comme un broüillard, au travers duquel elles ſe laiſſent néanmoins voir ; & s'il plaiſoit de chicaner ſur les choſes le plus certainement atteſtées, reprocher aux témoins qu'ils ne ſont pas bien inſtruits, ou révoquer en doute leur bonne foi, ce ne ſeroit jamais fini. Or en fait de témoignage il n'eſt pas requis de faire des inductions generales : ce n'eſt pas même le plus grand nombre de témoins qui l'emporte, mais on s'en rapporte à

ceux qui ont connoissance des choses, sans avoir égard à l'ignorance des autres.

Du tems de Ciceron & de Seneque il n'y avoit aucune nation connuë qui n'eût quelque sentiment de la Divinité ; & alors l'argument proposé simplement avoit toute sa force, aujourd'hui il demande un autre tour. Et voici celui que lui donne Mr. Benoît. „ Ce qui dans „ les tems les plus proches de l'ori„ gine du monde a été reconnu par „ tous les peuples, est venu de pere „ en fils, de la connoissance que les „ premiers hommes ont eûë. Or „ l'existence d'une Divinité a été „ reconnuë par tous les peuples, dans „ les tems les plus proches de l'origi„ ne du monde. Donc la connoissance „ de l'existence d'une Divinité vient „ de la connoissance que les pre„ miers hommes en ont eûë.

Pour appuyer ce raisonnement il fait deux remarques, qui doivent être rapportées. 1°. Comme la veritable religion s'est conservée par tradition jusqu'à Moyse, ainsi celle de la Divinité s'est continuée parmi

les hommes. 2°. La tradition en s'éloignant de sa source s'altere & s'obscurcit ; ainsi celle de la Divinité s'est alterée dans les peuples payens, & obscurcie dans les peuples barbares. Il ne croit pas qu'elle soit absolument effacée en aucun, n'y ayant point de peuple barbare qui nie formellement la Divinité, quoique quelques-uns peutêtre n'en ayent pas conservé la connoissance.

Il reste à chercher d'où les premiers hommes ont pris le sentiment de la Divinité ? Et l'Auteur supposant ce qui ne sçauroit être contesté, que le monde, du moins par rapport à l'état où il est présentement, a eû un commencement, répond, que Dieu par lui même a instruit les hommes, ou que d'eux mêmes, surpris de se sentir un être qu'ils n'avoient pas auparavant, & frapez des nouveaux objets qui les environnoient, ils se dirent chacun à soi même, où suis-je ? D'où viens-je ? Qui m'a mis ici ? De sorte que leur premiere occupation fut de rechercher la cause de leur être & de celui du monde. Mais, dira le profane,

ui de nous peut ſçavoir ce que les
remiers hommes ont penſé, le
monde ayant été ſi longtems ſans
écriture, ſans livre, ſans hiſtoire?
Mr. Benoît ſoutient, que les livres
e Moyſe atteſtent par une tradi-
ion continuée la création du mon-
le, & la connoiſſance de Dieu, &
que Moyſe, conſideré en qualité
eulement d'Hiſtorien, ſans faire
ttention à celle de Prophete &
l'Inſpiré, merite autant de créance
que tout autre Hiſtorien.

C'eſt encore avec moins de raiſon
que le profane objecte, que l'opi-
nion de la Divinité eſt une inven-
ion politique des Legiſlateurs, pour
aſſûrer l'obſervation de leurs loix.
Car au contraire il eſt évident, qu'ils
e ſont ſervis du penchant qu'ils ont
trouvé dans tous les peuples à croi-
re la Divinité, & qu'ils ne ſont pas
es Auteurs de ce penchant, de mê-
me qu'ils ſe ſont ſervis des paſſions
d'eſperance & de crainte, qu'ils ont
trouvées, & qu'ils n'ont pas for-
mées dans le cœur des hommes.
D'où ſe tire cet argument ſolide.
Ce que les ſages ont trouvé dans tous les

peuples, y est naturellement. Or les sages ont trouvé dans tous les peuples un penchant à croire la Divinité. Donc ce penchant est naturellement dans tous les peuples.

On voit ici Mr. Benoist revenu à adopter l'argument pris du consentement des peuples ; à l'adopter, dis-je, dans la forme qu'il appelle vulgaire, & dont il a prétendu le détourner.

Car les Philosophes & les Theologiens, lorsqu'ils l'employent, se fondent sur ce que les hommes sont naturellement enclins à croire la Divinité : & s'il est quelques barbares qui l'ignorent, c'est un manque d'attention qui les rend criminels.

Refutation de la premiere dissertation de Mr. Toland.

On reproche assez communément à Tite-Live, qu'il est un Auteur superstitieux ; on prouve ce reproche par son application à rapporter les prodiges & les divers présages des évenemens : *Quod superstitiose referat prodigia tam multa*, dit de lui Vos-

sius. Mr. Toland s'est imaginé voir, qu'en ce celebre Historien c'est une affectation maligne, & tendante à corriger les Romains de la crédulité avec laquelle ils recevoient ces sortes de récits ; & son dessein va à gagner Tite-Live au parti des incrédules. Il y aura toujours cette difference, que M. Toland se déclare pour ce qu'il est, & que Tite-Live s'est si bien caché, qu'il paroît être allé à l'autre extremité. Mr. Benoist soutient donc qu'il a écrit en homme persuadé, & que les soupçons contraires de l'Anglois sont mal fondez.

Mr. Toland prétend que Tite-Live a donné un air de fable à ce qu'il raconte de Numa ; & Mr. Benoist n'y voit rien que de sérieux, le bel éloge de ce Roi est une preuve certaine de la bonne foi de l'Historien. Quant aux livres de Numa, qui furent trouvez plus de cinq cens ans après sa mort, & qui furent brûlez par ordre du Senat, ils étoient supposez, & le Senat les condamna comme supposez.

Une preuve que Tite-Live avoit

de la Religion, c'eſt qu'il reproche à Annibal de n'en avoir point eûë: *Nullus Deorum metus, nullum jusjurandum, nulla religio.* » Annibal n'a» voit nulle crainte des Dieux, le » parjure ne lui coûtoit rien, & il » étoit ſans Religion. Mr. Benoiſt cite des paſſages où Tite-Live reconnoît le pouvoir des Dieux, comme d'avoir ſauvé Rome, & d'avoir ôté l'eſprit au Roi Perſée. Il obſerve que l'impieté alors n'étoit pas de nier les Dieux, mais de les mépriſer & de les braver; telle fut celle d'un Capanée & d'un Mezentius: Sophocle donne ce caractere à Ajax.

Tite-Live remarque en quelques endroits, que plus le Senat écoutoit les préſages avec crédulité, plus il en venoit; & en d'autres endroits il marque de la défiance de certains prodiges, comme n'étant peutêtre que l'effet d'une imagination troublée par la crainte. Eſt-ce là, comme en a conclu Mr. Toland, ſe mocquer en general de tous les préſages? Ou plûtôt n'eſt-ce pas en faire le diſcernement?

Tite-Live au l. 44ᵉ. raconte, que

Sulpitius Gallus, Tribun dans l'armée d'Æmilius Paulus, ſupputa une éclipſe de Lune qui devoit bientôt arriver, & fortifia ainſi l'eſprit des ſoldats contre la frayeur que ce phenomene leur auroit cauſée, & qui en donna une grande à l'armée ennemie des Macédoniens. M. Toland a pris avantage de ce fait, pour aſſûrer que celui qui le rapporte ne faiſoit aucun cas des préſages fondez ſur les éclipſes & les cometes. Mr. Benoiſt trouve que c'eſt fort mal raiſonner, puiſque dans tous les tems mille gens ont été entêtez de l'Aſtrologie judiciaire, qui pourtant n'ignoroient pas que le cours des aſtres eſt reglé naturellement. Il ſemble lui-même donner beaucoup d'efficace aux influences, ſans préjudice toutefois de nôtre liberté, parcequ'elles ne ſont capables que d'exciter du mouvement dans les corps, & qu'elles ne ſçauroient faire impreſſion ſur nos ames.

On doit regarder comme une digreſſion ce qu'aſſûre Mr. Toland, que tous les Dieux Payens ont été des hommes. Mr. Benoiſt le contre-

dit fortement. Certainement les Perses & les Egyptiens n'adoroient pas des hommes, & depuis que les Grecs en eurent déïfiez, les Philosophes sçurent toujours distinguer les Dieux qui l'étoient de leur nature, de ces Dieux factices. Selon Mr. Benoist le premier objet de l'idolatrie a été le soleil, & puis les autres astres : il cite un passage de Maïemonide, qui fait ainsi parler les Idolâtres. » Puisque Dieu a donné aux astres le pouvoir de gouverner le monde, qu'il les a placez dans un lieu éminent, & qu'il leur fait l'honneur de s'en servir comme de ses ministres, il est évident que sa volonté est qu'ils soient honorez & reverez. Et le Rabbin ajoute, » Que les premiers idolâtres ne croyoient pas qu'il n'y eut point d'autre Dieu que les astres.

Il dit que dans les livres de l'ancien Testament l'idolatrie se réduit à adorer le soleil, la lune, & toute la milice du Ciel, c'est à dire, les astres, sans faire nulle mention d'hommes déïfiez ; ce qui prouve

que cette derniere ſorte d'idolatrie n'avoit pas encore été introduite. Il en eſt néanmoins parlé dans le livre de la Sageſſe ; mais Mr. Benoiſt ne le tient pas pour Canonique. Du moins eſt-il vraiſemblable que Baal & Aſtarté, que Salomon revera, avoient été un homme & une femme.

Voſſius dit à propos de Tite-Live, *Qu'une Religion, quelle qu'elle ſoit, vaut toujours mieux que l'athéiſme.* Cette ſentence a déplû à Mr. Toland, qui changeant le nom de *religion* en celui de *ſuperſtition*, afin de ne pas ſe rendre odieux, a avancé, *Que la ſuperſtition eſt plus pernicieuſe que ne l'eſt l'athéiſme* ; & qui a néanmoins ajouté incontinent, *Que la ſuperſtition doit être tolerée, & que l'athéiſme ne le doit jamais être.* C'eſt un étrange égarement de raiſon, de ſoutenir que ce qui eſt pernicieux à la ſocieté, doive y être toleré ; & que ce qui lui eſt plus utile, en doive être banni pour jamais ! Mr. Benoiſt démontre fort au long, que la religion propoſant à l'homme des peines inévitables à craindre, & des recom-

penses certaines à esperer de la part de la Divinité, le retient dans son devoir & l'anime à la vertu, au lieu que le profane & l'athée ne voit que sa passion à suivre, sans aucune regle du bien & du mal. D'ailleurs, comme dans un Etat peu d'hommes peuvent aspirer aux dignitez, & y aspirent, quelle esperance pourroit-il rester aux autres pour s'animer à faire le bien, & à ne pas faire le mal, que celle de ne pas finir sa vie au gibet, ou sur la roüe? Au reste, la religion naturelle n'exige pour la conduite de la vie que ce que la loi naturelle prescrit, des devoirs que tous les Philosophes, sans même excepter Epicure, ont reconnu convenir à l'homme.

Quant à la superstition, comme elle est fondée sur les mêmes principes d'une Divinité & d'une Providence, que la religion, elle produit de soi les mêmes effets à l'égard de la societé, & elle ne tourmente que celui qui la porte dans le cœur.

Enfin, M. Toland, copiste de M. Bayle en la défense des Athées, emprunte aussi de lui l'objection de

la Chine, qui est, disent-ils, bien gouvernée par les Lettrez, qui sont des Athées. Mr. Benoist répond premiérement, que ces Lettrez veulent de la religion dans le peuple. Secondement, qu'il se défie beaucoup de ce bon gouvernement, & il met sur le compte des Jesuites seuls de le vanter. En general il témoigne un grand mépris des Relations des Missionnaires: c'est qu'il ne connoît, ni leur vertu, ni leur capacité.

Pour les habitans des Isles Marianes, il ne comprend pas, & on ne comprend pas mieux que lui, ce qui en a été rapporté, qu'ils étoient destituez de la connoissance de la Divinité, & persuadez de l'immortalité de l'ame; c'est à dire, qu'ils admettoient une Providence, sans reconnoître une Divinité; contradiction évidente.

Refutation de la seconde dissertation de Mr. Toland.

Mr. Toland n'a exposé son impieté, & le mépris qu'il fait de la reli-

gion, qu'en partie dans sa premiere dissertation : il la déploye dans la seconde. Il y vient par un détour qui n'est pas fort ingénieux, c'est d'accuser l'illustre Auteur de la Démonstration Evangelique d'avoir mal à propos cité Strabon en faveur de Moyse. On peut voir comment M. Morin a relevé son ignorance & sa temerité sur ce point. Mais, dit Mr. Benoist, quand la citation ne seroit pas juste, le sçavant Prélat y joint soixante deux autres témoignages, qui sont plus que suffisans au dessein qu'il s'étoit proposé, de montrer que Moyse en qualité de Legislateur a été connu de toute l'antiquité. Strabon même, en l'endroit dont il s'agit, le reconnoît incontestablement.

Comme Mr. Benoist aime les digressions, il en fait une sur Sanchoniaton, cité entre les autres, & après Scaliger il le traite d'Auteur supposé. La raison qu'il en apporte, c'est que Sanchoniaton qu'on prétend avoir vécu du tems de Gedeon, parle de Tyr comme d'une grande ville & puissante, quoi qu'alors elle

n'étoit pas encore bâtie. Car dans les livres de Josüé & des Juges il ne se lit point que les Israëlites & les Tyriens ayent fait quelque entreprise les uns sur les autres, & c'est seulement dans les livres des Rois qu'il est fait mention de ceux-ci. A la verité au livre de Josüé ch. 19. v. 29. il est dit, que le partage de la Tribu d'Aser s'étendoit d'un côté *jusqu'à la ville très forte de Tyr*: mais Mr. Benoist prétend, qu'il en est là de Tyr comme du païs de Chabul; qui ne fut ainsi appellé que sous le regne de Salomon; que c'est une anticipation, & que ces noms ont été ajoutez par forme d'explication. Quoiqu'il se soit pû faire que dès le tems de Josüé le rocher sur lequel la ville fut ensuite bâtie portât le nom de Tyr, on a de la peine à souscrire à cette conjecture, parce qu'on sçait que l'ancienne Tyr étoit dans la plaine, & que de là ses habitans passerent sur le rocher, attirez par la sûreté du lieu & par la commodité du commerce.

Mr. Toland ose avancer, sur l'autorité de Strabon, qui ne vou-

loit point avoir d'autre Dieu que le monde, que Moyſe étoit dans le même ſentiment ; penſée également impie & extravagante. Il fait de ce Legiſlateur un pur Politique, ſans lui attribuer rien de divin. Il dit que ceux qui ſe livrerent à ſa conduite, étoient un ramas d'Egyptiens, d'Arabes, de Phéniciens, & d'autres gens qui voulurent ſe ſouſtraire à l'oppreſſion qu'ils ſouffroient en Egypte. Mr. Benoiſt le refute ſur tous ces chefs, & il remarque judicieuſement, que s'il n'y avoit que le monde, tout y arriveroit par une fatale neceſſité qui ne laiſſeroit point de lieu à la politique & à l'habileté.

L'Auteur Anglois ſoutient encore, que le premier deſſein de Moyſe fut ſeulement d'abolir la ſuperſtition, c'eſt à dire, au ſens de Mr. Toland, la religion, & de n'ordonner aucune pratique ; mais qu'enſuite irrité de ce que le peuple s'étoit ſuperſtitieuſement abandonné à adorer un veau d'or, il le punit, en le chargeant d'obſervances & de ceremonies également inutiles & incommodes.

C'est, reprend Mr. Benoist, faire de Moyse un fou & un emporté, qui par vengeance & par dépit donne à la Republique dont il est le fondateur, des loix qui ne lui sont qu'à charge; & sans aucun avantage pour la maintenir & l'amplifier. Mr. Toland dans ses principes, qui vont à détruire toute religion, merite cette réponse; mais il en faudroit une autre pour S. Irenée & pour Eusebe, qui ont pensé que le joug de la loi fut une punition que Dieu imposa aux Israëlites pour avoir adoré le veau d'or. Eusebe ajoute, que ce fut une peine medecinale, l'intention de Dieu ayant été de retenir son peuple par l'appareil d'une religion occupée de sacrifices & de ceremonies.

A ce que le Prophete Ezechiel ch. 20. v. 25. dit, *Que Dieu leur donna des préceptes qui n'étoient pas bons, & dans lesquels ils ne vivroient pas*, passage cité par Mr. Toland, Mr. Benoist répond, que dans le style des Hebreux cette expression ne signifie pas une chose positivement & en soi mauvaise, mais moins esti-

mable qu'une autre. Le Prophete au même chapitre distingue deux sortes de préceptes ; les uns bons, & dans lesquels les Israëlites vivroient ; & les autres qui n'étoient pas bons, & dans lesquels les Israëlites ne vivroient pas : les premiers sont moraux, dont Dieu exigeoit principalement l'observation ; les seconds ceremoniaux, qui sans ceux là ne lui étoient pas agréables. C'est ainsi qu'au ch. 1. d'Isaïe il semble mépriser les sacrifices, quoiqu'il les eut commandez, & qu'il voulût qu'ils lui fussent offerts ; mais il préferoit la pieté & la vertu. Mr. Benoist confirme cette interpretation par ce qui est dit, *Que Dieu a eû en haine Esaü*, ce qui ne marque pas une haine positive, mais la préference qu'il avoit donnée à Jacob.

Mr. Toland, à dessein d'annéantir toute inspiration divine, loüe extremement ce que dit Strabon, qu'une des ordonnances de Moyse fut que les sages & les hommes qui vivoient honnêtement, eussent des songes pour servir de regle au peuple. Mr. Benoist employe plusieurs

pages à refuter cette sottise. Il rapporte beaucoup de choses touchant la crédulité à l'égard des songes. Il dit que les Caldéens, nation curieuse des présages de l'avenir, ayant oüi Jacob dans le tems qu'il demeura parmi eux, raconter ses songes mysterieux, tâcherent de se faire un art de deviner par les songes, & que dans la suite ils le communiquerent aux Grecs; qui l'embellirent encore, en ordonnant certaines préparations superstitieuses pour avoir des songes. A la verité Moyse raconte des songes, & leur explication; mais il n'ordonne à personne de songer. Et si quelqu'un se déclare Prophete, & dit que Dieu lui a parlé en songe, il commande qu'il soit examiné sur deux regles; la premiere, qu'il ne propose point quelque innovation dans la religion; la seconde, que l'évenement y soit conforme. Mr. Benoist ne distingue que trois manieres dont Dieu se soit servi pour reveler ses volontez aux Prophetes; sçavoir, la vision, l'extase, le songe.

Au reste, cet Auteur n'est pas de

ceux qui s'aſſerviſſent, pour ainſi dire, à leurs Lecteurs; qui de crainte de les embarraſſer ſe gênent à avoir de la méthode; & qui pour ne pas les ennuyer ne ſe permettent pas de digreſſions hors de propos, & bien moins de longues & de fréquentes. Il reproche ſouvent à Mr. Toland d'avoir manqué d'attention: il ne lui en falloit à lui qu'une médiocre, pour voir qu'entreprenant de combattre un ennemi de toute religion, il ne s'agiſſoit pas de faire de violentes excurſions ſur l'Egliſe Romaine.

ARTICLE XX.

LETTRE DU R. P. SOUHAIBI à Mr. Ganeau, Libraire à Paris, & Imprimeur des Memoires de Trevoux, touchant une nouvelle méthode ſûre & aiſée de réduire le texte Hebreu de la Bible, ſoit avec les points voyels, ou ſans ces points, en caracteres communs & faciles à former, ſçavoir, en nos lettres ordinaires & peu d'autres, par conſéquent de le lire, l'écrire, le dicter, l'imprimer facilement, exactement & correctement.

MONSIEUR,

Je m'étois donné l'honneur de vous écrire; mais malheureuſement celui qui devoit vous porter ma lettre l'égara, & étant arrivé à Paris, il ne vous y trouva pas, vous étiez allé faire un voyage en Hollande. Je vous envoyois, Monſieur, un projet que je vous priois de communiquer aux Auteurs des Memoires de Trevoux, afin qu'ils l'y inſeraſſent,

s'ils jugeoient qu'il le meritât. C'est le même projet que je vous renvoye aujourd'hui. Je l'ai fait voir à Mr. Granjean, qui est un illustre Connoisseur, & qui ne manquera pas de le faire voir à Mr. l'Abbé Bignon. Si je puis être honoré de son approbation, je serai sûr d'avoir réüssi.

Mon dessein est donc d'emprunter des caracteres du Latin & du Grec, afin de répondre entierement aux points, & à tous les caracteres de l'Hebreu, & de pouvoir mieux & plus clairement exprimer tous les mots de cette langue, & singulierement les paroles du Texte sacré. Car je me suis fait une loi inviolable, principalement à l'égard de ce Texte, de n'y rien changer, ni alterer, de le donner très-pur & très-veritable; en un mot, de le réduire de telle sorte en ses élemens, que l'on y conservera generalement tout ce que renferme l'original de la Bible: la même force ou valeur des caracteres; le même nombre de voyelles & de consones, le même assemblage de lettres, ou les mêmes syllabes, avec la mesure ou quantité de cha-

 cune

cune nettement exprimée, soit longue, breve, ou demi breve &c.

Il semble en effet qu'il est très-à propos, pour ne pas dire très-necessaire, de marquer toutes les voyelles avec leur tems, ou leur quantité, car à moins de cela, comme l'Hebreu est visiblement composé de pures consones, & que tous ses mots en sont formez, il ne se peut bien lire, ni bien entendre, que par des personnes qui ont été élevées & qui sont consommées dans cette langue; ou du moins qui l'ont apprise & qui la sçavent excellemment par art. Il est vrai qu'on y a substitué des points qui tiennent lieu de voyelles, pour tâcher d'en rendre la lecture, & la premiere ou ancienne prononciation, fixe & permanente, de maniere qu'elle fût toujours la même, & qu'on ne l'oubliât jamais. Qui? Et en quel tems? *Adhuc sub Judice lis est.* Cependant des personnes fort éclairées prétendent qu'Esdras en soit l'Auteur. Mais outre que ces points sont foibles, & souvent difficiles à connoître, ou à distinguer, ils font quelquefois faire de grandes

méprises, & des changemens qu'il est malaisé de rétablir.

Quoi qu'il en soit, ces points seront ici nettement & régulierement representez par leurs propres voyelles. Enfin, on rendra exactement partout lettre pour lettre, syllabe pour syllabe, mot pour mot, & l'on gardera indispensablement la même construction & la même suite de termes, de membres, de phrases & de périodes, dans ces élemens, comme ils seroient dans l'original Hebreu, conformément aux éditions Royales, & aux impressions récentes les plus celebres & les plus fidelles. Il n'y aura nulle difference, si non, que pour des caracteres dont la plûpart se ressemblent, & pour des points obscurs & embarrassez, on donnera des lettres claires, distinctes & intelligibles; & qu'au contraire de l'Hebreu, on lit, on écrit, & l'on imprime ces Elemens de gauche à droite, à nôtre maniere ordinaire, qui est celle de toute l'Europe. Ce qui n'empéche toutefois pas que sur cette simple & seule réduction, on ne rende facilement &

reciproquement l'original même, d'où elle aura été tirée ; on veut dire, le même Hebreu, avec tous les points & tous ses caracteres propres, de droite à gauche, comme lisent & écrivent tous les Orientaux. J'entens à qui peut l'écrire ainsi, & qui voudra s'en donner le plaisir, ou la peine.

De tout ce que dessus il s'ensuit, que cette réduction de l'Hebreu en caracteres communs, & cette extreme facilité de l'imprimer, & d'en donner des livres, ne peut qu'elle ne soit très avantageuse pour apprendre l'Hebreu même, & aux commençans pour le sçavoir lire parfaitement en très-peu de tems, soit dans les Bibles Hebraïques, ou ailleurs, & que de tels Elemens pourront inspirer de l'amour & du zele pour une langue si autentique, si importante & si sainte ; mais où il y a à combattre & à surmonter toutes les difficultez que l'on a dit, qui est la principale chose qui en dégoûte, & ce que ces Elemens applanissent. C'est ce que l'on fera voir en détail dans les premiers Journaux.

Après quoi ſi les Sçavans , qu
ſont les Juges nez d'une telle entre
priſe , eſtiment qu'elle pourra leu
être utile en effet , on a deſſein d
leur donner , comme un noble e
ſai & bien digne d'eux , le Pſeauti
de David en Hebreu , réduit & im
primé en cette maniere , c'eſt par c
l'on doit commencer. Je ſuis &c.

A Vire , le 27. Juillet 1713.

Origene dans ſes Hexaples avo
donné une colonne où le texte H
breu étoit écrit en caracteres Grec
mais le deſſein du P. Souhaibi
à une plus grande exactitude.
ſemble que pour en juger plus ſ
rement , il faudroit en voir un e
ſai , du moins ſur un Pſeaume im
primé ſur deux colonnes , la premi
re en lettres Hebraïques avec l
points voyels , la ſeconde ſelon
nouvelle méthode. Une troiſiém
qui contiendroit la verſion de P
gnin , ou d'Arias Montanus , ne p
roitroit pas inutile.

ARTICLE XIX.

NTRODUCTION *AUX VERTUS Morales & Heroïques, traduite de l'Italien du Sieur Emmanuel Teſoro, & dédiée aux Heros du Christianiſme, les Chevaliers de Malthe, par le P. Thomas Croſet Recollet.* A Bruxelles, chez François Foppens. *In 12. deux tomes, le premier de* 317 *pages, le ſecond de* 296.

CEt ouvrage a été applaudi & imprimé pluſieurs fois en Italie, & c'eſt ſur l'édition de Veniſe en 1683. que le Pere Croſet a fait ſa traduction. On croit devoir attribuer à ſa fidelité envers ſon original les antitheſes & les jeux de mots qui s'y rencontrent, quelques comparaiſons qui ne ſont pas du goût d'à preſent, & quelques expreſſions peu Françoiſes. Un Traducteur en voulant ſuivre de trop près un Auteur étranger dans ſes expreſſions, ſe met en danger de s'éloigner de celles qui ſont propres de la ſienne. Teſoro mêle ſouvent dans ſon diſ-

cours des traits de l'hiſtoire ancienne & de la fable, qui font un aſſez bon effet, & en feroient un meilleur, s'ils étoient citez exactement. Teſoro s'eſt propoſé Ariſtote pour guide dans la morale, & il ne pouvoit pas en choiſir un meilleur parmi les payens. De ce qui nous reſte d'eux, les livres d'Ariſtote à ſon fils, & ceux de Ciceron au ſien, les choſes mémorables de Socrate par Xenophon, les memoires d'Antonin le Philoſophe, & quelques traitez de Plutarque, ſont peutêtre tout ce qui peut ſe lire avec quelque profit; mais comme ils manquent de l'onction de la charité & de l'amour de Dieu, ils ſont ſecs, & en éclairant l'eſprit ſur les devoirs de la vie civile, ils ne gagnent point le cœur pour les faire pratiquer.

Du reſte, cet ouvrage a ſon merite, en ce qu'il donne occaſion de penſer & de faire des reflexions. Il eſt diviſé en vingt & un livres, de la fin & de l'eſſence de la vertu morale, des vertus morales & de leurs actes en general, des vertus particulieres, de la force, de la temperance, de la liberalité, de la magnificen-

ce, de la magnanimité, de la modestie, de la douceur, de l'affabilité ou complaisance, de la verité, de la plaisanterie, de la pudeur, de l'indignation, de la justice, de la prudence, des passions & de la volupté, de la continence & de la vertu heroïque, de l'amitié, de la felicité humaine.

Chaque livre est encore divisé en plusieurs chapitres, où l'Auteur explique quelle est l'essence & quelles sont les proprietez des vertus, avec les vices qui leur sont opposez, soit par excès, soit par défaut.

Une matiere si abondante ne sçauroit être renfermée dans les bornes d'un extrait, & il suffira d'en remarquer quelques endroits.

Dans le premier livre, après la distinction ordinaire des biens, entre les extérieurs, ceux du corps, & ceux de l'ame, l'Auteur dit que les premiers, à sçavoir, les richesses, & les honneurs, sont plus nobles que les seconds; parce qu'ils sont fondez sur l'opinion qui est propre de l'homme, au lieu que les biens du corps sont établis dans les

ſens qui nous ſont communs ave les bêtes. Toutefois les biens d corps, c'eſt à dire, la ſanté, la for ce, les plaiſirs, ſont d'autant plu conſiderables, qu'ils ſont plus inti mes, plus réels, & plus neceſſaires la vie. Car ſi l'on dit que les bien extérieurs ſont utiles, c'eſt parce qu'ils ſervent à ceux du corps : & ceux-ci ſont appellez delectables parcequ'ils conſervent le corps hu main. On imagine ceux-là, on ſen ceux-ci. Il prouve par pluſieurs rai ſons que la félicité ne conſiſte pa dans ces deux ſortes de biens ; & i conclut, que c'eſt dans les biens d l'ame, qui ſont les vertus.

La félicité, pourſuit il, ne réſid pas dans l'habitude, mais dans le actes de la vertu. Car comme l'êtr eſt deſtiné à agir, auſſi l'habitude d la vertu eſt deſtinée à l'action ver tueuſe ; & ce qui eſt deſtiné à un fin, ne ſçauroit être la derniere fin. De plus, la félicité eſt la dernier fin, l'accompliſſement des déſir & le comble de tous les biens, & ell n'eſt point ſans plaiſir ; d'où il s'en ſuit encore qu'elle conſiſte dans l'ac tion.

Teſoro rejette le ſentiment des Stoïciens, comme ſophiſtique & ſauvage, & il lui préfere celui d'Ariſtote, qui diviſe les biens en petits, médiocres, & grands, ſelon qu'ils ſont extérieurs, ou qu'ils appartiennent au corps, ou à l'ame, en les ſubordonnant les uns aux autres. A la verité les biens extérieurs ſont d'eux-mêmes trompeurs, ceux du corps ſont fragiles; mais ils ne le ſont point, lors qu'actuellement unis à la vertu, ils ſervent à la derniere & très-heureuſe fin; & il ſeroit à ſouhaiter que les moindres biens ne fûſſent poſſedez que par celui qui poſſede les plus grands. Celui qui ſçait manier les armes avec courage, merite de les avoir; & celui qui ſçait uſer des biens de la fortune & du corps avec vertu, merite de les poſſeder. Les richeſſes entre les mains du vertueux ſont des biens utiles; & entre les mains du vicieux, ce ſont des biens pernicieux.

La felicité, continuë Teſoro, réſide donc formellement dans les biens de l'ame, & par conſéquent

dans les autres biens, parce qu'elle eſt un aſſemblage de tous les biens, grands, médiocres, & petits. Et quoique ceux-ci, comme beaucoup inférieurs, ne rendent pas la félicité beaucoup plus grande, leur privation néanmoins la diminuë beaucoup: c'eſt ôter le bois à la flamme, quand on ôte ces ſortes de biens à la vertu; on ne ſçauroit exercer la liberalité ſans richeſſe, ni agir avec force, quand on eſt foible; ni faire uſage de la prudence, ſi l'on n'eſt élevé à quelque ſuperiorité. Tout ce qu'on ôte à la vertu, on l'ôte auſſi à la felicité. Que ſi la privation de ces biens y eſt ſi préjudiciable, combien plus ſeront nuiſibles les maux poſitivement oppoſez, comme l'extreme pauvreté, la douleur & les tourmens?

Ce n'eſt pas encore tout ce que demande l'Auteur, après Ariſtote; & il veut de plus l'aſſûrance de poſſeder tous ces biens, avec une proſperité conſtante. Il avouë donc qu'une telle félicité eſt une idée rare & haute: il pouvoit dire, chimerique. Et ce qu'il ajoute, que la Philoſo-

phie morale s'éleve à cette idée, afin que ſi l'on ne peut y arriver, du moins on s'en approche, marque une Philoſophie inſenſée, qui pourſuit ce qu'elle ne ſçauroit obtenir.

Paſſant enſuite à l'explication des vertus, il dit en general, que les vertus volontaires & acquiſes ſont celles que l'homme ſe procure, formant en ſoi même par le long uſage une qualité opératrice d'actions nobles & propres de l'homme. Il les diviſe en intellectuelles & morales, & il obſerve que par le nom de vertus on entend principalement les morales, qu'il définit, » des habitu- » des électives de la puiſſance appe- » titive, qui diſpoſent l'homme à » operer les choſes bonnes, ſelon les » regles de la prudence.

Il dit, que la bonté intellectuelle conſiſte dans le concours des circonſtances qui rendent l'œuvre phyſiquement parfaite, en ce qui regarde l'art ; & que la bonté morale conſiſte dans le concours des circonſtances qui rendent l'œuvre moralement parfaite, en ce qui regarde les mœurs, & l'honnêteté, à ſçavoir,

que l'objet ſoit moralement bon, l'intention bonne, les moyens bons.

Enfin, diſtinguant entre la loüange & l'honneur, il accorde que celle-là eſt dûë aux qualitez naturelles; au ſçavoir, à l'habileté dans les Arts; mais il reſerve celui-ci à la ſeule vertu. C'eſt le propre de la vertu de meriter l'honneur, & d'être honorée. Il ſemble que l'Auteur pouvoit en cet endroit pouſſer plus loin les diviſions; car tout bien merite de ſoi l'eſtime, & rend eſtimable le ſujet où il ſe trouve, comme entre les biens extérieurs, la nobleſſe, les richeſſes, les dignitez; entre ceux du corps, la ſanté, la beauté, la force, l'agilité; entre ceux de l'ame, la pénetration & la juſteſſe de l'eſprit, d'où naiſſent les belles connoiſſances, & la prudence, mere de toutes les vertus. Mais les biens qui viennent uniquement de la nature, ou d'un principe extérieur, comme la nobleſſe, les richeſſes, & les dignitez hereditaires, la ſanté, la beauté, l'eſprit, le naturel, ne vont pas plus loin que l'eſtime. La loüange eſt pour deux ſortes de

perſonnes : pour ceux qui par leur application & leur travail, & par des voïes légitimes, ont acquis quelque bien ; & pour ceux qui font bon uſage du bien qu'ils ont, ſoit naturel, ſoit acquis. Il y a encore à diſtinguer, car quoique tous les biens donnent quelque ornement à la vie civile & à la ſocieté entre les hommes, les uns néanmoins contribuent plus que les autres à ſon avantage, & par là meritent une autre ſorte d'eſtime & de loüange. Ainſi c'eſt veneration pour les Rois, les Magiſtrats, les Legiſlateurs, qui ordonnent & maintiennent la ſocieté; & leurs perſonnes ſont ſacrées. Chaque homme par ſa prudence & ſa vertu contribuë beaucoup à conſerver la ſocieté, à la rendre douce & agréable ; & comme à cet égard il y a une grande difference à mettre entre un ſçavant & un homme de vertu, auſſi nôtre eſtime n'eſt pas la même pour l'un & pour l'autre, nous loüons celui-là, & de plus nous aimons celui-ci. Ce ſentiment d'eſtime avec amour, eſt ce que l'Auteur appelle honneur, & ſelon cette

définition il est manifeste, que la vertu seule est digne d'honneur.

Dans le second livre il traite des puissances naturelles, & d'où vient qu'elles sont plus parfaites dans un homme que dans un autre, des premieres semences de la vertu, & des empêchemens à la vertu : ce qu'il en dit merite d'être lû.

Il divise dans le troisiéme livre quatre vertus principales, de prudence, de justice, de force & de temperance, par rapport à quatre facultez de l'ame, l'entendement, la volonté, l'irascible, la concupiscible. Dans le dénombrement & l'arrangement des autres vertus il dit, qu'il n'y faut pas chercher des distinctions métaphysiques. Il parle du milieu, ou de la médiocrité, en quoi consiste la vertu. Et il remarque touchant le vice opposé par excès à la vertu, premierement, qu'il est moins difforme; secondement, qu'il est plus facile à corriger que le vice opposé par défaut : celui-là, dit-il, est plus semblable à la vertu; la finesse ressemble plus à la prudence, que l'imprudence; la

temerité à la force, que la poltronnerie ; la prodigalité à la liberalité, que l'avarice, parceque l'excès ne peut point aller au delà du milieu qu'il ne l'égale, & que le défaut n'y arrive point. D'où il s'ensuit qu'il est plus aisé de réduire aux bornes de la vertu le vice qui les excede, que celui qui n'y atteint pas, de retrancher l'excès que de suppléer au défaut, de faire d'un temeraire, que d'un poltron, un homme veritablement courageux.

Il demande au quatriéme livre pourquoi la force, c'est à dire, la valeur, est si estimée, & honorée des plus grandes recompenses? Et il répond, que les hommes mesurent leur estime, non pas à la bonté intrinséque des choses, mais à l'avantage qu'ils en retirent, & qu'ainsi les Princes, toûjours remplis de desseins de guerre pour attaquer, ou se défendre, donnent leur principale estime à la valeur. Cette réponse est d'Aristote ; mais il y a une raison plus generale de ce haut sentiment que nous avons de la valeur, & c'est que les hommes ayant une horreur

naturelle de la mort, ils ne voyent qu'avec admiration, que des personnes de merite s'y exposent volontairement pour le salut des autres.

L'homme fort, dit Tesoro, porte dans ses veines un sang précieux, qu'il ne doit verser que pour des raisons très-importantes : ce sont des rubis inestimables, dont il ne doit vouloir se parer que dans de grandes occasions. C'est une prodigalité énorme de répandre un tel trésor pour les biens de la fortune, pour une haine particuliere, & par des düels plus dignes de supplices que de triomphe : c'est même un prix trop haut pour acheter de la renommée. La veritable gloire de l'homme fort, est l'action glorieuse : le veritable applaudissement, celui qu'il se donne à lui-même de faire son devoir. Ce qui rend recommandables les actions de force & de valeur, est le sujet pour lequel elles sont entreprises ; & le veritable sujet n'est point l'interêt particulier, ou sa propre loüange ; mais le bien d'autrui ; & plus ce bien est grand,

plus elles ſont glorieuſes, comme d'expoſer ſa vie pour ſes parens, pour ſa patrie, pour ſon Prince. C'eſt, ajoute-t'il, avoir aſſez vécu, quand on meurt pour ſa patrie; c'eſt avoir trop vécu, de lui ſurvivre; c'eſt avoir peu vécu, de mourir ſans lui avoir rendu aucun ſervice, & ſans lui avoir été utile.

En traitant de la liberalité au l. 6^e^. il compare l'or entre les mains de l'homme liberal, à un fleuve paiſible & qui coule toûjours; entre les mains d'un homme prodigue, à un torrent qui tantôt cauſe des inondations, & tantôt demeure à ſec; entre celles de l'avare, à un marêt où l'eau ſans mouvement ſe corrompt.

Il rapporte qu'Alexandre ayant donné une ville à un ſoldat qui lui demandoit peu de choſes, dit à ceux qui s'en étonnoient, que ſi le preſent étoit trop grand pour un ſoldat, c'étoit encore peu, eû égard à celui qui le faiſoit: mais Antigone refuſa deux talens à un Cynique, & enſuite il refuſa deux deniers au même Cynique, diſant qu'un chien

ne meritoit pas une ſi groſſe ſomme que celle de deux talens, & qu'il étoit indigne de lui de donner deux deniers. Ces deux grands Princes, reprend Téſoro, n'obſervant pas la médiocrité propre de la liberalité, ſe comporterent, l'un en prodigue, l'autre en avare.

Il dit d'aſſez bonnes choſes dans le livre ſuivant de la magnificence, qu'il fait conſiſter à élever de grands ouvrages & durables; les ſpectacles & les feſtins n'appartiennent point à cette vertu. Il faut encore que ces grands ouvrages ſoient utiles, comme les temples, les aqueducs, les chemins publics: quant à ces vaſtes maſſes de Pyramides d'Egypte, & les arcs de triomphe, il les juge opposez à la vraye magnificence. De ſon magnanime au l. 8^e^. il en fait un ſuperbe & un féroce.

Dans l'onziéme il dit que la converſation eſt un commerce agréable de penſées; qu'il y faut de la complaiſance pour les penſées des autres, de la verité pour déclarer les ſiennes, de la plaiſanterie pour l'agrément : ce qui lui fournit la ma-

tiere de trois livres. Touchant la plaiſanterie, il explique quel en doit être le ſujet, & quelle la maniere. Ce qu'il y a de plus utile; c'eſt qu'il avertit qu'elle ne doit jamais être offenſante, & que pour cela il y a trois choſes à obſerver, la plaiſanterie en ſoi, la perſonne de celui qui la dit, & la perſonne à qui elle eſt dite. Comme il la fait conſiſter principalement dans le tour de la penſée & de l'expreſſion, elle peut s'exercer, non ſeulement ſur le ridicule, mais auſſi dans le grave & le ſérieux.

Dans le l. 16ᵉ. qui eſt de la juſtice, Teſoro devoit relever ce que dit Ariſtote, que celui qui ſe rend homicide de ſoi même ne commet point une injuſtice envers ſoi, mais ſeulement envers la Republique; & que ſi elle y conſent, l'action n'a rien d'injuſte. Il devoit remarquer que le droit que tout homme innocent a de vivre, eſt un droit inaliecnable, & indépendant, ſoit de chaque particulier, ſoit de la Republique: il eſt du devoir de celle-ci de ſubvenir à l'infortune, & de ſoula-

ger la miſere de ſes citoyens, qui ne l'ont pas offenſée par leurs crimes ; & c'eſt une injuſtice criante, qu'elle s'en défaſſe par une mort précipitée.

Le 17ᵉ. livre, deſtiné à traiter de la prudence, comprend tout ce qui s'appelle vertu intellectuelle, qui ſe diviſent en ſpéculatives, & practiques, ou actives : celles-là ſont l'intelligence, la ſageſſe, la ſcience; celles-ci, l'art & la prudence. Ce qui regarde la prudence œconomique, ou la bonne adminiſtration de ſa maiſon & de ſa famille, merite ſurtout d'être lû. L'Auteur avertit l'homme qui veut être prudent, de ſe faire en ſoi même une eſpece de recueïls de principes practiques tirez de la raiſon naturelle, des inſtructions de la Philoſophie, de l'obſervation de la nature & des Arts en leurs operations, de l'experience en ce qui eſt arrivé aux autres hommes, de ſa propre experience.

Il paſſe legerement dans le 18ᵉ. livre ſur les paſſions. Il définit la volupté, *une perfection de l'operation, ou de l'action, que chacun eſtime lui être*

convenable. On ne ſçait ſi cette définition peut paſſer, car il ſemble que le plaiſir accompagne l'action, ou la ſuit, & ne la perfectionne pas. Le corps a ſes plaiſirs, l'eſprit a les ſiens, d'autant plus nobles & plus purs, qu'il eſt d'une nature plus excellente : tel eſt le plaiſir que cauſent aux perſonnes d'étude les nouvelles découvertes dans les Sciences & dans les Arts ; tel fut celui que ſentit Archimede, quand il trouva le moyen de ſatisfaire le Roi Heron, qui ſoupçonnoit un Orfévre d'avoir ſouſtrait une partie de l'or qu'il lui avoit donné pour faire une couronne, & d'y avoir ſubſtitué de l'argent.

L'Auteur dit dans le livre ſuivant, que le continent & l'incontinent conviennent, en ce qu'ils ont l'un & l'autre la raiſon droite & reglée, connoiſſant ce qui eſt conforme & oppoſé à leur devoir, & qu'ils ont l'appetit déreglé & enclin à ce qui eſt oppoſé à leur devoir ; mais ils ſe diſtinguent, en ce que le continent fait plier l'appétit ſous la raiſon, & que l'incontinent donne

la préference à l'appetit. Le tempe-rant est supérieur au continent, en ce qu'il a l'appetit bien bien reglé & d'accord avec la raison.

Il dit que la vertu heroïque consiste en un jugement si parfaitement reglé, & en un empire si absolu sur les passions, qu'aucun objet ne soit capable de détourner de ce qui est raisonnable.

L'amitié est le sujet du 20e. livre, & selon Tesoro elle a trois actes; le premier est la bienveillance, mais une bienveillance mutuelle, par laquelle deux amis se veulent & se souhaitent du bien l'un à l'autre; le second est le bienfait, se faisant veritablement du bien entr'eux; le troisiéme est la concorde, par laquelle ils se communiquent leurs pensées & leurs sentimens. Il juge qu'il n'est rien de plus opposé à l'amitié, que le conseil de Bias, de vivre avec son ami comme si peu après on devoit l'avoir pour ennemi, c'est à dire, user de reserve avec lui. En effet, une entiere ouverture de cœur convient à l'amitié en idée, mais la circonspection ne

doit pas peutêtre être bannie des amitiez, comme elles sont ordinairement entre les hommes.

Comme il rapporte l'amitié à une espece de justice, il dit qu'il y a une amitié qui répond à la justice commutative, & une autre à la distributive. Celle-là demande une parfaite égalité, premierement, de condition entre les personnes qui s'aiment; secondement, de quantité d'amour entre elles; troisiémement, de qualité des biens qu'elles se souhaitent l'une à l'autre; & c'est l'amitié proprement dite. Où cette triple égalité ne se rencontre pas, quoiqu'il y ait de l'amour & de la bienveillance, des bienfaits, de la concorde, ce n'est pas néanmoins proprement amitié, comme entre un Roi & son sujet, entre un riche & un pauvre: ce n'est plus égalité, comme en la justice commutative; c'est proportion, comme en la distributive.

Le dernier livre, qui traite de la félicité humaine, n'est qu'une repetition plus étenduë de ce qu'on a vû dans le premier.

Février 1714.

ARTICLE XXII.

DE LAUDIBUS PRÆSTANTISSIMI & religiosissimi Cardinalis Josephi Mariæ Thommassii, oratio Joannis Titolivii. C'est à dire, *Eloge du très-excellent & très-religieux Cardinal Joseph Marie Tommassi, par Jean Titolivio.* A Rome, 1713. *In 4°. pages* 37.

MOnsieur l'Abbé Titolivio, Referendaire de la Congregation de l'Indice, ne pouvoit choisir un sujet plus convenable à l'éloquence qui le distingue, éloquence formée sur le bon goût de l'ancienne Rome. L'Eminentissime Cardinal Tommassi, fils aîné du Duc de Palma, mais plus illustre par sa vertu que par sa naissance, ni par la dignité qui a été la recompense de sa vertu, ayant fait revoir à Rome les saintes mœurs des beaux siécles de l'Eglise, devoit avoir un Panégyriste qui rappellât l'idée des beaux siécles de la langue Latine.

La memoire du Juste sera éternelle,

 c'est

'eſt un oracle du Roi Prophete, lont l'accompliſſement regarde ſû-ement le ſaint Cardinal. Ses ver-us, ſes ouvrages, tout répond de a durée de ſa gloire, & l'éloge que e Pape a fait de lui dans le Conſiſ-oire ſuffiroit pour l'immortaliſer. *'e ſens*, ce ſont les paroles du Saint 'ere, *je ſens plus que les autres per-es, celle que je viens de faire du très-'luſtre & du très-pieux Cardinal Tom-aſſi, je ſouffre avec peine qu'on nous nleve ſitôt ce modele de ſainteté, cet xemplaire de l'ancienne diſcipline, qui a retraçoit dans ſa conduite & par ſes crits*; ajoutons que le diſcours de 'éloquent Abbé contribuera de ſon ôté à perpetuer la memoire du Car-linal.

Il le repréſente maître de ſes paſ-ions, dans un âge où l'on ſe fait une ſpece de loi de les contenter, ſage lans l'enfance, moderé dans la jeu-ieſſe: il ſe conſacra dès l'âge le plus endre à la Mere de Dieu, dans une Égliſe de Sicile celebre par la dévo-ion des peuples. Pour meriter ſa rotection, il fit vœu de chaſteté, x quoiqu'il fût l'aîné d'une maiſon

illuſtre, il ſuivit l'exemple d'un oncle & de quatre ſœurs, qui avoient quitté le monde, & renonça à tous les honneurs qu'il lui offroit. Il entra dans l'Ordre des Theatins. Le nombre des perſonnes d'une inſigne vertu qui le compoſent n'empêcha pas la ſienne d'éclater : il ſe diſtingua par une modeſtie conſtante, une oraiſon preſque continuelle, une mortification rigoureuſe, malgré la délicateſſe de ſon tempérammment, une exacte pauvreté : il couchoit ſur la dure, il ſe privoit des recréations ordinaires; il ſçavoit par cœur tous les Pſeaumes, & faiſoit ſes délices de les réciter & de les méditer.

La ſcience ne l'a pas moins diſtingué que la pieté. Pour ſe rendre utile à l'Egliſe, il avoit ſubi volontiers le travail pénible d'étudier le Grec, l'Hebreu, le Caldéen, la Philoſophie & la Literature payenne; mais il s'étoit livré avec plaiſir à l'étude de l'Ecriture, de la Theologie, & ſur tout de cette partie de la ſcience Eccléſiaſtique qui regle l'Office divin.

Sous un Pape tel que Clement XI. un merite si grand ne pouvoit demeurer obscur. En vain l'humble Religieux s'étoit-il muni contre les dignitez par un vœu de les refuser: en vain employa-t'il pour les éloigner les prieres auprès de Dieu accompagnées de larmes, les plus pressantes remontrances auprès du Pape. Clement XI. qui l'avoit consulté sur sa repugnance à accepter le Pontificat, voulut absolument l'associer à sa sollicitude pastorale: il le contraignit d'accepter le Cardinalat. Une dignité si élevée ne changea, ni le cœur, ni la conduite du nouveau Cardinal; il ne sortit des tenebres de la retraite, que pour mettre dans un plus grand jour les vertus qu'il y tenoit cachées; l'augmentation mediocre de ses revenus ne fut utile qu'aux pauvres, dont sa maison devint l'azile; en six mois il leur distribua quatre mille écus d'or, il secourut les Catholiques de Suisse attaquez par les Protéstans, il sembloit que sa charité multipliât l'argent: il renouvella l'ancienne discipline touchant les titres de Cardi-

naux, il prêchoit tous les Dimanches dans le ſien, & ſe faiſoit une gloire ſolide d'y apprendre la Religion à la plus vile populace. Rome n'a pas joüi longtems de ſes exemples, de ſes ſoins Apoſtoliques, des profuſions de ſa charité; une mort trop prompte, mais non pas imprévûë, l'a enlevé; il en a prédit plus d'une fois les approches. Modeſte juſqu'au tombeau, il avoit ſouhaité d'être enterré ſans aucune pompe, dans un cimetiere; ce déſir n'a point été écouté; on lui a érigé un ſepulchre de marbre, & la voix publique a prévenu partout les éloges ſolemnels de ſa vertu.

Nous joignons à cet extrait d'un panegyrique qui a toute la fidelité de l'hiſtoire, le catalogue des ouvrages de ce ſçavant & vertueux Cardinal.

Codices Sacramentorum nongentis annis vetuſtiores. Romæ, in 4°. 1680.

Pſalterium juxta duplicem editionem Romanam & Gallicanam, cum Canticis, Hymnario & Orationali. Romæ, in 4°. 1683.

Pſalterium cum Canticis verſibus priſ-

to more distinctum, argumentis & orationibus vetustis novaque literali explicatione brevissima dilucidatum. Romæ, in 4°. 1697.

Responsorialia & Antiphonaria Romanæ Ecclesiæ à Sancto Gregorio Magno disposita, cum appendice monumentorum veterum & scholiis. Romæ, in 4°. 1686.

Sacrorum Bibliorum tituli, sive capitula ante annos mille in Occidente usitata. Romæ, in 4°. 1688.

Antiqui libri Missarum Romanæ Ecclesiæ, id est, Antiphonarius sancti Gregorii Papæ Comes ab Albino emendatus & capitulare Evangeliorum. Romæ, in 4°. 1696.

Officium Dominicæ Passionis feria sexta Parasceve majoris hebdomadæ secundùm ritum Græcorum, nunc primùm Latinè editum. Romæ, in 8°. 1695.

Il a pris dans le titre de tous ces ouvrages le nom de Joseph Mariacarus.

Indiculus institutionum Theologicarum veterum Patrum. Romæ, in 4°. 1702.

Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, quæ aperto sermone exponunt

breviter Theologiam, sive theoreticam, sive practicam, tomus primus. Romæ, in 8°. 1709. Il contient *les prescriptions de Tertullien, l'avertissement de Vincent de Lerins,* & *deux Oraisons de S. Gregoire de Nazianze, l'une sur la moderation qu'il faut garder dans les disputes de Théologie, l'autre est la premiere oraison Théologique.*

Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, tomus secundus. Romæ, in 8°. 1710. Il contient *les trois livres de S. Cyprien à Quirinus, les Ascetiques de S. Basile, ses Discours sur le jugement de Dieu, sur la vraye foi, & ses morales.*

Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, tomus tertius. Romæ 1712. Il contient *l'Ancorat de S. Epiphane, l'abregé que ce S. Docteur a fait lui méme de l'Ancorat, & sa confession de foi.*

Le Cardinal Tommassi a laissé d'autres ouvrages dignes de voir le jour.

Breviculus aliquot monumentorum veteris moris quo Christi Fideles ad sæculum usque decimum utebantur in celebratione Mißarum, sive pro se, sive pro aliis, vivis vel defunctis, & in ejusdem rei oneribus.

De privato Ecclesiasticorum officiorum breviario extrà Chorum.

Memorialis indiculus veteris & probatæ in Ecclesia consuetudinis concedendi Indulgentias.

Il travailloit à l'édition du *veritable Sacramentaire de S. Gregoire Pape*, purgé de toutes les additions qu'on y a faites dans des tems postérieurs.

Il avoit été nommé Cardinal le dix-huitiéme Mai 1712. Il est mort le trente uniéme de Decembre de la même année âgé de soixante trois ans.

N'oublions pas que son illustre famille est une famille de Saints. On a imprimé en 1658. *la vie du Duc de Palma son pere, Jule Tommassi*; en 1662. *la vie du venerable serviteur de Dieu Charles Tommaßi*, frere aîné de son pere, Duc de Palma, & depuis Clerc Régulier Theatin; *la vie de la sœur du Cardinal Marie Crucifice, Religieuse Benedictine du Monastere de Palma*, dont on poursuit la beatification. Elle avoit prédit le Cardinalat à son frere.

ARTICLE XXIII.

COMMENTAIRE LITTERAL *ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, par le* R. P. D. *Auguſtin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, les deux livres d'Eſdras, Tobie, Judith & Eſther.* A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quay des Auguſtins, MDCCXII. *In* 4°. *pages en tout* 744.

Extrait des quatre diſſertations ſur les livres d'Eſdras.

NOus avons quatre livres ſous le nom d'Eſdras : les deux premiers, qui n'en ſont qu'un dans l'Hebreu, ſont canoniques, & reçus unanimement de toutes les Egliſes ; les deux derniers ſont apocryphes, quoique beaucoup de Grecs ayent eû meilleure opinion du troiſiéme, & l'ayent mis dans pluſieurs exemplaires de la Bible parmi les Ecritures Canoniques. Le premier

eſt très probablement d'Eſdras, Genebrard a crû que le ſecond étoit auſſi de lui : la plûpart des Commentateurs le donnent à Nehemie ; le Pere Calmet croit que ce n'eſt qu'un extrait des memoires de Nehemie. Ce qui regarde le troiſiéme livre qui porte le nom d'Eſdras, demandoit de grands éclairciſſemens ; le ſçavant Benedictin les donne, dans une diſſertation où il rapporte fidellement tout ce qu'on peut dire pour & contre. Les Peres Grecs & Latins l'ont cité, même dans les diſputes contre les heretiques, comme un livre ſacré : il ne contient rien qui bleſſe la foi, ou les bonnes mœurs, & hors l'hiſtoire des trois Officiers de Darius, ce n'eſt qu'une repetition étenduë de ce qu'on lit dans le premier livre d'Eſdras. Dès le tems de Joſephe il paſſoit pour être d'Eſdras. Voilà ce qu'on dit en faveur de ce livre. Le Pere Calmet répond, que l'Egliſe a décidé, qu'il n'eſt plus permis de mettre la choſe en queſtion ; que les Grecs eux mêmes, dans le Concile de Florence, n'ont reconnu pour Canoniques que

les deux premiers livres ; que S. Jerôme a toujours traité le troisiéme de fabuleux, dans un tems où il étoit inseré dans les exemplaires Grecs parmi les livres Canoniques, qu'il est en effet fabuleux, & qu'il s'accorde mal avec le premier livre d'Esdras. Le Pere Calmet marque en détail les contradictions sensibles de ces deux Auteurs, & il conclut que ce troisiéme livre est l'ouvrage d'un Juif Helleniste : ce n'est pas le seul qu'ils ayent supposé.

La supposition du quatriéme livre d'Esdras est plus visible : il contient des erreurs, il contredit en plus d'un endroit les livres sacrez, il est plein de fictions Rabbiniques : il copie mot à mot des sentences de l'Evangile, & ses prétenduës prophéties sont trop claires. Nulle Eglise ne l'a reçu, on l'a tellement négligé, que le Grec qui en étoit le texte original est perdu. On ne peut nier cependant que le fourbe qui l'a composé n'ait surpris plusieurs Peres, S. Ambroise entre autres, qui l'ont cité avec de grands éloges, & comme un homme inspiré. C'étoit un

uif devenu Chrétien, plein des fa-
les Rabbiniques, qui par un zele
nal entendu a pris le nom d'Esdras,
 supposé ce livre pour convertir
a nation. Il est du second siécle de
'Eglise.

Deux dissertations ont appris ce
u'il faut penser du troisiéme & du
uatriéme livre d'Esdras. La troi-
iéme roule sur la fameuse question,
i Esdras est l'Auteur, ou le restau-
ateur des saintes Ecritures?

L'Auteur du quatriéme livre d'Es-
lras est la premiere source, & pres-
ue le seul fondement, de l'opinion
ui soutient que les livres sacrez pé-
irent au commencement de la cap-
ivité, & qu'Esdras les écrivit de
ouveau par l'inspiration du S. Es-
rit: l'autorité de ce livre trop
rande dans les premiers siécles a en-
raîné beaucoup de Peres dans ce
entiment, dont le R. P. Calmet
nontre solidement la fausseté. Saint
Chrysostome & quelques autres Pe-
es, n'osant s'écarter entierement
l'une opinion reçûë de leur tems,
nais dont ils appercevoient la foi-
blesse, ont tâché de la limiter, &

de rendre le rétabliſſement des ſaintes Ecritures par Eſdras plus probable, en ſuppoſant qu'il en ramaſſa avec peine les reſtes échappez aux flammes, qu'il les revit, les corrigea, & les mit dans l'état où ils ſont. Le ſçavant Benedictin ne peut s'accommoder de cette limitation; il nie abſolument que les livres ſacrez ayent péri, ou qu'il n'en ſoit reſté qu'un petit nombre d'exemplaires alterez & imparfaits, & il refute ces fables par l'Ecriture même. Son ſilence eſt un argument très-fort de la fauſſeté de ce qu'on lit dans le livre apocryphe d'Eſdras. L'Auteur du veritable livre d'Eſdras, quel qu'il ſoit, auroit-il omis un fait auſſi ſingulier & auſſi glorieux à Eſdras, que ce rétabliſſement des ſaintes Ecritures? L'Ecriture ne le louë que du talent de copier la loi; ce ſeroit beaucoup retrancher de ſa gloire, s'il étoit vrai qu'il eût composé de nouveau, ou du moins corrigé les livres ſacrez. Ajoutez que l'Ecriture ne marque nullement que les Chaldéens ayent brûlé les livres ſacrez: autre fait important qu'elle

n'auroit pas omis. Ce n'eſt pas ſeulement du ſilence de l'Ecriture que le R. P. Calmet tire ſes preuves, elle lui en fournit de poſitives. Elle attribuë à Nehemie, contemporain d'Eſdras, d'avoir aſſemblé dans une bibliotheque les exemplaires qu'il pût ramaſſer des écrits de Moyſe, de David, & des Prophetes: Daniel liſoit Iſaïe & Moyſe pendant la captivité. Enfin, le zele des Juifs pour les livres ſaints ne permet pas de ſoupçonner qu'ils les ayent laiſſé périr. Jeremie, ſoigneux de ſauver le Chandelier d'or, auroit-il négligé les ſaintes Ecritures? L'Auteur étend cette preuve, & il forme ſçavamment une chaîne de tradition, pour montrer que les livres ſacrez ont toujours ſubſiſté, depuis qu'ils ont été écrits juſqu'à JESUS-CHRIST. L'unique peine qui reſte après avoir lû ſa diſſertation, c'eſt la confuſion de voir les plus grands génies ſi ſuſceptibles d'erreur, comment une fable ſi groſſiere & ſi manifeſtement contraire à l'Ecriture a-t'elle trouvé créance parmi les Chrétiens & parmi les Juifs? Com-

ment un livre, dont la ſuppoſition eſt viſible, a-t'il pû impoſer à pluſieurs ſaints Docteurs de l'Egliſe, & leur perſuader un fait ſi peu vraiſemblable? Reconnoiſſons de bonne foi les bornes étroites de l'eſprit humain, & la neceſſité abſoluë d'une Egliſe infaillible, qui nous préſerve, ou qui nous retire des égaremens où nous tombons ſi naturellement. Remarquons cependant, que l'illuſion faite à pluſieurs ſaints Peres par le quatriéme livre d'Eſdras, ne rend pas la tradition incertaine : les ſentimens des Peres ont été partagez : c'eſt ſur leur ſentiment unanime que la tradition eſt fondée.

Une autre queſtion fameuſe qui regarde Eſdras, eſt le ſujet de la quatriéme diſſertation. Eſdras eſt-il l'Auteur du changement des anciens caracteres Hebreux retenus par les Samaritains? Eſt ce de ſon tems, & par ſon autorité, que l'on a introduit parmi les Juifs l'uſage des caracteres Chaldéens? Origene & S. Jerôme l'ont aſſûré, ſur la foi de quelques ſçavans Juifs; d'au-

tres Juifs nient que leur nation ait changé de caracteres; leur attachement aux anciens usages donne beaucoup de vraisemblance à ce sentiment, mais des faits certains le détruisent. Abraham & sa posterité prirent les lettres Cananéennes avec le langage Cananéen. Le caractere Samaritain est l'ancien Cananéen; le caractere dont se servent les Juifs est different; ils en ont donc changé, & n'est-il pas probable que pendant la captivité les Juifs s'accoûtumerent à écrire en Chaldéen, comme ils s'accoûtumerent à parler Chaldéen? Leur langage a changé, on ne peut le nier, pourquoi s'opiniâtrer à soutenir que leur caractere n'a pas changé?

Le sçavant Benedictin attribuë ce changement à Esdras, les Juifs & les Peres conviennent à le lui attribüer, il n'est pas permis de s'écarter d'un sentiment si solidement établi. Esdras a donc eû la principale part à ce changement; le peuple s'étoit accoûtumé aux caracteres Chaldéens, il lui permit de s'en servir

pour tranſcrire les livres ſaints ; il le permit, dis-je, il ne l'ordonna pas, & l'uſage de l'ancien caractere ne s'abolit qu'avec le tems, & par l'averſion qu'avoient les Juifs pour les Samaritains, qui ſe ſervoient & ſe ſervent encore de l'ancien caractere.

Extrait de la diſſertation ſur le Démon Aſmodée, dont il eſt parlé dans le livre de Tobie.

Aſmodée ſignifie *exterminateur*: c'eſt le nom que l'on donne dans le livre de Tobie au Démon qui fit mourir les ſept maris de Sara la nuit de leurs nôces. Il faut avoüer que la maniere dont on parle de ce Démon, donne lieu à des difficultez conſiderables. L'Ange Raphaël dit à Tobie, que la fumée du foye & du cœur d'un certain poiſſon qu'il lui fait prendre a la vertu de chaſſer les Démons, ce remede réüſſit, Aſmodée n'approche point de Tobie ; l'Ecrivain ſacré ajoute, que l'Ange Raphaël le prit, & le lia dans le deſert d'Egypte. Les Proteſtans pren-

ent occasion de ces difficultez pour
ejetter le livre de Tobie. On sorti-
oit aisément d'embarras, si avec
uelques Anciens, l'on croyoit les
Démons corporels ; mais la spiri-
ualité des Démons n'est plus un
robleme parmi les Chrétiens ; c'est
rancher le nœud que de dire, avec
uelques Interpretes, que l'Ecri-
ure dans cette narration s'est ac-
commodée au langage & aux opi-
nions, disons le mot, aux erreurs
les Caldéens.

Serarius a dit, qu'on pouvoit sup-
poser que Dieu, prévoyant les maux
que le Démon feroit aux hommes,
que sa rage, quand Dieu le per-
mettroit, leur causeroit diverses
maladies, a préparé des remedes,
en donnant à certaines choses la
vertu d'empêcher les operations du
Démon. Cette supposition paroît
trop legere, pour qu'on appuye sur
elle l'explication d'une si grande
difficulté. Il faut donc, avec la plû-
part des Interpretes, reconnoître
ici du surnaturel. Dieu, qui fait ser-
vir à ses desseins même la fureur
des Démons, pour conserver Sara

à Tobie, permit au Démon de faire périr ses sept premiers maris, que leur incontinence & leurs mauvaises dispositions rendoient dignes de ce sort. Dieu qui vouloit cacher ce qu'étoit Raphaël & humilier le Démon, donna à la fumée du cœur & du foye du poisson la force de chasser Asmodée. Le reste s'explique plus facilement.

L'Ange Raphaël a pû, par l'autorité qu'ont les Anges sur les Démons, ou comme Ministre de Dieu & l'executeur de ses ordres, releguer Asmodée dans le desert d'Egypte & l'y retenir captif, c'est à dire, l'empêcher d'agir hors de ce desert, où il ne pouvoit nuire aux hommes : empêcher les Démons de nuire, c'est les punir.

Quelques Interpretes ont eû une pensée qui merite d'être rapportée. Ils ont prétendu que la continence de Tobie avoit suffi pour écarter le Démon, & le mettre hors d'état de nuire à ce saint jeune homme, & que le cœur & le foye de ce poisson brûlez avoient peutêtre la vertu de rendre la continence plus

acile. Le Pere Calmet prouve ans le commentaire que ce poiſſon toit un brochet. Il parle dans la réface des differens exemplaires e Tobie, deux en Hebreu, deux n Grec, deux en Latin qui ſubſiſ- ent, & un Caldéen que nous n'a- ons plus, ſur lequel Saint Jerôme fait la verſion qui eſt dans nôtre Vulgate. Le P. Calmet montre que e texte Caldéen étoit le veritable original.

Extrait de la diſſertation ſur la ſucceſ- ſion des Grands-Prêtres des Juifs.

Le livre de Judith offroit à l'Au- teur la matiere de pluſieurs diſſer- tations, s'il en avoit voulu faire ſur toutes les difficultez que les Pro- teſtans propoſent contre ce livre. Il n'a pas manqué d'éclaircir ces dif- ficultez, à meſure qu'elles ſe pré- ſentent dans le texte. Ce qu'il dit ſur la marche d'Holopherne, le par- tage & la réünion de ſes troupes, la ſituation de Bethulie, merite d'ê- tre lû. Il a reſervé pour une diſſer- tation ce qui regarde le Grand-

Prêtre Eliacim. Il entreprend dans cette dissertation de débroüiller la succession des Pontifes Hebreux; il compare les genealogies sacerdotales des Paralipomenes, à ce qu'on lit dans les autres livres sacrez de la suite des Grands-Prêtres, à ce qu'en a écrit Josephe, à ce qu'on en trouve dans le *Seder Olam*, ou la chronique des Juifs. Il accorde que Sadoc & Abiathar ont été Grands Prêtres en même tems sous David, l'un à Gabaon, l'autre à Jérusalem. Il nie que Matathias, pere de Judas Maccabée, ait été Grand-Prêtre. Il ne donne aucun éclaircissement sur le passage où Saint Luc marque deux Grands Prêtres en même tems, Anne & Caïphe : il reserve apparemment l'explication de cette difficulté pour son commentaire sur les Evangiles. Ne pourroit-on pas dire qu'Anne étoit Pontife de droit, & Caïphe Pontife de fait? On sçait que dans ces derniers tems de l'Eglise Judaïque les Romains, à l'imitation d'Herode, établissoient & déposoient à leur gré les souverains Pontifes, sans aucun égard à

ordre de la succession, à la loi de Moyse, ni à la justice.

Extrait de la dissertation sur la milice des Hebreux.

Le livre d'Esther est dans le Canon des Juifs, & ils ont une si haute estime pour ce livre, qu'il assûrent qu'après la venuë du Messie il restera seul avec les livres de Moyse. La traduction Grecque, dont on a pris les additions qui remplissent les derniers chapitres de la version vulgate, ajoute beaucoup au texte Hebreu, & ce qu'elle ajoute a fait naître des difficultez assez grandes. Le sçavant Benedictin n'a rien omis pour les résoudre d'une maniere plausible. Il pense que le nom de Macedonien, que cette version donne à Aman, ne signifie qu'étranger. Ensin, il accommode ses réponses au systeme de quelques Interpretes, qui conjecturent qu'Assuerus est Darius fils d'Hystaspe.

Il a choisi la milice des Hebreux pour sujet de la dissertation qui accompagne le livre d'Esther. Il ne

faut pas que les idées baſſes que l'on ſe forme de la nation Juive rabaiſſent ce ſujet ; le peuple de Dieu a été une des plus belliqueuſes nations du monde : on a vû dans Iſraël des prodiges de valeur & de prudence, des exemples rares d'intrepidité & de ſcience militaire, & les hiſtoires qui nous apprennent ces grandes actions ont cet avantage, qu'elles ſont d'une certitude infaillible, & que la flaterie, ni l'erreur, n'ont pû les alterer. On ſe figure ce peuple comme une poignée de gens reſſerrée dans un petit païs, l'opprobre & le mépris des autres peuples, rien n'eſt plus faux que cette idée. Abia Roi de Juda attaqua Jeroboam Roi d'Iſraël avec une armée de quatre cens mille hommes, l'armée de Jeroboam étoit de huit cens mille hommes, cinq cens mille périrent dans une ſeule bataille. Il en périt ſix vingt mille du côté des Juifs, dans une bataille gagnée par Phacée fils de Romelie Roi d'Iſraël. Aſa Roi de Juda, à la tête de ſix cens mille hommes, défit une armée Ethiopienne d'un million

'hommes. Les forces ordinaires de
)avid & de Salomon, toûjours
rêtes à marcher, montoient à trois
ens mille hommes, & sous Josa-
hat on compta dans le seul Royau-
ıe de Juda onze cens soixante mille
ommes de guerre, sans les garni-
ons; les Rois de Perse, Alexandre le
Grand, les Rois de Syrie, eurent
eaucoup de confiance dans la va-
eur des Juifs, & s'en servirent.
ix mille Juifs, combattant pour
e Roi de Syrie, tuerent six vingt
nille Gaulois. Enfin la Grece &
Rome n'ont pas eû beaucoup de Ca-
itaines qu'on ose préferer aux Ma-
:habées. N'en soyons pas surpris,
Diodore de Sicile a reconnu que
Moyse avoit établi parmi les He-
reux une discipline militaire pro-
re à former de grands guerriers.
Moyse n'avoit été que l'Interprete
de Dieu, ce qui doit redoubler
nôtre attention pour les loix & les
coûtumes militaires des Hebreux.

Dieu quelquefois leur comman-
doit de faire la guerre; hors de ce
cas ils devoient, avant que de l'en-
treprendre, consulter les regles de

l'équité & de la politique. Moyse leur avoit prescrit de déclarer la guerre avant que de la commencer.

Tout le monde étoit soldat, & ceux qui étoient capables de porter les armes, marchoient quand on le leur ordonnoit. Cette milice se fournissoit d'armes, & s'entretenoit à ses dépens : sous les Juges les armes de métal étoient rares. Debora dit dans son Cantique, que parmi quarante mille hommes il n'y avoit, ni lance, ni bouclier ; elles furent moins rares sous le regne de Saül, fort communes dans suite.

Depuis ce tems, les soldats Hebreux se servirent des mêmes armes que leurs voisins, d'épées, de dards, de javelots, de lances, d'arcs, de fleches, de frondes ; ils porterent des casques, des cuirasses, des boucliers & des cuissards. Ces armes étoient d'abord d'airain, ensuite on en fit de fer & d'acier. Le P. Calmet prouve ici l'antiquité des armes d'airain par des autoritez d'un grand poids, & il fait sur chaque espece d'armes des remarques curieuses. Les Hebreux portoient l'é-

 pée

ée sur la cuisse, & une dague
ans un fourreau penduë à la ceinure, la ceinture n'étoit qu'un ceinuron qui entouroit le corps, les bauriers étoient rares, & passoient our une marque de distinction. Quelques javelots étoient attachez une espece de courroye dont on se ervoit pour les lancer comme un ameçon: les dards étoient quelquebis enflammez, des passages des seaumes & d'Ezechiel font conecturer que les Hebreux n'ignooient pas l'usage de certains filets, ont quelques peuples se servoient our prendre les hommes, comme n prend les bêtes. Les boucliers oient quelquefois si larges, qu'ils ouvroient tout l'homme: on les porpit sur la tête dans les assauts, queluefois ils avoient la figure d'un oissant. La matiere & la forme des uirasses sont décrites ici avec beauoup de soin, & les observations avantes de l'Auteur répandent eaucoup de jour sur plusieurs passages de l'Ecriture assez obscurs.

L'usage des chariots paroît dès tems de Moyse. Cyrus est le pre-

mier qui les ait armé de faulx, les Hebreux s'en servirent assez tard. David n'avoit que de l'Infanterie, & il combattoit à pied comme un simple soldat : il est le premier Roi des Hebreux qui ait entretenu des troupes soudoyées. Salomon est le premier qui ait eû de la Cavalerie. Les Rois marchoient ordinairement à la tête de leurs troupes. Les successeurs de Salomon & les Rois d'Israël y paroissoient sur un chariot, avec les marques de leur dignité & suivis d'un autre chariot vuide. Les Officiers des troupes étoient les Capitaines de mille hommes, les Capitaines de cent hommes, les Capitaines de cinquante hommes, les Capitaines de dix hommes, des Commissaires & des Herauts, des *Schalischim*; on ne sçait pas trop ce que c'est: L'Auteur renvoye à ce qu'il en a dit sur l'Exode, il propose diverses conjectures, le grand nombre des *Schalischim* marqué dans les Paralipomenes, & l'étymologie de leur nom, qui signifie *les troisiémes*, m'a fait soupçonner qu'ils répondoient

ux Majors, qui sont en effet les
roisiémes Officiers des Regimens.
Les Hebreux avoient une maniere
le se ranger en bataille, les trom-
pettes sacerdotales donnoient le si-
gnal; le General portoit un cors,
dont il se servoit pour rallier les
roupes, & pour donner le signal
le la retraite. Avant la bataille on
rdonnoit à ceux qui avoient peur,
ux nouveaux mariez, à ceux qui
voient bâti une maison neuve de-
uis peu, ou planté une vigne, de
e retirer, ensuite les Prêtres haran-
uoient l'armée, & lui promet-
oient le secours de Dieu : il étoit
egardé comme le vrai General de
armée. L'Arche d'alliance, quand
lle étoit dans le Camp, étoit pla-
ée au milieu sous une tente magni-
que : les tentes étoient de cuir.

La maniere d'assiéger les villes &
e les fortifier étoit fort differente
e celle d'aujourd'hui. Les meil-
eures places étoient sur les hau-
eurs, environnées de plusieurs en-
eintes de murailles épaisses, & ca-
ables de résister à des poutres ar-
iées de fer; dont on se servoit

pour les renverſer par des chocs violens ; ces murailles étoient bâties de biais, afin de découvrir peu de front au corps de ces machines. La hauteur rendoit les aſſauts plus difficiles. Pour le donner, on ſe ſervoit non ſeulement d'echelles, mais de tours roulantes : on ſe ſervoit auſſi de crochets de fer attachez à de longues cordes pour arracher les crenaux, & pour élargir les breches. La maniere d'aſſieger la plus ordinaire, étoit d'inveſtir une ville, & de l'affamer.

Quoique l'on ne doive aucune créance à tout ce que les Rabbins racontent des Enſeignes de chaque Tribu, il eſt ſûr que les armées d'Iſraël avoient des étendarts. On partageoit le butin entre les ſoldats : on traitoit les vaincus avec une ſeverité qui nous paroit exceſſive. Les Juifs ſe firent long-tems un grand ſcrupule de ſe défendre le jour de ſabbat, ils reconnurent enſuite le peu de fondement de ce ſcrupule.

Nous devons compte au Public de quatre autres volumes du R. P. Calmet, qui contiennent ſes com-

nentaires sur Job & les Machabées, ir les Pseaumes, sur les livres de alomon. Il n'est pas aisé de le suivre, son Libraire le presse de répon-re à l'impatience du Public.

ARTICLE XXIV.

)E LA VENERATION RENDUE *aux Reliques des Saints, selon l'Esprit de l'Eglise, & purgée de toute superstition populaire.* A Avignon, par la societé des Libraires, 1713. *In* 12. *pages* 116.

L'Auteur dans le premier chapitre distingue deux especes de ieliques. Les unes sont le corps ntier, ou quelque partie du corps es Saints; les autres, les instrumens e leur martyre, ou de leur pénience, leurs habits & ce qui a été à eur usage, la poussiere de leurs tombeaux, des linges qui ont touché à eurs ossemens. Les Chrétiens ont û de tout tems pour toutes ces choes un respect qu'on peut traiter de eligieux, mais purement relatif à a personne des Saints. Ainsi les Fi-

delles de Jérusalem gardoient avec veneration la Chaire de S. Jacques, leur premier Evêque. Et il est dit dans la vie de S. Maur, que S. Benoît l'envoyant en France, lui donna des Reliques de la sainte Vierge, & de l'Archange S. Michel : ce qui ne peut s'entendre que des Reliques de la seconde espece. A l'égard de S. Michel, c'étoit peut-être quelque linge ôté de dessus un Autel rendu respectable par quelque miracle : & à l'égard de la sainte Vierge, quelque chose qui avoit été à son usage, ou de ce qui s'appelle de son lait, comme il s'en conserve en plusieurs Eglises. Ce n'est pas toutefois de son veritable lait : mais Castro en sa vie raconte que comme elle fuyoit en Egypte, elle s'arrêta en chemin dans une caverne ; & qu'y allaitant son divin enfant, une goutte s'échappa contre la terre, qui au moment devint blanche & molle : d'où les Chrétiens ont fait des especes de pastilles, & leur ont donné le nom de lait de la sainte Vierge.

L'Auteur continuë ainsi d'égayer

on sujet, qui de soi est sérieux; par des histoires. Dans le second chap. parlant des Reliques de la seconde espece, il rapporte ce qu'écrit S. Gregoire [a]; que des Grecs à Rome ne marquant pas assez de veneration pour des linges qui avoient touché aux tombeaux des Apôtres; S. Leon y mit les ciseaux, & il en coula du sang: miracle qui fut renouvellé par le même S. Gregoire [b]. Il rapporte encore ce que dit Gregoire de Tours [c], de la pieuse coûtume d'étendre les linges sur le tombeau de S. Pierre.

Au chap. 3[e]. il observe que les Reliques doivent être approuvées de l'Eglise, afin d'éviter des inconveniens pareils à celui auquel S. Martin remedia; le peuple trompé reveroit les ossemens d'un scelerat executé pour ses crimes: une pareille erreur arriva à Londres, & ne pût être arrêtée que par l'autorité de l'Evêque & du Magistrat.

Voici une autre histoire du tems de Loüis le Débonnaire. Un Sei-

[a] *L. 1. Epist. 30.* [b] *En sa vie écrite par Jean Diacre.* [c] *l. 1. des miracles ch. 28.*

gneur Auvergnat, dégoûté de la Cour, se retira chez lui, se maria, & peu après la naissance d'un fils perdit sa femme. Il confia le soin de son fils à une nourrice, & à deux ou trois femmes, qui prenant l'occasion que ce Seigneur étoit allé à la chasse, abandonnerent l'enfant, ne lui laissant pour toute garde qu'un chien endormi auprès du berceau. D'horribles hurlemens de Ganelon; c'étoit le nom du chien, les rappellent : elles accourent, la clef ne se trouve point, & il faut enfoncer la porte. L'enfant n'a aucun mal dans son berceau; mais Ganelon est étendu mort sur la place, & entortillé d'un monstrueux serpent aussi mort. Ce dangereux animal s'étoit élevé des fossez pleins d'eau qui environnoient le Château, rampant contre les murailles à l'aide d'un vieux lierre, il étoit entré par une fenêtre : le fidelle Ganelon avoit combattu, & avoit sauvé la vie à son petit maître aux dépens de la sienne. La fidelité de Ganelon lui merita un tombeau, que son maître fit dresser sur le bord d'une fontaine. Deux ou trois sié-

les firent oublier un évenement si
memorable, & que Ganelon étoit
un chien. Comme les eaux de la
fontaine furent reconnuës medicinales,
leur vertu fut attribuée au
tombeau prochain, & dans l'imagination
des peuples ce fut S. Ganelon,
qui fut honoré d'une chapelle.
Enfin, un Evêque cherchant l'origine
de cette dévotion, sur laquelle
personne ne le pouvoit satisfaire, il
la trouva dans un vieux registre du
Château, & la rendit publique.

On ne sçait si nos Lecteurs trouveront
ces sortes de récits bien placez,
& on ne les leur rapporte
qu'afin qu'ils en jugent; mais on est
sûr qu'ils approuveront ce que dit
l'Auteur au chapitre suivant, de
l'empressement des Chrétiens de
Smyrne à ramasser ce que le feu n'avoit
pas consumé du corps de S. Polycarpe,
& le choix qu'il a fait de
deux excellens passages de S. Jean
Chrysostome [a], & de S. Ambroise [b],
touchant le culte des Reliques.

[a] *Homelie sur le martyre des Maccabées.* [b] *Sermon 93.*

Il propose ensuite diverses questions en autant de chapitres, qui ont rapport à diverses pratiques.

Dans le 6e. S'il y a de l'irreverence à porter sur soi des Reliques? C'est, répond-il, une profanation condamnable dans les femmes, qui font une partie de leur vanité & de leur luxe d'une Croix suspenduë à leur cou, ou d'un Reliquaire : c'est encore une espece de profanation, & manquer de respect envers les Reliques, d'en porter sur soi, & ne pas craindre de commettre un peché mortel; & Cesaire rapporte que des Reliques des Martyrs S. Jean & S. Paul s'agitoient sur la poitrine d'un jeune homme, toutes les fois qu'il s'entretenoit de pensées impures. Mais d'ailleurs la pratique d'en porter est loüable & autorisée. Sainte Macrine, Rotoalde Evêque de Soissons, Gregoire de Tours, l'Empereur Maurice, & d'autres, en usoient ainsi. Le troisiéme Concile de Brague reprend en quelques Evêques, non pas de se suspendre des Reliques au cou allant en Procession, mais de ce que sur ce pré-

texte ils se faisoient porter dans des chaises.

Il paroît, continuë t'il au ch. 7^e. plus de difficulté en ce que S. Dunstan avoit mis une dent de S. André dans le bâton sur lequel il s'appuyoit, & beaucoup plus en ce que Sainte Helene avoit fait placer un des clous dont nôtre Seigneur a été attaché à la Croix ; dans le casque, & un autre clou dans la bride du cheval de Constantin. L'esprit se revolte , & il faut toute l'éloquence de S. Ambroise pour le calmer.

Theodoret avoit suspendu au ciel de son lit une phiole pleine d'huile, qui avoit découlé des ossemens de plusieurs Martyrs , dont il sentit, comme il l'assûre lui même, la protection contre la violence du Demon : pour chevet il avoit un vieux manteau de Saint Jacques Muron. L'Empereur Justin ne se délivra des spectres qu'un Magicien lui envoyoit toutes les nuits, qu'en mettant sur son chevet le clou que Constantin avoit porté dans son casque. Il se lit de quelques Saints , qu'ils ont voulu être enterrez avec des

Reliques, S. Daniel Stylite, avec des Reliques des trois jeunes hommes Hebreux, afin que l'honneur qu'il prévoyoit qui lui feroit rendu après sa mort, retournât à eux; S. Bernard, avec des Reliques de S. Thadée Apôtre, afin de ressusciter avec lui. L'Evêque de Constance faisant la ceremonie de lever le corps de S. Othmar Abbé de S. Gal, trouva sous sa tête plusieurs petits pains ronds & fort minces, & il ne douta pas que ce ne fût l'Eucharistie, qu'une pieté mal entendüe, & reprouvée par des Conciles *, faisoit ainsi enterrer.

N'est-ce pas une irreverence, demande-t'il au ch. 8e. d'exposer des Reliques pour éviter quelque grand mal? Sainte Helene, si l'on en croit Gregoire de Tours, jetta un des sacrez clous dans la mer Adriatique, pour la calmer. S. Paulin arrêta un embrasement qui consumoit la ville de Nole, en y jettant un morceau de la vraye Croix; à Sebaste un pere désolé de voir sa fille livrée en

* *D'Auxerre, d'Hippone, de Carthage, de Constantinople,* in Trullo.

proye à un dragon qui désoloit tout le païs, jetta dans la gueule de ce monstre un doigt de S. Jean Baptiste, qui sur le champ le fit mourir. L'Auteur conclut, que cela ne se doit faire que dans une extrême & pressante necessité.

Est-il permis de découvrir les Reliques & de les toucher ? Cette question fait le ch. 9^e^. S. Gregoire écrit à l'Imperatrice Constantia, qui en demandoit de S. Paul, qu'il n'est pas permis de découvrir ce saint corps ; & il raconte que son prédecesseur, le Pape Pelage, faisant chercher celui de S. Laurent, les ouvriers par hazard rompirent la chasse qui l'enfermoit, qu'eux, avec des Moines & des Mausionnaires qui virent ce sacré dépôt, moururent tous en l'espace de dix jours ; & les Religieux de St. François assûrent qu'il en coûteroit la vie pour voir le corps de leur saint Fondateur. Toutefois, S. Jean Chrysostome déclare qu'il avoit un désir extreme de baiser les ossemens de S. Pierre & de S. Paul. S. Basile, S. Gregoire de Nysse & S. Jerôme s'expriment

de même ſur les Reliques des Martyrs ; & à Jeruſalem la vraye Croix étoit montrée au peuple le jour de l'Exaltation. Il n'y a donc qu'une vaine curioſité, qui en cela ſoit blâmable.

Le dernier chapitre eſt contre les larcins & les voleurs de Reliques. Quelques-uns les dérobent par avarice, comme un Anglois qui vola le corps de S. Bertulfe, & de pluſieurs autres Saints ; qu'il vendit à Adeſtan Roi d'Angleterre, & un autre qui acheta un bras de S. Jean Baptiſte cent quarante livres, pour le revendre trois fois autant à une Dame. D'autres, par une fauſſe dévotion, ſe croyent permis d'enlever furtivement des Reliques : ce fut par ce motif que trois jeunes François allerent à Treves, tirerent de nuit les oſſemens de S. Modoalde de ſon tombeau, & les cacherent ſous leurs habits ; mais le ſang qui en découloit les ayant fait arrêter, ils furent obligez de relâcher cette précieuſe proye : ce fut auſſi par le même motif que le Moine Aigulfer déroba au mont Caſſin les corps de S.

Benoît & de sainte Scholastique, si ce qu'en disent les Benedictins de France est vrai ; l'Auteur ne le juge pas vraisemblable.

Ce petit ouvrage est écrit agréablement : il ne semble qu'un essai sur une grande matiere.

ARTICLE XXV.

SUITE DE LA DISSERTATION *touchant les livres de Sanchoniathon & l'origine des Philistins.*

DAns l'examen que j'ai fait de la premiere partie de cette dissertation ; des raisons qui ont porté M. Simon à s'incrire en faux contre l'histoire Phénicienne de Sanchoniathon, mon dessein n'a point été de soutenir que les neuf livres qui la composoient étoient veritablement l'ouvrage d'un Auteur ancien qui eut porté ce nom ; mais seulement de convaincre le Public que l'Auteur de la Bibliotheque Critique n'a point été bien instruit sur cet article, non plus que sur quantité d'autres qu'il a entrepris de

traiter, plûtôt ſur ce qu'il en avoit entendu dire dans quelques converſations, que ſur ce qu'il avoit remarqué dans une étude exacte qu'il en eut faite en ſon particulier.

Si les neuf livres de l'hiſtoire ancienne des Pheniciens qui portoient le nom de Sanchoniathon, & que Philon de Byblos a publiez en Grec, ſubſiſtoient encore aujourd'hui, ou que nous en euſſions du moins pluſieurs longs fragmens, outre ceux qu'Euſebe a inſerez dans ſa Préparation Evangelique, nous pourrions en parler avec plus d'aſſûrance. Suidas, ou l'Auteur ancien qu'il copioit, les avoit vûs ſans doute, car il en parle dans ſon Dictionnaire d'une maniere à nous faire connoître qu'il ne s'en étoit pas rapporté à ce qu'on en lit dans Euſebe. Σαγχωνιάθων τύριος, dit il, φιλόσοφος, ὃς γέγονε κατὰ τὰ τρωϊκὰ, περὶ τῆς Ἑρμοῦ φυσιολογίας, ἥτε μετεφράσθη : πάτρια Τυρίων τῇ Φοινίκων διαλέκτῳ : Αἰγυπτιακὴν θεολογίαν, καὶ ἄλλα τινα. *Sanchoniathon Tyrius, Philoſophus, qui circa belli Trojani tempora vixit, ſcripſit de Mercurii Phyſiologia, quæ in Græcam linguam tranſlata fuit; Antiqua Tyriorum inſtituta linguâ Phœnicum; Theologiam Ægyptiacam; & alia quædam.* Voilà une eſpece de catalogue des livres de Sanchoniathon autrement détaillé que dans Euſebe, qui ne nomme expreſſément que celui qui étoit intitulé, Περὶ τῶν Φοι-

Février 1714.

γλκων στοιχείων, *de elementis Phœnicum*, & cela aprés avoir donné de longs passages des autres dont il ne marque pas les titres.

Il paroît d'ailleurs que Philon aura plûtôt paraphrasé & exposé au long en façon de commentaire, ce qu'il trouvoit dans les memoires de cet Auteur, qu'il n'en aura donné une traduction exacte & suivie; ce qui est clair par le fragment du livre dont je viens de parler, *des élemens des Phéniciens*, où on trouve des choses assez récentes. Comme, par exemple, on y voit un passage d'un Hierophante & Ecrivain sacré Egyptien, nommé *Epeis*, dont les livres avoient été, dit-on, mis en Grec par un Arius de Heracleopolis: l'explication du Dieu Ophion, que Phecyde un des Sages de la Grece, & contemporain de Cræsus & de Cyrus, avoit donné selon la Théologie Phenicienne. Les autres fragmens sont remplis des noms qui se rencontrent souvent dans la Mythologie des Grecs, outre quantité de reflexions qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'au Traducteur.

Quand je vois d'ailleurs que l'Auteur a pris à tâche de refuter un Hierophante Phenicien, qu'on appelle le fils de Tabion, comme ayant inventé les expositions allégoriques de la Théologie de sa nation, par rapport aux differentes parties & productions de la nature, ne pa-

roît-il pas que ces expositions doivent être plus anciennes que Sanchoniathon ? Mais que dis-je, un fils de Tabion Hierophante Phenicien ? Quand j'y lis que l'Auteur y refute expressément les erreurs des Grecs, qui ont, selon lui, mal entendu ce qui regardoit leurs Divinitez : quand j'y lis même le nom d'Hesiode, qu'on met au nombre des Inventeurs des fables chez les Grecs : quand j'y lis encore, que Saturne parcourant l'univers, donna à Minerve tout le Royaume de l'Attique ; toutes ces particularitez, & plusieurs autres que j'omets, ne donneront jamais aux personnes sçavantes & de bon goût l'idée d'un Ecrivain contemporain de Saül, ou de David, qui aura dédié ses livres à Abibal frere de Hiram Roi de Tyr ; pourvû néanmoins que cet Abibal Roi de Beryte, à qui Philon dit que Sanchoniathon avoit dédié ses livres, ait été le même qu'Abibal Roi de Tyr, dont parlent Menandre & Dius, & qu'il n'ait point vécu depuis. Car longtems même après Salomon chaque ville un peu considerable dans la Syrie, & ailleurs, avoit encore son Roi particulier, quoique soumis en quelque maniere au premier de toute la nation : témoin le Roi de Damas, qui avoit sous lui une trentaine de petits Rois, comme autrefois celui de Hasor dans la Palestine, selon ce qu'on lit au chap. 1. de Josué v. 10. comme encore Agamemnon dans Homere

commandant à un grand nombre de Rois de differentes villes de la Grece. Strabon fait durer cet usage en Phenicie & en Syrie jusqu'au tems des Medes & des Perses. Au reste, Sachoniathon n'est pas le seul Ecrivain Phénicien à qui ses compatriotes ayent attribué une si grande antiquité. Nous avons vû ci-devant, que Possidonius d'Apamée assuroit que la Philosophie des atomes avoit pour Auteur un certain Moschus, Sydonien, qui vivoit avant la guerre de Troye. Tatien dit que ses livres, aussi bien que ceux de Theodote & d'Hypsicrate, avoient été traduits de Phénicien en Grec par le Philosophe *Chatus* Χαῖτος, ou *Latus* Λαῖτος : car c'est apparemment celui qui est cité sous ce dernier nom dans le premier Stromatée de Clement Alexandrin, où il est joint à Menandre de Pergame, comme ayant l'un & l'autre fait mention de Hiram Roi de Tyr, & du mariage de sa fille avec Salomon Roi d'Israël, au tems que Menelaüs vint en Phenicie, ὥς φησι Μένανδρος ὁ περγαμηνὸς καὶ Λαῖτος ἐν τοῖς Φοινικικοῖς. *Uti Menander Pergamenus, & Latus in Libris suis de Phœnicum rebus produnt.*

Mais quelque antiquité qu'on donne à tous ces Auteurs, leur autorité devient fort suspecte, quand on examine de près ce que contenoient les Histoires Pheniciennes. Porphyre dans son 4e. Livre *de abstinentia*, voulant prouver que l'usage

de manger des viandes immolées aux Dieux étoit assez récent dans la Syrie, cite deux Ecrivains, qui assûroient qu'il avoit commencé au tems de Pygmalion Roi de Tyr, contemporain de Josaphat Roi de Juda. L'un étoit Neanthes de Cyrique, & l'autre Asclepiade Cyptiot, qui avoit écrit l'histoire de la Phenicie & de son Isle de Cypre, qui avoit été sous la puissance de Pygmalion, & des autres Rois de Tyr ses prédecesseurs & successeurs. Le fragment d'Asclepiade qu'il produit nous apprend, que dans les premiers tems on n'immoloit aux Dieux aucun animal; que dans la suite on leur en sacrifia pour les rendre propices, & que sous Pygmalion un Sacrificateur, ramassant un morceau de chair rôtie qui étoit tombée de l'autel, s'étoit brûlé les doigts, & les avoit portez à sa bouche pour addoucir la douleur qu'il ressentoit; mais que le goût de la graisse lui ayant plû; il passa outre, & mangea de la viande immolée, & en donna à sa femme; ce qui ayant été rapporté au Roi, il les fit tous deux jetter dans un précipice; que dans la suite un autre Prêtre ayant commis la même faute, fut puni d'un semblable supplice. Toute cette narration n'a rien de vrai; car il est certain par divers endroits de l'Ecriture sainte, que les Cananéens & Pheniciens, avant & après le tems de Pygmalion, mangeoient des victimes immo-

ées à leurs Idoles, comme les Juifs, des hosties pacifiques qu'on offroit au vrai Dieu. N'est-ce pas ce que Moyse témoigne dans son second Cantique au chap. 32. du Deuteronome v. 37. en parlant des Israëlites qui adoreroient les Divinitez des Cananéens : *Ubi sunt Dii eorum in quibus habebant fiduciam, de quorum victimis comedebant adipes & bibebant vinum libaminum ?* Ne lisons nous pas encore au Pseaume 165. v. 23. que les Israëlites, séduits dans le desert par les Moabites & les Madianites, dont les impietez étoient les mêmes que celles des Pheniciens, mangerent avec eux des viandes offertes à Béelphegor : *Et initiati sunt Beelphegor, & comederunt sacrificia mortuorum ?* Qui osera nier que les banquets que les Philistins celebroient dans le temple de leur Dieu Dagon, ne fûssent composez des victimes immolées à cet idole ? Je ne dirai rien de ce qu'on lit dans Isaïe ch. 65. & 66. de ces Juifs idolâtres & hypocrites, qui immoloient aux fausses Divinitez en cachette sur des autels de terre cuite, des pourceaux dont ils mangeoient la chair ; on sçait assez que les sacrifices n'étoient ordinairement que des festins sacrez. Au reste, ces endroits d'Isaïe, aussi bien que ce qu'on lit dans les Evangelistes de ce troupeau de porcs dans lequel Nôtre-Seigneur permit à la legion de Démons de passer, donneut encore le démenti à Por-

phyre lui-même, qui n'a point fait de difficulté d'écrire au liv. 2. que les Pheniciens & les Juifs s'abstenoient de manger de ces animaux, parce qu'il n'en naissoit point dans ces quartiers là : Φοίνικες δὲ καὶ Ἰουδαῖοι ἀπέσχοντο, ὅτι οὐδ' ὅλως ἐν τοῖς τόποις ἐφύετο. Toutes ces reflexions doivent nous convaincre que les livres des Pheniciens étoient pleins de récits fort sujets à caution, & assez nouvellement inventez. J'avertirai cependant ici en passant, que Saint Jerôme au 2. livre contre Jovinien, citant l'endroit de Porphyre que j'ai d'abord rapporté, a lû Εὐάνθης, *Evanthes Cyricenus*, au lieu de Νεάνθης, *Neanthes*.

On a ci-devant remarqué, que la Théologie des Phéniciens, tant pour ce qui concerne les Dieux naturels, que pour ce qui regarde les hommes divinisez, étoit assez conforme à celle des Egyptiens, telle que Manethon sur tout la représentoit dans ses écrits ; mais il est bon d'avertir ici, que dans la Théologie Phénicienne que Philon tiroit des livres de Sanchoniathon, étoit comprise celle de differens peuples alliez des Tyriens & des Sydoniens, comme des Philistins & des restes des Cananéens, que les Israëlites n'avoient point exterminez, lesquels avoient tous chacun en particulier différentes Divinitez, comme elles en avoient de communes. Car à Azot, par exemple, on adoroit Dagon,

à Damas Adad, à Sydon Astaroth, ou Astarte, qui d'ailleurs avec Baal étoit une Divinité commune, aussi bien que Thammuz, ou Adonis, dont cependant les mystéres étoient particulierement celebrez dans la ville de Byblos. Si nous avions d'autres fragmens des livres de Sanchoniathon, je ne doute presque point que nous n'y trouvassions les autres fausses Divinitez dont il est fait mention dans l'Ecriture sainte.

Ce que j'ai dit jusqu'ici de la Théologie Phénicienne, qui étoit commune aux Cananéens & aux Philistins, me donne occasion d'ajouter ici ce que peu de personnes sçavantes ignorent apparemment, que tout le païs des Cananéens étoit ce qu'on appelloit proprement Phénicie. C'est ce que la version Grecque de l'Ecriture, qu'on nomme des Septante, insinuë en deux endroits, non seulement au livre de Job ch. 40. v. 25. où le mot כנענים *Chanaanim*, est traduit par celui de φοινίκων, *Phœnicum*; mais encore dans le Pentateuque au chap. 16. de l'Exode v. 25. où nous lisons que les Israëlites mangerent la Manne durant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils mirent le pied dans la terre de Canaan : car au lieu d'exprimer en cet endroit le mot de כנען *Chanaan*, comme ils font ordinairement, ils ont mis, ἕως παρεγένοντο εἰς μέρος τῆς Φοινίκης, *donec venirent in partes Phœniciæ*, c'est à dire, jus-

qu'à ce qu'ayant passé le Jourdain du côté de Jericho, ils camperent dans le païs des Cananéens. Sur quoi il est bon de se souvenir, que cette version existoit déja longtems avant la 30^e^. année de Ptolemée Evergete, fils de Philadelphe, comme on l'apprend du prologue de l'Ecclésiastique. On lit aussi dans les fragmens de Sanchoniathon que χνᾶ *Chna*, frere d'Isiris, fut le premier qui eut le surnom de Phénicien, Ἴσιρις ἀδελφὸς τὸ χνᾶ τοῦ πρώτου μετονομασθέντος Φοίνικος. *Isiris frater Chna, qui primus Phœnix cognominatus fuit.* Nos Sçavans tiennent pour certain que ce *Chna* est le même que *Chanaan*, S. Augustin, dans l'exposition qu'il avoit commencée de l'Epître aux Romains, témoigne aussi que les paysans des environs d'Hippone se disoient Cananéens en langage Punique. *Interrogati rustici nostri qui sint, Punicè respondentes, Chanani, corruptâ scilicet; sicut in talibus solet, unâ litterâ, quid aliud respondent quam Chananai?* Tout le monde sçait que ces Africains venoient de Phenicie, & qu'ils étoient venus habiter la côte qu'on nomme aujourd'hui Barbarie, longtems avant que Didon s'étant enfuïe de Tyr, y bâtit la fameuse Carthage: cependant quoique Sanchoniathon nous dise que le nom de Phénicien a été donné d'abord à Canaan; sans rejetter entierement ceux qui veulent que les Grecs ont

donné ce nom aux peuples de la Palestine, à cause qu'elle abonde en palmiers, qu'on appelle en Grec *φοίνικες*, la conjecture de Bochart, qui prétend que ce mot *φοίνιξ*, *Phœnix*, *Phénicien*, n'est qu'une corruption de l'Hebreu בן ענק *ben Anac*, ou *ben Enac*, ou par abbreviation בענק, *baanac*; *filius Enac*, ne me paroît pas hors de toute vraisemblance; & elle a été reçûë de plusieurs sçavans hommes. On sçait qu'*Anac*, ou *Enac*, fameux Geant de la terre de Canaan, laissa une posterité d'une stature monstrueuse comme lui, qui furent nommez *Anacim*, ou *Enacim*, & בני ענק *filii Enac.* Ceux qui resterent après les victoires & la conquête de Josüé, se retirerent dans les villes des Philistins, Gaza, Azot, Geth, & autres, comme nous l'apprenons du livre de Josüé ch. 11. v.22. Les Philistins qui n'étoient pas de la race de Canaan, mais de celle de Mesraïm, & par conséquent Egypriens d'origine, & s'étoient établis sur la côte de la terre sainte depuis la venuë des Cananéens en ce païs, ayant conservé leurs villes que les Israëlites ne subjuguerent pas, ceux des Cananéens qui resterent, sur tout depuis la ruine entiere du Royaume de Jabin, dont la capitale étoit Hasor située dans la Tribu de Nephtali, se joignirent à eux *: de sorte que tous ces differens peu-

* *Jud.* 4. *v.* 24.

ples furent aussi appellez *Philistins*, ou *Palestins*, & toute la contrée *Palestine*. C'est pourquoi la version des Septante, qui en quelques endroits de la Bible, où il n'est parlé que des seuls Philistins privativement aux autres peuples du païs, les nomme Φυλιστιείμ, *Phylistiim*, non seulement dans le Pentateuque, mais encore dans d'autres livres, comme au chap. 13. de Josuë v. 13. elle traduit cependant ordinairement ailleurs ce nom par le mot ἀλλόφυλοι, *Allophyli*, *alienigenæ*, qui est un terme generique pour tous ceux qui n'étoient pas de la race d'Israël, & qui s'étant associez ensemble entretenoient l'idolatrie dans la Palestine, & faisoient la guerre au peuple de Dieu.

En effet, dans les guerres que les Philistins firent aux Israëlites sous les regnes de Saül & de David, il est hors de doute que les Cananéens qui habitoient diverses villes çà & là, composoient une bonne partie de leurs armées. Comment les seules cinq Satrapies de Gaza, Geth, Azot, Accaron, & Ascalon, auroient-elles pû pendant une longue suite d'années contenir sous leur domination tyrannique un peuple aussi nombreux & aussi étendu que l'étoit celui d'Israël? Comment pouvoient-elles fournir assez de monde pour garnir jusqu'à cent mille chariots, six mille hommes de cheval, & couvrir le païs d'une innombrable multitude de gens de

pied, ensorte que les Hebreux étoient la plûpart contraints d'abandonner leur demeure, & de chercher un asyle au delà du Jourdain, comme il est rapporté au 1. liv. des Rois ch. 12. v. 5. 6. & 7. & l'Ecriture ajoutant à la fin du méme chapitre que Saül avoit délivré son peuple des ennemis qui l'avoient souvent asservi & opprimé, ne dit point qu'il ait eû aucune guerre avec d'autres Cananéens qu'avec les Philistins, quoique les Cananéens eussent toûjours été de la partie: *Et Saül confirmato regno super Israël, pugnabat per circuitum adversus omnes inimicos ejus; contra Moab & filios Ammon, & Edem, & Reges Sobæ, & Philistinos; & quòcumque se vertebat, superabat, congregatoque exercitu percussit Amalec, & eruit Israel de manu vastatorum ejus.* Dans la derniere guerre que Saül eut avec les Philistins, & dans laquelle il périt, le combat fut donné sur les monts Gelboë voisins de la ville de Bethsan, qui étoit située assez près de la mer de Galilée, dans un terrein qui n'avoit rien de commun avec les dépendances des cinq Satrapies, & qui étoit encore restée aux Cananéens, comme le livre des Juges surtout en fait foi au ch. 1. v. 27. Ce fut aux murailles de cette ville de Bethsan qu'ils pendirent le corps de Saül, après lui avoir coupé la tête, qu'ils porterent en triomphe comme un trophée dans les differens temples de leurs Dieux;

& ils pendirent ses armes dans celui d'*Astaroth*, ou d'*Astoreth*, autrement *Astarte*, qui étoit la grande Déesse des Phéniciens, selon le témoignage de Sanchoniathon, Ἀστάρτη δὲ ἡ μεγίστη *Astarte maxima.* Nous lisons encore au l. 1. des Paralipomenes ch. 20. v. 4. que David fit la guerre aux Philistins de la ville de Gaza, qui cependant étoit possedée par les Cananéens, sur lesquels Pharaon Roi d'Egypte la prit enfin, & la donna à Salomon, pour la dot de sa fille que ce Prince avoit épousée.

Le langage des Prophetes confirme ce que je soutiens ici, que les Cananéens s'étant joints aux Philistins, se confondirent avec eux. Sophonie au ch. 2. v. 5. parlant de la punition que Dieu destinoit aux Philistins, après avoir nommé leurs quatre grandes villes, se sert de ces termes : *Plaga Domini super vos Chanaan, terra Philistinorum.* Jeremie prophetisant contre la même nation, les joint à ceux de Tyr & de Sydon, comme ne faisant tous qu'un même peuple, c'est au ch. 47. qui commence ainsi : *Quod factum est verbum Domini ad Jeremiam Prophetam contra Philistinos antequam percuteret Pharao Gazam.* Puis parlant des châtimens qui leur devoient arriver, non du côté de l'Egypte, mais du côté de l'Aquilon, c'est à dire, par les armes du Roi de Babylone, il continuë : *Hæc dicit Dominus :*

Ecce aquæ ascendunt de Aquilone . . . . Pro adventu quo vastabuntur omnes Philistiim & dissipabitur Tyrus & Sydon cum reliquis auxiliis suis. Depopulatus est enim Dominus Palæstinos, reliquias insulæ Cappadociæ. Il y a dans l'Hebreu, *Insulæ Caphthor, de l'Isle de Caphthor* ; ce qui marque le païs d'où les Philistins étoient sortis, & qu'ils avoient habité avant qu'ils vinssent se loger dans la terre de Canaan : ce que nous expliquerons peu après. Les Cananéens s'étant donc ainsi unis aux Philistins, ceux-ci chez qui la posterité d'Enac s'étoit établie, passerent aussi dans la suite pour Phéniciens, quoique, comme j'ai dit plus haut, ils descendissent de Mesraim, autre fils de Cham, & frere de Canaan ; & les Israëlites ayant enfin subjugué & occupé les villes qui restoient aux Cananéens au dedans des terres, le nom de Phéniciens demeura aux seuls habitans de la côte, qui étoient les Philistins & les Tyriens.

Strabon dans son 16^e^. livre marquant la division du païs qui s'étend depuis la Seleucide jusqu'en Egypte, qui finissoit au fleuve Eleuthere, dit : *Tota regio ultra Seleucidem in Ægyptum & Arabiam recedens, Cœlesyria appellatur. Sed propriè quæ Libano terminatur & Antilibano, reliqua regionis ora maritima παραλία ab Orthesia usque Pelusium, Phœnicia vocatur, perangustus sanè & marinis æstibus*

obnoxius tractus : mediterranea, ultra hanc usque ad Arabes inter Gazam & Antilibanum, Judæa nominatur. Strabon ne connoît en cet endroit d'autre Phenicie que la côte de la mer, depuis Orthose, ou Tortose, jusqu'à Peluse, premiere ville d'Egypte, qu'on trouve au delà de la Palestine, στενή τις καὶ ἀλιτενής, *perangustus & marinis æstibus obnoxius tractus.* Je n'ajouterai point ici le témoignage de Pline, qui s'accorde sur ce point avec Strabon au l. 5. ch. 12. & 13. Je me contenterai, pour abreger, de rapporter ce qu'on lit des Pheniciens dans Herodote, Auteur plus ancien que Strabon de 400 ans, qui après avoir écrit dans son 1. livre que les Phéniciens ayant quitté les bords de la mer rouge étoient venus s'établir dans les lieux de la Palestine qu'ils occupoient de son tems, *Phœnices à mari rubro ad mediterraneum profecti, positis sedibus in ea regione quam incolunt, continuò longinquis navigationibus incubuerunt.* Au l. 7. ch. 89. parlant plus clairement de l'origine de ces Phéniciens, les distinguant expressément des Syriens de la Palestine, lesquels n'étoient autres alors que les Juifs & les Samaritains, il dit encore plus nettement : Οὗτοι δὲ οἱ Φοίνικες τὸ παλαιὸν οἴκεον ; ὡς αὐτοὶ λέγουσιν, ἐπὶ ἐρυθρῇ θαλάσσῃ. ἐντεῦθεν δὲ ὑπερβάντες τῆς Συρίας οἰκέουσι τὸ παρὰ θάλασσαν. *At Phœnices, ut ipsi memorant, mare rubrum quondam*

accolebant : hinc transgressi maritima Syria habitant. Is Syriæ tractus, & quidquid Ægypto tenus est; Palæstina vocatur. La tradition donc de ces Phéniciens au tems d'Herodote étoit, qu'ils étoient venus des bords de la mer rouge habiter la côte de la mediterranée, & c'étoit eux qu'on nommoit alors Palestins. Le même Auteur, dans l'endroit où il parle du temple de la Venus celeste, Ἀφροδίτης τῆς οὐρανίης, (c'est, comme j'ai dit, la Déesse Astarte) qui étoit à Ascalon ville des Philistins, & qui fut pillé par les Scythes dans l'irruption qu'ils firent jusque dans la Palestine, ajoute aussitôt que le temple de la même Déesse qui étoit dans l'Isle de Cythere, avoit été bâti sur le modele de celui-ci par les Phéniciens, regardant par conséquent cette Colonie d'Ascalonites comme de vrais Phéniciens. Estienne de Byzance, sur la foi de quelque ancien Auteur Grec qu'il ne nomme pas, dit aussi que la ville d'Azot avoit été fondée par un de ceux qui avoient quitté le rivage de la mer rouge qu'ils habitoient, ταύτην ἔκτισεν εἷς τῶν συνελθόντων ἀπ' ἐρυθρᾶς θαλάσσης φυγάδων. A quoi je pourrois joindre ce qu'ont dit les Ecrivains Grecs dont parle Strabon au 1. l. que le nom de Φοίνιξ, *Phénicien*, qui signifie en Latin la même chose que *Puniceus*, avoit été donné à cette nation pour avoir autrefois habité le long de la mer Rouge. Tant

de témoignages de differens Auteurs, & ſur tout ceux d'Herodote que j'ai citez d'abord, par leſquels les Phéniciens de la côte de Paleſtine diſoient être venus des bords de la mer Rouge pour l'habiter, meritent bien que je donne ici les reflexions qu'ils m'ont fait faire ſur l'origine des Philiſtins; car cette tradition que ces peuples conſervoient au tems d'Herodote, peut ſervir, ce me ſemble, à réſoudre la difficulté qui a juſqu'ici embarraſſé les Commentateurs litteraux de la Bible.

Comme on lit dans nôtre Vulgate au ch. 9. d'Amos v. 7. *Numquid non aſcendere feci filios Iſraël de terrâ Ægypti & Palæſtinos de Cappadocia?* Conformément à ce que porte le Grec des Septante, καὶ τοὺς ἀλλοφύλους ἐκ Καππαδοκίας, *& alienigenas*, ou *Allophylos, de Cappadocia*; comme encore il y a dans la même verſion Latine, auſſi bien que dans celle d'Aquila & de Theodotion au ch. 47. de Jeremie v. 4. *Populatus eſt Dominus Philiſtinos, reliquias inſulæ Cappadociæ*, & qu'enfin au ch. 2. du Deuteronome v. 23. nous liſons, *Evæos quoque qui habitabant in Haſerim* (c'eſt comme ſi vous liſiez, *in vicis*, *dans des bourgades*) *uſque Gazam*, *Cappadoces expulerunt*, *qui erant de Cappadocia*, *& deleverunt eos*: ce qui revient à ce qu'on lit dans les Septante, καὶ οἱ Καππάδοκες οἱ ἐξελθόντες ἐκ Καππαδοκίας ἐξέτριψαν αὐτούς. *Et Cappadoces egreſſi de Cappadocia*,

extruserunt eos. Tous ces passages exprimez de la sorte par les anciens Interpretes, ont fait croire aux expositeurs de l'Ecriture sainte, que les Philistins étoient une Colonie des Cappadociens.

Mais comme dans tous ces endroits que nous venons de rapporter d'Amos, de Jeremie, & du Deuteronome, au lieu du mot *Cappadocia*, il y a dans l'Hebreu *Caphthor*, כפתר, que dans celui du Deuteronome au lieu de *Cappadoces* on y lit *Caphthorim*, que les Caphthorim aussi bien que les Philistins étoient constamment Egyptiens d'origine, ayant Mesraim pour pere, comme on voit au ch. 10. de la Genese v. 14. & au ch. 1. du 1. liv. des Paralipomenes, & que d'ailleurs la premiere habitation des Philistins sous leur Roi Abimelech au tems d'Abraham & d'Isaac, fut à la partie de la Judée la plus voisine de l'Egypte, à Gerare proche de Béersabée, cette descente de ce peuple qu'on fait sortir des Cappadociens ne me paroît pas soutenable, d'autant plus que la Cappadoce, comme les autres provinces Septentrionales de l'Asie, fut d'abord occupée par les enfans de Japhet, & nullement par ceux de Cham, qui s'en furent habiter les païs meridionaux. C'est pourquoi quelques Interpretes habiles de nos jours, ne voyant pas qu'il y eût moyen de concilier les versions avec le texte original de l'Ecriture, qui les fait même sortir d'un

lieu qu'elle appelle Isle, *reliquias insulæ Caphthor*, ce qui ne peut convenir à la Cappadoce, qui ne passa jamais pour une isle, ils se sont imaginez, tantôt que l'isle de Caphtor étoit l'isle de Cypre, sur ce que le mot Hebreu *Caphthor* signifie, disent-ils, une pomme, qu'on nomme en Latin, *malus cyprius*; tantôt que c'étoit l'isle de Crete, ou Candie, fondez sur un endroit d'Ezechiel au ch. 25. v. 16. où Dieu dit: *Extendam manum meam super Palæstinos, & excidam Chretehim, & perdam reliquias littoris maris*: & sur un autre de Sophonie au ch. 2. v. 5. que nous avons cité ci-dessus, où il est parlé des Philistins: *Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum*: car il y a dans l'Hebreu, גוי כרתים *gens Chretehim*. Mais pour ne rien dire de la premiere opinion, dont les Auteurs mêmes ont reconnu la foiblesse, la raison qu'on allegue pour la seconde n'étant appuyée que sur la ressemblance de *Crete* & de *Cherethim*, la trop grande distance des lieux en affoiblit beaucoup la force. Quelle apparence, je vous prie, que du tems d'Abraham, où les Provinces voisines de la Mesopotamie commençoient à peine à se remplir d'habitans, il y eût déja dans l'isle de Crete, ou même dans celle de Cypre, des Colonies d'Egyptiens assez nombreuses pour en renvoyer d'autres peupler la Palestine, même dans les parties voisines de l'Egypte.

Févier 1714.

Ces Sçavans hommes ne se souvenoient pas apparemment, qu'à la partie meridionale de la Tribu de Juda & de Simeon, laquelle avoisinoit le païs des Philistins, où étoit l'ancienne Gerare; proche de Gaza, habitoit un petit peuple qu'on nommoit כרתים *Cherethim*, *Cherethéens*, duquel il est fait mention au 1. l. des Rois ch. 30. v. 24. où un jeune Egyptien de la troupe des Amalecites qui avoient brûlé *Siceleg*, dit à David : *Siquidem nos erupimus ad terram Australem Cherethi, & contra Judam ad Australem plagam Chabeb, & Siceleg incendimus igni.* Après un texte si formel de l'Ecriture, il paroît inutile de chercher si loin la nation des *Cherethim*, qui faisoit partie de la Philistine.

Pour résoudre donc la difficulté que je me suis proposée touchant l'origine des Philistins, comme ils descendoient incontestablement de Mesraim, pere de tous les peuples qui ont habité l'Egypte & les païs circonvoisins, il est très-vraisemblable, suivant la tradition de cette nation rapportée par Herodote, qu'ils venoient directement de la partie d'Egypte qui côtoyoit la mer rouge, que cette côte occidentale de la mer rouge étoit la region des Caphthorim, dans laquelle fut bâtie dans la suite des tems sous Ptolomée Philadelphe la ville de Berenice, assez fameuse pour son espece de port, ou plûtôt,

pour sa rade, & qu'ils avoient quitté ce poste pour aller se loger ailleurs, pour des raisons que nous ignorons aujourd'hui, ou peut être même à cause de l'incommodité du terrein, dont les habitans n'ayant point d'autres demeures que des cavernes, furent dans la suite nommez Trogodytes par les Grecs. Diodore de Sicile, dans son 3e. livre page 122. dit qu'ils étoient circoncis comme les Egyptiens, pour nous donner à entendre qu'ils étoient de la même nation, qui avoit appris cet usage des Israëlites durant le long sejour que ceux-ci firent en Egypte. Quoi qu'il en soit, une si triste habitation nous donne à entendre à quel titre l'Ecriture au ch. 9. d'Amos, compare la sortie des Philistins de *Caphthor* pour aller s'établir dans un fort bon païs où ils amassoient des richesses infinies, à celle des Israëlites de l'Egypte : *Numquid non Israël ascendere feci de terrâ Ægypti, & Palæstinos de Cappadocia*, (ou plûtôt *de Caphthor*) *& Syras de Cyrene ?* Où je remarquerai en passant, que cette Cyrene n'est point celle de la Pentapole, comme il semble que S. Jerôme l'a crû, car elle n'existoit point encore ; mais une province de la Medie, que l'Hebreu nomme absolument *Cir*, ou *Car*, מקיר, où couloit le fleuve Cyrus, & où ceux de Damas furent ramenez par le Roi d'Assyrie Salmanazar. Car je n'oserois dire que ce fût la Cirrhestique, pro-

vince de la Comagene, ſurtout s'il eſt vrai ce que dit Procope, que la ville de Cyr dont Theodoret fut Evêque, & qui en étoit la capitale, fut bâtie au tems de Cyrus Roi de Perſe, par les Juifs qui revenoient de leur captivité, & qui lui donnerent le nom de leur bienfacteur. Mais revenons à nôtre ſujet, & finiſſons.

Que ſi on allegue que ſelon l'Ecriture au ch. 47. de Jeremie Caphthor étoit une Iſle, *Reliquias inſulæ Caphthor*, à cela il eſt aiſé de répondre, que ſelon les plus doctes Commentateurs de la Bible, le mot Hebreu אי qu'on a traduit en Grec par νῆσος, & en Latin par *inſula*, ſignifie toute ſorte de païs ſitué le long de la mer, ſoit qu'il fût tout environné d'eau, ſoit qu'il ne fût arroſé de la mer que d'un côté. Et en effet la côte de la Mediterranée, qu'habitoient les Philiſtins, eſt appellée אי *Iſle* au ch. 20. d'Iſaïe v. 6. *Dixit habitator inſulæ hujus.* Car les plus ſçavans Interpretes reconnoiſſent, que c'eſt des Philiſtins que le Prophete parle : ce qui paroît hors de doute. Outre que ſi on s'opiniâtroit de vouloir qu'Iſaïe eût entendu la Judée, le mot אי auroit toujours la même ſignification ; la Judée n'étant bordée de la mer que par le côté des Philiſtins. Ainſi quand au ch. 10. de la Geneſe v. 5. il eſt dit des peuplades des enfans de Japhet : *Ab his diviſæ ſunt inſulæ gentium in*

regionibus suis, unusquisque secundùm linguam suam, & familias suas in nationibus suis, le mot pluriel איים *insulæ*, ne signifie autre chose que les regions de delà la mer, & surtout celles de l'Asie & de la Grece. C'est aussi en ce sens qu'on prend ces endroits d'Isaïe ch. 41. v. 1. *Taceant ad me insulæ, & gentes mutent fortitudinem.* au ch. 49. v. 1. *Audite insulæ, & attendite populi de longe*, & autres semblables. D'où je conclus, que le païs de Caphthor étant une region maritime des dépendances de l'Egypte, il doit avoir été situé sur la côte de la mer Rouge, d'où les Phéniciens disoient être venus dans la Palestine.

ARTICLE XXVI.

REFLEXIONS SUR LE SYSTEME DE la trituration, par Monsieur Bertrand Medecin à Marseille.

LE systeme de la trituration, qui vient d'être renouvellé dans le sçavant traité de la digestion & des maladies de l'estomac, est si bien établi, qu'il est difficile de l'ébranler. Ses principes sont simples & naturels; le livre qui l'explique est écrit avec beaucoup d'art & de politesse; les raisons qu'on y apporte sont spécieuses, les preuves plausibles, & capables de surprendre le Lecteur le plus attentif. Aussi

les reflexions que je propose, sont moins des objections contre ce systeme, que des propositions de paix & d'accommodement, entre son Auteur, & les partisans de la fermentation.

Il paroît d'abord que l'Auteur de ce systeme, malgré son attention à ne suivre que les loix de la nature, est tombé dans le même excès que ceux qu'il attaque : c'est à dire, qu'au lieu que ceux-ci ont tout donné aux liquides & à leur mouvement, celui-là rapporte tout aux solides & à leur ressort. Mais ne pourroit-on point rapprocher ces deux partis, & trouver entre ces deux extremitez un juste milieu, qui fût veritablement de la nature, dont ils s'éloignent tous également, pendant qu'ils se flatent le plus d'en approcher ? Car enfin, si tout est vaisseau dans le corps humain, tout y est aussi liqueur : le mouvement des uns & des autres est également sensible. Si les tuyaux ne peuvent se mouvoir que vers leur partie cave, & par conséquent contre la liqueur qu'ils contiennent, la liqueur ne peut aussi se mouvoir sans heurter contre les parois des vaisseaux, sur tout dans ceux qui vont en retrécissant. Voilà donc les solides & les liquides en part égale dans l'œconomie animale. Il resteroit à examiner qui est celui qui donne le branle, & la premiere impression à l'autre, & lequel des deux a le plus de force.

Février 1714.

Celui qui a le mieux suivi les progrès de la generation, * n'a pas osé décider lequel, du cœur, ou du sang, est formé le premier, ni par conséquent lequel des deux donne la premiere impression à l'autre. Cependant s'il est encore permis de conjecturer après un si grand Maître, il semble que les solides ne pouvant se mettre en mouvement d'eux mêmes, ils doivent le recevoir de quelque autre corps. Or en est-il d'autre à qui nous puissions l'attribüer, qu'une liqueur subtile, qui par le mouvement qu'elle communique aux parties du germe, commence l'ouvrage de la generation? Mais cette vapeur subtile agit-elle sur les membranes, ou sur les humeurs qu'elles contiennent? Il est indifferent pour la décision que nous cherchons, qu'elle ébranle l'un ou l'autre le premier: si c'est les humeurs, c'est donc elles qui donnent le premier branle aux solides: si c'est ceux-ci, il reste à demander qu'est-ce qui perpetuë en eux ce premier mouvement. Car lors qu'une fois ils se seront remis par leur ressort dans l'état naturel, d'où le premier mouvement les auroit tirez, ils doivent perseverer dans cet état, jusqu'à ce qu'un autre corps vienne les ébranler de nouveau. Or la vapeur subtile, qui a causé le premier ébranlement, est, ou dissipée, ou fixée, ou per-

* *Malpigi.*

dant autant de sa force qu'elle en a communiqué. Qu'est ce donc qui peut renouveller cet ébranlement des solides, si ce n'est la liqueur qu'ils contiennent, qu'ils ont poussée eux-mêmes, & qui agissant à son tour sur eux entretient leur mouvement? Les solides, & les liquides, sont donc en action reciproque l'un contre l'autre; ceux-ci n'ont donc pas une action purement passive à l'égard des premiers. Il est donc raisonnable de croire, que puisqu'ils commencent la vie de l'animal par une communication mutuelle de leur mouvement, ils l'entretiennent aussi de la même maniere.

Pour la seconde question, il y a longtems qu'un celebre Auteur * l'a décidée en faveur des solides, & que sans en venir à un calcul géometrique, qu'il croit impraticable dans cette matiere, il a démontré par les effets, que la force des solides est supérieure à celle des liquides. Quelque fortes que soient ses raisons, il se presente encore des doutes là dessus: l'action des fluides & le ressort des solides n'étant qu'une impression de mouvement, on ne peut en mesurer la force que par celle du corps qui la communique, & par la grosseur de celui qui la reçoit. Or si on veut regarder le cœur comme la rouë maitresse de la machine, & la premiere cause du mouve-

* *Baglivi.*

ment de toutes les parties, il eſt certain qu'il agit plus fortement & plus immédiatement ſur les liqueurs, que ſur les vaiſſeaux : & même quand l'impreſſion mouvante de la force du corps ſeroit égale ſur les deux parties, l'impulſion que reçoivent les liquides ſeroit toujours plus violente ; parcequ'ils lui oppoſent moins de réſiſtance, & que contenus dans des vaiſſeaux differens, qui ont communication enſemble, ils ſont dans un équilibre, d'où la moindre force peut les tirer.

Dira-t'on que les ſolides agiſſant par toute leur longueur, & par conſéquent par une ſeule détermination, font une impreſſion plus forte que les liquides, dont chaque partie ayant ſa détermination de mouvement particuliere, agit ſéparément & avec moins de force ? Mais s'il eſt vrai, comme on n'en ſçauroit douter, que les liqueurs ne peſent que par leur hauteur, on concevra aiſément que les colonnes de ſang agiront ſur les parois des vaiſſeaux de toute leur hauteur, qui étant toujours proportionnée & égale à celle des tuyaux, rend leur force à peu près égale, par rapport à leur maſſe & à leur volume. De plus, l'action des fibres n'eſt pas moins partagée que celle du ſang; car comme elles ne pouſſent la liqueur que par la contraction des circulaires, & que celles-ci ne ſe contractent que ſucceſ-

ſivement , leur action doit être d'autant plus foible, qu'elle eſt plus diviſée.

Oppoſera-t'on encore, que les ſolides ne tirent pas toute leur force de l'impulſion qu'ils reçoivent, que leur reſſort naturel eſt une ſeconde impreſſion auſſi forte que la premiere, & que ces deux forces unies doivent les rendre ſupérieurs aux liquides? Je conviens que la force des ſolides ſe trouve beaucoup augmentée par celle de leur reſſort, mais n'y a-t'il point dans nos humeurs quelque mouvement qui réponde à la force élaſtique & aux oſcillations des vaiſſeaux? Eſt-ce que le mouvement de liquide, & l'équilibre où elles ſont, n'augmente pas la force de l'impreſſion qu'elles reçoivent, & par conſéquent de celle qu'elles font à leur tour ſur les ſolides? Et ſi cela ne ſuffit pas, ne comptera-t'on pour rien le mouvement de fermentation qui les agite? Mais que dis-je? L'Auteur du nouveau ſyſteme frémit au ſeul mot de ferment & de fermentation; il faut donc les rejetter avec lui, de peur de le révolter.

Je conviens donc, que le ſyſteme des fermens eſt plus ingénieux que ſolide; que la fermentation, telle que l'établiſſent ſes principaux fauteurs, eſt difficile à concevoir, & à concilier avec l'état du ſang en ſanté & en maladie, avec ſa circulation, avec ſes principes; mais auſſi ſi l'on trouvoit dans le ſang un mouvement inteſtin

qui ne ſuppoſât pas d'autres principes que ceux que cet Auteur lui donne, qui bien loin d'être incompatible avec la circulation, en fût une ſuite naturelle, ne pourroit on pas ſe flater qu'il voulût bien l'admettre, & fonder là deſſus l'accord & la réünion des deux parties ? C'eſt ce que je vais tâcher de démontrer.

Toutes les raiſons que cet Auteur oppoſe contre la fermentation ne regardent que ſes differentes eſpeces ; car eſt-il neceſſaire pour une fermentation que la liqueur ait de l'acide & des eſprits ardens, que ſon mouvement ſoit tumultueux, qu'elle ſe faſſe dans un lieu ſpatieux, à l'aide de l'air, qu'elle ſerve à dépurer la liqueur, qu'elle produiſe des eſprits ardens, ou vineux &c ? Ce ſont là des proprietez & des conditions des fermentations particulieres ; mais ne pourroit-il point y en avoir une dans le ſang qui n'eût aucune de ces proprietez ? Que faut-il donc préciſément pour une fermentation ? Il faut un corps, ou une liqueur, qui ne ſoit pas homogene, qui ſoit compoſée de differens principes ; que leur arrangement ſoit tel, qu'ils ne donnent entrée qu'à la ſeule matiere du premier élement ; que ſes parties ſe meuvent d'un mouvement troublé, & irrégulier ; enfin, que ce mouvement produiſe quelque alteration ou changement dans le mixte. Une telle fermentation n'a pas beſoin de ferment, ni pour com-

mencer, ni pour se perpétuer ; elle ne demande aucune des conditions marquées par l'Auteur, & la circulation de la liqueur, même dans un tuyau étroit, la favorise plûtôt qu'elle ne l'empêche. Il reste à prouver qu'il y a dans le sang tout ce qu'il faut pour exciter une fermentation de cette nature, & qu'elle est, pour ainsi dire, l'effet de la circulation.

Qu'il y ait une fermentation dans le sang, quelle qu'elle soit, on en est convaincu par sa chaleur, qui ne peut être l'effet des mouvemens de liquide, de circulation & de trituration. On conviendra facilement des deux premiers, & pour le troisiéme on le laisse décider à l'experience. Il n'y a que le frottement des solides l'un contre l'autre, & un mouvement troublé dans les liquides, qui puissent exciter la chaleur. C'est donc celui-ci qui fait la chaleur du sang ; mais c'est sa composition qui le rend susceptible de la fermentation. Il est bien difficile de croire, avec l'illustre Auteur du nouveau systeme, que le sang soit une liqueur simple & homogene. On ne doit, ce me semble, appeller homogenes que les corps, qui exempts du mêlange de differens principes, ne souffrent jamais aucune alteration, comme l'eau & la terre. Or le sang est-il de cette nature? Etablissons sa composition sur les principes du broyement, & *pour ne pas confondre les productions du*

feu avec celles de la nature, ne lui donnons que les principes que nôtre Auteur lui donne.

Premierement, il y a dans le ſang, ſelon lui, la partie rouge, & la blanche: celle-ci eſt composée de la ſérosité, & d'un ſuc fibreux, mollaſſe, glaireux, qui s'allonge & ſe dilate aiſément; nous n'avons garde de donner le nom de ſoufre à ce feu viſqueux & gluant; quoique la raiſon pour laquelle l'Auteur le lui refuſe, ne nous paroiſſe pas tout à fait déciſive, puiſqu'il n'eſt pas impoſſible que les ſoufres dilayez nagent dans la ſéroſité qui les détrempe; mais ſans nous mettre en peine du nom, il nous ſuffit que ce ſuc glüant ait toutes les proprietez du ſoufre. Pour la partie rouge, l'Auteur n'en détermine pas la nature, il ne la déſigne, cette partie, que par le nom d'une poudre rouge: quoi qu'elle ſoit, nous pouvons conclure qu'elle eſt differente de la ſéroſité & du ſuc moëlleux. Voilà donc déja trois differens principes dans le ſang, tâchons d'en découvrir un quatriéme, ſans ſortir des bornes de la trituration.

Suivant ce ſyſteme il y a dans le ſang des ſels primitifs, qui étant rapprochez forment les ſels ſecondaires & compoſez. Mais ils ne peuvent ſe rapprocher, ajoute-t'on, tant que le ſang circule, ils ne peuvent donc former aucun ſel compoſé pendant la vie de l'animal. Pour ne pas en-

trer dans une discussion inutile, examinons premierement s'il se forme des sels composez dans le sang, pendant qu'il circule, & que l'animal vit; car si nous y découvrons des concrétions salines, la question de leur possibilité se trouve toute décidée. Mais faut-il les aller chercher bien loin, ces sels secondaires? Ne se montrent-ils pas tous les jours dans les sueurs & dans les urines? Pouvons nous douter qu'ils ne soient formez dans le sang? On nous l'avoüera, mais on nous dira en même tems qu'ils n'y font que passer, & qu'ils ne s'y arrêtent pas. Une telle réponse semble démentir les promesses magnifiques qu'on nous a faites, de ne rien proposer en faveur de la trituration, qui ne soit conforme aux loix de la nature. Est ce que tout le sang passe en même tems par les reins, ou ces sels composez ne se formeroient-ils que dans les arteres émulgentes, pour être à portée d'être chassez dehors d'abord aprés leur concrétion?

Il y a donc dans le sang des sels composez, qu'on peut regarder comme des sels fixes; je fais abstraction de l'acide & de l'alkali, pour ne pas multiplier les questions: mais de quelque nature qu'ils soient, il me suffit qu'ils entrent avec les autres principes dans la composition du sang, & qu'ils le rendent capable de fermentation, pour laquelle il faut encore

un mouvement troublé & irrégulier des parties intestines. Examinons à present si ce mouvement est dans le sang, ou s'il est une suite de sa circulation.

Il est constant en Physique, qu'un corps entrainé par une liqueur doit se mouvoir en ligne droite, si le mouvement de la liqueur est uniforme; mais s'il ne l'est pas, il doit se mouvoir autour de son centre; parce qu'étant poussé plus fort du côté que l'eau se meut plus vîte, il est obligé d'avancer plus en ce sens qu'en l'autre, ce qui lui fait prendre un mouvement circulaire. La même chose arrive, si ce corps rencontre quelque obstacle qui divertisse son mouvement. Or tout cela se trouve dans le sang, poussé par le cœur & par les vibrations des arteres, son mouvement ne sçauroit être uniforme, son cours doit être plus rapide vers le milieu de l'artere, que le long de ses parois, dont les petits corps qui flottent dans sa serosité, sont obligez de prendre un mouvement circulaire. Ajoutez à cela la rencontre des parois dans les arteres, celle des valvules dans les veines, & dans les unes & les autres les fréquens détours des angles & des courbeures, tous obstacles capables de changer la détermination de la liqueur, & du corps qu'elle entraîne. Mais si ces petits corps que le sang charrie se meuvent chacun autour de son centre, il n'en peut résulter qu'un mouvement troublé & irré-

 gulier

gulier dans toute la masse, & le sang ne sçauroit être qu'un tourbillon & une espece de torrent.

On pourroit encore expliquer ce mouvement irrégulier du sang d'une autre maniere; mais toujours selon les principes de la trituration. La partie visqueuse du sang ne peut être battuë par les fibres des tuyaux, qu'elle ne se replie en elle même; car puisqu'elle s'allonge & se dilate aisément, elle peut être aussi comprimée, & comme cette compression se fait de tout côté, & en different sens, il doit s'y former divers pelotons, dans lesquels quelques-uns des autres principes resteront embarrassez. Or la matiere fibreuse de ces pelotons faisant effort pour s'allonger, ou par son propre ressort, ou par les efforts du sel volatil, qui cherche à s'échapper, & repoussée par les autres pelotons qui font le même effort, ils doivent tous prendre un mouvement circulaire en forme de tourbillon. Ne seroient-ce point là ces globules, qu'un Anatomiste éclairé a vû dans le sang se mouvoir en rond?

Tout ce qu'on a remarqué jusqu'ici ne regarde que l'état de la santé, ajoutons quelque chose sur la maladie. Toute la théorie du nouveau systeme pour la production des maladies, ne roule presque que sur ce principe, que le sang augmenté dans son volume, ou devenu plus épais, oppose une plus forte résistance aux tuyaux,

redouble par là leurs vibrations, les rend plus fortes & plus fréquentes. Mais je doute que tout le monde convienne de ce principe, la résistance que trouve un corps qui se meut, n'augmente jamais son mouvement; car, ou le corps qu'il rencontre est mort, & alors bien loin d'irriter le mouvement de l'autre, il l'amortit, ou il est solide, & alors le corps qui se meut, ne perd veritablement rien de son mouvement, mais aussi il ne l'augmente pas. De plus, qui voudra se persuader que le sang puisse prendre une solidité capable d'une telle résistance? Aussi cette explication forcée des causes des maladies a jetté l'Auteur dans une espece de cercle, car suivant lui, l'épaississement du sang fait redoubler le ressort & les vibrations des arteres; mais *son épaississement*, dit il, *ne vient pas de lui, il est sous le joug, il roule sous des loix étrangeres*; & ces loix sont apparemment celles des solides. Voilà donc deux causes qui se supposent l'une & l'autre. En effet, si les solides étoient les seules causes des maladies, & que les humeurs n'y entrassent que par leur volume & leur résistance, les saignées & les remedes externes, propres à relâcher, ou à fortifier les parties, suffiroient pour guérir tous nos maux, & nôtre méthode rentreroit bientôt dans celle des anciens méthodiques; mais l'experience journaliere ne montre que trop la foiblesse de ces se-

cours, & la neceſſité de ceux qui corrigent les autres vices des humeurs.

Le dérangement des vibrations des vaiſſeaux s'explique beaucoup mieux par l'action reciproque de l'humeur qu'ils contiennent ; car le ſang ne peut pas augmenter, que ſon action ne renforce ; de même, s'il ne ſe dépure pas de ces ſels compoſez que les urines & la tranſpiration entraînent, ſa force & ſon mouvement doivent redoubler, comme le courant d'une riviere devient plus rapide par les corps ſolides qu'elle charrie. Il eſt donc probable que la vie de l'homme dépend de l'action reciproque des ſolides & des liquides, que l'équilibre de ces deux mouvemens fait la ſanté, ou la maladie, s'il eſt troublé par l'un ou par l'autre, & que pour rétablir cet équilibre, il ne faut pas moins avoir égard aux fougues & aux mouvemens des humeurs, qu'aux vibrations dereglées des vaiſſeaux.

Ce ſont là les propoſitions de paix que j'avois à faire ; elles devroient être écoutées d'autant plus favorablement, qu'elles ſont fondées ſur les principes des deux ſyſtemes, dont j'ai tâché de ménager les interêts, autant que les loix de la nature & de la Phiſique me l'ont permis. C'eſt là, ce me ſemble, l'uſage que l'on doit faire des differens ſyſtemes, peut être qu'en prenant ainſi un peu de chacun, on pourroit à la fin en former un qui ſeroit celui

de la nature. Les Auteurs des nouveaux ſyſtemes ne doivent pas s'attendre à les voir adopter en entier : contens de contribuer de quelque choſe à la perfection des Sciences, ils doivent faire un genereux ſacrifice de tout le reſte, qui ne peut pas être rapporté à une fin ſi noble.

ARTICLE XXVII.

QUÆSTIO MEDICA, PROPOSITA ab Ill. ac Nob. D. D. Joanne Baptiſta Gaſtaldy &c. C'eſt à dire, *Queſtion de Medecine, propoſée par Mr. Gaſtaldy Conſeiller & Medecin Ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur Aggregé & Premier Profeſſeur en la Faculté d'Avignon, ſoutenuë par Mr. Joſeph Bertrand Licentié en Medecine, le 7*e. *d'Août* 1713. Si la coction, ou la digeſtion des alimens, ſe fait par le moyen de la digeſtion, ou de la trituration ? *A Avignon, chez Jean de Lorme Imprimeur de Monſeigneur le Vice-Legat*, 1713. *Brochure in douze, de 45 pages.*

CE n'eſt pas offrir à nos Lecteurs un nouveau ſujet, de leur parler de la digeſtion des alimens : ſçavoir, ſi elle ſe fait par le moyen de la fermentation, ou ſeulement parce qu'ils ſont broyez, ce qui s'appelle trituration ? Comme la queſtion eſt devenuë celebre, on a eû depuis quel-

que tems plusieurs occasions d'en parler dans ces Memoires. Ce qu'en dit Mr. Gastaldy merite encore d'y avoir place, & d'autant plus qu'il s'explique avec précision.

Il met pour principe, que la nature est simple & uniforme dans ses opérations ; & que par conséquent la Medecine appliquée à l'imiter & à l'aider, *naturæ imitatrix & adjutrix*, doit éviter les systemes multipliez & embarrassez, pour s'arrêter à un seul & aisé : & sur ce principe, après avoir examiné les deux sentimens opposez, il en porte son jugement,

Celui de la fermentation est le plus commun, & n'a été abandonné que par quelques récens, à qui il a plû de renouveller l'opinion d'Erasistrate touchant la trituration.

La premiere coction, ou digestion des alimens, se fait dans la bouche, où moulus par les dents & pénetrez par la salive, ils commencent déja à changer de nature, & sont réduits en une espece de bouillie. Environ trois heures après qu'ils sont descendus dans l'estomac, c'est une boüillie plus déliée & d'une couleur blanchâtre. Enfin, dans le duodenum le mélange de la bile & du suc pancréatique leur cause une fermentation considerable, qui achevé la digestion, & met les parties du chyle en état d'être séparées des plus grossieres & excrementeuses.

La digestion commence donc & finit par deux fermentations ; l'une dans la bouche à l'aide de la salive, en laquelle il y a beaucoup de sel, avec un peu de souffre & quelques parties spiritueuses ; l'autre dans le duodenum. Où est l'unifotmité que la nature observe, si dans l'estomac elle employe un autre moyen que la fermentation ? Il y a à considerer, qu'en vain les dents se fatigueroient à broyer les alimens, & qu'ils ne leur feroient pas changer de nature, sans le secours de la salive : ce qui marque une veritable fermentation.

De plus, l'estomac est formé de trois membranes, l'interieure est charnuë ; celle du milieu musculeuse & composée de fibres, partie étenduës selon sa longueur, partie circulaires ; l'extérieure nerveuse. La premiere est ridée, c'est un tissu de veines, d'arteres & de nerfs, semé de glandes qui répandent une liqueur qui a quelque rapport à la salive. Voilà donc un principe de fermentation, lequel est encore aidé par les restes des alimens précedens & demeurez dans les rides de l'estomac, par la chaleur des parties voisines, par le pressement des muscles du diaphragme & de l'abdomen, & par le resserrement propre de l'estomac.

Les défenseurs de la trituration demandent trois choses pour operer la digestion : une liqueur pour arroser les alimens, &

c'eſt la ſalive & le ſuc de l'eſtomac : un vaſe, & c'eſt l'eſtomac même : une force mouvante pour broyer, & ils croyent la trouver dans les muſcles de l'eſtomac, dans ceux du diaphragme & de l'abdomen, & ils la font monter juſqu'à faire équilibre avec 261186 livres peſant. A quoi ils ajoutent tous les muſcles du corps, qui concourent, diſent-ils, à produire le même effet. Et ſelon eux la bonne ou mauvaiſe diſpoſition de nos corps dépend uniquement des parties ſolides, par le mouvement de vibration qu'elles impriment aux parties liquides. Dans la machine du corps de l'animal ils comparent le cerveau à l'arbre du preſſoir, le cœur au piſton, les poumons aux ſoufflets, la bouche à la meule & aux pilons, l'eſtomac au preſſoir, les boyaux au réſervoir, ou à la cuve. Comparaiſon ingénieuſe !

Ils apportent encore pour preuve de leur opinion, qu'il s'eſt trouvé dans l'eſtomac des clous & des aiguilles, ſans que cette matiere fût entamée, mais elle étoit liſſée & polie : marque d'un frottement & d'une trituration.

Mr. Gaſtaldy ſe déclare pour la fermentation. On a vû ſes raiſons fondées principalement ſur l'uniformité des actions de la nature. Il ajoute l'obſervation de Mr. Vieuſſens, que les hydropiques ne laiſſent pas de digerer, quoique les fibres de leur eſtomac, de même que toutes

les autres de leur corps, ſoient extrêmement relâchées par l'abondance d'humeur.

Prétendre, dit-il, que la ſalive ne ſert qu'à humecter les alimens, c'eſt ſe tromper. Car les differentes parties dont elle eſt compoſée, montrent qu'elle eſt deſtinée à un autre uſage, à ſçavoir, à diſſoudre. Certainement un flux de ſalive humecte davantage; mais parceque la pituite prédomine, bien loin d'aider, il nuit à la digeſtion. D'ailleurs, ce total & prompt changement de nature qui arrive aux alimens, ne ſçauroit être l'effet que de la fermentation, qui ſe fait même ſentir par les rots, tandis qu'elle ſe fait.

Il eſt fort éloigné de croire les défenſeurs de la trituration ſur la force prodigieuſe qu'ils y employent: il leur oppoſe Mr. Aſtruc, qui a démontré par le calcul géometrique, que celle de l'eſtomac n'eſt égale qu'à trois onces, & celle de l'abdomen à quatre livres. Et quand les fibres allongées ne ſeroient pas compriſes en ce calcul, c'eſt peu de choſe, d'autant qu'elles ne ſervent pas, & qu'elles ſervent ſeulement à allonger, ou à raccourcir l'eſtomac.

Ce n'eſt encore rien d'avoir trouvé du fer & des aiguilles dans l'eſtomac, puiſqu'il eſt notoire que tout diſſolvant ne diſſout pas tous les corps.

Enfin, dans les oiſeaux qui ſe nourriſ-

ſent de grain, la fermentation eſt manifeſte; premierement dans le jabot, où le grain ſe prépare à la digeſtion par une liqueur ſemblable à la ſalive, & puis dans le geſier, où la digeſtion s'acheve par un diſſolvant qu'y verſe une glande conglomerée. Cela eſt encore plus évident dans les animaux qui ruminent, & qui ont comme quatre eſtomacs. Les deux premiers, quoique faits d'une membrane nerveuſe, cauſent peu de changement à la nourriture, manque de ferment, ou de diſſolvant: elle revient donc pour être remâchée, & ce n'eſt que dans le quatriéme qu'elle eſt bien digerée, à cauſe qu'une glande conglomerée y verſe un diſſolvant.

Après ces raiſons de Mr. Gaſtaldy ſera-t'il permis d'ajouter, que dans le ſyſteme de la trituration il paroît impoſſible d'expliquer pourquoi de certaines choſes faciles à broyer, par exemple, des choux-fleurs, ne peuvent ſe digerer en certains eſtomacs, qui digerent ſans peine des alimens aſſez durs, comme le bœuf & le mouton; au lieu que la diverſité des diſſolvans eſt une explication naturelle & aiſée? D'ailleurs, il ne s'agit pas ſeulement de réduire les alimens en une pâte, & de les faire couler, mais de leur faire changer de nature; ce qui ne ſemble pouvoir être attribué qu'à la fermentation. Mr. Gaſtaldy a remarqué, que quelques

Auteurs prétendoient que c'est une putréfaction ; mais putréfaction, ou fermentation, est à peu près la même chose, c'est ne differer que dans la maniere de s'exprimer.

ARTICLE XXVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'HAMBOURG.

Monsieur Edzard, George Eliezer, a traduit en Latin les traitez du Talmud intitulez *Berachot*, qui expliquent la pratique des prieres & des benedictions. Le même Auteur fit imprimer en 1705. *une version du traité de l'Idolatrie.* L'un & l'autre ouvrage est *in* 4°.

Mr. Esmark Augustin prétend qu'avant que d'en venir à une réünion des Lutheriens & des Calvinistes, il faut que les derniers levent trente six obstacles, qui empêchent les Lutheriens de les recevoir dans leur Communion, il leur seroit plus aisé de s'unir à l'Eglise Catholique, Lutheriens & Calvinistes.

Augustini Esmarkii xxxvi. obstacula unionis quæ Calviniani Doctores removere tenentur.

DE TUBINGE.

Mr. Pfaffius continüe *ses disputes sur S. Matthieu.* Elles produiront un Commentaire sur cet Evangeliste. Mr. Pfaffius marque avec soin les endroits paralleles de l'Ecriture, c'est ce qui merite attention dans ses notes. Il décide avec les Théologiens de sa Communion, qu'une femme peut faire des aumônes sans en parler à son mari : ni les Casuistes Catholiques, ni les Jurisconsultes, n'approuvent pas cette décision.

Mr. Jœger a publié *des theses fort travaillées contre les Sociniens.*

Mr. Hiller a donné une *explication du septiéme chapitre des Cantiques*, où il tâche de prouver que *dudaim*, ce fruit qu'on connoît si peu, & sur lequel à peine deux Interpretes sont d'accord, n'est autre chose que *des cerises.*

D'AUSBOURG.

Mr. Ertt a mis en vers un abregé de la Théologie morale.

Michaelis Ertt Poeta Theologus, seu compendium Theologiæ moralis heroïco carmine exhibitum.

DE FRANCFORT.

André a fait une nouvelle édition de

l'histoire de Mr. de Thou sur l'édition d'Orleans, exemte des retranchemens qu'on a faits dans les Editions suivantes; il y a joint des additions tirées d'un manuscrit de Grotius, d'autres augmentations considerables & des remarques. Les Protestans ont toûjours estimé & vanté cette histoire, le stile en est beau, & formé sur celui de Tite-Live; mais Mr. de Thou n'a pas toûjours écrit sur de bons mémoires, son penchant pour les Calvinistes l'a séduit; il est visible qu'il a souvent copié Renier de la Planche, le plus emporté des Ecrivains séditieux du parti heretique. D'ailleurs, s'il a sçû copier le stile des Historiens du siécle d'Auguste, il n'a pû attraper leur maniere de narrer & d'enchaîner les faits; il y a peu d'ordre dans son ouvrage, nulle liaison, & l'on est fatigué des éloges qu'il y mêle à tout propos d'Ecrivains obscurs & peu dignes d'y avoir place. Il possedoit le talent de faire un éloge court, un portrait bien marqué, il ne devoit pas profaner ce talent. Un autre défaut, qu'on a eû raison de lui reprocher, c'est qu'il a rendu les noms propres inintelligibles, par l'affectation de les rendre Latins.

Jacobi Augusti Tuani historia juxta exemplar incorruptum Aurelianense, accessere Hugonis Grotii additamenta cum notis perpetuis & augmento memorabili, in folio 3. tom. impensis Joh. Philippi Andreæ.

Mr. Gerber, Medecin des Etats de Carniole, a pris un soin que tous les Medecins devroient prendre. Il a étudié les changemens de l'air & les effets que ces changemens ont produits dans les corps : il a donné cinq années de ses observations.

Marci Gerberi Ph. & Med. Doctoris Inclytorum Carniolia Statuum Physici & Medici ordinarii chronologia medico-practica, exactam temporum, aura, tempestatum & humanorum corporum, inde ortarum alterationum, descriptionem, cum suis historiis medicis, causis, & curationibus, potissimùm ad Modernorum mentem adumbratam continens, in quinque annos distincta, cum rerum & verborum indice accuratissimo, nec non appendice de moderno pecorum interitu, in 4°. Francofurti ad mœnum, apud Joannem Adolphum Stok.

D'ITALIE, DE BERGAME.

Le R. P. Jean Paul Mazzuchelli, de la Congregation des Somasques, Auteur de la sçavante & élegante dissertation intitulée, *Mediolanum secunda Roma*, qu'il a publiée sous le nom de Justo viscomti contre le Docteur Gatti, continuë de battre rudement ce pauvre Docteur, qui n'est pas de sa force. La seconde dissertation du Pere Mazzuchelli est une défense de Bernardin Corio Historien de Milan : *Pro*

Bernardino Corio Mediolanensi historia dissertatio Justi Vice-comitis Bergomi, in 8°.

DE MILAN.

Mr. Joseph Benaglio, Sindic fiscal, a fait imprimer une relation des entrées Ducales : *Relazione historica del magistrato delle Ducali entrate straordinarie nello stato di Milano*, *in folio*. Cette relation est pleine de recherches curieuses.

La vie du saint Prélat, Louis Ruzzini Evêque de Bergame, est du Pere Thomas Ceva Jesuite, connu par tant d'autres ouvrages, elle merite que vous la fassiez connoître en France.

DE BOLOGNE.

Le Pere Bernard Cavalieri Theatin, touché des égaremens de tant de gens d'esprit qui travaillent sans fruit, parcequ'ils travaillent sans méthode, a entrepris de former un homme de Lettres depuis ses premieres études, jusqu'à une science consommée. Son ouvrage est achevé, & paroîtra bientôt.

Le Seigneur Charles Cesar Scaletti, Gentilhomme de Faenza, a voulu communiquer au Public les fruits de son application aux Mathematiques, dans un traité de Mecanique.

Sevola mecanico speculativo practica. in cui si esamina la proporzione che ha la potenza alla resistenza del corpo grave, e la causa per la quale la sodetta potenza si estenda a maggior attivita mediante la machina, opera utile all uso civile e militare. In Bologna, in folio.

DE ROME.

Le Chevalier Massei a écrit en Italien la vie de Saint Pie V.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Suift, un de nos meilleurs Ecrivains, a présenté à Mylord Grand Tresorier le *projet d'une Academie Angloise*, formé sur celui de l'Academie Françoise, dont le but sera de fixer la langue, & de lui donner toute la perfection dont elle est capable. Il n'est point du tout prévenu en faveur de sa langue, quoiquil en possede toutes les finesses : il déclare nettement qu'elle est fort imparfaite, qu'elle viole en plusieurs cas toutes les regles de la Grammaire, & qu'elle se corrompt tous les jours. La licence de la créance & des mœurs a, dit-il, passé jusque dans le langage, il déclame fortement contre la bizarre varieté de l'orthographe & de la prononciation : il conclut ingénieusement, que l'illustre Seigneur à qui il s'addresse

eſt intereſſé à former des Ecrivains qui tranſmettent à la poſterité la plus reculée ſes grandes qualitez, & les ſervices importans qu'il a rendus à ſa patrie, avec tant de ſageſſe, de fermeté & de déſinteresſement. Un ſi beau deſſein n'auroit dû trouver que des approbateurs, il a trouvé des contradicteurs : il a paru une *critique de l'écrit de Mr. Suift*, qui ſe fait lire.

Un Politique a recueïlli en deux volumes *in* 8°. *les traitez manifeſtes, contracts de mariage & autres titres publics, depuis* 1496. *juſqu'à preſent, avec une introduction :* l'ouvrage eſt imprimé chez Baker.

D'HOLLANDE, DE FRANCKER.

Peu de Sçavans ſurpaſſent Mr. Lambert Bos dans la connoiſſance de la langue Grecque. On vient de réïmprimer ſon traité ſur les ellipſes Grecques, il y traite cette matiere difficile à fond, il la réduit à des regles certaines, qui ſerviront à expliquer un grand nombre de paſſages des Auteurs Grecs qu'on déſeſperoit preſque d'entendre.

D'AMSTERDAM.

Les Critiques qui ont tâché d'éclaircir ce qui regarde le culte religieux en traitant des temples, des autels, des ſacrifices, des libations, des vœux, des luſtra-

tions Juifves, payennes, Chrétiennes, ont negligé la partie de ces cultes qui regloit les prieres & la maniere d'adorer. Mr. Broverius de Niedek a travaillé sur cette partie inculte, & il l'a traitée avec beaucoup d'exactitude, dans un *in* 8°. imprimé chez Ostervisk.

Matthæi Broverii de Niedek Jurisconsulti, de populorum veterum ac recentiorum adorationibus dissertatio, in qua preces earumque nomina, differentia, origo, historia, progressus & cerimonia elucidantur, cum figuris æneis.

DE GRONINGUE.

Mr. Menson Alting, Bourgmestre de cette ville, d'une capacité reconnuë, mort ici le second d'Août à l'âge de soixante seize ans, a laissé une *Chronologie sacrée*; & un *Commentaire sur l'Itineraire*, *qu'on appelle la table de Peutinger* : on les imprimera. Ce seront *deux in folio.* Nous avons de lui une excellente description des Païs-Bas, sous le titre de, *Notitia Germania inferioris.*

D'AUTUN.

Mr. Forestier a fait imprimer à Dijon *les vies*, ou plûtôt, les panegyriques *des Saints Patrons d'Autun.* Ils se vendent à Paris chez Robustel.

Fév. 1714.

DE PARIS.

Mr. d'Aubicourt, employé à élever de jeunes Seigneurs, a donné aux maximes les plus ſolides de la morale les agrémens de la poëſie, dans des ſtances régulieres intitulées, *Les préceptes du Sage*, imprimées chez Quillau.

Ballard vend une brochure intitulée, *Moyens certains pour perfectionner toutes les méthodes de plein-chant, & pour leur ſervir de ſupplément, avec la maniere de les noter régulierement.* L'invention eſt ingénieuſe, & elle a l'approbation des maîtres de l'Art.

Barbou vend *un poëme élegiaque du Pere de Montaigu Jeſuite, ſur la maniere d'écrire les lettres.* Le bon goût de l'Auteur paroît dans les préceptes qu'il donne, & ſon génie pour la poëſie, dans la maniere dont il les tourne. Il y a mêlé des fables & des comparaiſons très ingénieuſes. La critique qu'il fait des Auteurs, dont on eſtime les lettres anciennes & modernes, eſt juſte & délicate. Les admirateurs de Voiture ne ſeront pas contens de lui.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1714.

ART. XVI. DIſſertationes duæ Critico-Theologicæ &c. *Deux diſſertations de Critique & de Theologie. La premiere contre les Sociniens & les nouveaux Critiques ſur ces paroles de S. Jean* : Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel. *La ſeconde contre les Juifs ſur la Prophetie d'Iſaïe* : Voila qu'une Vierge concevra & enfantera. *Par Loüis Roger Docteur en Théologie & Doyen de l'Egliſe Patriarchale de Bourges.* Page 193.

ART. XVII. Friderici Erneſti Keſtneri Concion. Aul. Quedlimburg. Vindiciæ novæ &c. *Nouvelle défenſe du paſſage conteſté de la premiere Epitre de S. Jean, chapitre cinquiéme, verſet ſeptiéme, où il eſt parlé des trois témoins qui ſont dans le Ciel, contre Sandius, Courcelles, Meſſieurs*

Simon & le Clerc, & les Religieux Benedictins, par Frideric Ernest Kestner Prédicateur de l'Abbaye Lutherienne de Quedlimbourg. p. 216

Art. XVIII. Thesaurus numismatum modernorum hujus sæculi &c. *Tresor des medailles modernes de ce siècle, ou medailles frapées pour la memoire des évenemens depuis mil sept cens jusqu'à present &c.* p. 221

Art. XIX. *Mélange de Remarques critiques, historiques, Philosophiques, sur les deux dissertations de Mr. Toland, intitulées, l'une,* l'homme sans superstition, *& l'autre,* les antiquitez Judaïques &c. *Par Elie Benoit, Pasteur de l'Eglise Walone de Delf.* p. 237

Art. XX. *Lettre du R. P. Souhaibi à Mr. Ganeau, Libraire à Paris & Imprimeur des Memoires de Trevoux, touchant une nouvelle méthode sûre & aisée de réduire le texte Hebreu de la Bible, soit avec les points voyels, ou sans ces points, en caracteres communs & faciles à former &c.* p. 259

Art. XXI. *Introduction aux vertus Morales & Heroïques, traduite de l'Italien du Sieur Emmanuel Tesoro,*

& dédiée aux Heros du Christianisme, les Chevaliers de Malthe, par le R. P. Thomas Croset Recollet. p. 265
ART. XXII. De laudibus præstantissimi & religiosissimi Cardinalis Josephi Mariæ Thomassii, oratio Joannis Titolivii. *Eloge du très-excellent & très-religieux Joseph Marie Tommassi, par Jean Titolivio.* page 284
ART. XXIII. *Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet &c.* p. 292
ART. XXIV. *De la veneration rendue aux Reliques des Saints, selon l'esprit de l'Eglise, & purgée de toute superstition populaire.* p. 313
ART. XXV. *Suite de la Dissertation touchant les livres de Sanchoniathon & l'origine des Philistins.* p. 323
ART. XXVI. *Reflexions sur le systeme de la trituration, par Monsieur Bertrand Medecin à Marseille.* p. 346
ART. XXVII. Quæstio Medica, proposita ab Ill. ac Nob. DD. Joanne Baptista Gastaldy &c. *Question de Medecine proposée par Mr. Gastaldy Conseiller & Medecin*

ordinaire du Roi très-Chrétien &c. page 360
ART. XXVIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Hambourg. p. 366
De Tubinge. p. 367
D'Ausbourg. ibid.
De Francfort. ibid.
D'Italie, de Bergame. p. 369
De Milan. p. 370
De Bologne. ibid.
De Rome. p. 371
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, de Francker. p. 372
D'Amsterdam. ibid.
De Groningue. p. 373
D'Autun. ibid.
De Paris. p. 374

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	3. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1714.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.

Avec Privilège & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1714.

ARTICLE XXIX.

DE L'ACTION DE DIEU sur les créatures, traité dans lequel on prouve la prémotion physique par le raisonnement, & où l'on examine plusieurs questions qui ont rapport à la nature des esprits & à la grace. Imprimé à Lille, & se vend à Paris, chez François Babuty ruë S. Jacques 1713. *In* 4°. *deux tomes, tome premier pages* 428. *Tome second pages* 444.

L'AUTEUR veut être inconnu, il a raison, mais il ne veut pas qu'on ignore les motifs qui l'ont porté à faire paroître maintenant son ou-

vrage. Il avertit dans sa préface qu'on les devinera sans peine, si l'on fait attention *à la circonstance du tem* *& à la situation des affaires*. Ce n'est pourtant, dit-il, que par obéïssanc qu'il y a travaillé : ce n'est pas as sûrément aux Puissances legitime qu'il a obéï dans cette occasion. Le livres qu'on compose par leur ordr ne s'impriment pas à Amsterdam pour se vendre à Paris, & leurs Auteurs ne sont pas réduits à mandier en Flandres des approbations suspectes pour un livre déja imprimé.

Laissons les motifs de l'Ecrivain, & rendons compte de l'ouvrage; quoique le titre promette qu'on y employera le raisonnement plus que l'autorité, pour défendre le nouveau systême. L'Auteur se défie du succès de sa promesse ; on ne peut prendre contre la raison plus de précautions qu'il en prend, on doit en cela loüer sa prudence, quand on veut contredire les idées les plus claires de la justice & de la bonté de Dieu, établir le destin, renverser les fondemens de la morale, des loix & de la religion, il faut commencer par décrier la raison.

On trouve d'abord un discours préliminaire, où le Théologien inconnu explique fort superficiellement les differens sentimens des heretiques & des Catholiques sur la nature & la necessité de la grace; & où il se déclare défenseur de la grace efficace par elle même. Il revient encore dans ce discours à ses déclamations contre la raison, sous le prétexte spécieux d'écarter les préjugez : il oublie cependant d'en écarter un, qui naît du nom même *de grace efficace par elle même*, Calvin est le premier qui s'en soit servi. On peut expliquer ces mots catholiquement ; mais l'Auteur devoit avoir le soin de le faire. Ce discours préliminaire finit par un plan de l'ouvrage fort abregé, & qui n'en donne qu'une connoissance assez confuse.

Extrait des deux premieres sections.

Le livre est partagé en sept sections. Dans la premiere l'Auteur substituë les principes des nouveaux Philosophes aux principes de l'E-

cole prédéterminante, & pour mieux établir sa grace prédéterminante, il ôte aux créatures tout pouvoir effectif d'agir. Dieu, selon lui, produit tout ce qu'il y a de réel dans les mouvemens des corps & dans les actions des esprits; il est aussi impossible qu'un esprit produise les actes de sa volonté, qu'il est impossible qu'il crée. L'Auteur pourtant effrayé de sa propre doctrine, cherche à la cacher sous des expressions séduisantes, il veut qu'on dise que l'ame agit; mais il s'explique assez qu'elle n'agit seulement, que comme un instrument déterminé à l'impression qu'il reçoit d'ailleurs.

C'est un extrait mêlé de quelques reflexions que nous donnons, & non pas une refutation exacte. Nous ne nous arrêtons pas à faire sentir la fausseté des principes que l'Auteur propose hardiment comme des axiomes & des démonstrations; nous n'opposerons à ses plaisanteries basses & cent fois repetées contre les *entitatules*, que la critique badine, mais solide, qu'un des plus beaux esprits du siécle a faite de l'opinion

ſur laquelle toute cette ſection eſt fondée, *que Dieu fait tout ce qu'il y a de réel dans les mouvemens des corps & les actions des eſprits:* le grand Philoſophe dont nous parlons a dit ingénieuſement, que dans ce ſyſteme *l'univers n'eſt plus qu'un jeu de mario-nettes.*

Nous ferons encore remarquer en paſſant, que toutes les prétenduës démonſtrations de l'Auteur roulent ſur une idée dont un peu de reflexion fait d'abord appercevoir la fauſſeté. Changer un être, le modifier; c'eſt, ſelon nôtre Auteur, l'augmenter, c'eſt créer.

L'Auteur a conſideré dans la premiere ſection nos actions en general, ſelon leur être phyſique: il les conſidere dans la ſeconde ſection, ſelon leur être moral, & c'eſt principalement ſous ce rapport qu'il veut les ſoumettre à l'action de Dieu efficace & prédéterminante. Rendons lui juſtice, jamais l'eſprit n'inventa plus de ſubtilitez pour cacher le foible d'un ſentiment, jamais l'éloquence n'employa tant d'art pour mettre une opinion dans ſon plus

beau jour. Il a ſenti, & il ne diſſimule pas combien ſon ſyſteme paroît contraire à la liberté; il n'a garde d'entrer en éclairciſſement ſur ce point difficile, il gauchit adroitement, il écarte l'objection par une ſimple proteſtation, que les Théologiens au nom deſquels il parle, reconnoiſſent dans l'homme une liberté d'indifference: il n'expliquera pas ſitôt ce qu'il entend par ces mots, c'eſt un myſtere qu'il ne faut développer qu'à des yeux éblouïs. Pour éblouïr ſes Lecteurs, il avance que ſans admettre la grace efficace par elle même, telle qu'il l'entend, on ne peut expliquer comment la perfection de l'homme vient de Dieu, qu'on perd les idées que la foi nous donne de Dieu & de l'homme, que l'eſperance n'a plus Dieu pour objet, que l'amour de Dieu ne doit plus être ſans reſerve, que l'adoration n'eſt plus qu'imparfaite, que la priere & l'action de graces, la crainte & la vigilance ſont inutiles, & l'humilité injuſte, que mille autres devoirs ceſſent d'être devoirs. L'art qui paroît dans les preu-

ves consiste à déguiser son sentiment, & celui de ses adversaires; à supposer toujours, sans le montrer, que le destin qu'il veut établir ne blesse en rien la liberté d'indifference; à feindre hardiment que ses adversaires admettent que la grace n'influë point dans le consentement que nous donnons à ce qu'elle nous propose; & que nous nous discernons par des actions où la grace n'a point de part.

Qu'on applique son systeme, & celui de ses adversaires, conçus tels qu'ils sont, à ses preuves si brillantes; on n'y verra plus qu'un déguisement odieux de l'état de la question, & que des argumens qui portent à faux de tous côtez.

Dans le besoin où l'Auteur est de preuves, il met tout en œuvre, même *les paroles échapées*; il trouve sa doctrine partout où il est parlé de la necessité du secours de Dieu. Homere lui est d'un grand secours, il employe cinq pages à transcrire des passages de ce Poëte; il prétend que tous les Poëtes payens sont de son opinion; on ne lui disputera pas des

ſuffrages d'un ſi grand poids, quand il s'agit de la Théologie Chrétienne.

Je ne ſçai pas pourquoi il abandonne à ſes adverſaires les Philoſophes de la Gentilité, ils lui ſont encore plus favorables que les Poëtes ; les Epicuriens, qui ont crû tout neceſſaire ; les Stoïciens, qui admettant comme lui le deſtin, & ont retenu comme lui le nom du libre arbitre, ſont tout à lui. Il pouvoit même s'attribüer Ariſtote, Averroës, & quelques autres Philoſophes Mahometans, Bradvardin, & l'athée Ceſalpin ont crû voir dans ſes écrits la prémotion phyſique.

Il eſt difficile de vaincre ſes paſſions, les infidelles vivent dans une grande corruption, ce ſont, dit nôtre Auteur, des démonſtrations de la grace efficace par elle même & prédéterminante. C'eſt mal raiſonner ; mais c'eſt tomber dans une erreur condamnée, que de nous repréſenter, comme il le fait, les Juifs ſous la loi dénuez de grace.

Ne paſſons pas ſi legerement ſur le chapitre quatriéme de la ſeconde

partie de la ſection ſeconde. On y lit d'abord cette propoſition, plus forte que la vingt-deuxiéme condamnée dans la derniere Bulle : *Dieu a formé l'homme, Jeſus-Chriſt a formé l'homme nouveau ; ces deux operations, quoique fort differentes, ſont auſſi efficaces l'une que l'autre.* Dans le reſte du chapitre on s'efforce de montrer dans JESUS-CHRIST un modele de la grace prédéterminante. L'Auteur trop occupé de cette vûë, ôte à la volonté humaine de JESUS-CHRIST toute operation propre, il fait l'homme dans JESUS-CHRIST énergumene de Dieu : on ſçait que c'eſt l'erreur des Neſtoriens, & que par un bizarre concours d'erreurs les Eutychiens après le Concile de Chalcedoine donnerent dans cette maniere d'expliquer l'Incarnation, que les Armeniens ſuivent encore aujourd'hui. Les perſonnes ſages auront mauvaiſe opinion d'un ſyſteme dont les preuves conduiſent à des erreurs ſi capitales.

Extrait de la troisiéme & de la quatriéme section.

La troisiéme section est employée à annéantir la faculté de connoître, sous prétexte de la soumettre à l'operation de Dieu. On appuye ce merveilleux systeme sur une équivoque grossiere ; on confond les modes de la substance avec la substance, la maniere d'être avec l'être : changer une substance, dit hardiment l'Auteur, à la faveur de cette équivoque, c'est lui donner un nouvel être qui n'est pas contenu dans elle. Veut-il dire que ce soit augmenter la substance, ajouter à la substance ? Pourroit-il le dire, sans s'exposer à la dérision d'un Philosophe de six mois ? Ce grand principe tant de fois repeté, *chaque connoissance est un nouvel être*, ne signifie donc autre chose, sinon que chaque connoissance est une nouvelle maniere d'être. L'Auteur avoüe, & le sens commun le force d'avoüer, que mettre un corps en mouvement, que de ranger en quarré des corps

auparavant rangez en triangle, ce n'eſt pas augmenter leur ſubſtance, c'eſt leur donner une nouvelle maniere. Les corps n'ont pas dans eux mêmes le principe de ſe modifier, ils ne ſont pas actifs, les eſprits different en cela des corps, ils ont en eux mêmes, ils ont reçû du Créateur une activité naturelle, des facultez qui ſont les principes de leurs changemens, de leurs modifications; quand ils agiſſent ils ſe changent ſans augmenter leur ſubſtance, ils ne créent pas : nier qu'ils ayent ce pouvoir, c'eſt annéantir nos facultez, choquer nos propres ſentimens, réduire les eſprits à la condition des corps. Les Spinoſiſtes s'accommoderont aiſément de cette doctrine : ils emprunteront le langage des Stoïciens : ils nommeront Dieu cet agent univerſel, ce feu ſubtil & immenſe qui ſe répand dans toute la nature; ils nommeront eſprits les parties de la matiere les plus délicates & les plus ſuſceptibles des impreſſions de leur agent univerſel; ils laiſſeront aux parties les plus brutes & les plus groſſieres le

nom de corps. Comment l'Auteur pourra-t'il les refuter ?

Selon lui, la faculté de connoître n'est que la faculté de recevoir les connoissances que Dieu imprime. Il imprime ces connoissances en se faisant voir intuitivement dès cette vie ; c'est dans son essence que nous voyons tout, même les corps, & la vision béatifique ne differe que d'un certain nombre de degrez de la connoissance que nous avons de Dieu en cette vie. La Theologie de l'Auteur est, comme on voit, encore plus mauvaise que sa Philosophie.

Il ne reste plus que la volonté à dépoüiller de ses facultez, pour faire de l'homme une machine. L'Auteur acheve ce grand projet dans la quatriéme section : il ôte à la volonté jusqu'à l'amour du bien en general, & ne lui laisse, non plus qu'à l'entendement, que la capacité de recevoir ce que l'operation de Dieu met en elle. Il s'étend fort à montrer que la foi, l'esperance, toutes les vertus, se réduisent à l'amour & se perdent avec lui ; qu'il n'y a dans

l'homme que deux amours ; la cupidité & la charité : erreurs de Baïus, condamnées encore de nouveau par la derniere Constitution. Il examine avec la derniere précision la fameuse question, si nous agissons toûjours selon ce qui nous plaît davantage. Il suppute avec soin tous les degrez des amours qui se balancent, & l'on peut dire qu'il donne en cet endroit les regles d'une mecanique morale, sur lesquelles on jugeroit quel poids d'amour emporte la volonté, si l'on ne craignoit de faire la volonté materielle en suivant ses principes, il est sûr du moins qu'on n'entrevoit pas le moindre vestige de liberté dans des operations si mécaniques.

Extrait de la cinquiéme section.

L'Auteur cherche ici des preuves de son systeme dans la dépravation de l'homme, & il se sert d'un artifice qu'il a déja mis en usage dans les sections précedentes : il représente les difficultez que nous éprouvons dans le discernement du vrai & du

faux, dans l'amour du bien, dans l'accompliſſement de nos devoirs, comme des impoſſibilitez dont il conclut la neceſſité d'un ſecours efficace par lui-même & prédeterminant; & par un nouvel artifice auſſi groſſier que le précedent, il conclut avec beaucoup plus de force la neceſſité d'un tel ſecours, de la veritable impuiſſance où nous ſommes pour les actions ſalutaires, diſſimulant qu'un ſecours d'une autre nature, une grace non prédéterminante, nous délivre de cette impuiſſance, & qu'ainſi cette impuiſſance ne prouve point du tout la neceſſité d'un ſecours prédéterminant. D'ailleurs, on ne comprend pas bien quel uſage il veut faire de la dépravation de l'homme, il a prétendu prouver par la nature de l'homme la neceſſité du ſecours prédéterminant pour toutes les actions bonnes & mauvaiſes: Adam innocent n'a pas été moins ſoumis à l'operation de Dieu qu'Adam criminel, ſi l'on admet les principes expliquez dans les ſections précedentes; que deviendra donc la diffe-

rence entre les deux états, qu'on veut établir dans cette ſection cinquiéme ? C'eſt une contradiction évidente, & ce n'eſt pas ſeulement en cet endroit que l'Auteur n'eſt pas d'accord avec ſoi-même.

Il avance, que Dieu n'auroit pas dû donner à l'homme innocent la concupiſcence, telle que nous l'avons; ni aucune pente vers les biens créez, ſans y joindre un amour de Dieu ſupérieur à cette inclination terreſtre; qu'autrement Dieu auroit tenté l'homme. On reconnoît facilement dans cette propoſition la doctrine condamnée de Baïus. On y apperçoit auſſi aiſément une contradiction manifeſte. La volonté créée n'a d'elle même aucun amour, c'eſt le grand principe de nôtre Auteur. C'eſt donc Dieu qui dans tous les états réels & poſſibles, lui imprime toutes ſes inclinations bonnes & mauvaiſes; c'eſt lui qui donne à l'avare infidelle l'amour pour l'argent, ſans lui donner un amour celeſte qui balance cette inclination. Dieu donc, ſelon nôtre Auteur, le tente & le porte au mal. Que l'Au-

teur s'accorde avec lui-même, qu'il renonce à sa prémotion, ou au Baïanisme, qu'il confond ensemble, & dont il veut dans son systeme réünir les principes.

Il fait reparoître ici l'explication du peché originel, que les Théologiens Catholiques ont combattuë avec tant de force dans les Philosophes. Il suppose avec eux deux loix de Dieu, par l'une le cerveau de l'enfant doit avoir les mêmes traces que celui du pere; par l'autre les enfans, aussi bien que les adultes, doivent avoir des inclinations conformes aux traces de leur cerveau; le changement qui s'est fait dans le corps de l'homme par le peché est cause que ces loix servent à transmettre la concupiscence & le peché originel, qui consiste dans ces traces d'inclinations dereglées venuës du peché d'Adam. Mais si c'est là le peché originel, il sera sans doute dans les baptizez qui ont perdu la grace par un peché mortel, & il y sera l'objet de la haine de Dieu. C'est la grace, c'est l'amour de Dieu dominant, qui empêche Dieu, selon

nôtre Auteur, de haïr le juste où ce penchant déreglé se trouve. Mais rien ne balance dans le pecheur ce penchant déreglé, car l'Auteur ne dira pas qu'il y soit balancé par le secours present d'une grace suffisante : il s'est proposé d'autres objections, il ne devoit pas négliger la plus importante.

Le Théologien inconnu entreprend dans la même section de marquer la difference des deux états, il y est fort embarrassé, & ne se rend pas intelligible. Cependant en cet endroit il semble revenir aux principes communs de l'Ecole prédéterminante, il tâche ensuite d'expliquer comment Adam a pû pecher dans son systeme : il pecha, dit-il, par une distraction, ses reflexions étoient soumises à sa volonté, il détourna son attention sur soi-même, il s'aima sans aimer Dieu, & pecha. Il est difficile de concilier cette explication du peché d'Adam avec les principes de l'Auteur, de la concilier au moins d'une maniere qui fasse paroître Adam coupable. Comment Adam étoit-il maître de ses connois-

ſances reflechies, ſi l'entendement n'a de ſoi aucune connoiſſance? S'il les reçoit toutes de l'operation de Dieu, comment eſt il coupable de n'avoir point formé un acte d'amour de Dieu, quand Dieu ne lui donnoit qu'un acte d'amour pour ſoi-même? L'Auteur ſe propoſe cette objection, il fait ſes efforts pour y répondre, & découvre par ſes réponſes toute la fauſſeté de ſon ſyſteme. Il a ſenti lui-même la foibleſſe de ſes réponſes, & il abandonne le ſoin de répondre, pour prendre celui de ramaſſer les difficultez que les impies font contre la permiſſion du peché d'Adam, qu'il prétend auſſi grandes que celles qu'il n'a pû réſoudre.

Il n'eſt pas plûtôt ſorti de cet écüeil, qu'il donne ſur un autre: Saint Auguſtin a ſi fortement exclus de l'état de l'innocence la prémotion & la neceſſité d'une grace efficace par elle même, que Janſenius a reconnu, que pour ſuivre Saint Auguſtin, il falloit mettre une oppoſition entiere entre les graces propres des deux états. Nôtre Auteur, plus

habile, ou plus hardi que Jansenius & que Mr. Arnaud, entreprend de faire Saint Augustin prédéterminant. Nous ne pouvons pas nous arrêter à toutes les subtilitez de cette dispute incidente, nous remarquerons seulement, qu'il prouve que S. Augustin a crû l'a prémotion, parceque Saint Fulgence la crûë, & que Saint Fulgence l'a crûë, parcequ'il a dit que la sagesse & la puissance de Dieu paroissoient dans la conversion de l'homme. L'Auteur hazarde en cet endroit une explication de l'*adjutorium sine quo non* de Saint Augustin fort singuliere. Si on l'en croit, le Saint Docteur ne désigne par ces termes que l'action par laquelle Dieu conservoit dans l'Ange & dans l'homme innocent la justice originelle. A-t'il esperé faire recevoir cette explication aux personnes qui liront S. Augustin ?

Le dernier chapitre de la cinquiéme section traite des causes & des occasions de la grace, du pouvoir des bons & des mauvais Anges sur les corps, & de la fameuse question, *si les volontez humaines de* JESUS-

CHRIST *sont les causes occasionnelles de la distribution des graces.* L'Auteur rejette fort durement cette doctrine du R. P. de Mallebranche, dont il a adopté tant de principes.

Extrait de la sixiéme section.

L'Auteur a cherché jusqu'ici les preuves de son systeme dans l'homme ; il les cherche dans Dieu, & commence d'une maniere très-artificieuse par de grandes images de la divinité considerée selon ses vûes ; il met en opposition d'autres idées de Dieu, qu'il donne pour conformes aux systemes de ses adversaires, & qu'il défigure autant qu'il peut. Cet endroit fera impression sur les Lecteurs qui n'approfondissent pas.

La dispute qui suit, sur le milieu dans lequel Dieu voit les créatures possibles & futures, ne contient que ce qu'on lit dans tous les cours de Théologie, si ce n'est que l'Auteur, pour faire plus aisément recevoir son opinion, *que* Dieu *ne voit les créatures & leurs déterminations futures & conditionnelles que dans ses decrets pré-*

 déterminans,

déterminans, ne parle point de la maniere la plus vraiſemblable d'expliquer dans quel milieu Dieu connoît les créatures; l'eſſence de Dieu, dit-on, dans cette opinion, étant d'une perfection infinie, eſt repréſentative par elle même de toute verité, ſans que cette repréſentation infinie de toute verité nuiſe à ſa ſimplicité. Il ne faut donc point chercher où Dieu voit les déterminations libres, ſoit futures, ſoit conditionelles, ſoit poſſibles; il les voit dans ſon eſſence infiniment parfaite, & par conſéquent repréſentative de toute verité.

L'article, ou pour parler plus juſte, la digreſſion de la providence eſt fort longue : l'Auteur y contredit encore le Pere de Mallebranche ſans beaucoup de ménagement; ſi on l'en croit, Dieu n'agit point par des volontez generales, Dieu n'a point créé le monde pour ſa gloire, ni pour faire connoître toute l'éminence de ſa ſageſſe : Dieu a créé le monde tel qu'il eſt préciſément, parce qu'il l'a voulu : on ne peut en chercher, on ne peut en marquer

d'autre motif, ce n'est point la beauté du plan qui l'a déterminé à le former, c'est sa volonté qui a reglé le plan & borné l'ouvrage ; il n'a point eû en vûë JESUS-CHRIST, ni l'honneur qui lui revenoit d'un adorateur homme-Dieu ; JESUS-CHRIST ne seroit point venu si Adam n'avoit point peché. Laissons le Pere de Mallebranche disputer avec l'Auteur sur les opinions ; ce qui suit interesse tous les Catholiques.

Dieu n'aime point les créatures en elles mêmes, ni pour elles mêmes, il les aime par rapport au projet dont il veut l'execution. Voilà un Dieu trop semblable au Dieu de Calvin ; le Dieu de l'Ecriture est plus aimable, il ne parle que de son amour pour les créatures, il emprunte les traits les plus touchants pour peindre cet amour, il se représente comme pere, comme frere, comme ami, comme époux, comme amant passioné. S'il n'aime que son projet, ce langage est étrangement hyperbolique, osons-le dire, ce langage est trompeur.

Les tours éloquens reviennent; toute

l'hiſtoire du peuple de Dieu eſt miſe en œuvre : Dieu, nous dit-on, ne ſera pas ſûr de l'effet des prédictions, de l'execution de ſes promeſſes, de l'accompliſſement de ſes Decrets; il n'aura pas ſur les cœurs l'empire qui lui convient, ce ne ſera plus lui qui diſcernera les Elus; l'indépendance de Dieu ſera même en péril, ſi l'on ne convient que l'entendement & la volonté n'ont point d'autres connoiſſances, d'autres amours, d'autres mouvemens, que ceux qu'ils reçoivent de l'operation prédéterminante de Dieu; un peu de reflexion découvrira la foibleſſe de ces preuves expoſées avec tant de confiance. Dieu n'eſt pas moins maître des cœurs par une grace qui obtient le conſentement, que par une operation qui le produit; & cet empire ſur les cœurs eſt plus digne de lui. C'eſt regner par amour ſur des ſujets libres, c'eſt devoir l'execution de ſes deſſeins à ſa ſageſſe, autant qu'à ſa puiſſance; une ſcience infinie qui pénetre le fonds des cœurs, une ſageſſe & une puiſſance qui prépare & donne tellement

les motifs de vouloir, que les hommes veüillent infailliblement ce qu'il faut qu'ils veüillent pour l'effet des prédictions, pour le succès des promesses de Dieu, portent le caractere d'une intelligence infinie, & sont plus glorieuses à Dieu, qu'une influence toute-puissante telle que l'Auteur l'a décrite, qui pourroit convenir au Dieu materiel des Stoïciens. Jugeons des principes de l'Auteur par les conséquences qu'il en tire lui-même. Si le Demon, dit-il, excite les Juifs à exiler JESUS-CHRIST au lieu de le crucifier; s'il excite les Juifs à le faire mourir trois ans plûtôt ou trois ans plus tard, tout est changé dans l'œconomie du dessein de Dieu. Je demande donc, continuë l'Auteur, qui fait déterminer le Demon à tenter les Juifs? Si c'est le Demon tout seul, voilà, continüe-t'il, la providence renversée, ce sera le Demon qui fera la destinée de l'Univers. Est-ce le Demon qui s'y détermine, en sorte que Dieu l'y fasse déterminer? On n'en peut pas douter, conclut l'Auteur, & c'est ce qui prouve invinciblement la prémotion.

Quoi ! Dieu veut que JESUS-CHRIST ſoit crucifié , parcequ'il l'a prédit ? Pour executer ce deſſein , il pouſſe lui - même par une operation toute - puiſſante le Demon à porter les Juifs à cet effroyable Deïcide ? A - t'on pû l'écrire ? Peut-on le lire ſans fremir d'horreur ?

Extrait de la ſeptiéme ſection.

L'Inſtitution de Calvin a beaucoup de rapport avec le livre dont nous donnons l'extrait, non-ſeulement par la doctrine , mais encore plus par le tour artificieux & par la beauté du ſtile. C'eſt ſurtout dans la réponſe aux objections qui ſont le ſujet de cette ſeptiéme ſection que ce rapport paroît. L'Auteur y a emprunté de l'ancien heretique beaucoup de raiſonnemens & d'expreſſions , juſqu'à traduire pluſieurs lignes de ſuite.

Il s'efforce d'abord de concilier ſon ſyſteme avec ce que la raiſon & la foi enſeignent de la liberté de l'homme : l'objection eſt preſſante, réduit

à accorder que l'homme *ne peut pas ne point vouloir ce que l'operation de Dieu le prédétermine à vouloir, qu'il implique contradiction qu'il le veüille*, il se retranche à soutenir que l'homme prédéterminé conserve un vrai pouvoir de ne vouloir pas : comme, dit-il, nous avons un vrai pouvoir de nous précipiter, de nous brûler ; l'exemple se tourne contre lui. Nous n'avons pas même dans ses principes, le pouvoir de vouloir nous brûler, nous précipiter, à moins que nous n'ayions perdu l'usage de la raison, ou qu'une violente passion ne nous transporte & ne nous aveugle : on ne peut vouloir une chose, quand on n'a aucun motif de la vouloir, le défaut de motif met la volonté dans une veritable impuissance ; & le motif de se brûler, de se précipiter, manque à toutes les personnes de bon sens exemtes d'une violente passion.

L'Auteur raisonne ensuite assez longtems sur la liberté à l'égard de la fin, & sur la liberté à l'égard des moyens, sur les differentes especes de pouvoir, pouvoir naturel, pouvoir que donne la grace habituelle,

pouvoir que donne la grace ſuffiſante : tant de raiſonnemens, tant de ſubtilité, ne rendent pas ſa réponſe à l'objection plus claire ; ni plus ſenſible : il ne dit rien que les Calviniſtes & les Janſeniſtes n'ayent repeté cent fois.

Il compare lui-même le pouvoir que donne la grace ſuffiſante, telle qu'il l'admet, au pouvoir que donne pour lever un poids de quatre cens livres, une force qui ne ſuffit que pour lever trois cens quatre-vingt dix neuf livres : peut-on dire dans cette hipotheſe que la grace ſuffiſe ? Elle ſuffiroit ſi la cupidité étoit plus foible, mais elle ne ſuffit pas, elle donneroit le pouvoir de ne pas pecher, ſi la cupidité étoit plus foible, mais elle ne le donne pas ; il eſt auſſi impoſſible à l'homme qui n'a qu'une grace ſuffiſante d'obſerver le Commandement, qu'il eſt impoſſible de lever un poids de quatre cens livres avec une force inferieure à ce poids. Le pecheur eſt donc excuſable de ne pas faire l'impoſſible. Ne le ſeroit-il pas, ſi on lui commandoit de lever un poids

de quatre cens livres avec une force inferieure, & qu'il n'executât pas cet ordre ? La comparaison n'est pas juste, dit l'Auteur; celui à qui on commanderoit de lever un poids avec une force inferieure ; voudroit le lever, & cette volonté le rendroit excusable, mais le pecheur ne veut pas observer le Commandement. L'Auteur impose, la comparaison est juste : vouloir, est à l'égard du pecheur lever le poids de quatre cens livres ; il ne veut pas, parcequ'il n'a pas la force de vouloir, & la grace inferieure à la cupidité ne peut lui en donner la force ; comment résiste-t'on à cette grace ? Est-ce en la privant d'un effet auquel sa force soit proportionnée ? Non, on y résiste parceque la cupidité superieure rend la grace inefficace. L'Auteur parle en passant de la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes : il glisse fort legerement sur une matiere si délicate, il craint de s'expliquer, & s'explique pourtant assez : Dieu veut sauver tous les hommes, parce qu'il a institué des moyens generaux de salut.

Quand j'ai lû dans le titre du chapitre XIV. qu'on alloit traiter *du pouvoir actif*, j'ai crû que l'Auteur alloit contredire les principes qu'il a posez dans les premieres sections ; j'ai bientôt reconnu mon erreur, il ne se contredit point, il s'enveloppe, il ne découvre qu'à demi ses sentimens ; il dit pourtant plus qu'il n'a dessein de dire : il réduit toute l'activité des esprits, cette activité qui les distingue des corps, à ce que Dieu tire une connoissance d'une autre connoissance, un amour d'un autre amour : Dieu a mis dans l'entendement la premiere connoissance, & dans la volonté le premier amour. Que Dieu par son operation développe ce qu'il a mis dans les esprits, qu'il l'augmente, qu'il ajoute un degré d'être à celui qu'il a produit, où est l'activité des esprits ? Où est la difference des corps & des esprits ?

On reproche aux prédéterminans qu'ils font Dieu Auteur du peché : le Théologien inconnu répond à cette difficulté ce qu'on y répond

d'ordinaire : Dieu ne prédétermine pas au formel du peché ; le formel du peché n'eſt qu'une privation, un néant ; il ne rend pas ces réponſes plus claires, ni plus ſatisfaiſantes, & de plus il n'a nul droit de s'en ſervir : perſonne n'a donné autant d'étenduë qu'il en donne à l'operation prédéterminante de Dieu, perſonne n'a autant annéanti les facultez de l'homme ; il ne ſçauroit alleguer que la volonté corrompuë corrompt l'action de Dieu & la rend défectueuſe ; la volonté n'eſt corrompuë que par ſes actes, Dieu les lui donne tous. Remontons avec l'Auteur à la ſource de la corruption de la volonté, Dieu l'a-t'il créée perverſe ? L'Auteur le nie avec raiſon. S'eſt elle pervertie par une action que Dieu ne lui ait pas donnée ? L'Auteur eſt obligé de le nier ; ce n'eſt donc pas elle qui pervertit l'action de Dieu, elle ne peut y rien ajoûter, en rien ôter, tout ce qu'elle a lui vient de Dieu ; encore un coup, où ſera ſelon ce ſyſteme la cauſe du peché ; dans la volonté, ou dans Dieu ? L'action n'eſt peché que par

ce qui lui manque, l'action telle qu'elle eſt, eſt toute de Dieu, Dieu a voulu, Dieu a fait que ce qui lui manque lui manquât.

On ne peut donc faire voir que le pecheur a tort, l'Auteur l'entreprend néanmoins, après être convenu de bonne foi que cette difficulté e trouble & l'épouvante, il paroît en effet du trouble dans ſes réponſes : il ne veut pas qu'il y ait rien de nous dans nos merites que nous puiſſions nous attribuer, ils ſont les dons de Dieu, je l'avoüe, ils ſont les dons de Dieu, parce qu'il nous a donné les graces neceſſaires pour toute action meritoire; mais ils ſont nos merites, parceque nous avons fait uſage des dons de Dieu.

L'Auteur parle beaucoup de liberté & d'indifference, mais on a déja vû ce qu'il entend par là, & qu'il n'a retenu que les noms d'indifference & de liberté. Il finit ce chapitre en recommandant à ceux que ſes réponſes n'auront pas contentez, de reformer leurs idées de la juſtice de Dieu. Dans le dernier chapitre de la premiere partie de

cette ſection ſeptiéme il raſſemble les autres objections, qu'on a coûtume de propoſer contre la prémotion physique & la grace efficace par elle même. Sa maniere la plus ordinaire d'y répondre, eſt de les faire retomber ſur les ſyſtemes oppoſez au ſien; pour peu qu'on compare les réponſes qu'il donne à celles qu'on peut donner en ſuivant d'autres principes, on reconnoitra qu'il a eû tort d'entreprendre ce parallele de ſon ſyſteme avec les autres, il l'a pouſſé plus loin dans la ſeconde partie de cette derniere ſection, & nous en ferons la matiere d'un ſecond extrait.

ARTICLE XXX.

ABRAHAMI PUNGELERI Theol. & hiſt. ſacræ Prof. prim. de Babele diſſertationes &c. C'eſt à dire, *Diſſertations ſur Babylone, où non-ſeulement le dixiéme & l'onziéme chapitre de la Geneſe, mais encore pluſieurs autres endroits de l'Ecriture, & principalement de l'Apocalypſe, ſont éclaircis. Par Abraham*

Pungeler, premier Professeur de Théologie & de l'histoire sainte. A Herborn dans le Comté de Nassau, de l'imprimerie & aux frais de J. Nicolas André, 1710. *In* 8°. *pages* 262.

CEs dissertations sont deux harangues prononcées par le Sieur Pungeler; & puisqu'il les a fait imprimer, c'est une marque qu'il a crû qu'elles ont été applaudies, & peut-être l'ont-elles été à Herborn. Ses Auditeurs lui auront passé tout ce qui lui manque de Latinité, d'arrangement, d'érudition & de pensées; & ils auront été charmez de l'entendre comparer Rome à Babylone. Il y a longtems que les Protestans sensez se mocquent de cette comparaison, qui semble n'avoir d'abord été jettée parmi le peuple, que pour le soulever contre l'Eglise Catholique, en lui faisant imaginer d'y voir l'Antechrist regnant.

Mr. Pungeler ne va pas plus loin, & voici en substance ce qu'il dit sur ce sujet. Nemrod s'usurpa un empire sur les autres descendans de Noé,

& faiſant ſervir le prétexte de la Religion à ſon ambition, il leur perſuada qu'il ne ſuffiſoit pas d'être liez en une ſocieté politique, s'ils ne l'étoient encore dans l'unité d'un culte divin; que le grand interêt de tous étoit de prendre le moyen le plus efficace pour maintenir la domination & la Religion en l'état où elles ſe trouvoient, & pour obvier aux inconveniens. C'eſt ce que le Déclamateur trouve en ces termes de l'Ecriture: *Nemrod étoit un puiſſant chaßeur devant le Seigneur.*

Ces autres paroles: *Tous les hommes n'avoient qu'une langue*, ſignifient, qu'ils approuverent tous le deſſein de Nemrod; & ils convinrent de bâtir enſemble une ville, qui feroit la Capitale & le fondement de l'Etat & de la Religion; d'y élever une tour, ou plûtôt, une citadelle; non pas pour braver le Ciel, car ils ſçavoient aſſez qu'ils ne pourroient y atteindre; non pas pour s'y refugier en cas d'un nouveau déluge, car la promeſſe de Dieu les aſſûroit contre cette crainte, & même ils s'établiſſoient dans

une plaine arrosée de rivieres ; mais pour être le Palais du Prince & la demeure des Magistrats.

Comme un tel établissement tendoit à ôter la liberté de conscience, il déplut à Dieu. Toutefois les hommes avoient jusqu'alors conservé la veritable religion, la plûpart dans la sincerité de leur cœur, & les autres par hypocrysie ; mais Dieu qui ne vouloit pas un culte contraint & gêné, répandit parmi eux la confusion ; & quoiqu'ils continuassent de parler la même langue, ils cesserent de l'entendre les uns les autres, en ce qu'ils se diviserent de sentimens. Chacun prit donc son parti : plusieurs allerent se chercher d'autres demeures ; mais tous n'abandonnerent pas Nemrod, qui avec ceux qu'il avoit pû retenir, alla fonder Ninive : d'où vraisemblablement il retourna à Babylone poursuivre sa premiere entreprise.

Telles sont les idées, ou si l'on veut, les imaginations de Mr. Pungeler. Venons à l'application. L'Eglise Romaine, selon lui, est figurée par Nemrod, & Rome par Ba-

bylone : l'Eglise Romaine vante l'unité de la foi, Rome a ses palais & ses défenses. Dieu irrité, de ce que l'Eglise Romaine prétendoit réduire toute la terre à n'avoir qu'un même sentiment sur la Religion, a enfin fait naître la diversité d'opinions : il a suscité les Zuingles, les Luthers, les Calvins. Toute la terre néanmoins ne s'est pas détachée de l'Eglise Romaine, & il est même à craindre que peu à peu elle ne recouvre son premier empire. Elle a encore ses sectateurs, sur tout ce Royaume très-Chrétien, ses Prélats, ses Ordres Religieux, ses Missionaires, qui ne travaillent qu'à étendre sa domination jusques dans le nouveau monde & jusqu'à la Chine.

L'unique reflexion par laquelle on finira, c'est que l'Auteur, contre son intention, fait le plus bel éloge de l'Eglise Romaine, & que du même trait il convainc de schisme tous les sectaires. Comment? Parceque l'unité de foi est surtout recommandée, & est une marque éclatante de la veritable Eglise. L'Eglise Catholique, qui insiste si fort sur

ce point capital, est donc la veritable Eglise; & les sectaires qui la divisent, sont coupables d'un schisme sacrilege.

Ce n'est pas en cela seul que l'Auteur a manqué d'attention. Par exemple, afin d'en venir à ses Zuingles, ses Luthers & ses Calvins, il avance que les heresies du second & du troisiéme siécles n'étoient que des bagatelles, c'est à dire, qu'il compte pour peu les Sabellius, les Pauls de Samosate, les Arius, les Manichéens, ces ennemis de la Trinité & de la divinité de JESUS-CHRIST. Et par un renversement incompréhensible, il met en compte les schismes survenus entre les Papes, les dissentions entre les Papes & les Empereurs, & les disputes Scholastiques des Thomistes & des Scotistes.

ARTICLE XXXI.

REFLEXIONS MORALES, *avec des notes sur le Nouveau Testament, traduit en François, & la Concorde des quatre Evangelistes*, à Mars 1714.

l'usage de divers Dioceses. A Paris, Quay des Augustins, chez le Conte & Montalant, entre la ruë pavée & la ruë des Augustins, à la ville de Montpellier, 1713. *in douze, quatre tomes, le premier de* 656 *pages, le second de* 416, *le troisiéme de* 654, *le quatriéme de* 566.

C'Est ici veritablement que nos Lecteurs ne doivent s'attendre qu'à voir copier une préface. Et quant à l'ouvrage même; on leur dira seulement ce qui fut dit à St. Augustin; *Tolle, lege*, Prenez le, & le lisez. Si ce n'est pas une voix venant immédiatement du Ciel qui le leur recommande, c'est celle de vingt-quatre Prélats qui lui ont donné leur approbation avec élogé.

Ils assûrent que la traduction Françoise est saine, exacte, pure; que les reflexions sont édifiantes, pleines d'instruction & d'onction, que par leur varieté elles sont utiles à tous les états & à toutes les professions du Chrétien, qu'elles apprennent à lire l'Ecriture avec fruit,

que les notes sont judicieuses, que dans leur brieveté elles renferment ce qu'il y a de meilleur dans les commentaires, & donnent l'intelligence du texte; que la concorde est nette & suivie; enfin, que tout l'ouvrage est composé en esprit de paix; & inspire la docilité envers l'Eglise. Ils n'oublient pas même de loüer la pureté du langage.

Venons à la préface, qui explique parfaitement l'œconomie de tout l'ouvrage. C'est le travail de près de cinq années, qui paroît enfin, quand il a été en état d'être mis en lumiere. Il renferme le texte du Nouveau Testament, une traduction Françoise de ce texte, des reflexions qui en expliquent le sens moral, des notes critiques pour l'intelligence de la lettre, & la concorde des quatre Evangelistes. C'est comme un Commentaire moral & litteral que l'on a joint au texte de la Vulgate.

La traduction est celle qui fut approuvée en 1696. par son Eminence, Monseigneur le Cardinal de Noailles. D'ailleurs, les Prélats qui ont

bien voulu autoriſer l'ouvrage, ont auſſi reçu cette traduction.

Dans les reflexions morales on s'eſt propoſé de donner moins à l'eſprit qu'au ſentiment, & de les rendre profitables plûtôt qu'ingénieuſes, les ouvrages de pieté étant faits plus pour édifier que pour plaire. Un tour plus ſententieux les auroit peut-être renduës plus agréables aux gens qui aiment à penſer; mais on a mieux aimé perdre cet avantage, que de riſquer d'être trop ſec, & de n'être pas à la portée de tout le monde. On s'eſt borné à celles qui naiſſent du texte, dans la crainte qu'en les multipliant, quelques-unes ne fuſſent pas aſſez naturelles & ne paruſſent hors d'œuvre. Ce qu'on déſire, c'eſt de n'avoir rien dit qui n'édifie, & que le Seigneur ayant égard à la droiture d'intention avec laquelle on a entrepris & composé cet ouvrage, daigne par l'onction de ſa grace ſuppléer à ce qui peut y manquer d'ailleurs.

Comme il y a eû dans tous les tems de l'Egliſe des erreurs & des hommes attachez à l'erreur, & que

e Sauveur s'eſt appliqué à nous donner des marques pour les connoître, & des regles de conduite à cet égard, ce ſeroit une eſpece de prévarication, de ne pas développer aux Fidelles les leçons qu'il nous a laiſſées ſur ce point, en obſervant néanmoins de s'en tenir à des reflexions generales, & ne déſigner qui que ce ſoit en particulier.

Une choſe a fait quelque peine en compoſant cet ouvrage, ç'a été de trouver en beaucoup d'endroits des reflexions à faire ſur les devoirs des Paſteurs, des Directeurs, des Miniſtres de la parole, à qui certainement on ne s'étoit nullement propoſé de faire des Leçons. Mais JESUS-CHRIST ayant employé une grande partie de ſa vie publique à former ſes Diſciples aux fonctions de l'Apoſtolat, par ſes exemples & par ſes diſcours, pour détourner toujours les reflexions ſur d'autres ſujets, il auroit fallu trop ſouvent quitter la lettre, & débiter ſans fruit une morale déplacée. Le parti donc que l'on a pris, a été de s'abandonner ſimplement au texte, en

s'étudiant de ne rien dire qui eût l'air de critique, ou d'invective, rien qu'on pût raiſonnablement juger être dit pour aucun d'eux en particulier ; rien qui parût tendre à avilir le miniſtére.

Les notes critiques font la troiſiéme partie de l'ouvrage. Les perſonnes habiles qui voudront les lire, ſentiront bien qu'on les a puiſées dans les ſources, & qu'on n'y diſſimule point les difficultez. On a tâché d'y garder une eſpece de milieu, entre ce qu'on appelle communément un Commentaire ; & ce qu'on conçoit ordinairement ſous l'idée de ſimples notes. On a crû que celles-ci jointes aux reflexions, diroient ce qui eſt neceſſaire pour l'intelligence de la lettre, non-ſeulement au commun des Fidelles, mais au commun de ceux qui ſont chargez de les inſtruire.

Afin qu'il ne manquât rien à l'intelligence entiere du nouveau Teſtament, que l'on s'eſt propoſée pour but de cet ouvrage, on a crû devoir y ajouter une Concorde des quatre Evangeliſtes. Elle ſe trouve

là fin de S. Marc, où la petitesse du olume a engagé de la placer.

Voilà avec quelques retranchenens qu'on a faits, ce que dit la préace touchant la disposition generae de cet ouvrage, le plus complet u'on ait vû en ce genre.

Pour l'execution, l'Auteur averit de quatre choses. La premiere. ces livres de pieté, dit-il, sont aits pour instruire les Fidelles de e qu'ils doivent sçavoir & pratiquer, & non pas pour leur apprenre à disputer, ou pour leur faire dopter des sentimens contestez. Ainsi lorsque dans les reflexions, ou es notes, on est tombé sur des maieres dogmatiques, on s'est fait une tude d'exposer & d'appuyer la docrine communément reçûë dans 'Eglise, sans prendre parti pour ucune des opinions de l'Ecole. Si n quelques endroits on paroissoit 'être éloigné de cette regle, c'est aute d'attention, & sans le vouloir, u'on s'en est éloigné.

La seconde. En ce qui concerne es dogmes de la Grace, laquelle, elon les décisions de l'Eglise, ne

peut jamais être accordée aux merites de la nature, & nous est cependant absolument necessaire pour commencer, pour continuer, pour achever quelque bonne action que ce soit, dans l'ordre surnaturel & par rapport au salut, après avoir établi ces veritez en beaucoup d'endroits, on s'est crû en droit de les supposer en d'autres, où l'on parle, soit des forces & de la puissance de l'homme pour faire le bien, soit des dispositions à certains dons de Dieu, ces forces & ces dispositions étant des effets de la grace. C'est ainsi qu'en usent tous les Ecrivains qui traitent des matieres de pieté.

La troisiéme. Si nous avons tâché d'inspirer au pecheur de la confiance en la divine misericorde, nous n'avons pas oublié non plus dans les occasions, de leur représenter combien il est dangereux d'en abuser par le delai de la pénitence. De même, en remarquant à l'usage des Pasteurs & des Directeurs des ames, les divers exemples que JESUS-CHRIST a donnez de douceur & de bonté envers les pecheurs, nous avons eû

 soin

soin aussi, quand le Texte sacré nous y a portez, de bien faire sentir que la condescendance pour les pecheurs ne doit rien prendre sur les droits de la Loi, qu'il faut même user de rigueur envers eux, en appliquant selon le besoin le fer & le feu à leurs playes ; qu'il est necessaire en certaines occasions de s'assûrer de leur repentir, par de sages épreuves & par de justes délais.

La quatriéme. Telle proposition qui est fausse, si on la prend à la lettre & dans la rigueur métaphysique, se trouve vraye quand elle est prise moralement, ainsi qu'on a coûtume de la prendre, lorsqu'on ne cherche point à chicanner. Un Lecteur équitable entend alors ce que l'Auteur veut dire, & ne s'attache point scrupuleusement à ce qu'il dit. Quelques exemples rendroint ceci sensible. Quand nous disons (Saint Matthieu 12. 14.) *qu'on ne guérit point un esprit possedé de la jalousie*, entend-on par là autre chose, sinon qu'on guérit difficilement & rarement un esprit possedé de la jalousie? Quand

nous disons (S. Matthieu 15. 8.) que l'on honore Dieu *sans fruit*, si l'on n'est soumis à la loi, qui ne comprend d'abord ce que nous voulons dire, que les actions de pieté sont *sans mérite*, si l'on n'obéït pas à la loi ? L'Auteur ajoute trois ou quatre autres exemples, pour montrer qu'il est une sorte de litteralité, si l'on ose parler ainsi, qu'il seroit injuste d'exiger toûjours irrémissiblement d'un Auteur hors des ouvrages dogmatiques, si ce n'est dans les points sur lesquels il seroit legitimement suspect d'erreur.

ARTICLE XXXII.

COMMENTARIUS PHILOLOGICUS de Decimis Judæorum &c. C'est à dire, *Traité des dixmes Judaïques en dix dissertations, où tout ce qui concerne cette matiere est éclairci par les livres sacrez & par les écrits des anciens Juifs, & où quelques endroits de la sacrée antiquité sont expliquez par occasion. Par Jean Conrad Hottinger de Zuric, petit fils de*

Henri, & fils de Conrad. A Leide, chez Isaac Severin, 1713. *In* 4°. *pages* 253.

LE nom d'Hottinger est connu dans la Republique Litteraire. Henri l'a mis en reputation par des ouvrages d'érudition, & entre autres par un du Droit des Hebreux; ses petits fils Jean Conrad à Duisbourg, & Jean Henri à Marbourg, qui sont cousins germains, continuent de l'illustrer.

Avant cet Auteur plusieurs autres ont écrit des dixmes Judaïques, soit en des traitez particuliers & composez exprès sur cette matiere, soit par occasion, & à propos des diverses coûtumes & des obligations des Juifs; comme Sigonius & Cunæus dans la Republique des Juifs; Goodwin dans son livre intitulé, Moyse & Aaron, Scaliger, Amama, Guisius, & Selden Anglois, Frischmuth, Quensteed, Varenius. Mais outre qu'ils n'ont pas épuisé la matiere, c'est qu'ils ne l'ont pas bien comprise, & qu'ils ont fait des fautes. Mr. Hottinger déclare, qu'il

eſt fort éloigné de donner toute créance aux Rabbins, & que toutefois il ne peut la leur refuſer entiérement, en ce qui concerne les coûtumes de leur nation & leurs traditions. Il les a donc conſultez ſoigneuſement, & il tire preſque tout ſon ouvrage de la Miſchne, & des commentaires qu'ont fait ſur la Miſchne les Rabbins Moyſe fils de Maïemon, & Obadias, ou Abdias de Bartenora.

On apprend ſeulement dans la premiere diſſertation, que le mot Hebreu *maaſer*, qui ſignifie la dixme, vient de *eſer*, qui ſignifie dix. Mais pour une plus grande clarté on préviendra ici ce que l'Auteur n'explique que dans la ſuite, qu'il y a diverſes eſpeces de dixmes à diſtinguer ; car le peuple payoit la dixme aux Levites, & ceux-ci cedoient aux Prêtres la dixme de celles qu'ils avoient reçûës : de plus, chacun ſur les neuf parties qui lui reſtoient étoit encore obligé de tirer une dixme, qu'il devoit, ou conſumer à Jeruſalem, ou diſtribuer aux pauvres. Ainſi chaque particu-

lier étoit chargé de deux dixmes, la premiere ſe prenoit du tout, & la ſeconde des neuf parties qui reſtoient après la premiere ôtée.

La ſeconde diſſertation n'eſt pas plus remplie, & il ne s'y agit que de l'origine des dixmes. La loi de Moyſe les ordonne ; mais auparavant Abraham avoit fait preſent à Melchiſedech de la dixme du butin gagné ſur les Rois qu'il avoit vaincus, & Jacob voüa à Dieu la dixme de tous ſes biens. On laiſſe une digreſſion ſur la perſonne de Melchiſedech, où l'Auteur voulant ſuivre quelques anciens qui ont crû que c'étoit le Fils de Dieu ſous la forme humaine, ne s'exprime pas correctement en diſant que c'étoit JESUS-CHRIST.

Deux ſortes de biens étoient ſujets à la dixme, les fruits de la terre & les animaux : Mr. Hottinger traite de ceux-là dans les trois diſſertations ſuivantes ; & il commence par examiner de quels fruits la dixme étoit dûë. Le précepte general eſt porté au Levitique ch.27. v.30. *Toutes les dixmes de la terre, ſoit de ce*

qui est semé en terre, soit du fruit des arbres, appartiennent au Seigneur & lui sont sanctifiées. Et au Deuteronome ch. 14. v. 22. *Vous séparerez la dixme de tout ce que vôtre champ que vous aurez semé rapportera chaque année... La dixme de vôtre blé, de vôtre vin & de vôtre huile.* Par les termes de la Loi, *ce que produit vôtre champ ensemencé*, Maïemonide, Abdias, Salomon Jarchi entendent, ce qui s'appelle proprement blé, ou grains, à sçavoir, le froment, l'orge, l'épeautre, le seigle, l'avoine : par le fruit des arbres; ils entendent le raisin & les olives, dont se font le moust, ou le vin, & l'huile ; & ce qui se lit au ch. 10. du 2^e^. livre d'Esdras, est conforme à cette explication. Toutefois David Kimhi comprend tous les légumes & tous les fruits bons à manger. La dixme du blé se payoit après qu'il avoit été battu & vanné ; & alors il se nommoit *Dagan*, d'où apparemment vient le nom de l'idole Dagon, comme qui diroit le Dieu des blez.

On remarquera ici, que le passage cité par l'Auteur touchant les

grains est pris d'Abdias, de Bartenora, & qu'il doit être traduit : *Quinque intelliguntur frumenti species, triticum, hordeum, zea (vel spelia) secale, avena* : au lieu que la traduction de l'Auteur porte : *Spica vulpis, avena.* Il a pris le mot Hebreu qui signifie le seigle, pour l'avoine ; & il a mis comme deux especes distinguées, *spica vulpis*, & *avena*, qui est la même, les Hebreux appellant l'avoine du nom d'épic de Renard, à cause que sur pied elle a quelque ressemblance à la queuë de Renard. On doit cette remarque au P. Souciet.

Outre ces choses dont Moyse ordonne la dixme, au 2. livre des Paralipomenes ch. 31. v.5. il est fait mention du miel, & l'Ecriture s'y sert d'un mot qui signifie également, & le miel que donnent les abeilles, & un suc mielleux que rendent les dattes. C'est de ce miel de dattes que la dixme étoit dûë, puisque la Loi l'exige des biens de la terre, ce qui ne convient pas au miel des abeilles.

Les Rabbins ne s'en tiennent pas

là, & ils font cette regle generale : *Tout ce qui se mange & se garde, & provient de la terre, doit la dixme.* Voilà donc trois conditions. 1°. Ce qui est de la nourriture ordinaire des hommes, & non pas ce qu'un tems de famine les contraint de manger : & bien que la vesse semble être de ce dernier genre ; Maïemon néanmoins la soumet à la dixme. 2°. Ce qui se garde & appartient à un particulier, non pas ce qui est abandonné & n'a point de maître, comme le glanage laissé aux pauvres, la ruë, le pourpier & le cresson sauvages, & d'autres herbes qui naissent dans les champs sans culture, & que chacun peut cüeillir. 3°. Ce qui provient de la semence jettée en terre : & par là les trufes, les champignons, & toutes les especes de potirons, sont exempts de la dixme. Le Rabbins en exemptent encore l'ail, parcequ'il fait pleurer, les graines d'oignons & de raves, parcequ'elles ne se mangent pas ; *fabam Ægyptiacam*, les fesolles d'Egypte ; le fruit des arbres plantez dans le logis, comme n'étant pas dans le champ.

Mr. Hottinger finit cette dissertation troisiéme en soutenant, qu'il ne s'ensuit pas des paroles de Jesus-Christ en S. Mattthieu ch. 23. v. 23. que les Juifs ne fûssent pas obligez à la dixme des légumes.

Dans la quatriéme il définit le tems auquel la dixme devoit être payée. Il est bon de donner ici quelque idée de l'année Judaïque. Elle étoit communément composée de douze lunaisons, & quelquefois de treize, parceque les douze lunaisons ne remplissent pas l'année solaire: leurs noms étoient, *Nisan*, *Jiar*, *Sivan*, *Thammus*, *Ab*, *Elal*, *Tisri*, *Marchesvan*, *Casleu*, *Thebet*, *Schebat*, *Adar*, & en certaines années *Adar* second. Régulierement le mois de *Nisan* étoit celui dont la pleine lune venoit après l'époque du Printems, & celle que nous appellons la lune pascale. Le peu qu'on vient de dire suffit pour faire concevoir le rapport de l'année Judaïque à la nôtre. On a eû occasion d'en dire davantage dans ces Memoires au mois d'Octobre de 1712. art. 135.

Revenons à Mr. Hottinger, qui

considere le tems où la dixme étoit dûë, l'état des choses dont elle étoit dûë; & la permission, ou la défense d'en manger alors. La dixme des fruits des arbres étoit fixée au premier jour du mois *Schebat*, selon l'Ecole de Schamaï, ou au quinziéme du même mois, selon l'Ecole d'Hillel, qui étoit la plus suivie. Sur quoi il y a bien des observations à faire. Car 1°. les fruits des trois premieres années qu'un arbre avoit été planté, étoient immondes, ceux de la quatriéme année étoient tous consacrez à Dieu, comme prémices; & par conséquent les dixmes ne commençoient à se payer que la cinquiéme année. 2°. Comme tous les fruits des arbres ne viennent pas ensemble à maturité, selon qu'ils se cüeillent, ou avant, ou après le quinziéme de *Schebat*, la dixme étoit réputée pour l'année précedente, ou pour la suivante. 3°. Si un arbre porte en deux saisons, avant & après le 15^e. de *Schebat*, la dixme des premiers fruits appartenoit à l'année précedente, celle des derniers à l'année suivante. Pourquoi

ces obſervations, qui paroiſſent legeres ? Afin de ſatisfaire à la loi des prémices pour la quatriéme année.

Quant aux blez, le tems de s'acquitter de la dixme eſt celui de la moiſſon : celle de l'orge ſe faiſoit incontinent après la fête de Paſques, & dans le reſte de *Niſan* ; celle du froment avant la fête de la Pentecôte.

Generalement les Rabbins appellent du nom d'aire, *Area*, l'état où doivent être les choſes pour pouvoir être conſumées : ainſi l'aire des fruits, c'eſt quand ils ſont mûrs & cüeillis ; l'aire du vin & de l'huile, quand ils ſont mis dans les tonneaux, ou les vaiſſeaux ; l'aire des grains, quand ils ſont battus & vannez ; ou du moins, lorſqu'après avoir été battus ils ſont ramaſſez en monceaux. Les Rabbins diſent encore, qu'alors l'ouvrage eſt parfait, c'eſt à dire, que les fruits & les grains ſont en état de ſervir.

Or avant que les fruits & les grains fûſſent en aire, & que leur ouvrage fût parfait, & conſéquem-

ment avant que d'en avoir payé la dixme, il n'étoit pas abſolument défendu d'en manger : & cela en langage des Rabbins s'appelle en manger par accident, ce qui pourtant ne devoit pas ſe faire ſans de grandes précautions. Par exemple, il étoit permis de manger les grains d'un épic d'orge, en les tirant l'un après l'autre, mais non pas s'ils avoient été amaſſez ſur la main, ou mis dans quelque vaſe. Qui auroit fait cuire du mouſt, ou du vin nouveau dans une écüelle, l'auroit pû avaler; non pas s'il l'avoit fait cuire dans un baſſin, ou un chaudron. Il n'y eut pas eû de mal à exprimer des olives ſur la viande, mais il y en auroit eû à les exprimer ſur ſa main. Si quelqu'un avoit un figuier planté dans la cour de ſon logis, ce n'étoit pas contrevenir à la loi de la dixme, de manger les figues en les cüeillant l'une après l'autre; mais s'il en avoit cüeilli pluſieurs, il en devoit la dixme: toutefois s'il étoit monté dans le figuier, il lui étoit licite de prendre autant de figues qu'il pourroit, & de les manger. De même, ſi quel-

qu'un avoit une vigne plantée dans sa cour, rien ne l'empêchoit de s'attacher à manger une grappe de raisins, en tirant un grain après l'autre; mais il falloit avoir payé la dixme, avant que de manger d'une grappe qui auroit été coupée par le pied.

Voici encore d'autres resolutions. Les vandangeurs pouvoient licitement manger du raisin; & pareillement ceux qui étoient occupez à cüeillir des fruits, en pouvoient manger, & mettre cette condition en se loüant pour le travail, sans pouvoir cependant ajouter, à condition aussi que leurs enfans, ou d'autres personnes qui me verront travailler, en mangeassent comme eux. Si le maître des fruits, ou des grains, étoit convenu de nourrir ses ouvriers, ceux-ci n'en pouvoient pas manger avant que la dixme eût été levée. Enfin, ceux qui travailloient après que les fruits avoient été mis en aire, & que leur ouvrage étoit parfait, étoient obligez avant que d'en manger, d'attendre que la dixme fût séparée.

Mars 1714.

Outre ce qu'on vient de rapporter, les Rabbins marquent six sortes d'évenemens, qui déterminoient l'obligation de s'acquitter incessamment du précepte de payer la dixme des biens de la terre : à sçavoir ; les avoir portez au logis, les avoir achetez, mis à cuire au feu, les avoir salez, en avoir séparé les prémices, & si le Sabbat intervenoit après les avoir cüeillis. Ces Casuistes discrets donnent là dessus des explications remarquables. Le logis, disent-ils, est celui où l'on habite, non pas un cabinet bâti seulement pour se reposer, ou pour prendre le frais, ni une auberge, ou un cabaret où l'on s'arrête en chemin ; le vestibule même de la maison, s'il n'est fermé, ne détermine point : en un mot, jusqu'à ce que les fruits soient mis où l'on a dessein de les garder, il est loisible d'en manger par accident ; ce qui est encore permis, si l'on ne les a pas fait entrer par la porte ordinaire de la maison, mais par dessus le toict, ou par une porte de derriére, ou une fausse porte.

Ils donnent aussi des regles aux

acheteurs & aux vendeurs. Si quelqu'un crie dans le marché, *achetez, prenez des figues*, il est encore permis aux acheteurs d'en manger par accident; & si c'est du raisin, ou des grenades, ils n'en doivent manger que grain à grain. Mais si le Crieur ajoutoit, *prenez de mes figues & les portez chez vous*; il seroit à présumer qu'auparavant il les auroit portez chez lui; & en ce cas, avant que d'en manger, il faudroit s'informer s'il en avoit payé la dixme. Des fruits en état d'être consumez, ne sçauroient être vendus qu'à des personnes dont on est sûr qu'elles s'acquitteront du précepte de la dixme.

Quelle peine étoit portée contre ceux qui y contrevenoient? Celle de la mort, que Dieu leur avanceroit, & de la part des Magistrats, le foüet.

La 5^e^. dissertation regarde les terres, & les personnes sujettes au précepte des dixmes. C'étoit generalement tout ce qui s'appelloit Terre d'Israël, non-seulement celle de Chanaan, laquelle étoit terminée par le fleuve du Jourdain; mais tout

le païs conquis par le Roi ou par un Prophete au nom de la nation ; ainsi le païs au delà du Jourdain, où les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de Manassés s'établirent, devoit les dixmes, comme celui de Chanaan. Toute cette étenduë appellée Terre d'Israël, ou Terre sainte, étoit obligée de droit divin. Il faut excepter l'année Sabbatique, où la terre demeurant sans culture & sans être ensemencée, ce qui en provenoit n'étoit point sujet à la dixme.

Mais les Sages avoient soumis d'autres païs aux dixmes; la Syrie, parceque David l'avoit conquise; celui des Moabites & des Ammonites, comme voisins ; celui de Babylone, depuis que les Juifs s'y furent établis dans le tems de la captivité ; l'Egypte, à raison du voisinage. Cela s'entend des fonds de terre acquis par les Juifs.

Comme dans les tems postérieurs les Prêtres & les Levites prirent la licence d'acquerir des fonds, contre ce que la Loi leur commandoit, de n'en point avoir, ils ne furent

as dispensez de payer la dixme, fin de ne frustrer pas leurs Freres. .es Samaritains & les étrangers, s'il rrivoit qu'ils eussent quelque fond lans la Judée, y étoient aussi conraints.

Les premieres dixmes font la maiere de la dissertation 6^e. Un Israëite commençoit par tirer du revenu le ses terres les prémices, qui :toient communément un de cinjuante, quoique l'Ecole d'Hillel es fixât à un de soixante, & celle le Schammaï à un de trente: ensuite l séparoit la dixme. S'il changeoit :et ordre, & que d'abord il mît la lixme à part & ensuite les prémices, l étoit réputé avoir satisfait à la Loi. Les Levites recevoient la dixme, & c'étoit le partage que Moyse leur ivoit assigné. Les Rabbins racontent qu'Esdras ordonna de la payer aux Prêtres, afin de punir, dit l'Auteur, les Levites, de ce que peu d'entre eux avoient voulu quitter Babylone & retourner en leur patrie. Mais la peine seroit tombée sur ceux qui ne la méritoient pas, & qui avoient suivi Esdras. Il semble que S. Paul

en l'Epître aux Hebreux ch. 7. v. 5. dit que les Prêtres touchoient les dixmes du peuple; mais il faut l'expliquer en general de la Tribu de Levi, en laquelle étoit le Sacerdoce.

Scaliger a crû que toutes les dixmes devoient être voiturées à Jerusalem; Mr. Hottinger est d'un autre sentiment, & il dit qu'elles étoient transportées dans les villes appartenantes aux Levites, où ils s'en nourrissoient avec leurs familles. De celles qu'ils recevoient ainsi, ils séparoient une autre dixme à l'usage des Prêtres. Au reste, il étoit permis à chaque Israëlite de lever lui-même la dixme des Prêtres, & sans la faire passer par les mains des Levites, la donner à qui il lui plaisoit; d'où il arrivoit que les Prêtres les plus capables & les plus estimez abondoient en richesses, tandis que les ignorans & les moins considerez demeuroient dans l'indigence. Malachie ch. 3. v. 10. fait mention des greniers destinez à recevoir les dixmes destinées aux Prêtres, & Joseph l. 20. des antiquitez ch. 6. en parle aussi.

Mr. Hottinger en la dissertation 7^e^. passe aux secondes dixmes commandées au Levitique ch. 27. v. 30. & plus au long au Deuteronome ch. 12. v. 17. & ch. 14. v. 22. Elles demeuroient au profit de celui qui les séparoit, & qui étoit tenu de les transporter en leur propre espece à Jerusalem, où il pouvoit les consumer en festins, y invitant les Prêtres, les Levites & ses amis; mais en manger ailleurs, c'étoit un crime punissable du foüet. Il étoit néanmoins permis par la Loi à ceux qui demeuroient loin de la ville sainte, ou qui avoient une trop grande quantité de ces sortes de dixmes, de les échanger en argent, c'est à dire, selon Maïemonide, en argent monnoyé, & non pas en masse, ou en lingot. La Loi ordonnoit d'ajouter un cinquiéme au prix qui en revenoit, & ensuite de consumer toute la somme à Jerusalem; mais les Rabbins ont trouvé à propos de sauver cette addition du cinquiéme: ils prétendent que le seul pere de famille y étoit obligé, que sa femme pouvoit les racheter, seulement

pour le prix qu'elles valoient, ou qu'il n'avoit qu'à donner à ſes enfans, ou à un de ſes ſerviteurs, de quoi les racheter.

Les Rabbins recommandent de ne point profaner l'argent provenu de ces dixmes, en le mêlant avec d'autre argent. Si le malheur, diſent ils, fût arrivé à un Iſraëlite de commettre cette faute, & de ne pouvoir reconnoître des autres les pieces qu'il auroit reçûës de la vente de ſes dixmes, il auroit dû premierement changer ces pieces d'argent & d'autres de cuivre, & puis celles-ci en argent. La diſſenſion des Ecoles d'Hillel & de Schammaï s'eſt étenduë juſqu'ici : celle-là permettoit de changer l'argent pour de l'or, en la conſideration de la facilité de le porter; celle-ci ne le ſouffroit pas, quoiqu'elle accordât de prendre de la monnoye d'argent pour celle de cuivre. Ce n'étoit pas une obligation de faire auſſitôt le voyage de Jeruſalem, & il pouvoit être differé aux Fêtes de Pâque, de la Pentecôte, des Tentes : & alors une partie de l'argent s'em-

ployoit à acheter des animaux pour des ſacrifices pacifiques, dont la chair revenoit à ceux qui les faiſoient offrir.

Tel étoit l'uſage des ſecondes dixmes la premiere année & la ſeconde, la quatriéme & la cinquiéme de la révolution Judaïque de ſept ans : la troiſiéme & la ſixiéme années elles étoient deſtinées au ſoulagement des pauvres, & c'eſt ce qui fait le ſujet de la 8e. diſſertation. Mr. Hottinger, après les Rabbins, trouve cette deſtination particuliere au Deuteronome ch. 14. v. 28. & ch. 26. v. 12. où il eſt ordonné de laiſſer les dixmes de la troiſiéme année aux Levites, aux étrangers, aux veuves & aux orphelins. Il dit, que parmi les Levites il y en avoit de pauvres, ceux qui étoient ignorans & qui manquoient de talent ; & les Rabbins entendent par les étrangers, ceux-là ſeulement qui faiſoient profeſſion de la Religion Judaïque, & qui ſont appellez Proſélytes de la juſtice. Cette ſorte de dixmes au l. de Tobie ch. 1. v. 7. & dans Joſeph l. 4. des antiquitez ch.

8. eſt nommée δεκάτη τρίτη, dixme troiſiéme, parcequ'elle revenoit la troiſiéme année.

D'ailleurs, ce que la terre portoit d'elle-même & ſans culture, étoit principalement abandonné aux pauvres. Et comme hors de la Judée les terres ne repoſoient pas la ſeptiéme année, c'étoit un profit pour les Levites, qui en recevoient les premieres dixmes, & pour les pauvres auxquels les ſecondes étoient diſtribuées, du moins celles de l'Egypte & du païs des Moabites & des Ammonites, ſelon une tradition, comme les Rabbins l'aſſûrent, auſſi ancienne que la Loi, & venuë du Mont Sinaï.

Ils donnent des regles pour le tems & la maniere de faire la diſtribution des dixmes aux pauvres. Ceux-ci devoient ſe preſenter au matin, ou à midi, ou au ſoir; & ces trois tems n'étoient pas aſſignez ſans raiſon: le matin, pour les femmes, tandis que leurs petits enfans dormoient; à midi, pour les enfans, qui pouvoient aller chercher leur part; le ſoir, pour les vieillards.

A l'aire & au preſſoir, ou au cellier, il falloit leur donner de quoi manger ou boire juſqu'à les raſſaſier. A la maiſon, on ne leur donnoit que ce que l'on vouloit : à de pauvres parens, ou de connoiſſance, on pouvoit donner la moitié de la dixme.

Il reſte encore à remarquer quelque diverſité de ſentimens ſur cette matiere. 1°. Les Karaïtes ne reconnoiſſent point d'autres dixmes que celles qui tous les ans ſe levoient pour les Levites, & celle de trois ans en trois ans pour les pauvres. Nicolas de Lyre explique auſſi dans le même ſens les paroles du Deuteronome.

2°. Scaliger a ſoutenu que tous les trois ans les premieres dixmes, au lieu d'être payées aux Levites, étoient diſtribuées aux pauvres.

3°. Guiſius, ſçavant Anglois, & quelques autres, ont penſé que la dixme des pauvres étoit en effet une troiſiéme dixme priſe ſur le tout, dont la premiere & la ſeconde avoient auparavant été tirées. Ils ſe fondent ſur la verſion des Septante;

qui au Deuteronome ch. 26. v. 12. employe le mot ἐπιδέκατον, qu'ils expliquent pour un ſurcroît de dixme, ou pour une nouvelle dixme ; & ſe fondent auſſi ſur le paſſage de Tobie ch. 1. v. 7. & ſur l'autorité de Joſeph, qui nomment une troiſiéme dixme. Mr. Hottinger leur répond, que le terme composé ἐπιδέκατον, même dans le ſtyle des Septante, ne ſignifie pas plus que le ſimple δεκάτη, *dixme.* Quant à Tobie & à Joſeph, il ne s'enſuit rien de leurs paroles qui ſoit contraire à ce qu'enſeignent les Rabbins.

Ce n'étoit, ſelon ce qu'on a vû juſqu'ici, qu'au bout de trois ans qu'un Iſraëlite pouvoit s'être acquitté de toutes les dixmes qui lui étoient preſcrites ; puiſque c'étoit ſeulement à la troiſiéme année & à la ſixiéme qu'il ſatisfaiſoit à celle qui étoit reſervée pour les pauvres. Alors il confeſſoit, ou pour mieux dire, il proteſtoit devant Dieu qu'il avoit rempli ſon obligation. L'Auteur dans la diſſertation 9^e^. explique cette confeſſion des dixmes, & il en rapporte la formule en ces ter-

 mes:

mes : » J'ai fait ſortir de ma maiſon
» ce qui étoit ſanctifié : je l'ai donné
» au Levite, à l'étranger, au pupille
» & à la veuve, ſuivant le précepte
» que vous m'en avez fait : je ne me
» ſuis point écarté de vos comman-
» demens, & je ne les ai point ou-
» bliez. Je n'ai point mangé *de mes*
» *ſecondes décimes* dans le düeil, je
» n'en ai point uſé en choſe immon-
» de, & je n'en ai point donné pour
» un mort. J'ai été attentif à la voix
» du Seigneur mon Dieu, & j'ai ob-
» ſervé vôtre commandement. Jet-
» tez les yeux ſur moi de vôtre ſain-
» te demeure du Ciel, & béniſſez
» vôtre peuple Iſraël en la terre que
» vous nous avez donnée, comme
» vous l'avez promis à nos Peres,
» une terre où le lait & le miel cou-
» leront.

Cette formule ſe prononçoit la quatriéme & la ſixiéme année, le dernier jour des Fêtes de Pâques, dans le Temple, où il falloit être entré par la porte nommée de Nicanor. Cependant comme les Iſraëlites en la récitant proteſtoient qu'ils avoient livré les dixmes aux Levi-

tes, ce qui n'étoit pas vrai, depuis qu'Eſdras avoit commandé de les tranſporter aux Prêtres, le Grand Prêtre Jochanan jugea à propos de l'abolir.

Pour obvier aux ſcrupules touchant les dixmes, le même Jochanan ordonna que tous les fruits qui ſe prendroient ou s'acheteroient d'une perſonne du peuple, ſeroient réputez douteux. Or il s'obſervoit touchant les fruits douteux, & dont il y avoit à douter que les dixmes euſſent été levées, d'en payer les ſecondes dixmes avant que d'en manger, pourvû que le Sabbat ne fût pas commencé; car en ce cas il étoit permis d'en manger pendant le Sabbat, & d'attendre le lendemain pour s'acquitter de la dixme.

Mr. Hottinger en la dixiéme & derniere diſſertation vient à la dixme des animaux, laquelle n'étoit commandée que pour les veaux, les agneaux & les chevreaux : ſi la mere mettant bas étoit morte, s'ils étoient achetez après ſept jours, ou reçus en preſent après le même terme, ils ne devoient rien. Il y a plus, car

ſi par hazard un de ces animaux exempts ſe trouvoit mêlé avec d'autres, ſans pouvoir en être diſtingué, tout le troupeau devenoit douteux, & l'obligation d'en payer la dixme ceſſoit.

Pour la maniere de dixmer, les Rabbins décident, que ſi quelqu'un avoit un troupeau paiſſant dans l'étenduë de ſeize mille ou de 32000 coudées, il devoit raſſembler toutes ſes bêtes au milieu dans une étable, ſans s'inquieter de payer la dixme des autres bêtes qu'il auroit au delà de cet eſpace. Rabbi Mejer dit même qu'il ſuffiſoit que le Jourdain ſéparât le troupeau pour exempter de la dixme ce qui paîtroit au delà de la riviere; mais Rabbi Ammine ſouſcrit à cette déciſion, qu'à condition qu'il n'y eût point de pont: Rabbi Maïemonide & Rabbi Abdias ne diſent rien ſur cet article important.

Les bêtes ainſi raſſemblées, on ne laiſſoit qu'un petit trou à l'étable, par où elles pûſſent ſortir une à une, le maître ſe tenoit en dehors avec une baguette, dont le bout

avoit été trempé dans de la couleur rouge : à meſure qu'elles ſortoient, il les comptoit exactement, & à la dixiéme il diſoit, *voici la dixiéme*, ou la dixme, & il la marquoit du bout de ſa baguette, les meres en dehors par leurs cris appelloient leurs petits. Si le maître s'étoit trompé en comptant, & eût pris la neuviéme ou la onziéme pour la dixiéme, la dixiéme étoit toujours dûë pour la dixme, mais il mangeoit la neuviéme, & il réſervoit la onziéme pour un ſacrifice pacifique ; le reſte qui n'atteignoit pas le nombre de dix, ſe joignoit enſuite à une nouvelle portée.

Trois jours de l'année étoient deſtinez à s'acquitter de ce devoir, & à mettre, ſelon l'expreſſion des Rabbins, les jeunes animaux en aire ; ſçavoir, le quinziéme avant la Fête de Pâques, ou avant celle de la Pentecôte, ou avant celle des Tentes. Mais ces trois jours n'étoient pas tellement conſacrez à cette ceremonie, qu'il ne fût permis de la faire en quelque autre : ils avoient ſeulement été choiſis par

rapport à ces trois Fêtes ſolemnelles, afin d'y avoir un plus grand nombre de victimes.

Il en étoit de la dixme des animaux, comme de la ſeconde dixme des fruits ; elle n'alloit point aux Levites, ni aux Prêtres. Celui qui avoit dixmé ſon troupeau, faiſoit conduire ſes veaux, ou ſes agneaux, ou ſes chevreaux, à Jeruſalem, afin de les offrir en ſacrifices pacifiques, & enſuite il les mangeoit. Mais ce n'étoit que dans l'enceinte de Jeruſalem qu'il devoit les manger, & dans l'eſpace de deux jours & d'une nuit. Comme cette pratique ne ſçauroit plus s'obſerver depuis qu'il n'y a plus de Temple, les Sages ont défendu cette ſorte de dixme.

ARTICLE XXXIII.

APOLOGIA DEL DIARIO Italico del molto Reverendo Padre Bernardo Montfaucon &c. C'eſt à dire, *Apologie de l'ouvrage du très-Reverend Pere Bernard de Montfaucon, Benedictin de la Congregation de St. Maur, intitulé* Diarium

Italicum, *ou Journal d'Italie, contre les observations du Seigneur François Ficoroni. Par le P. Dom Romuald Riccobaldi Benedictin de la Congregation du Mont-Cassin, dédiée aux très-illustres & très-sçavans Seigneurs, les Seigneurs Journalistes de Venise.* A Venise, chez Antoine Bortoli, 1710. *In* 4°. 100 *pages.*

ON a donné dans nos Memoires du mois de Decembre 1712. un extrait des Observations de Mr. Ficoroni, & cet extrait ne parut qu'au commencement de l'année suivante: on est donc surpris de le trouver cité dans l'apologie du R. P. de Montfaucon, imprimée en 1710. & dont l'Epître dédicatoire est dattée du premier jour de Septembre de la même année 1710. C'est à dire, que le R. P. Riccobaldi, si ce P. Riccobaldi n'est pas un nom supposé, comme un très habile homme d'Italie l'a mandé à un de ses amis, a vû à Venise ce qui n'a été écrit à Paris que deux ans & quelques mois après. Quoi qu'il en soit de ce mécompte, & même de la

ſuppoſition de nom d'Auteur, s'il y en a, les raiſons de l'Apologiſte n'en doivent point ſouffrir, & l'on s'attachera à les rapporter exactement.

Dans ſon Epître dédicatoire, dans l'avertiſſement aux Lecteurs, & au commencement de ſon ouvrage, il donne de grands éloges au Pere de Montfaucon, dont les travaux doivent être loüez. Mr. Ficoroni lui fait pitié, & les mauvaiſes manieres, dit il, de cet Auteur d'un petit livre, *di uno libriccivolo, libriccino*, ne lui ont pas permis de garder la moderation convenable à des contentions litteraires, mais l'ont porté à mêler l'enjoüé avec le ſérieux, & quelquefois auſſi il n'a pû empêcher que quelque partie de la bile qui le brûloit au dedans de lui, ne s'écoulât par ſa plume. *E qualche volta ancora un poco d'interna bile non s'è saputa contenere di tranſpirare ſulla penna.* On a eû part à ſa bile, pour avoir dit ces paroles: » La grande » connoiſſance que Mr. Ficoroni a » des antiquitez Romaines, le fait » rechercher des étrangers, qui vont

» chercher dans la nouvelle Rome
» les vestiges & les monumens qui
» restent de l'ancienne. Tant il est
dangereux de dire un mot d'honnêteté à celui qu'attaque un homme
qui n'est pas le maître de sa bile !

On suivra ici la loi qu'on s'est prescrite, & qu'on a toûjours observée, autant qu'il a été possible, de ne point exposer à nos Lecteurs la mauvaise humeur d'un Auteur, & de leur représenter nüement ce qui est en question.

1°. Il s'agit de sçavoir, si le manuscrit de Flaminius Vacca étoit rare, comme l'estimoit le Pere de Montfaucon ? Mr. Ficoroni a assûré qu'il n'avoit pas été cité par le seul Martinelli, mais aussi par Fabretti, & quelques autres, & qu'il étoit entre les mains des curieux d'antiquitez Romaines : l'Apologiste qui ne voudroit rien passer, se réduit à dire que tous les Sçavans n'avoient pas ce manuscrit.

2°. Le P. de M. passant par Vienne, y copia une Inscription rapportée aussi par Simeoni, par Gruter p. 12. par Casaubon & Mr. Ducan-

ge. Les premieres lettres ſont D D, les dernieres D S D, & il y eſt parlé d'une *Flaminica.* Il crut que les lettres D D marquent le nom propre d'une femme, laquelle étoit Prêtreſſe *Flaminica*, & il expliqua les autres *De Suo Dedit.* Mr. Ficoroni a été d'un autre avis, & ſelon lui, D D eſt *De Dicavit*; *Flaminica* eſt un nom propre, & il lit D S P, *De Sua Pecunia.* Sur quoi l'Apologiſte ſe récrie, & demande, ſi jamais un *Dedicavit* a été placé à la tête d'une Inſcription? Il pourroit, dit-il, citer un nombreux eſcadron d'Antiquaires, pour montrer que *Flaminica* eſt une Prêtreſſe; mais le ſeul Scaliger ſuffit pour donner un coup mortel à M. Ficoroni, qui auroit pû facilement ne pas s'y expoſer, s'il avoit fait attention à l'Inſcription précedente, & rapportée par le même Simeoni, où il auroit vû un M. Alfius Apronianus honoré du titre de *Flamen* de Vienne. Que penſer maintenant des lettres D D? L'Apologiſte n'y trouve point un nom propre, & il les change en P P *Per Petua.* Où eſt donc le nom de la Prêtreſſe perpe-

tuelle ? Il répond, que le morceau du marbre ſur lequel il étoit inſcrit, a été caſſé, quoique ceux qui ont copié l'inſcription n'ayent point averti qu'elle étoit tronquée.

3. Touchant le Pantheon, où l'ancien temple de Niſme, l'Apologiſte ſoutient que quiconque eſt un peu enfariné de la mythologie, *un poco infarinato dell' antica mitologia*, connoît très-bien que les douze niches conviennent aux douze grands Dieux. Car quoique le Pantheon de Rome fût dédié à Jupiter vengeur, il portoit néanmoins ce nom à cauſe du grand nombre de ſimulachres qui étoient placez dans des niches à l'entour, & parce qu'il étoit bâti en dôme pour repréſenter le Ciel. Il avoüe à Mr. Ficoroni, que les medailles, les marbres, les pierres gravées raſſemblent divers ſymboles, afin de repréſenter pluſieurs Divinitez en un même ſimulachre ; mais il lui reproche d'avoir cité à faux Meſſieurs Nicaiſe, Spon & Cuper. Et il aſſûre qu'il ne s'eſt point encore trouvé de ſtatuë de cette eſpece, & de grandeur à être placée dans un temple.

4. Il bat rudement Mr. Ficoroni ſur deux points. Le premier, d'avoir crû ſur la foi d'un manuſcrit, ou Arabe ſelon Mr. Ficoroni, ou Syriaque ſelon l'Apologiſte, de la Bibliotheque Barberine, que l'Ere de l'Aſcenſion de JESUS-CHRIST étoit en uſage dès la fin du troiſiéme ſiécle. Le ſecond, d'avoir oſé ſoutenir qu'une épitaphe à Milan eſt véritable, quoiqu'elle ſoit dattée de l'année 800 en chiffres; quoique celui pour qui elle a été poſée, ſoit nommé par ſon nom & ſon ſurnom, *Paganus Petra ſancta*, que l'écuſſon de ſes armes y ſoit repréſenté, qu'il ſoit qualifié de Capitaine des Florentins. Or les chiffres Arabes ſont de beaucoup poſtérieures à ce tems-là, de même que les ſurnoms & les écuſſons : Florence n'exiſtoit point alors, & ne s'étoit point encore relevée de ſes ruines, depuis qu'elle avoit été détruite par Totila.

5. Le P. de M. parle de deux Croix faites du bois de la vraye Croix, & qu'il a vûës à Veniſe dans le tréſor de S. Marc : l'une porte le nom d'Iréne Ducas, qui fut femme de l'Em-

reur Alexis Comnene, & l'autre de Marie Imperatrice, qu'il a crû vraiſemblablement avoir été femme de Nicephore Botoniate. Mr. Ficoroni a demandé, pourquoi plûtôt cette Imperatrice qu'une autre, y en ayant eû vingt-huit ou vingt-neuf du même nom de Marie? L'Apologiſte répond, que la reſſemblance de l'ouvrage eſt une preuve que ces deux Croix ont été faites vers le même tems, & qu'Alexis à ſuccedé à Nicephore.

6. M. F. a nié au P. de M. que les chevaux de bronze qui ſont devant l'Egliſe de Saint Marc, ayent autrefois fait une partie des ornemens du Cirque de Neron, & qu'ils ayent été rapportez de Veniſe. L'Apologiſte répond, que le P. de Montfaucon n'a rien aſſûré, & qu'il a dit expreſſément qu'on peut ſoupçonner, *ſuſpicio eſt.* Voici les termes du P. de M. » L'Anonyme qui a » écrit des merveilles de Rome » vers le treiziéme ſiécle, parlant du » Cirque de Neron, fait mention de » quatre chevaux ſemblables à ceux- » ci : ce qui donne lieu de conjectu-

» rer, qu'ils ont été tranſportez de
» Rome à Veniſe, & non pas de
» Conſtantinople. *Anonymus, de mirabilibus Romæ, qui xiii. circiter ſæculo ſcripſit, in Circo Neronis quatuor equos memorat his conſimiles : unde ſuſpicio eſt hos ipſos eſſe qui Româ, non Conſtantinopoli, Venetias tranſlati ſunt.*

7. Le Cabinet de Mr. Treviſani à Veniſe donne occaſion à deux conteſtations. Une medaille de M. Aurele & de L. Vere en plomb parut une choſe rare & unique au P. de Montfaucon, & M. F. dit que de telles medailles en plomb ſont aſſez communes, & ont été un eſſai des coins. L'Apologiſte releve le prix de celle-ci, par la raiſon qu'elle eſt percée dans ſon épaiſſeur pour y paſſer un filet : ce qui marque qu'elle a ſervi de ſceau, comme le ſceau de plomb attaché aux Bulles. Il s'agiroit de ſçavoir, ſi dès le tems de M. Aurele c'étoit la coûtume d'attacher ainſi des ſceaux aux Reſcrits des Empereurs.

Un morceau d'ambre taillé en la forme d'un pied avec une Inſcription fut eſtimé du P. de M. un ou-

vrage antique. M. F. aſſûre qu'il eſt moderne, travaillé par un Polonois qui paſſoit, & de qui Mr. Treviſani l'a eû, une preuve qu'il n'eſt pas antique, c'eſt que l'ambre a toute la vivacité de ſa couleur, qui n'auroit pû ſe conſerver pluſieurs ſiécles & ſous terre. Nulle part l'Apologiſte n'a plus uſé de ſon enjoüement bilieux qu'à ce ſujet, pour dire que ce Polonois eſt une imagination, le morceau d'ambre étant un preſent de Monſeigneur le Cardinal Gualtieri, & reconnu pour antique par Mr. Bianchini, qui néanmoins n'a pas copié l'Inſcription aſſez exactement, & prend pour un préſervatif *amulecum*, ce qui ſelon l'Apologiſte étoit un vœu, *anathema*, pour être ſuſpendu dans un temple de Venus.

Rome eſt une ſcéne plus grande, & ſes antiquitez ſont une matiere plus abondante de diſputes, qu'on ne rapportera pas toutes, mais ſeulement celles où l'on a crû qu'il y a à apprendre.

8. L'Apologiſte ſoutient à M. F. que cette Heroïne qui s'éleva dans

les Gaules contre Gallien, a été bien nommée Victorina par le P. de Montfaucon, que c'eſt le nom que lui donnent Trebellius Pollion, Goltzius, Oecon, Mezzabarba, & qu'elle a été appellée indifferemment, ou Victorina, ou Victoria. Sur ce que Mr. Ficoroni a aſſûré, que ſous l'Empire de Gallien l'art de la Sculpture n'avoit pas tellement dégeneré, ni même dans les tems poſtérieurs, qu'il n'en reſte quelques beaux morceaux, l'Apologiſte dit qu'il ne s'y connoît pas aſſez pour en juger.

9. La voïe Preneſtine, ou le chemin de Preneſte, ſelon le P. de M. prend à la gauche de la grande porte de Rome, & ſelon M. F. à la droite, & paſſe par le Mauſolée de Sainte Helene, lequel eſt changé en une Egliſe. L'Apologiſte donne le tort au dernier: à la droite de la grande porte eſt la voïe Lavicane; ſur cette voïe eſt le Mauſolée de Sainte Helene, comme Fabretti & Martinelli le remarquent.

10. Quant à l'Inſcription ſur les Bains de la même Imperatrice, que le P. de M. & M. F. ont vûë en dif-

ferens endroits, & lûë diverſement, l'Apologiſte répond, qu'elle a pû être changée de place, & n'ajoute rien ſur les paroles ou les lettres de l'Inſcription.

11. Il met ſur le compte de Monſeigneur Philippe de la Torre, Evêque d'Adria & ſçavant Antiquaire, ſi les Inſcriptions rapportées par le P. de M. p. 116. ne ſont pas exactes, le P. de M. les ayant reçûës de ce Prélat.

12. C'eſt ſérieuſement qu'il ſe fâche contre M. F. pour avoir avancé que le P. de M. n'avoit pû voir, ni ſépulcres, ni épitaphes, ſous l'Egliſe de Saint Laurent au champ Veran, où il n'y en a plus, ni pénetrer dans les Catacombes, parceque les portes en ſont murées. Il ſoutient que c'eſt depuis 1701. que l'entrée de ces Catacombes a été abſolument condamnée : d'ailleurs, le P. de M. a viſité celles de S. Callixte, de Saint Pierre, de S. Marcellin. Il ajoute qu'il n'eſt pas vrai generalement, que dans les Catacombes les pierres qui ferment les ſépulcres, & qui d'un côté portent une

nſcription Payenne, en ayent une Chrétienne ſur l'autre côté : & qu'il n'eſt pas plus vrai, que quand il y a ainſi deux inſcriptions, la Chrétienne ſoit toujours en dehors, & la Payenne en dedans.

13. A propos d'un temple ruineux dédié à Minerve ſous le titre de *Minerva Medica*, & appellé Pantheon par Rufus & Victor, le P. de M. fait mention d'une pierre gravée qui repréſente une femme debout, le caſque en tête, & le bouclier à ſes pieds, tenant de la main gauche une baguette entortillée d'un ſerpent; & il dit que c'eſt *Minerva Medica.* M. F. prétend, que ces differens ſymboles marquent deux Divinitez, à ſçavoir, Minerve & la Santé, & que tout le myſtere de ce temple conſiſte, en ce que le College des Medecins de Rome y rendoit ſes adorations à Minerve. L'Apologiſte ſe mocque de l'idée de deux Divinitez confonduës en une perſonne : il demande ſi Minerve portant une victoire, ou une branche d'olivier, doit être diviſée en Minerve & la Déeſſe Victoire, ou en Minerve &

la Déesse Paix ? Si ce n'est pas Minerve Victorieuse, Minerve Pacifique, comme ici, *Minerva Medica*? Il rapporte, après Giraldi, que la Déesse Santé se représentoit assise & avec une coupe, & en d'autres attitudes qui ne conviennent point à la pierre en question.

14. Dans le bas relief de l'Urne sépulchrale de l'Empereur Alexandre, & de Mammée, le P. de M. a crû voir des jeux funeraires. M. F. après Flaminius Vacca, pense que c'est l'enlevement des Sabines. La réponse de l'Apologiste est d'une érudition qui va bien loin au delà du tems de cet Empereur : car, dit-il, aux funerailles de Patrocle, de Pentésilée Reine des Amazones, de Pallas fils d'Evandre, il y eut des chevaux brûlez : & S. Jean Chrysostome remarque, qu'aux funerailles d'un homme riche c'étoit la coûtume de faire suivre des esclaves & des chevaux menez par des palefreniers ; & c'est ce qui est exprimé sur l'Urne.

15. Il est vrai, dit l'Apologiste, que dans les restes du Colisée c'est

du fer avec du plomb qui lie les pierres, mais il s'eſt pû faire qu'il y eût du cuivre dans les endroits où les pierres ſont demeurées percées: & en ce point le P. de M. n'a ſuivi que de ſçavans hommes, comme M. Joſeph Marie Suares & Ciaconius. D'ailleurs, dans Caſſiodore il y a deux lettres du Roi Theodoric, qui ordonne au Senat d'informer contre des voleurs qui avoient enlevé le métal qui lioit les murailles de Rome. Il y a plus ; car Flaminius Vacca dit avoir vû du bois mis à un ſemblable uſage, & S. Jerôme en parle.

16. M. F. ſuppoſe ſans raiſon, que les urnes découvertes ſur le mont Celio fûſſent ſépulchrales.

17. Il s'eſt auſſi trompé, quand il a crû que le marbre nommé *gentile*, eſt mol, & peu propre à faire des ſtatuës & des bas reliefs.

18. Flaminius Vacca raconte, que dans la place du Capitole fut découvert un ſouterrain, qui s'étendoit depuis l'arc de Severe juſqu'au bas des marches *d'Ara Cœli*, que ceux qui deſcendirent, y virent en bas

relief Jupiter ſous la forme d'un taureau enlevant Europe. Le P. de M. conjectura que ce devoit être le Dieu Mithra, & M. F. l'a contredit, ſur ce que ce Dieu avoit toujours été repréſenté comme un jeune homme, & jamais comme une femme. L'Apologiſte ſoutient que ce n'eſt plus une conjecture, mais une verité, que la figure étoit de Mithra; & il eſt aiſé, dit-il, de s'en aſſûrer, par le ſçavant ouvrage *Monumenta veteris Antii*, où M. l'Evêque d'Adria a ramaſſé ce qui regarde le culte de Mithra. Ce culte étoit rendu dans des cavernes ſouterraines, d'où vient cette Inſcription, *Deo ſoli invicto Mithræ Zozimus ſpelæum conſtituit.* Or Gruter page 34. fait mention d'un temple avec le ſimulacre de Mithra trouvé à la partie ſeptentrionale du Capitole, qui eſt juſtement l'endroit indiqué par Vacca. Et ce qui eſt encore plus concluant, c'eſt que Juſte Richius ſous le Pontificat d'Urbain VIII. aſſûre la même choſe, non ſur le témoignage d'autrui, mais ſur celui de ſes yeux.

Mars 1714.

19. Si le P. de M. a écrit que l'Arc de triomphe de Severe a été élevé par l'ordre de Caracalla, & bâti de materiaux pris de divers édifices, c'est pour le premier point, que les Auteurs de l'histoire Auguste attribuent ordinairement aux Empereurs les édifices qui portent l'inscription S. P. Q. R. & pour le second, que l'habile Architecte Serlio l'assûre ainsi. Il en est de même du temple d'Antonin *Pius*, que le P. de M. dit avoir été bâti par M. Aurele, quoiqu'il y ait S. P. Q. R.

20. Le temple de la Paix bâti par Vespasien, selon la description qu'en donne le P. de Montfaucon, étoit soutenu par huit grosses piles, accompagnées chacune d'une colonne canelée de marbre blanc, il avoit trois cens pieds de longueur & près de deux cens de largeur, & le portail dans les medailles de Vespasien est orné de six colonnes d'ordre Ionique. Le P. de M. n'a pas dit comme l'a entendu M. Ficoroni, que ces huit colonnes fûssent du portail : & en effet elles n'en étoient pas, comme il paroît par les plans de Ga-

mucci, de Palladio & de Serlio. De plus, les Antiquaires ne croyent pas que ce ſoit ce temple qui paroît ſur les medailles de Veſpaſien, de Tite & de Domitien, & le P. de M. ne l'a pas aſſûré. Enfin, c'eſt une erreur à M. F. de penſer que ſix colonnes ne ſuffiſoient pas à un temple de cette largeur, & que le temple de la Concorde en avoit huit, celui de Fauſtine dix, quoique l'un & l'autre ne fûſſent pas ſi larges; car il faut être aveugle pour en compter plus de ſix au portail de ces deux temples.

21. L'Apologiſte crie hautement à l'impoſture contre M. F. de faire dire au P. de M. que les chevaux qui donnent le nom au Mont Cavallo ont été tranſportez de Grece à Rome par Conſtantin. Voici les paroles du P. de M. *A Conſtantino autem magno Romam tranſlati, in ejuſdem thermis conſtituti fuerant.* C'eſt d'Alexandrie, dit-il, qu'ils ſont venus, & ſi les anciens n'en parlent pas, l'autorité de Panvin & de Nardini eſt ſuffiſante. Il ajoute, que le Cavalier Fontana ſous le Pontificat de

Sixte V. ne fit que renouveller le nom de Phidias & de Praxiteles qui étoit effacé.

22. Le Marché *Forum* de Nerva fait le sujet de trois contestations. La premiere, si une masse *d'anticaglia*, où il se voit un bas relief de Pallas, est le reste d'un temple, comme le veut M. Ficoroni, ou s'il y avoit là seulement un autel? La seconde, si le temple de Janus étoit situé dans le Marché? Ce que nie M. F. La 3^e^. si Trajan y avoit bâti un temple à Nerva; ce que dit le P. de M. ou si ce temple étoit l'ouvrage de Nerva même, comme le prétend M. F. sur le témoignage d'une inscription qui y fut trouvée & qui a été publiée?

23. Touchant la prétenduë *Venus Sallustia*, l'Apologiste avertit, que ce qui en a été dit dans le Journal du voyage d'Italie, a été retracté dans la préface.

24. Depuis la découverte de la colonne d'Antonin surnommé *Pius*, si doctement expliquée par M. Vignoli. M. F. n'a pas dû penser que le Mont Citorio ait pris son nom de ce

que les Edits & les citations s'attachoient à cette colonne.

25. Il s'agit d'un nom propre sur une Inscription en lettres mal formées & approchant du Gothique, si c'est QVODVVLTDEVS, comme le marque le P. de Montfaucon ; ou QVODVVEDEVS, comme le lit Mr. Ficoroni ? Puisqu'il est constant, de l'aveu de l'Apologiste, que la lettre T y manque, ne pourroit-on pas penser que des deux lettres L & T le Sculpteur n'en a fait qu'une, & qu'ainsi il ne manque pour faire un E que le petit trait du milieu. Quoi qu'il en soit, c'est à Paris, & non pas à Venise, que l'Abbé Fontanini a envoyé une copie de l'Inscription, sur laquelle l'Apologiste soutient le *Quodvult-Deus.*

26. Il reproche à M. F. de n'avoir pas déferé au sentiment de Mr. l'Evêque d'Adria, qu'une Urne sépulchrale trouvée l'an 1702. en la maison de campagne du Seigneur Dominique Giballini, que M. F. nomme Dominique Caballini, est un ouvrage posterieur au tems de

Conſtantin, & de l'avoir crû antique.

On a omis quelques points, & aſſez peu de l'Apologie; mais de ceux qu'on a rapporté comme les plus conſiderables, le Lecteur peut juger que manquer des autres ce n'eſt pas pour lui une perte.

L'Apologiſte a paſſé à M. Ficoroni plus de vingt endroits ſans y toucher, quoique la plûpart ſemblent n'avoir pas moins merité ſon attention, que ceux qu'il a relevez. Par exemple, trois Inſcriptions, *pages* 16. *&* 30. de M. Ficoroni: la diſtinction des grandes Urnes & des petites, *p.* 31. ſçavoir ſi une Urne gardée dans l'Egliſe de Sainte Marie au mont Aventin eſt antique, ou moderne, *p.* 33. touchant l'Egliſe de S. Paul, *p.* 35. ſi une idole avec la forme d'un chat eſt Diane, ou le Dieu Canopus, *p.* 37. les trois colonnes du temple de Jupiter appellé *Stator*, & ce qui concerne le marché Romain, *Forum Romanum*, *p.* 41. ſçavoir ſi une ſtatuë d'Hercule fut trouvée dans ce même marché Romain, ou dans celui nommé

Boarium, *p.* 44. touchant une tête de Jupiter Hammon, *p.* 45. s'il y a eû des peintures, & s'il en paroît des reſtes dans le mauſolée d'Auguſte, *p.* 51. touchant les phioles, ou les petites urnes qui ſe trouvent dans les tombeaux des Martyrs, *p.* 22. ſi des arches qui ſe voyent, *nella Villa Altieri*, ſont des reſtes des Thermes, ou des Bains de Diocletien, ou ſeulement des reſtes de boutiques, *p.* 15. Il y a d'autres endroits où l'Apologiſte n'a pas touché; & c'eſt encore de la matiere pour ſa bile & ſon enjoüement.

On avouë qu'on n'eſt pas en état de prendre aucun ſentiment ſur des choſes qu'il faudroit avoir vûës de ſes propres yeux pour en juger par ſoi même; & on s'eſt contenté de rapporter ce qui s'eſt dit de part & d'autre. Mais de tant de livres qu'on a été obligé de lire, on n'en a point vû un pareil à celui de l'Apologiſte.

ARTICLE XXXIV.

DISSERTATION THEOLOGIQUE sur cet axiome de S. Augustin, Quod ampliùs nos delectat &c. *Par le P. G. D. D. L. C. D. J.* A Paris, chez Nicolas le Cler, ruë S. Jacques proche S. Yves, à l'image de S. Lambert. 1714. *Brochure in douze*, 40 *pages.*

ON retrouve en cette dissertation l'Auteur des dix lettres au P. Alexandre, la même justesse, la même netteté. Il se plaint de l'abus que les Novateurs, c'est à dire, Jansenius & ceux qui copient Jansenius, font de cet axiome de S. Augustin dans son commentaire sur l'Epitre aux Galates, *Quod ampliùs nos delectat , secundùm id operemur necesse est.* " C'est une ne„ cessité d'agir selon ce qui nous plait le „ plus. Axiome qui en soi, & dans l'endroit où l'employe S. Augustin, est trés-conforme à ce qu'enseignent les Théologiens Catholiques touchant la liberté, qu'ils font consister dans *l'indifference active*, & le veritable pouvoir d'agir, ou de ne pas agir. L'Auteur l'examine donc, & en lui même, & par rapport à l'usage qu'en a fait S. Augustin ; ce qui divise sa dissertation en deux parties.

Dans la premiere il établit ces deux propositions. 1°. L'axiome est veritable,

& fondé sur l'essence même de la liberté, qui n'est autre que l'indifference active. 2°. Il est tellement fondé sur l'essence de la liberté, qu'il est vrai, soit qu'on considere la volonté dans l'état present de la nature corrompuë, ou dans celui d'innocence. C'est mettre absolument le Jansenisme hors d'état de s'en prévaloir.

L'Auteur entre dans la preuve par quelques reflexions; qui éclaircissent admirablement la maniere dont se forme ce qui s'appelle l'acte libre.

Selon que l'objet proposé par l'entendement a de l'attrait, ou quelque chose de rebutant pour la volonté, il excite en elle un mouvement d'amour & de complaisance, ou un mouvement contraire d'aversion & de dégoût : si l'objet est tout à fait indifferent à la volonté, il ne l'ébranle point.

Ces mouvemens dont on vient de parler, sont des mouvemens necessaires, qui à la seule idée de l'objet s'excitent dans l'ame indépendamment de la liberté, & par un certain instinct, ou disposition inséparable de sa nature, qui la rend sensible à tout ce qui lui convient, ou paroît lui convenir, pour s'y attacher; & à tout ce qui lui est contraire, ou paroît contraire, pour s'en éloigner. Ils sont pour cette raison appellez mouvemens indéliberez; & les Philosophes disent, que la volonté est prédéterminée au bien en ge-

neral, & qu'elle cherche en tout ſa béatitude.

Ces mouvemens indéliberez ſont abſolument requis pour l'exercice de la liberté : ſans eux la volonté ne ſe détermineroit point à agir, & ne ſe mettroit point elle même en mouvement, comme le remarque S. Auguſtin * : *Voluntas ipſa, niſi aliquid occurrat, quod delectet atque invitet animum, moveri nullo pacto poteſt.*

Si deux objets oppoſez ſe preſentent, chacun avec ſon propre attrait, la volonté conçoit en même tems de la complaiſance pour l'un & pour l'autre. Par exemple, il s'agit d'entrer dans une affaire où il y a à s'enrichir, mais par des moyens injuſtes : d'un côté l'amour du gain, de l'autre la conſideration de la juſtice & du ſalut, font de contraires impreſſions ſur la volonté, & ce ſont deux mouvemens indéliberez de complaiſance.

L'acte libre par lequel je me détermine à préferer l'un à l'autre, n'eſt autre choſe que l'acquieſcement à l'un de ces deux mouvemens. Et c'eſt ce qu'il faut bien obſerver, comme le dénoüement de la queſtion ; car dès que la volonté choiſit l'un plûtôt que l'autre, qu'elle aime l'un plus que l'autre, dès là il eſt vrai de dire qu'elle a plus de complaiſance pour l'un que pour l'autre ; tout cela étant renfermé dans l'idée du choix.

* *In Pſal.* 26.

Il ne s'agit plus ici d'une complaisance indéliberée ; mais d'une complaisance libre, puisqu'elle est le choix d'un objet préferablement à l'autre. Et c'est une necessité, que se déterminant ainsi à un objet, on ait pour lui une plus grande complaisance ; d'où s'ensuit évidemment & immédiatement la verité de l'axiome de S. Augustin : *Quod ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est.* C'est donc une necessité, que dans nos actions nous agissions suivant ce qui nous plait davantage. Mais c'est une de ces necessitez que l'Ecole appelle conséquentes & hypothétiques : necessité conséquente, puisqu'elle suit de la détermination libre de la volonté, qui choisit ce qui lui plait de choisir sans y être necessitée : hypothétique, ou de supposition, parce qu'elle est la détermination libre de la volonté à choisir ce qui lui plait le plus.

Que Jansénius suppose pour un moment, ce que les Théologiens ont droit d'estimer veritable, que S. Augustin avoit la même idée de la liberté qu'ils en ont, n'auroit-il pas bien exprimé l'idée que nous avons du choix, qui consiste à préferer ce qui plait le plus, signifiant par là la complaisance libre, & nullement la complaisance indéliberée qui précede la complaisance libre.

Or ce que nous sentons ainsi en nous mêmes dans l'état de la nature corrom-

puë, ne ſe paſſa pas autrement dans Adam. Et c'eſt la ſeconde propoſition.

Il eſt certain que quand il s'agit pour Adam de manger du fruit défendu, ſon entendement propoſa à ſa volonté les deux objets oppoſez, d'un côté ſon devoir, qui étoit d'obéïr à Dieu, & de l'autre l'avantage que le ſerpent lui faiſoit eſperer. Il eſt encore certain qu'il eut une complaiſance indéliberée pour ſon devoir, la vertu dans cet état d'innocence ayant pour lui beaucoup d'attrait, il eut auſſi une complaiſance indéliberée pour l'avantage que lui procureroit le fruit défendu, puiſqu'il ſe détermina à en manger. C'eſt la nature de la volonté d'être ainſi touchée par les objets agréables qui lui ſont preſentez. La difference qu'il y a entre Adam & nous, c'eſt que les objets criminels nous remuent ſouvent fort violemment à cauſe du déreglement de la nature, & qu'Adam ne reſſentoit pas cette violence. Enfin, il eſt certain qu'en préferant à ſon devoir l'avantage qu'il appercevoit dans le fruit défendu, il choiſit ce qui lui agréa le plus. Et par conſéquent l'axiome eſt vrai à ſon égard comme au nôtre.

Cependant, de l'aveu même de Janſenius, la complaiſance indéliberée qu'eut Adam en cette occaſion, quoiqu'elle précedât ſon choix, & qu'il s'en ſoit laiſſé toucher davantage que de l'idée de ſon

devoir, ne lui imposa point la necessité d'agir & de suivre cet attrait.

Avant que de finir cette premiere partie, l'Auteur avertit qu'il y a de l'équivoque à éviter dans ce terme, *Quod ampliùs delectat*, « Ce qui plaît le plus. Car, par exemple, la vengeance d'une injure est ce qui plaît le plus, par rapport à la concupiscence, le pardon est ce qui plaît le plus, par rapport à la loi de Dieu : & qu'on agisse d'une maniere, ou d'une autre, c'est toujours selon ce qui plaît le plus.

Jansenius prétend, que des deux mouvemens opposez & indéliberez, le plus vif & le plus sensible necessite la volonté à le suivre : & les Théologiens Catholiques enseignent, que quelque vif & sensible que soit un mouvement indéliberé, la volonté est toujours la maitresse de ne pas le suivre & de n'y pas acquiescer. L'experience des gens de bien est conforme au dogme Catholique : ils ne suivent pas le mouvement indéliberé du vice, qui souvent est incomparablement plus vif & plus sensible en eux, que celui de la vertu.

Il est donc évident par là, que c'est proprement en vertu du choix & de la détermination libre, qu'il est vrai de dire que nous agissons selon ce qui nous plaît le plus.

Dans la seconde partie l'Auteur examine l'axiome par rapport à l'usage qu'en a fait S. Augustin. Saint Augustin * rap-

* *In Gal.* 5. 18.

porte, après Saint Paul; quelles sont les œuvres de la chair; & les oppose aux fruits du Saint Esprit: il dit que le peché, c'est à dire, la concupiscence est en nous, mais qu'il ne doit pas y regner, & que n'y regnant pas nous ne pechons point: il dit, que les fruits du Saint Esprit regnent en nous, & que nous ne sommes point sous la loi quand nous agissons par ces saintes impressions; parce qu'alors la justice fait nôtre plus grand plaisir: or, continuë-t'il, ces biens regnent en nous, si nous y trouvons tant de goût, qu'ils nous empêchent de consentir au peché; car c'est une necessité que nous agissions selon ce qui nous plait le plus. *Quod enim nos ampliùs delectat, secundùm id operemur necesse est.* Enfin, Saint Augustin explique sa pensée par l'exemple d'un homme de bien, qui dans la tentation préfere la chasteté à l'incontinence.

Tous les Théologiens Catholiques n'hésitoient point sur cet endroit, & l'entendoient de la necessité qui suit d'un choix libre; car préferer un objet à un autre, c'est toûjours agir selon ce qui plait le plus.

Saint Augustin un peu plus bas * exprime le même axiome en ces termes: „ Il est manifeste que nous nous condui-„ sons selon ce que nous choisissons, &

* *In Gal.* 3. 25.

„ nous choisissons ce que nous aimons le
„ plus. Ainsi si d'un côté se présente le
„ précepte de la justice & de l'autre le
„ plaisir de la chair, & que nous nous
„ trouvions portez vers l'un & vers l'au-
„ tre, nous choisissons ce que nous aimons
„ le mieux. Voilà clairement exposé cet amour appréciatif & libre, par lequel dans la concurrence de deux objets opposez nous choisissons celui qui nous plait le plus.

C'est donc à Jansenius un abus manifeste des paroles de Saint Augustin, d'en détourner le sens à une necessité qui provienne du plus grand plaisir prévenant & indéliberé. Qu'on lise St. Augustin dans tout le livre de la grace & du libre arbitre, on ne trouvera pas une page, où il ne donne une idée contraire à cette erreur. Qu'on le lise dans le livre de l'esprit & de la lettre *, il décide sur cette matiere d'une maniere qui n'est nullement équivoque. Il dépend de Dieu, dit-il, de nous donner une sainte pensée; mais de consentir à cette bonne pensée, ou de la rejetter, cela dépend de nôtre propre volonté: *Sed consentire, vel dissentire, propriæ voluntatis est.* Dieu nous prévient par sa misericorde; mais de consentir à la vocation de Dieu, ou de la rejetter, cela dépend, comme je l'ai dit, de nôtre propre

* *In Gal. c.33.*

volonté : *Consentire autem vocationi Dei, vel ab ea dissentire, sicut dixi, propriæ voluntatis est.*

Restera-t'il sur cela le moindre scrupule, si je montre, poursuit l'Auteur, dans Saint Augustin en termes formels & les plus forts ; la proposition contradictoire à celle de Jansenius ? Voici la proposition, & l'experience de Saint Augustin [a] : *Non faciebam quod & incomparabili affectu ampliùs mihi placebat.* Il exprime la résistance qu'il faisoit à la grace qui le pressoit ; il ne faisoit pas ce qui lui plaisoit incomparablement davantage, il ne suivoit point le mouvement du plaisir prévenant & indéliberé, qui excitoit en lui l'amour du bien, & qui faisoit que la vertu lui plaisoit incomparablement plus que la volupté. Il ajoute, que dès qu'il auroit voulu se rendre à ce saint mouvement, il l'auroit pû : *Et mox ut vellem, possem.* Pourquoi ? Parce qu'en effet il l'auroit voulu : *Quia mox ut vellem, utique vellem.* C'est que choisir, préferer, vouloir par l'acte libre de nôtre volonté ce qui plait le plus, c'est une même chose.

L'Auteur finit par quatre reflexions, sur l'endroit où Jansenius prétend tirer avantage de l'axiome de Saint Augustin. 1°. Le sentiment [b] de Jansenius touchant

a *L. 8. Confess. c. 8.* b *De grat. Chr. salvat. l.4. a. c.1. ad 12.*

la necessité imposée, par le plus grand plaisir prévenant & indéliberé, conduit naturellement & immédiatement au plus infame Quietisme. 2°. Dans la plûpart des passages que Jansenius allegue de St. Augustin, il s'agit du plaisir qui accompagne le choix & l'acte libre de la volonté. 3°. Dans les autres passages où il est fait mention du plaisir prévenant, il n'y en a pas un seul qui dise que la volonté soit necessitée. 4°. Il y a même de ces passages qui marquent le contraire, & un entre autres où Saint Augustin déclare en termes formels, que la grace délecte en enseignant, & sans imposer de necessité: *Docendo delectat, non necessitatem imponendo.*

ARTICLE XXXV.

REPONSE A LA LETTRE *de Monsieur Pescadour Medecin de Tulle, inserée dans les Memoires de Trevoux du mois d'Août* 1712.

MON REVEREND PERE,

Il paroit par la lettre de Monsieur Pescadour, inserée dans vos Memoires du mois d'Août dernier, que ce Medecin de Tulle n'a aucun commerce avec l'Université de Montpelier; car si pour l'éclair-

cissement de ses doutes sur les causes de l'épilepsie, & de la catalepsie, au lieu de vous écrire, il s'étoit addressé directement à Monsieur Deidier, ou à quelqu'un de ses disciples, on lui auroit envoyé une These sur l'épilepsie imprimée en 1710. & sa These de catalepsie, que j'ai soutenuë sous ce Professeur dans mon acte de Baccalaureat. Par ces secours le Medecin de Tulle n'auroit pas confondu, comme il fait, la cause prochaine & immédiate de l'épilesie, avec ses causes éloignées; il auroit distingué sans peine la veritable catalepsie de la simple extase; ce sont là, mon R. P. les veritables sources des doutes de Mr. Pescadour, que je vais tâcher d'éclaircir de mon mieux.

L'essence de l'épilepsie, selon Mr. Pescadour, *consiste dans des seuls mouvemens convulsifs*. Cependant nous voyons tous les jours arriver des convulsions, ou des mouvemens convulsifs, en conséquence de quelque vive douleur, sans qu'il y ait aucune apparence d'épilepsie; diroit-on, par exemple, qu'un enfant est épileptique, lorsqu'à la sortie des dents, ou à l'occasion d'une colique intestinale, il est agité des mouvemens convulsifs? Si cela étoit, il n'y auroit aucune famille où l'on ne trouvât l'épilepsie hereditaire, puisque la plûpart des enfans ont des mouvemens convulsifs en pareil cas. Pour croire un malade épileptique, il faut

qu'il ait une privation totale de fonctions animales, & qu'il soit en même tems travaillé de convulsions, ou de mouvemens convulsifs, ce sont là les deux veritables signes essentiels & inséparables de l'épilepsie, c'est toûjours une maladie de la tête qui a son siege dans le cerveau, & c'est par conséquent dans le seul viscere qu'on doit chercher sa cause prochaine & immédiate ; tout ce qui arrive au cerveau du côté des autres parties, doit être regardé comme cause éloignée de cette maladie. Cependant Monsieur Pescadour a confondu ces causes éloignées avec la cause prochaine. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire sa lettre : *Qui ne sçait, dit-il, que la cause de l'épilepsie varie dans presque tous les sujets, & que c'est là ce qui fait qu'on a tant de peine à la deviner ? Ne voit on pas des épileptiques par des ulceres supprimez, soit aux jambes, soit à d'autres parties éloignées, par des maux de rate, du ventricule, d'un doigt de pied ? .. C'est ce qui a donné lieu de diviser l'épilepsie en ydiopathique & en sympathique. Je ne nie pas cependant, continuë-t'il, que l'épilepsie ne puisse venir quelquefois d'un embourbement de sang ; mais je nie seulement que cela arrive toûjours, d'autant plus que si cela étoit la cure de l'épilepsie, qui ne consisteroit qu'à bien saigner, intrigueroit beaucoup moins les Médecins qu'elle ne fait ; d'ailleurs, comment*

accorder avec les principes les deux aphorismes d'Hypocrate, 45. sect. 2. aph. 7. sect. 5.

Pour peu qu'on soit versé dans les principes de la Medecine, on convient aisément que chaque espece de maladie n'a qu'une seule cause prochaine & immédiate; quoiqu'elle dépende dans differens sujets d'un nombre infini de causes éloignées, celles-ci procedent de l'abus des choses non naturelles, elles sont quelquefois accompagnées d'un vice des autres parties. L'épilepsie est ydiopathique, lorsqu'elle survient par le seul vice du cerveau; on la nomme sympathique, lorsqu'elle est précedée de quelque autre maladie, comme d'une coction lesée, d'une suppression des mois, d'une ulcere, d'une carie &c. Mais dans toute épilepsie, soit ydiopathique, ou sympathique, le cerveau doit être inégalement embourbé de sang, pour produire cette privation totale des fonctions animales dans laquelle les esprits coulent irrégulierement aux muscles des membres qui sont en convulsion: dans la veritable épilepsie, qu'on appelle vulgairement mal caduc, le cerveau est toûjours pris de maniere que le malade ne se souvient jamais de ce qui s'est passé lors du paroxisme. Le cerveau s'embourbe inégalement dans tous les épileptiques, parceque ce viscere a toûjours quelque embarras constant qui y

donne occaſion, & c'eſt pour cela que conformément aux aph. d'Hypocrate citez par Mr. Peſcadour, les enfans ſujets à cette maladie en gueriſſent ſouvent ſans remede avant l'âge de puberté, tandis que leurs parties ſolides très-ſouples ſont capables d'accroiſſement, au lieu qu'après l'âge de vingt-cinq à 30 ans les parties ne croiſſant plus, le vice interieur du cerveau ne ſçauroit ſe rétablir. Ainſi les deux aph. que Mr. Peſcadour cite contre Mr. Deidier, bien loin de détruire ſon ſentiment, en ſont une preuve démonſtrative, comme il eſt expliqué dans la Theſe de l'épilepſie de ce Profeſſeur, que j'ai citée.

Paſſons, dit Mr. Peſcadour, à la catalepſie. Cette maladie eſt eſſentiellement differente de l'extaſe. Les veritables cataleptiques n'ont aucun ſentiment exterieur, ils ne ſe ſouviennent point de ce qui s'eſt paſſé lors du paroxiſme, au lieu que les ſtatiques ſont toûjours occupez d'une idée très-vive, dont ils ſe reſſouviennent hors de l'accident. Mr. Peſcadour confond ces deux maladies, comme il paroit par les obſervations qu'il rapporte de Rondelet & de Tulpius. *Rondelet, dit-il, a vû une fille de quinze ans, qui ayant épouſé par force un homme qu'elle n'aimoit pas, ne tomboit jamais cataleptique, que quand elle penſoit à ſon mari, ou qu'elle l'entendoit nommer, ou qu'il l'approchoit. Tulpius* rap-

porte, qu'un jeune homme, frappé d'un refus qu'on lui fit d'une fille qu'il recherchoit, & dont il étoit fort épris, tomba dans un état cataleptique.... Cet homme, après avoir resté comme une statuë pendant un jour entier, revient à soi, & se reveille dans le même instant qu'on lui nomme sa maitresse, & qu'on lui promet de faire réüssir son mariage.

Cette nouvelle mariée, de l'aveu sincere de Mr. Pescadour, pensoit à éviter un mari qu'elle n'aimoit pas, & le jeune homme amoureux entendit, & se leva, lorsqu'on lui promit sa Maitresse. Ils pensoient tous les deux, ils étoient statiques, & nullement cataleptiques. Il me paroit donc fort aisé, mon R. P. d'accorder Mr. Pescadour avec Mr. Deidier. Ce Professeur a enseigné publiquement dans nos Ecoles, & a imprimé dans sa Patologie, que toutes les fortes contentions d'esprit, & la plûpart des délires, dépendoient d'une trop grande tension des fibres de l'emporium, ce qui doit necessairement arriver dans l'extase, comme le prétend Mr. Pescadour, au lieu que par la raison des contraires dans la veritable catalepsie, & dans la plûpart des affections soporeuses, les mêmes fibres de l'emporium doivent être relâchées. Le relâchement dans la catalepsie ne sçauroit se déduire du défaut de l'esprit animal, vû que les membres des cataleptiques reçoivent aisément

& conſervent conſtamment la ſituation qu'on leur donne. Il faut donc que le relâchement dépende d'une ſeroſité arrêtée dans ſes propres vaiſſeaux, ou extravaſée, de maniere qu'elle relâche le tiſſu des fibres de l'emporium ſans interrompre le cours de l'eſprit animal. Le liquide ſe ſéparant ſans ceſſe par des conduits ſecretoires du cerveau, empêche les parois des fibres de l'emporium de s'affaiſſer les uns ſur les autres. Ce ſentiment ſe trouve confirmé par l'ouverture des cadavres de deux cataleptiques, dont il eſt parlé dans ma Theſe, dans leſquels Monſieur Deidier trouva, que l'interieur du cerveau étoit abrûvé d'une ſeroſité extravaſée. Je ſuis avec un profond reſpect.

M. R. P.

Vôtre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.

D E V I L L E,

Americain.

Mars 1714.

ARTICLE XXXVI.

REFLEXIONS SUR LA dixiéme ſatire du premier livre d'Horace & ſur trois paſſages, l'un d'Ovide, l'autre d'Auſone, le troiſiéme de Corneille Severe, qu'on rétablit, ou qu'on explique, addreſſées à Monſieur Bouhier Préſident au Parlement de Dijon, par le P. Oudin Jeſuite.

MONSIEUR,

J'uſe de la liberté que vous m'avez donnée, de vous addreſſer ces reflexions, & j'en uſe d'autant plus volontiers, qu'outre l'honneur qui me revient de ce que vous voulez bien agréer ce leger hommage que je rends à vos lumieres, la permiſſion que vous me donnez emporte, ce me ſemble, un engagement que vous vous impoſez de rectifier mes conjectures, & ſi cet écrit devient public, d'en être le protecteur. Vous avez, Monſieur, tout ce qu'il faut pour cela, & beaucoup plus qu'il ne faut; une capacité fort étenduë en tout genre de Litterature, & atteſtée par de bonnes preuves; un goût ſûr, un diſcernement exquis, une critique exacte. Vous me ſçaurez gré de n'en pas dire davantage, je ſacrifie un plaiſir bien déli-

cat, c'est celui de loüer un merite universel, & universellement reconnu.

Je viens au fait. Il s'agit d'entrer dans le dessein qu'a eû Horace, en écrivant la satire, *Non quia Mœcenas.* C'est la sixiéme de son premier livre. Si l'on en croit la plûpart des Commentateurs, & particulierement Mr. Dacier, que je regarde comme représentant tous les autres, *Horace y traite de la veritable noblesse, qui ne consiste pas à sortir d'une famille ancienne & illustre, mais dans l'honnêteté, dans les bonnes mœurs, & dans la droiture des sentimens.*

Imbû de ce préjugé, qui est le sentiment commun où retombent tous les Interpretes, je lis d'un bout à l'autre toute la satire, & je ne trouve rien qui me fasse naître l'idée que l'on prétend qu'a eûë l'Auteur en écrivant. Je vois bien qu'il est parlé de la noblesse, mais je vois que ce n'est qu'incidemment, & ce qui ne me permet pas d'en douter, c'est qu'Horace vers le milieu de son ouvrage quitte une espece de digression, mais ce n'est pas à parler de la noblesse qu'il revient, c'est à parler de lui même: *Nunc ad me redeo* *.

La satire est difficile, on m'en a d'abord averti: je lis les *remarques critiques*, je ne dirai pas, comme le disoit hier un homme d'esprit, qu'après les avoir lûës

* *Vers* 45.

je sçai ce que je sçavois ; mais je puis dire que je sors de cette lecture aussi peu éclairé que je l'étois auparavant, sur ce qui m'embarrassoit.

Il ne reste plus qu'un moyen pour m'éclaircir, c'est de faire l'analyse de l'ouvrage dont il est question, je la fais, & je la transcrirai, non pas pour vous mettre au fait, je sçai, Monsieur, que vous y êtes parfaitement, mais pour prouver mes diligences, & que je n'ai rien oublié qui pût servir à m'instruire.

Mécenas [a], la noblesse de vôtre origine ne vous fait pas mépriser les gens de basse naissance, tels que moi, par exemple, qui suis fils d'un affranchi [b], vous dites même qu'il n'est pas question de rechercher la condition du pere [c], pourvû que le fils ait les qualitez qui font l'honnête homme. Tous les siécles [d] fournissent de fameux exemples qui justifient vôtre sentiment : de tout tems on a vû des personnes sans naissance soutenir avec dignité les premiers emplois [e], au lieu que d'autres issus des familles les plus anciennes n'ont pas même évité les mépris du peuple : il les éleve aux charges, mais il ne leur donne pas pour cela son estime [f]. Quel est donc le parti que doit prendre un homme de ma sorte [g] ? Se tenir renfermé

[a] *Vers* 1. [b] 5. [c] 7. [d] 10. [e] 12. [f] 13. [g] 22.

dans les bornes de son état[a], sans chercher à s'aggrandir: cette sage retenuë nous mét hors de la portée des traits de l'envie. Si nous prétendons nous élever par quelque charge éclatante, elle ira foüiller dans l'obscurité de nôtre race, pour y trouver de quoi nous abaisser. Je trouve dans moi même la preuve de ce que je dis[b]. Lorsque je parus à la tête d'une Legion dans l'armée de Brutus, je vis l'envie s'acharner sur moi, & me reprocher plus d'une fois que j'étois fils d'un affranchi: elle avoit quelque raison, je n'étois pas dans une place qui me convint[c]. Mais aujourd'hui, sur ce que vous me faites l'honneur de me souffrir à vôtre table, que mes ennemis se croyent autorisez à me faire les mêmes reproches, ils n'y seront pas reçûs: il n'est pas ici question de naissance[d], vous le sçavez, quand sur le bien que Virgile & Varius vous dirent de moi, vous me fîtes appeller, je ne vous déguisai point ma condition, & quand je l'aurois fait, neuf mois auroient suffi pour vous informer de tout[e]: car ce ne fut qu'au bout de neuf mois que vous me rappellâtes, & que vous me fîtes l'honneur de me mettre au nombre de vos amis. L'envie sera donc obligée de reconnoître que je ne suis redevable de cette distinction qu'à quelques bonnes qualitez que vous

a 26. b 45. c 48. d 54. e 60.

me trouvâtes [a], & qu'elle ne peut me disputer. Je ne ſuis pas de qualité, ce n'eſt pas à la qualité que vous faites attention dans le choix de vos amis [b]. Mon pere n'étoit pas riche [c], je l'avoüe ; mais c'eſt à l'éducation qu'il m'a donnée que je ſuis redevable de ce que je vaux [d]. Tous ces reproches ne me feront pas déſavoüer ma naiſſance [e] : elle m'éloigne des charges, je n'en poſſede ni n'en recherche aucune : je me tiens dans les bornes de ma condition, & j'y vis heureux.

Voilà le précis de toute la ſatire d'Horace, & je m'aſſûre, Monſieur, que vous voudrez bien en garantir la fidelité. On n'y voit pas les graces délicates que le Poëte a répanduës dans tout ſon ouvrage, auſſi n'en eſt-ce que le ſquelette ſec & décharné. Eſt-ce là ce que penſeroit un homme d'eſprit, qui voudroit traiter de la veritable Nobleſſe ? Il eſt vrai qu'Horace ne ſe pique pas d'une juſteſſe géometrique : il ſçavoit quel eſt le caractere qui convient à la poëſie, & ſurtout à la poëſie ſatirique, qui dans l'idée d'Horace tient beaucoup de la *converſation* : mais *converſations* tant qu'on voudra, ſes ſatires ſont des *converſations* écrites, plus libres que les traitez dogmatiques, mais où l'Auteur n'a pas le privilege de ne point toucher le ſujet qu'il entreprend & qu'il ſe propoſe : en-

[a] 63. 65. [b] 50. 62. [c] 70. [d] 90. [e] 100.

fin, l'argument que l'on trouve à la tête de cette satire est aussi à propos que les titres que l'on trouve dans les essais de Montagne, vouloir y rapporter tout l'ouvrage, c'est justement se réduire à l'esclavage d'un Philosophe asservi à un Chef de secte, & engagé par bienséance d'état à trouver ses sentimens particuliers dans l'Auteur qu'il fait profession de suivre.

Quel est donc le dessein de cette satire? Je crois y découvrir l'apologie d'Horace contre ses ennemis, qui jaloux de le voir si avant dans les bonnes graces de Mécenas, tâchoient de les lui faire perdre, en relevant la bassesse de sa naissance, qui, à leur gré, devoit l'en éloigner. Le fils d'un affranchi être reçû à la table du favori de l'Empereur, avoir part à son amitié! Voilà sur quoi ils insistoient, & sur quoi insiste aussi Horace dans sa défense [a]: *Libertino patre natum. Quem rodant omnes libertino patre natum.* Il y revient vers le milieu de son ouvrage: *Ad me redeo, libertino patre natum*; marque qu'il regarde ce point comme le centre de tout ce qu'il dit. Il releve exprès la noblesse, & l'ancienneté de la race de son illustre protecteur, afin de rabaisser d'autant plus ceux qui, fiers de leur naissance, lui reprochoient l'obscurité de la sienne [b]. Il fait sentir

[a] *Vers* 6. 45. [b] *vers* 1. 5.

sentir l'occasion de ces reproches, il étoit souffert à la table de Mécenas [a] : *Quia, Mecenas, tibi sum convictor.* Les mêmes reproches lui avoient été faits autrefois, lorsqu'il étoit à la tête d'une Legion : *At olim quod mihi pareret Legio Romana Tribuno.* Le sçavant M. Dacier l'a remarqué sur la satire suivante [b] : *Pendant qu'Horace étoit Tribun de soldats dans l'armée de Brutus, il y avoit dans la même armée un Rupilius Rex, qui, jaloux de sa fortune, ne cessoit de l'appeller fils d'esclave.* Le vieux Scholiaste dit à peu près la même chose en Latin. Horace alors se contenta de se venger par une satire, où il immola Rupilius à la risée de son siécle & de toute la posterité. Quelque tems après la même cause produisit le même effet ; la faveur dont l'honora Mécenas reveilla la jalousie, qui se jetta de nouveau sur les reproches de naissance & de condition : Horace crut devoir justifier le choix de Mécenas, c'est ce qu'il fait dans la satire dont il s'agit ici.

Je ne sçai, Monsieur, si l'amour de cette idée nouvelle, qui m'est venüe, me trompe & me séduit ; mais elle me paroît naturelle, & me fait voir clair dans toute cette satire : & supposant qu'Horace en écrivant a eû cette idée, je conçois pourquoi il a dit tout ce que je lis dans son ou-

a 46. b *Sat.* 7. *l.* 1.

vrage. Pour en faire ici la preuve, il faudroit transcrire tous les vers qu'il contient, des remarques naîtroient sous la main, je ne résisterois pas à la tentation de les écrire ; autant de tems perdu pour vous, Monsieur, qui voudriez lire tout cet écrit, qui ne sera que trop long sans cela.

Je reviens : ma conjecture est naturelle, simple, appuyée sur ce que dit l'ancien Scholiaste, & sur ce que témoigne Horace lui même [a] ; elle répand un grand jour sur toute la satire, qui par ce moyen se trouve réduite à l'unité réguliere que l'on trouve dans toutes les compositions correctes, ce qui fait tant de plaisir aux esprits justes : au lieu que le sentiment commun fait de cette satire, que l'on dit être *une des plus belles*, un composé de pieces rapportées sans dessein, & un tout informe, dont le commencement & la fin n'ont aucune liaison avec le reste. *Ut nec pes nec caput uni reddatur formæ* [b]. Si bien que Scaliger le pere prévenu du sentiment qu'ont suivi jusqu'à present tous les Interpretes, porte de cette satire un jugement bien different de celui qu'en porte Mr. Dacier. Vous sçavez, Monsieur, de quelle maniere *son Altesse de Verone*, pour parler Balzac, traite le Poëte favori d'Auguste. *Que l'on compare*, dit-il [c], *les endroits où les mêmes*

[a] *Sat. 7. l. 1.* [b] *Ars Poët. v. 8.* [c] *Poët. l. 6. c. 7.*

sujets sont traitez, on ne trouvera pas que Juvenal le cede jamais à Horace; & on conviendra que souvent il l'emporte sur lui a. *Par exemple, la 8e. satire de Juvenal est beaucoup meilleure que la 6e. d'Horace; car il ne dit que très peu de chose de la vertu en l'opposant à la noblesse, selon l'idée qu'a de celle-ci le vulgaire: il s'étend beaucoup sur ce qui le regarde; & on le voit sans honte loüer la vie faineante des personnes qui vivent éloignées des affaires & des emplois: sentiment fort convenable à la bassesse de sa naissance.*

Scaliger est là bien lui même, sur tout dans ces dernieres lignes: *Multa de se ipso, ubi non eum pudet ignavam commendare vitam, nullisque civilibus officiis luculentam, ut natalitia sua libertina verè prodat.* Voilà vraiment l'Hypercritique; mais enfin, mettant à part ces manieres insultantes, & supposant qu'Horace a voulu traiter de la noblesse, il me semble qu'il n'a pas tout à fait tort, de donner la satire d'Horace pour une piece très-médiocre, & même mauvaise. N'est-ce pas un grand défaut, que de parler sans sçavoir ce que l'on doit dire? En quoi Scaliger n'a pas raison, c'est à supposer qu'Horace a voulu traiter un sujet dont il ne dit rien. Au lieu donc de poser en fait que le Poëte a voulu montrer que la vraye no-

a *Eadem verò argumenta.*

bleſſe eſt fondée ſur la vertu, puiſque le Critique reconnoît qu'il n'y a dans tout l'ouvrage que peu de choſes qui ſe rapportent là, *Perpauxilla de virtute, cum qua comparet vulgarem nobilitatem*, il devoit avoir l'équité de juger qu'Horace parlant beaucoup de lui même, & de ce qui le regardoit, *multa de ſe ipſo*, c'étoit en effet de lui même qu'il vouloit parler : ce que ma conjecture explique aſſez naturellement ſans laiſſer aucun lieu à cette cenſure.

Une difficulté ſe préſente ici, que je ne dois pas diſſimuler : il eſt vrai qu'elle eſt commune à toutes les nouvelles découvertes, mais je ſens qu'elle tombe ſur moi plus particuliérement. Si la penſée que je propoſe étoit auſſi vraye, qu'elle eſt ſimple & naturelle, comment auroit elle échapé aux lumieres & aux reflexions de tant d'habiles gens qui ont tant écrit ſur Horace ? Le fameux Gronovius, ſi habile lui même, & d'un goût ſi fin dans l'intelligence des Auteurs, en attribüe la cauſe au hazard * : *Neſcio quomodo in his etiam ſtudiis, fortuna quædam dominatur, & ſummis interdùm viris ardua facit, quæ longè minoribus obſequentia & facilia comparat.* Une autre raiſon, c'eſt que l'eſprit de ces grands Critiques, ou aveuglé par trop de lumieres, ou dédaignant de s'a-

* *Joan. Frid. Gronov. obſerv. l.* 4. *c.* 24.

baiſſer, ne voit pas ce qui eſt, pour ainſi dire, à leurs pieds [a].

Transvolat in medio poſita, & fugientia captat.

J'en donnerai deux ou trois exemples, qui me fourniront l'occaſion de dire quelque choſe de nouveau, & de propoſer quelques conjectures.

Scaliger, qui a traité Horace avec tant de hauteur, paroît quelquefois ne pas entendre les choſes les plus aiſées. En voici une preuve. Ce vers d'Ovide [b]:

Edidit hos nobis ore priore ſonos.

Eſt-il obſcur à qui ſçait qu'il s'agit de Janus, qui eſt décrit apparoiſſant au Poëte tel qu'on le repréſentoit d'ordinaire [c]:

Tum ſacer ancipiti mirandus imagine Janus:
Bina repens oculis obtulit ora meis.

Cette circonſtance *bina ora*, fait ſentir la neceſſité de cette expreſſion, *ore priore*, c'eſt à dire, comme l'explique Paul Marſus: *Ore anteriore, & non eo quod erat à tergo, ut faciliùs Poëta audiret.* Scaliger ne veut pas entrer dans la penſée d'O-

[a] *Horat.* [b] *Faſtor. l.* 1. *v.* 100. [c] 95.

vide [a] : il veut lui apprendre à parler : au lieu d'*ore*, il falloit mettre *voce*. Et par quelle raison ? C'est, dit-il, que la voix est une espece de son : *Vox enim soni species est.* S'entendoit-il mieux qu'il n'entendoit Ovide ?

Dans le Cupidon crucifié d'Ausone, on trouve un endroit qui a bien fait süer les Interpretes [b] : ç'a été, pour me servir de l'expression de Virgile, une croix qui leur a causé plus de tourment que n'en souffrit le Cupidon d'Ausone, sur celle où l'attacherent *les bonnes Dames du tems passé.* Le Poëte les représente portant chacune des symboles qui marquent le genre de leur mort [c] : *Sua quaque ut quondam occiderant, lethi argumenta gerebant.* Semelé paroit environnée d'une flamme de tonnerre. Le Poëte la décrit en ces trois vers, que je cite selon les anciennes éditions.

> *Fulmineos Semele decepta puerpera partus,*
> *Deflet & ambustas latera per inania cunas* [d],
> *Ventilat ignavum simulati fulminis ignem.*

C'est dans le vers du milieu qu'est la dif-

[a] *J. C. Scalig. Poët. l. 6. c. 7.* [b] *Serv. in 3. Eclog. v. 99.* [c] *Auson. Idyll. c. v. 4.* [d] *v. 16.*

ficulté [a]. *Les mots :* ambuſtas latera per inania cunas, *ne forment aucun ſens, comme les Interpretes s'en ſont bien apperçus, ils ont néanmoins tâché vainement de les raccommoder.* Je mettrai ici leurs penſées, après avoir pris la peine de les chercher dans leurs livres, je ne dois pas plaindre celle de tranſcrire ce qui peut contribuer à l'intelligence de ce dont il s'agit.

1. Vinet ſe contente de dire que *latera* pourroit bien avoir été mis à la place de quelqu'autre mot, & paſſe ſon chemin, ſans ſe détourner pour chercher ce mot déplacé.

2. Quelqu'un pour remplir la meſure du vers ajoute *hæc* après *latera*, ſans ſe ſoucier autrement du ſens. Cette addition paroît dans les leçons Auſoniènes.

3. Scaliger fait plus [b], & change *latera* en *lacerans*. Ce changement n'eſt que de conjecture : on le voit par la maniere dont il s'explique, *puto legendum*, mais il eſt heureux. *Cunas* paroît là changé en *flammas*, mais c'eſt une faute que l'on doit corriger par le texte, où on lit : *ambuſtas lacerans per inania cunas.* Comment entendroit-on *ambuſtas flammas ?* Comment doit-on même entendre *ambuſtas lacerans .... cunas ?* Semelé met en pieces un berceau, ou, ſi l'on veut, des langes

[a] *Biblioth. choiſ. tom.* 24. *a.* 5. [b] *Joſ. Scalig. Lect. Auſ. l.* 2. *c.* 18.

demi-brûlez : quels langes, quel berceau ? Lorsque Jupiter lui rendit la visite fatale, elle ne devoit avoir préparé, ni berceau, ni langes [a]. Mais enfin à la faveur de ce changement Scaliger crut le vers suffisamment éclairci.

4. Barthius n'en jugea pas ainsi [b]. Il ne reçut point le *lacerans*; mais il changea *latera* en *laterum*, avertissant que par *cunas* il faut entendre le corps même de l'infortunée Semelé : *Inania laterum*, c'est son flanc ouvert par le foudre. Avec cela un Grammairien sans goût peut s'imaginer entendre les deux premiers vers : mais je l'attends au troisiéme, qui n'ayant point de conjonction, fait partie du sens commencé dans le second. La phrase, selon Barthius, doit être construite de cette sorte :

Ambustas laterum per inania cunas
Ventilat ignavum simulati fulminis ignem.

Cette construction est-elle Latine ? Je ne le pense pas. Voilà, Monsieur, bien de la minucie : ce n'est pas tout.

5. Le redoutable Saumaise paroit sur les rangs, il ne s'agit plus de *lacerans*, ni de *laterum* : lire ainsi c'est n'y entendre

[a] *Ovid. l. 3. Met. v. 310.* [b] *Advers. l. 12. c. 7.*

rien, c'eſt mettre en pieces le vers d'Auſone, & non pas l'expliquer: il faut croire que le Poëte a écrit:

Ambuſtas latè per inania cunas
Ventilat ignavo ſimulati fulminis igne.

Voilà deux vers changez. Les grands Critiques ne s'embarraſſent pas de ſi peu de choſe; mais pourquoi donner à Semelé un berceau, des langes? On veut que nous entendions, & l'on paſſe.

6. Boxhormius adopte la reſtitution de Mr. de Saumaiſe, à la réſerve de *latè*: il y ſubſtituë *iterùm*.

7. Tollius, qui a donné l'édition d'Auſone *variorum*, revient à Barthius: il change ſeulement *cunas ambuſtas*, en ablatif abſolu, & par là évite le défaut de conſtruction: il joint *laterum* à *cunis*, & entend par ces mots le corps de Semelé: *per inania*, il l'explique comme Scaliger, *per auras*, *per aërem*.

8. On en étoit là, c'eſt à dire, gueres plus ſçavant, & plus incertain, lorſque l'année derniere 1712. parut à la Haye une nouvelle édition de la ſixiéme Idylle d'Auſone. Mr. le Clerc en rend compte dans le 24. tome de ſa Bibliotheque Choiſie: j'en parle ſur le rapport de ce Critique; je n'ai pas vû le livre même. Un Anonyme, dont Mr. le Clerc approuve & appuye le ſentiment, peu ſatisfait de tout ce que je viens

de rapporter, a donné une nouvelle leçon, que l'on a inserée dans le texte. Le voici, tel qu'on l'a dans cette édition :

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambusti lateris per inania currens,
Ventilat ignavum simulati fulminis ignem.

Le second vers est tout autre, mais le sens en est plus clair.

Sans prétendre me mesurer avec ces grands Hommes, j'ose hazarder une nouvelle conjecture simple, mais vraisemblable. Si vous la goûtez, Monsieur, je la croirai vraye. Laissant le *lacerans* de Scaliger, je change *cunas* en *crines*, & je lis ainsi :

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambustos lacerans per inania crines,
Ventilat ignavum simulati fulguris ignem.

Le sens se présente de lui même. La mere de Bacchus paroit s'arrachant les cheveux : aussi est-elle dans la douleur, *deflet*. Et de plus la flamme du tonnerre qui la fit mourir (*leti argumenta*) y est attachée, *ambustos crines*, raison naturelle d'y porter les mains. Les mouvemens qu'elle se

donne pour éteindre ce feu semblent l'animer, *ventilat*, sans que rien en soit consumé, *ignavum ignem*, aussi est-ce un feu & un tonnerre en peinture, *simulati fulguris*.

Cette facilité de donner un sens naturel à cet endroit difficile suffiroit pour faire recevoir ma conjecture. Voici de quoi l'appuyer : Semelé étoit représentée avec des cheveux fort longs. *Pingebatur*, dit Noël le Comte *, *Semele ab antiquis longioribus crinibus, & supra longitudinem omnium cœterarum Dearum.* Si l'autorité de ce Moderne ne suffit pas, je puis citer Nonnus dans ses Dionysiaques l. 7. v. 144. 169. 260. de *crines* les Copistes ont fait aisément *cunas*. Cela se sent, qui sçait même si quelqu'un ne se sçut pas bon gré d'avoir mis *cunas* au second vers, parceque dans le premier il voyoit *puerpera* : Vous n'aviez pas besoin, Monsieur, de tout ce détail, pour entendre ce que je viens de dire, mais j'en avois besoin pour m'expliquer. Au reste, dans le 3e. vers j'ai préferé *fulguris*, que Scriverius a trouvé dans quelques anciens exemplaires, à *fulminis*, que l'on trouve dans les éditions ordinaires ; & la raison que j'en ai, c'est outre l'autorité des premieres éditions, que ce mot ôte la ressemblance que l'on trouve entre *fulmineos* du premier vers, & *ful-*

* *Mythol. l. 5. c. 13.*

minis du troisiéme : de plus, il exprime mieux ces foudres du second ordre [a], *Tela secunda*, dont Jupiter fit choix dans l'occasion dont il s'agit : on peut voir Nonnus sur la fin de son 8e. livre Dionys.

Vous me supporterez, s'il vous plait, Monsieur, jusqu'à la fin, elle viendra bientôt. Cornel. Severus dans son Poëme intitulé *Ætna*, parlant des vents & des feux soûterrains, dont il veut que l'on étudie les differens phenomenes, dit qu'un homme d'esprit doit sçavoir,

Unde repentè quies & multo fœdere pax sit [b].

Mr. le Clerc, sous le nom de Theodore Goral dit dans sa note, qu'il aimeroit mieux *inito*, que *multo*, *lubentius legerem*. Il n'a pas fait attention que la seconde syllabe du mot qu'il substituë est breve : *sed itum est in viscera terræ*, *in nomen ituras* [c]. Ces legeres observations peuvent échaper à un homme occupé à des études toutes differentes. Les Modernes qui versifient en Latin sont pleins de semblables fautes : il y en a de quoi faire un livre complet, & on y verroit des noms d'ailleurs respectables. Le P. Mambrun,

a *Ovid. Met. l.* 2. *v.* 307. b *V.* 280. c *Ovid. Met. l.* 1. *v.* 131. *Virg.* 6. *Æn. v.* 758.

qui avoit presque fait de la poësie son occupation capitale, a fait la même bévûë que Theodore Goral :

> *Continuo laxis itum est in crimen habenis* [a].

Ce que je remarque, pour montrer que je ne prétends pas insulter à l'Editeur de Cornelius Severus ; mais seulement que sa conjecture ne peut avoir lieu. Que si *multo* ne satisfait pas, comme en effet il ne dit pas grande chose, je croirois volontiers que l'Auteur avoit écrit *inulto fœdere* : d'où est venu *multo*, en faisant de l'*i*, la premiere jambe de l'*m*. Sur le sens, voici ce qui me vient. *Pax fœdere inulto*, est une paix faite par un traité sans garant, dont l'infraction ne sera pas vengée. Pour rendre la phrase très-intelligible, il n'y a qu'à suppléer un mot que les Poëtes & les autres Ecrivains laissent assez ordinairement sous entendu : *Fœdere futuro inulto*. Dans tous les traitez on prenoit les Dieux, & entre autres Jupiter, pour garans de l'observation & vengeurs de l'infraction. Les termes usitez en pareilles circonstances sont rapportez par Tite-Live [b] ; mais les vents & les feux ne connoissent pas ces ceremonies. Ils ne prient pas Jupiter de décharger tout le poids de sa vengeance

a *De cultu animi l.* 3. b *l.* 34.

ſur l'infracteur : auſſi voit-on bientôt la guerre recommencer plus acharnée qu'auparavant;& c'eſt ſur cela qu'un homme d'eſprit à qui je parlois ces jours paſſez de ma reſtitution, entendoit le *multo* du Poëte dans le ſens de *crebro*. Ces deux tenants font ſouvent la paix, parceque ſouvent ils la rompent. Enfin, on pourroit croire que *multo* eſt venu de *muto*, qui exprime la tranquillité qui ſuit l'armiſtice entre les vents & les feux : par malheur on lit quelques vers auparavant *non mutos cernere*.

Voilà, Monſieur, bien du tems perdu pour vous ; mais je ſuis perſuadé que le Public n'aura pas ſujet d'en murmurer. Je ſçai que vos études ne vous ont jamais enlevé aucune partie du tems deſtiné aux affaires.

ARTICLE XXXVII.

DECRETA ROMANA ET Aſiatica pro Judæis &c. C'eſt à dire, *Decrets de Rome & des villes d'Aſie en faveur des Juifs, pour le libre exercice de leur Religion dans les villes de l'Aſie Mineure, rapportez par Joſeph au l. 14^e^. des Antiquitez Judaïques, & enſuite ; ou corrompus, ou omis dans les exemplaires, avec quelques endroits de Suidas rétablis, ſur les manuſcrits de l'Univerſité de Leide. Par Jacques Gro-*

novius. A Leide, de l'Imprimerie de Luchtmann, 1712. *In 8°. pages* 118.

UN fragment de Joſeph avec des notes & d'autres notes ſur quelques endroits de Suidas, n'ont rien de commun que le volume qui les contient.

Fragment de Joſeph.

Il ne faut que lire, dit Gronovius, le chapitre dixſeptiéme du livre quatorziéme des antiquitez Judaïques, pour appercevoir, que l'Hiſtorien y promet plus que ce qu'on y trouve, ſoit dans la plûpart des manuſcrits, ſoit dans les éditions. Joſeph aſſûre qu'il va rapporter les Ordonnances du Senat Romain & de Jule Céſar, & les Decrets de pluſieurs villes d'Aſie en faveur de ceux de ſa nation, pour les exempter de ſervir dans les armées Romaines, & pour leur laiſſer l'entiere liberté de vivre ſelon leur Religion & d'obſerver leurs coûtumes. L'endroit étoit difficile à copier, ſurtout pour des Grecs, à cauſe de la maniere dont étoient écrits les noms Romains qui y ſont marquez en aſſez grand nombre; & il a été entiérement omis, ou miſerablement défiguré. Voſſius l'a ainſi reconnu dans ſa diſſertation ſur les vers des Sibylles, & il avoit fait eſperer qu'il publieroit le fragment qui manque. A ſon défaut Mr. Gronovius

nous le donne, avec un surcroît de corrections & de notes.

L'ordonnance du Senat Romain, δόγμα συνκλήτου, *Senatusconsultum*, fut faite sur le rapport des Consuls Publius Dolabella & Marc-Antoine, qui le 11. d'Avril déclarerent qu'ils approuvoient ce que Jule César avoit décerné en faveur des Juifs, ordonnant aux Questeurs Q. Rutilius & Caïus Cornelius d'en faire l'enregistrement dans les Archives. Cet enregistrement se faisoit sur des tables de cuivre, & étoit une condition necessaire pour parvenir à l'execution.

Deux Ordonnances suivent, l'une de Dolabella, & l'autre de Lentulus Consul, addressées aux villes d'Asie, & nommément à celle d'Ephese capitale de la Province, pour laisser les Juifs joüir de leurs privileges : d'autres Ordonnances de Magistrats Romains, sur le même sujet à diverses villes, à celles de Delos, de Cos, d'Ephese, de Tralles, de Sardes, de Milet; enfin, des Decrets des villes de Pergame, d'Halicarnasse, de Sardes, d'Ephese.

On inserera ici deux remarques. 1°. Ce fut à la poursuite d'Hyrcan que les Juifs obtinrent par ces Ordonnances & par ces Decrets l'immunité de servir dans les armées Romaines, & le libre exercice de leur Religion. Hyrcan y est toûjours appellé Grand-Prêtre, & jamais Roi: les

Envoyez qui agiſſoient viennent de la part de la nation, & de Hyrcan Grand-Prêtre des Juifs : ſeulement en un endroit il eſt nommé fils d'Alexandre, Grand-Prêtre & Ethnarque, ou Prince des Juifs.
2. Dans quelques-unes de ces pieces les Juifs ſont honorez du titre de Citoyens Romains, & dans les autres de celui d'amis & d'alliez du Peuple Romain.

Mr. Gronovius commence ſes notes par ſe fâcher contre ceux qui obſervent encore & impriment une choſe ſi notoire, que les Ordonnances du Senat ne pouvoient être miſes à execution, qu'elles n'euſſent auparavant été enregiſtrées & depoſées *in ærario*, dans les Archives du temple de Saturne ſous la garde des Queſteurs : on en tiroit des copies autentiques, qui étoient envoyées dans les provinces.

Il remarque que le nom des Queſteurs pour l'année 710. de Rome, qui ſelon ce fragment furent Q. Rutilius, & C. Cornelius, ne paroît point dans les Faſtes.

Selon les medailles les Magiſtrats d'Epheſe ſont nommez Ἀρχιερεῖς, ou Γραμματεῖς, *ſouverains Pontifes*, ou *Gardes & Dépoſitaires des Archives.* Dans le fragment de Joſeph une ordonnance de Dolabella pour cette ville eſt marquée Ἐπὶ πρυτάνεως Ἀρτέμωνος, *Artemon étant Prytane*, ou *Magiſtrat.* Ce nom de Prytane, πρύτανις, étoit dans la plûpart des villes Grecques celui du premier Magiſtrat.

Mars 1714.

Les autres notes ſont employées à corriger les noms, & à quelques reflexions ſur l'hiſtoire de ce tems-là. On ne doit pas oublier que les habitans de Pergame ſe vantent que leur ville a été alliée des Juifs dès le tems d'Abraham.

Mr. Gronovius finit par la fameuſe queſtion, ſur quel titre Saint Paul ſe diſoit Citoyen Romain, vû que les habitans de Tarſe, ſa patrie, ne l'étoient point? Il répond, que les Juifs pour ſe tirer d'oppreſſion dans les villes où ils étoient diſperſez, & où ils faiſoient un grand commerce, achetoient cherement le droit & l'honneur d'être Citoyens Romains; & que le pere, ou les ancêtres de S. Paul, ſe l'étoient ainſi acquis.

Notes ſur Suidas.

Voſſius ſe vantoit d'avoir un livre excellent & très-ample des étymologies Grecques: ce livre ayant été tranſporté d'Angleterre à Leide avec les autres livres de Voſſius, Mr. Gronovius fut ravi d'y voir le nom de Suidas, pour lequel il témoigne une grande eſtime, l'appellant l'illuſtre maître de l'érudition Greçque, *præclarus Græcæ eruditionis* Μυσταγέτης. Il dit que Suidas, voyant que la langue Grecque commençoit à dégenerer de ſa premiere pureté, & craignant qu'elle ne ſe corrompît davantage, penſa à la fixer

par deux ouvrages ; que dans l'un il marqua la propre signification des mots, selon l'usage des meilleurs Auteurs dont il a rapporté les passages ; & que dans l'autre il alla jusqu'à la racine des mots, & rechercha leur étymologie. Cependant Mr. Gronovius n'ayant pas les yeux assez bons pour lire ce livre des étymologies, qui est écrit en caracteres fort menus, a tourné ses pensées à conferer un excellent manuscrit du Dictionnaire de Suidas avec les éditions qui en ont été faites.

Ce manuscrit est dans la Bibliotheque de Leide, & il ne paroit pas qu'il ait été vû par Vossius, ni par aucun autre. Mr. Gronovius en a ramassé un assez bon nombre de variantes, propres à rendre plus correct le texte de Suidas, & à remplir quelques lacunes qui s'y voyent. Jusques-là son dessein est loüable, & il n'y avoit qu'à addoucir l'apreté de son style, lorsqu'il parle de la belle édition de Cambrige faite par les soins de Mr. Kuster. Peut-être qu'un autre que Mr. Gronovius auroit voulu gratifier de sa collection de Variantes Mr. Kuster, qui en auroit eû de la reconnoissance, & auroit sçû en profiter.

Quoi qu'il en soit, des manieres de Mr. Gronovius, il propose, comme un essai, les variantes du manuscrit de Leide sur la lettre A, & il en ajoute quelques autres sur les trois lettres suivantes. On se con-

tentera d'en rapporter quelques-unes.

Sur le mot Ἀπηλλάγησαν, qui a diverses significations, comme *ils s'en sont allez; il sont partis, ils ont pris fin, ils sont morts, ils sont délivrez*, Suidas selon les éditions de Portus à Geneve, & de Mr. Kuster à Cambrige, met pour exemple, ἀπηλλάγημεν πολυνόσου νοσήματος, *nous sommes délivrez d'une maladie compliquée de plusieurs maladies.* Cette maniere de s'exprimer déplaît extremement à Mr. Gronovius, qui préfere la leçon de son manuscrit, où il y a πολυνόσου πάθους : ce qui revient à peu près au même pour le sens, sinon que πάθος est plus general, & signifie aussi *un mal, une passion.* Comme les goûts sont differens, il s'en pourra trouver qui aimeront mieux la repetition marquée dans les éditions comme plus élegante.

Sur le mot Ἀππιανός, ces éditions portent, ἔγραψε δὲ Ῥωμαϊκοὺς λόγους ἐννέα. *Qu'Appien a écrit l'histoire Romaine en neuf livres* : & Mr. Kuster a averti que Suidas s'est trompé, cette histoire d'Appien ayant été de vingtquatre livres, comme l'assûre Photius. Mr. Gronovius traite cette remarque d'absurde. Il lit dans son manuscrit Ῥωμαϊκὰ λόγους ἐννέα : & c'est à dire, selon lui, qu'Appien après avoir écrit l'histoire Romaine, à commencer depuis les Rois, composa ensuite neuf livres de l'état de la Republique. Tant Mr. Gronovius

met de difference entre l'expression des éditions, & celle de son manuscrit, jusqu'à ne pas souffrir que Ῥωμαϊκὰ signifie *de l'histoire Romaine* !

Sur le mot Ἀρέθουσα, de la fontaine d'Arethuse en Sicile, que les Anciens s'imaginoient venir du fleuve Alphée qui s'y rendoit au travers de la mer, les éditions disent de ce fleuve : ποταμὸς τῆς Ἀρκαδικῆς πόλεως, δυόμενος διὰ τῆς Ἀδριάδος θαλάσσης εἰς τὸ πέλαγος. *Fleuve d'une ville d'Arcadie, qui entre par la mer Adriatique dans la mer.* Comme les Grecs ont deux mots pour signifier la mer, la phrase n'a peutêtre rien de choquant ; non plus que si nous disions, que le Rhône entre dans la mer par le golfe de Lion. Cependant la délicatesse de Mr. Gronovius s'en trouve offensée, & sur l'autorité de son manuscrit il efface la proposition εἰς. Qu'elle soit donc effacée, toutefois le même sens demeure, τὸ πέλαγος étant l'accusatif du participe δυόμενος, & ne paroissant pas pouvoir se rapporter à la préposition διὰ.

Sur le mot ἀρίστομος, en François, *qui parle fort bien*, l'explication qu'en donne Suidas dans les éditions, c'est ὁ ἤδη φθεγγόμενος, *qui commence à parler.* Le manuscrit de Leide semble devoir être préferé, ἡδὺ φθεγγόμενος, *qui parle agréablement.*

Sur le mot Διπόλια, *fête en l'honneur de Jupiter*, dans les éditions il y a, Διπό-

λια, τὰ λεγόμενα Διάσια, de deux fêtes differentes n'en faisant qu'une seule ; au lieu que le manuscrit de Leide les distingue, ὁ δηπόλια, τὰ λεγόμενα, διάσια.

ARTICLE XXXVIII.

L.K. DIATRIBE ANTI-GRONOVIANA &c. C'est à dire, *Dissertation de Ludolphe Kuster contre Gronovius, pour défendre l'édition de Suidas faite à Cambrige avec plusieurs corrections d'Hesychius, & un échantillon de nouvelles remarques sur Suidas ; & où enfin l'Auteur explique ce qu'il faut entendre par l'*Æs grave *des Romains ; une autre dissertation sur le verbe Latin* Cerno, *où est expliqué nettement ce que signifie cette phrase qui a été entenduë si diversement*, Cernere hæreditatem. A Amsterdam, chez Chrétien Petzol, 1712. *In douze, pages 96.*

COmme ces deux dissertations n'ont rien de commun, sinon qu'elles paroissent ensemble, on en parlera séparément.

Premiere dissertation.

L'édition de Suidas dont il s'agit a merité à Mr. Kuster un applaudissement universel de tous les Sçavans, excepté du

ſeul Mr. Gronovius, Profeſſeur de Grec à Leide. Lui, qui ne ſçait point faire de grace aux Auteurs les plus renommez, aux Spanheims, aux Voſſius, aux Fabrettis & aux autres, n'avoit garde d'uſer d'indulgence envers un nouvel ouvrage : neuf ou dix mille endroits rétablis, ou corrigez dans Suidas, ne ſuffiſoient pas pour tirer de lui quelque marque d'approbation, & ſon humeur critique a prévalu. Mr. Kuſter ne ſe plaint pas de ce qu'un autre après lui ait revû Suidas, c'eſt un Auteur, dit-il, ſur lequel il y aura toûjours de nouvelles conjectures à faire. Mais Mr. Gronovius n'en invente aucune de lui-même, & n'en tire point de ſon fond : ſeulement parce qu'il a trouvé un manuſcrit à Leide, qui lui a fourni quelques diverſes leçons, il s'en orgüeillit, & par deux méchans livres il s'éleve contre un travail immenſe. Mr. Kuſter ſe prévalant de l'avantage qu'il a ſur ſon Critique, & prétextant ſes manieres malhonnêtes, pourroit le traiter avec hauteur ; mais il dit poliment & élegamment : *Ego quidem generoſiore & molliore animo Litteras has tractandas eſſe puto.* Que les belles Lettres doivent être traitées plus noblement & plus agréablement.

Cette diſſertation ſemble être diviſée en trois parties. La premiere eſt une réponſe à Mr. Gronovius, qui dès l'abord donne priſe à Mr. Kuſter, en diſant „ que

„Suidas eſt un excellent maître de la „langue Grecque, qu'il a travaillé à ſe „rendre recommandable à la poſterité „par deux ouvrages ſur la langue de ſa „patrie, ayant dans le premier fixé la ſi„gnification des mots par l'autorité des „Auteurs anciens, & du tems que la Gre„ce étoit floriſſante. Cet ouvrage eſt le Lexicon en queſtion, qui n'eſt qu'une compilation ſans choix & ſans jugement: Suidas y a jetté indifferemment ce qui lui eſt tombé ſous la main, ſoit ce qui concerne les mots, ou les choſes; ou l'hiſtoire: il a copié les lexicons antérieurs, comme celui d'Harpocration, les ſcholies d'Ariſtophane, de Sophocle & des autres: les Auteurs modernes lui ſont auſſi bons que les anciens, comme Agathias, Procope, Simocatta, Damaſcius, George Piſides; de ſorte que Juſte Lipſe diſoit de lui, que *c'eſt une pécore revêtuë d'une toiſon d'or.*

Mr. Kuſter paſſe aux endroits particuliers & critiquez par Mr. Gronovius: on en rapportera quelques exemples qui ſerviront à faire juger du reſte.

Sur le mot Ἀρχαῖος Suidas ajoute, ἀρχαίως δὲ, ἀπραγμόνως, ἀπαρατηρήτως, comme qui diroit, *vivre à l'ancienne mode, ſans ſouci & ſans affaires, ſans précaution*; parce qu'on s'imagine que dans les premiers tems les hommes vivoient ainſi & agiſſoient avec ſimplicité. Le Scholiaſte d'Ariſtophane ſur le vers 819. de la Comedie

medie des Nuées dit conformément à Suidas, ἀρχαῖοι οἱ μωροὶ ἐκαλοῦντο, ἀπὸ τῶν ἐπὶ τοῦ Χρόνου ἐκείνων ἀρχαίων καὶ ἀπραγμόνων ἀνδρῶν. *Les gens simples étoient nommez* ἀρχαῖοι *anciens, ou du tems passé, parce-qu'autrefois sous Saturne les hommes étoient sans souci & sans affaires.* Cependant Mr. Gronovius ayant trouvé dans son manuscrit de Leide le mot ἀθερμόνως au lieu d'ἀπραγμόνως, prétend que c'étoit une correction à faire dans Suidas. La raison qu'il en apporte est bonne en soi, & il n'y a qu'à l'appliquer judicieusement : c'est, dit il, que l'explication d'un mot doit être plus usitée & connuë que ne l'est le mot ; & en même tems il avoüe qu'il ignore la signification de son ἀθερμόνως, mot qui ne se trouve nulle part que dans ce manuscrit, & qui par conséquent est une faute du Copiste. Mr. Gronovius montre la même justesse d'esprit & la même habileté dans les autres endroits qu'il reprend.

Mais sur le mot Αχαρνεῖν il a heureusement trouvé dans Xenophon le passage cité par Suidas, & Mr. Kuster ne l'a pas trouvé. Il lui est permis de s'en féliciter, pourvû qu'il n'envie pas la gloire à celui-ci d'avoir fait des milliers de semblables découvertes, & qui plus est, d'avoir rapporté à leurs sources plus de six cens passages citez par Suidas sans noms d'Auteurs, ce qui marque une lecture immense & très-exacte.

Enfin, il reproche à l'édition de Cambrige pluſieurs omiſſions. Mr. Kuſter répond, qu'il n'a omis que peu de mots inſerez dans Suidas ſans aucune explication, & qui ne ſont point dans les meilleurs manuſcrits ; & que d'ailleurs ſon édition eſt plus ample qu'aucune des précedentes, ayant rempli pluſieurs lacunes.

Dans la ſeconde partie Mr. Kuſter propoſe un eſſai de nouvelles remarques & de notes ſur Suidas. A cette occaſion il donne auſſi un eſſai des correctious qu'il veut faire dans Heſychius, dont il prépare une édition.

La troiſiéme partie eſt une récrimination, où il examine quelques endroits de l'Arrien de Mr. Gronovius. Par exemple, Arrien page 6. dit : Ἐνταῦθα ἀκλιότων ἀντα... οἱ Θρᾷκες οἱ αὐτόνομοι παρεσκευασμένοι εἴργειν τοῦ πρόσω, κατειληφότες τὴν ἄκραν τοῦ Αἵμου, τὸν στόλον, παρ' ὃν ἦν τῷ στρατεύματι ἡ πάροδος. Mr. Gronovius reprend Vulcanius d'avoir traduit le mot τὸν στόλον par celui de l'*armée*, & il l'entend du *chemin par où l'armée devoit paſſer.* A la verité, dit M. Kuſter, στόλος peut ſe prendre pour la marche d'une armée, mais non pas pour le chemin ; & il y a une tranſpoſition dans Arrien, qui réduite à l'ordre naturel fait ce ſens, εἴργειν τοῦ πρόσω τὸν στόλον. C'eſt à dire, *que les Thraces qui avoient conſervé leur liberté, s'avancerent au devant de lui & qu'afin d'empê-*

cher son armée d'aller plus loin, ils se saisirent des hauteurs du mont Emus par où elle devoit passer.

Mr. Kuster ajoute, que si l'envie lui prenoit de critiquer les Sçavans, la matiere ne manqueroit pas. Jean Frederic Gronovius pere du Professeur de Leide l'étoit veritablement, & il s'est trompé touchant ce que les Romains appelloient *as grave*. Selon l'opinion la plus commune *, c'étoit des masses informes de cuivre qui se prenoient seulement au poids : selon celle de Saumaise, c'étoit de grosses pieces monnoyées d'une livre, & qui furent la premiere monnoye de Rome, afin de les distinguer des autres plus menuës qui dans la suite furent fabriquées. Selon la sienne, c'étoit, ou de ces masses informes, ou de grosses pieces monnoyées qui commencerent d'être appellées *as grave*, lorsque des especes plus legeres vinrent en usage. Mr. Kuster ouvre un autre sentiment, & dont personne ne s'est encore avisé. Il remarque donc que le terme *as*, cuivre, qui avoit été la seule matiere de la premiere monnoye de Rome, étoit demeuré dans l'usage pour signifier toute sorte de monnoye, de quelque métal qu'elle fût : cela ne peut pas lui être disputé, & le témoignage d'Ulpien est for-

* *De Budée & de Scaliger.*

mel *. *Etiam nummos aureos æs dicimus.* „ Nous appellons même les pieces d'or, „ dit le Juriſconſulte, du nom de cuivre. Ainſi le terme d'argent parmi nous eſt general pour toute eſpece de monnoye.

Afin donc de diſtinguer celles qui réellement étoient en eſpece de cuivre, les Romains diſoient *æs grave* : & cette façon de parler ne fut introduite, qu'après que les eſpeces d'or & d'argent commencerent à avoir cours, & elle ne ſe lit point dans le fragment des douze loix rapporté par Aullugelle, l. 20. ch. 1.

Ce ſentiment ſe prouve par pluſieurs autoritez. Tite Live l. 4. ch. 60. dit : *Quia nondum argentum ſignatum erat, æs grave plauſtris ad ærarium convehentes.* " Comme il n'y avoit point alors d'argent „ monnoyé, ils faiſoient voiturer ſur des „ charettes leur monnoye de cuivre au „ thréſor. Il n'y avoit plus à Rome de cette lourde monnoye d'une piece à la livre, lorſque Scipion mourut ſi pauvre, qu'il ne laiſſa pas à ſes filles de quoi être mariées : c'eſt donc ſimplement de la monnoye de cuivre, & par excluſion à celle d'or & d'argent, que parle Seneque au l. 1. des queſtions naturelles ch. dernier : *An tu exiſtimas Scipionis filias ex auro nitidum ſpeculum habuiſſe, cum illis dos fuiſſet æs grave?* " Penſez vous que

* *Digeſt. leg. 159. de vero ſignif.*

„ les filles de Scipion eussent des miroirs „ garnis d'or , elles dont la dot fut „ comptée simplement en cuivre ? Et au l. de la consolation ch. 12. *Scipionis filiæ à Senatu in dotem æs grave acceperunt.* " Le „ Senat paya en cuivre la dot des filles de „ Scipion. Cette dot au rapport de Valere Maxime l. 4. ch. 4. fut *duo millia æris.* Mr. Kuster ajoute encore quelques autres autoritez , & entre les autres, celle de Tite-Live l. 32. ch. 26. *Libero centum millia æris gravis dari Patres jusserunt , servis vicena quina millia æris.* C'étoit pendant la guerre de Macedoine , & depuis que l'*As* avoit été réduit à une demie once : toutefois c'est *æs grave* & simplement *æs* , ce qui ne se peut entendre si non que ces sommes furent payées en monnoye de cuivre.

Seconde Dissertation.

Dans la seconde dissertation il examine dans toute l'exactitude grammaticale la signification propre & les dérivées du verbe Latin *cerno.* Proprement il signifie séparer , comme il paroit par ses composez , *discerno* , *excerno* , *secerno* ; par ses dérivez , *crinis* , *cribrum* , les cheveux se démêlent avec le peigne, & le crible sépare les choses mêlées ; enfin par son étymologie du verbe Grec *κρίνω.* Le verbe *cerno* n'a proprement lieu que dans les

choses confuses & mêlées qu'il faut séparer : ainsi Pline l. 33. ch. 5. dit : *Tunditur in pila, deinde tenui cribro cernitur.* Et l. 18. ch. 11. *Gypsi pars, quæ transit, arctiore cribro cernitur.*

De cette premiere signification il est passé à d'autres, comme au sens de la vûë, lorsqu'il distingue clairement un objet, comme en cet endroit de Terence [a]: *Est ne Hegio tribulis meus? Si satis cerno, is herclè est.* " Est-ce Hegion de ma tribu? „ Si mes yeux ne me trompent pas, si je „ vois distinctement, c'est certainement „ lui même. Mais en cette signification il n'est point d'usage au préterit. Du sens de la vûë il a encore passé aux connoissances certaines, *cernere animo & mente.*

Il se prend aussi pour *decernere, constituere*, se résoudre, prendre sa résolution & son parti, d'où vient cette phrase si ordinaire aux Jurisconsultes, & qui n'est pas entenduë de tout le monde, *cernere hæreditatem* : c'est se déclarer judiciairement, & se porter pour héritier. Varron le marque expressément [b] : *Hæres cum constituit se hæredem esse, dicitur cernere; & cum id fecit crevisse.* A quoi se rapportent aussi ces paroles de Tite-Live [c] : *Vivo, & spirante me, hæreditatem meam ambo & spe & cupiditate improbâ crevistis.* " Je vis &

[a] Adolph. 3. 3. v. 5. [b] l. 6. de LL. [c] l. 40. c. 8.

„ je respire encore ; & vous par une espe-
„ rance & une convoitise criminelle, vous
„ avez décidé & vous vous êtes mis en pos-
„ session de ma succession. Ulpien [a] rapporte cette définition. *Cernere, est verbis cretionis dicere ad hunc modum : cum me Mevius hæredem instituerit, eam hæreditatem adeo cernoque.* Où il y a à remarquer l'ordre des verbes *adeo* & *cerno* : le premier est generique, & signifie quelque maniere que ce soit de prendre une succession, soit de volonté seulement, ou de fait : le second marque une déclaration, en presence de témoins, & dans les formes prescrites par le droit.

Ceux-là se trompent, qui pensent que *cernere hæreditatem*, soit déliberer si l'on acceptera une succession : ils n'ont pas pris le sens d'Ulpien [b] : *Cretio est certorum dierum spatium, quod datur instituto hæredi ad deliberandum, utrum expediat ei hæreditatem adire, necne. Veluti : Titius hæres esto, cernitoque in diebus centum proximis : nisi ita creverit, exhæres esto.* A la verité *cretio, cernere*, sont l'effet de la déliberation, & nullement la déliberation même, ni le tems donné ou pris pour déliberer : & ce seroit une absurdité de dire, *Titius hæreditatem repudiavit, postquam centum diebus eam crevisset.* Cet endroit

a Instit. tit. 22. n. 28. b Instit. tit. 22. n. 27.

d'Ulpien s'explique par la définition de *cernere*, laquelle suit immédiatement. C'est à dire, que cent jours sont laissez à Titius pour se déterminer & faire sa déclaration. Les autres significations dérivées se rapportent à décider une question, ou une controverse, ou une querelle, à combattre, *cernere bello*. Enfin, quoique le Grec *κρίνειν* se prenne pour juger, le Latin *cernere* ne peut pas se prendre au même sens.

Mr. Koster a publié cette dissertation comme un essai d'un Lexicon ou Dictionnaire Latin qu'il prépare, & dans lequel il suivra avec méthode toutes les significations particuliéres de chaque mot. L'élegance consiste proprement à employer chaque terme selon son propre usage, & la signification qui lui convient. Ainsi le dessein de Mr. Kuster est beau : s'il est difficile ; & s'il demande une connoissance parfaite de la langue Latine, une vaste lecture, beaucoup de recherches & de reflexions ; celui qui l'entreprend est en état de contenter là dessus les plus habiles.

ARTICLE XXXIX.

JAC. PERIZONII DISSERTATIO de ære gravi &c. C'est à dire, *Dissertation sur ce que les Romains ont appellé æs* grave, *avec une réponse à André Morel touchant diverses medailles des Familles Romaines. Par Jacques Perizonius.* A Leide, chez Jean Vander Linden 1713. *In douze, pages* 301.

MOnsieur Perizonius dans sa préface témoigne beaucoup de mécontentement, de ce que Mr. Kuster a choisi le verbe Latin *cerno*, pour donner un essai du Dictionnaire qu'il prépare : il se trouve principalement offensé de ce qui est dit sur la phrase *cernere hæreditatem*, qu'il avoit autrement entenduë. Toutefois, le laissant en repos sur ce sujet, il a crû pouvoir le combattre avec plus d'avantage sur un autre, comme on va le dire : & afin de faire un juste volume, il a ajouté quelques lettres de défunt Mr. Morel, & la réponse qu'il y avoit faite.

Dissertation sur l'æs grave.

Il réduit son sentiment à ces trois points. 1°. Dans les premiers tems de Rome, au lieu de monnoye, c'étoit des morceaux de cuivre, qui se prenoient à la livre & au

poids. 2°. Comme il étoit incommode d'avoir toujours la balance à la main, surtout pour des menus payemens, & pour acheter de viles denrées, Servius Tullius fit monnoyer des pieces de cuivre, chacune pesant une livre, ou *As*; ce qui n'empêcha pas pourtant que les gros payemens ne se fissent encore en masses & au poids. 3°. Quelques années avant la premiere guerre contre les Carthaginois, il fut frapé à Rome de la monnoye d'argent, un denier d'argent valant dix livres de cuivre, ou dix fois un *As*: & dans le cours de la même guerre l'*As*, ou la monnoye de cuivre qui auparavant étoit d'une livre, ne fut plus que de la sixiéme partie, ou de deux onces: dans la seconde guerre contre les Carthaginois l'*As* fut réduit à la douziéme partie de son premier poids, ou à une once, & enfin à une demie once. 4°. Cependant l'argent devenant plus commun par les victoires sur divers peuples & par les conquêtes, les comptes ne se firent plus qu'en argent, par deniers, ou par sesterces. 5°. Ce qui n'empêcha pas que l'ancienne maniere d'exprimer les sommes considerables ne restât quelque tems en usage, le denier pris pour dix livres de cuivre selon l'ancienne proportion. 6°. A la verité l'*As* d'une livre n'existoit plus, & il n'étoit qu'en imagination: & pour le faire comprendre le nom d'*as grave* lui étoit appliqué. Ainsi comptons nous

par Francs, quoiqu'il ne reste parmi nous aucune monnoye de la valeur que nous concevons par ce nom. Voilà, au sentiment de Mr. Perizonius, ce que c'est que l'*æs grave*; autrefois masse, ou monnoye réelle, ensuite imaginaire. D'où il s'ensuit que l'*æs grave* doit s'entendre par opposition à la menuë monnoye de cuivre & courante, non pas aux monnoyes d'or & d'argent. Cette exposition rendra le détail de la dissertation plus intelligible.

Elle commence d'aussi loin qu'il se peut, & dès l'origine de la monnoye, comme Aristote & le Jurisconsulte Paul la rapportent : & puis il s'agit de sçavoir si Abraham a usé de monnoye, si Saturne & Janus en ont appris l'usage aux Italiens. Comme cètte érudition est commune, & qu'elle semble être hors du sujet present, on ne s'y arrêtera pas, non plus qu'à quantité de fautes & d'inadvertences de Saumaise, relevées par Mr. Perizonius.

Venant à ce qui est en question entre lui & Mr. Kuster, il se fonde principalement sur l'autorité de Pline l. 33. ch. 3. *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devictum usus est. Librales, unde etiam nunc Libella dicitur & Dupondius, appendebantur asses. Quare æris gravis pœna dicta est. Et adhuc expensa in rationibus dicuntur, item Impendia & Dependere : quin & militum stipendia, hoc est, stipis pondera, Dispensatores, Libri-*

pendes. *Qua consuetudine in his emptionibus, quæ mancipii sunt, etiam nunc libra interponitur.* Dans les ventes judiciaires en presence de cinq témoins, quelqu'un tenoit une balance, & étoit nommé *Libripens*, l'acheteur avoit un morceau de cuivre dont il frapoit la balance, déclarant que la chose étoit désormais à lui, comme l'ayant payée, *hoc ære æneaque libra.* Pline poursuit : *Servius Rex primus signavit as : antea rudi usos Romæ Timæus tradit.. Argentum signatum est anno Urbis 485. quinque annis ante primum bellum Punicum.* Sur quoi Mr. Perizonius raisonne ainsi : l'*As* étoit au poids & d'une livre, & de cette ancienne coûtume sont restées diverses manieres de parler, comme d'être condamné à l'amende *æris gravis*, ou du cuivre pesant ; & diverses formules de droit, comme dans les achats. Donc, dit-il, ce terme *as grave* se rapporte à l'*As* d'une livre ; & Pline n'auroit pas ajouté l'épithete *grave*, s'il n'avoit pas voulu faire entendre l'ancien *As* d'une livre, par opposition aux diminutions de poids qui furent faites dans la suite.

Il ajoute ce que dit Aulugelle l. 20. ch. 1. Que quoique les loix des douze Tables condamnassent à un petit nombre d'*As*, c'étoit néanmoins un grand poids de cuivre, parceque chacun pesoit une livre : *Grave pondus æris fuit.* C'étoit *mulcta æris gravis.*

Festus, continüe-t'il, donne la même chose à entendre: *Grave as dictum à pondere: quia deni asses, singuli pondo libræ efficiebant denarium.* Et encore: *Quum ære gravi uterentur Romani; penso eo, non numerato, debitum solvebant.* Donc *l'as grave* est ainsi appellé par opposition de l'ancien *As* d'une livre aux diminutions suivantes. C'est à peu près comme s'exprime aussi Servius sur le vers 861. du livre sixiéme de l'Enéïde: *Ære gravi donatus est, id est, massis. Nam sic & Livius argentum grave dixit, idest, massas.* Enfin, les Auteurs, & on en convient, n'employent ce terme *as grave* que par rapport aux anciens tems; d'où Mr. Perizonius infere, que c'est par opposition de l'ancienne & pesante monnoye de cuivre à la plus legere qui depuis fut fabriquée & eut cours. Ainsi Tite-Live parlant des premiers tems de Rome, & lorsqu'elle n'avoit encore aucune monnoye d'argent, se sert du terme *as grave*.

Varron l. 4. de la langue Latine convient avec Pline touchant l'étimologie des mots, *stipendium*, *dispensator*, *expensum*; & il remarque, que de son tems il y avoit encore une balance dans le temple de Saturne. Or quoique dans la suite l'ancienne maniere de faire les payemens fût changée, elle continua assez longtems d'être en usage dans la maniere de les exprimer, principalement à l'égard des taxes &

des amendes imposées par les Magistrats.

D'où vient donc, demandera-t'on, qu'après la diminution de l'*As* on trouve encore l'*As grave*? Mr. Perizonius répond, qu'autant qu'il lui est possible de conjecturer, c'est par rapport aux tems anterieurs, que le denier d'argent valoit dix fois l'*As* d'une livre de cuivre. La somme désignée *in ære gravi* se payoit en monnoye d'argent selon cette proportion. Ainsi le bien des particuliers étoit estimé en cuivre, *in ære*, quoi qu'il ne consistât pas tout en ce métal, mais en terres, en maisons, & en autres choses de differentes natures. Pour prouver que l'ancienne maniere de compter subsistera, il compare Tite-Live & Plutarque en un fait que l'un & l'autre racontent de Caton. Ce Censeur severe, dit Tite-Live l. 39. ch. 44. confisqua *ornamenta, mundum muliebrem, & vehicula, quæ pluris quam quindecim millium æris essent*, " tous les ornemens, les bijoux „ des femmes & les chaises, dont la va„ leur passoit deux mille livres de cuivre. Plutarque en la vie de Caton met quinze cens dragmes. Or les quinze cens dragmes, ou deniers, font précisément les deux mille livres de cuivre, selon l'ancienne proportion du denier d'argent valoir dix livres de cuivre.

Il reste encore à répondre aux passages de Seneque & de Tite-Live, citez par Mr.

Kuſter. Mr. Perizonius ne ſe trouve pas embarraſſé du premier. Car outre que Seneque en cet endroit-là même ſe trompe, en prenant Scipion l'Afriquain pour Cneius Scipion oncle de l'Afriquain, & que d'ailleurs il eſt incertain ſi dès-lors l'*As* avoit été diminué de poids, il n'y a nulle difficulté à prendre ſon expreſſion par rapport aux premiers tems. Et en effet, il compare le luxe qu'il voyoit à Rome, avec la pauvreté & la frugalité qui y étoient autrefois, lorſque le Senat aſſignoit une dot ſi modique aux filles d'un ſi grand Homme.

Quant à Tite-Live, qui au l. 32. ch. 26. parlant d'un avis donné au Senat par un homme libre & deux eſclaves, dit que le Senat les recompenſa : *Si centum millia gravis æris dari Patres juſſerunt, ſervis vicena quina millia æris & libertatem*, c'eſt encore par rapport à l'ancienne proportion. Et lorſque Tite-Live, l. 4. ch. 60. raconte que les Senateurs firent voiturer ſur des charettes au thréſor public l'*æs grave* qu'ils avoient chez eux, cela marque ſeulement que leurs richeſſes, quoique modiques en elles-mêmes, étoient fort peſantes.

Réponſe à Monſieur Morel.

Mr. Morel ayant deſſein de publier un nouveau recüeil de medailles des familles

Romaines, & ſe trouvant arrêté par les doutes & les difficultez qui lui ſurvenoient, demanda des éclairciſſemens à tous les Sçavans, par une lettre imprimée, & qu'il addreſſa en particulier à Mr. Perizonius, comme à une perſonne intelligente en ces matieres. La lettre eſt du 1. de Septembre 1711. la réponſe du 18. d'Avril 1712. Mr. Vaillant y eſt un peu maltraité. Comme il n'eſt pas poſſible de ſuivre ces Meſſieurs dans la quantité des points qu'ils touchent, on en remarquera ſeulement quelques-uns.

Et premierement, Mr. Perizonius obſerve, que du tems de la Republique, & ſous Ceſar & Auguſte, certains ſurnoms étoient affectez à certaines familles, mais que dans la ſuite ils ſe confondirent : de ſorte que c'eſt s'expoſer à être trompé, d'attribüer ſous les Empereurs une medaille, ou une inſcription, à une famille, parcequ'un ſurnom qui lui étoit propre autrefois s'y trouve gravé.

Sur une medaille de la famille Æmilia, qui porte le nom de Paulus Lepidus avec une tête de la Concorde & le *Puteal*, c'étoit l'endroit où le Préteur rendoit la juſtice, & qui avoit été rétabli par Libon; Mr. Perizonius croit vraiſemblablement que Paulus Lepidus la fit fraper les premieres années d'Auguſte, ou ſur la fin du Triumvirat; qu'il voulut y marquer par le *Puteal* l'alliance de ſa Maiſon avec la

Maison Scribonia, ayant épousé Cornelie, petite fille de Lucius Libon, fille de Scribonie qui fut femme d'Auguste & mere de Julie: ensorte que ses enfans L. Paulus & M. Lepidus étoient cousins germains de Caïus César & de Lucius César. La Concorde représente celle d'Auguste & d'Antoine. Il est encore plus vraisemblable que la medaille n'a été frappée que par l'ordre des deux fils de Paulus Lepidus vers la fin de l'Empire d'Auguste, à dessein de se faire un double honneur, & de leur proximité avec les deux petits fils d'Auguste, & de leur union entre eux, au-lieu que leur pere avoit été perpetuellement broüillé avec son frere M. Lepidus le Triumvir.

Mr. Morel avoit dit dans sa lettre, que depuis qu'Auguste se fut rendu maître de l'Empire, il ne parut plus de medailles qu'avec sa tête, ou avec quelque marque qui le désignât; & que puisqu'il n'y a rien de semblable en celle qui est en question, elle doit être rejettée au tems de la Republique. Mr. Perizonius répond, en niant le principe; & il rapporte même à l'Empire de Tibere une medaille de M. Lepidus *ob Æmiliam refectam* S. C. M. Lepidus, comme le raconte Tacite l.3. des annales ch. 72. ayant obtenu un decret du Senat, *ut Basilicam Pauli, Æmilia monumenta propria pecunia firmaret ornaretque.*

Mars 1714.

Une medaille de L. Æmilius Paulus porte trois Trophées avec le mot *ter* : ce qui a fait juger aux Antiquaires qu'il a triomphé trois fois, ce qu'ils confirment encore par le témoignage de Velleius Paterculus, & par une Inscription rapportée par Ursin. Toutefois Mr. Perizonius s'en tient aux Fastes Triomphaux & à Plutarque, qui ne donnent que deux triomphes à Emilius Paulus. Les trophées, dit-il, ne sont pas une marque certaine des triomphes, mais seulement des victoires, Emilius en a remporté trois, & n'a triomphé que deux fois. C'est ainsi que Sylla portoit trois trophées gravez sur son anneau, & que sur ses medailles se voyent deux trophées, & *Imp. iterum*, quoiqu'il n'ait triomphé qu'une fois.

La famille Aurelia mettoit un Centaure sur ses medailles ; & Mr. Morel en demandoit la raison. Mr. Perizonius répond, qu'il est persuadé que le premier nom de cette famille étoit Auselia, & qu'elle descendoit d'un Auso ; ou Ausus, ou peut-être d'un peuple nommé Ausones. Or Elien l.9. ch. 16. rapporte que le plus ancien des Ausones avoit nom Mares, & qu'il étoit Centaure *ἱπτομιγής*. Les Aureliens vouloient donc par ce symbole montrer l'antiquité de leur maison.

ARTICLE XL.

I. K. EPISTOLA AD VIRUM illuſtriſſimum, in qua præfatio quam vir clariſſimus J. P. noviſſimæ diſſertationi ſuæ de ære gravi propoſuit refellitur. C'eſt à dire, *Lettre de Monſieur Kuſter à une perſonne de condition, où il refute la préface que Mr. Perizonius a miſe à ſa diſſertation* de Ære gravi; de l'imprimerie de Jean Hothour, *in* 8°. *pages* 23.

CE n'eſt ici que l'eſſai d'une réponſe à Mr. Perizonius, M. Kuſter n'attaque que ſa préface, & remettant à un autre tems la défenſe de ſon opinion touchant l'*Æs grave* des Romains, il ſe borne dans cette lettre à quelques démêlez perſonnels où nous n'entrons pas; & à ſoutenir par de nouvelles preuves ce qu'il a dit des ſignifications du verbe *cerno.* On ne croit pas que Mr. Perizonius continuë ſur cet article une diſpute fort inégale. Du moins, il eſt peu de Lecteurs qui ne conviennent que Mr. Kuſter a raiſon, & que *cerno* ne ſignifie point juger dans les bons Auteurs.

Depuis l'impreſſion de cette lettre Mr. Kuſter, qui ne s'étoit pas tellement livré à la critique & aux langues ſçavantes, qu'il eut negligé des études plus impor-

tantes, persuadé de la fausseté de la religion dans laquelle il avoit été élevé, est passé en France, où sans aucun soin de se ménager un établissement il n'a songé qu'à renoncer à ses erreurs. Le Roi, toujours le même pour la Religion & pour les Lettres, l'a fait recevoir, par une distinction singuliere, associé surnumeraire de l'Academie Royale des Inscriptions.

Il y a lû dans une assemblée publique, *la premiere partie de sa réponse à Monsieur Perizonius sur l'Æs grave.* Il la fera paroître quand la seconde partie sera achevée.

L'on vend chez l'Epine *sa réponse à Mr. Perizonius sur la signification du verbe Cerno*, jointe à une *nouvelle découverte sur la signification des verbes Grecs*, que les Grammairiens appellent *moyens*.

Mr. Kuster est Professeur honoraire, il a été Bibliothecaire & Conseiller du Roi de Prusse, & s'est fait connoitre à la Republique des Lettres par plusieurs ouvrages.

Historia critica Homeri, in 8°. A Francfort sur l'Oder, l'an 1696.

Bibliotheca novorum librorum à mense Aprili anni 1697. usque ad finem anni 1699. A Utrecht, cinq volumes in 8°.

Jamblichus de vita Pithagoræ cum mss. collatus & illustratus. A Amsterdam 1707. in 4°.

Suidas Gr. Lat. A Cambridge, 3 volumes in folio.

Aristophanes Gr. Lat. A Amsterdam, 1710. *in folio.*

Novum Testamentum Milii variantibus lectionibus auctum & meliore ordine dispositum. A Amsterdam 1710. *in folio.*

Diatribe Anti-Gronoviana. A Amsterdam 1713. *in* 4°.

Il donnera bientôt *une nouvelle édition d'Hesichius, & il prépare une édition du trésor Latin de Robert Etienne*, plus ample & plus exacte que tous les Dictionnaires Latins qui ont paru.

De lympha ortu & lymphaticorum vasorum causis, 1685. *quæ bibliotheca Anat. inserta sunt.*

Pathologia generalis, sed quæ nondum tota prodiit. 1687.

De motu cordis ac pulsu, quem itidem mechanicè demonstravit 1690.

De genuina febris curandi methodo. 1692.

De humani corporis tumoribus 1695.

De nova plantas in classes digerendi ratione ad Joh. Raïcum & A. Z. Rivinum Epistolica dissertatio. 1695.

Natura sibi à Medicis vindicata. 1697.

Phocæ maris Anatome. 1699.

Naturæ vindicatæ vindicatio. 1701.

De resolutione corporum per ignem disquisitio. 1702. *quæ prope diem aucta & revisa prodibit.*

Acidularum Swalbacensium, & Pyrmontanarum collatio. 1703.

Theses selectæ anatomicæ & Physiologicæ Mars 1714.

Exercitationibus xii. comprehensa.

Multa praterea disputationes & Programmata.

De Nitro, Vitriolo, Alumine & Atramentis opusculum ad illustris Conringii dissertationem de sale pertinens.

Aanatome Xiphiispicis.

Ceux qui paroîtront.

1°. *De demonstratione medica ritè instituenda, opus multorum annorum.*

2°. *Vita Arnisœi ab ipsomet conscripta, & Bibliotheca Conringiana.*

3°. *Via regia ad artem.*

4°. *Philosophia naturalis succincta & accurata ratio, veterum principiis & recentiorum experimentis superstructa.*

5°. *Pathologia omnium morborum accuratissima.*

6°. *Methodus medendi morbis singulis huic superstructa.*

Electionis Clementis X. & Innocentii XI. Historia cum relatione Curia Romana.

Edidit etiam Bluntii Equitis itinerarium in Germanicam linguam & Anglicam translatum.

ARTICLE XLI.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE *de Lune arrivée le second Decembre* Mars 1714.

1713. *au matin, faite à Marseille par le P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.*

LE vent de nord oüest, qui avoit été très-frais le premier Decembre, ayant calmé sur les huit heures du soir, nous laissa plus de commodité pour observer cette éclipse; le tems fut fort froid toute la nuit, & le ciel fort serein, il survint seulement sur la fin de l'éclipse quelques nüages si déliez, qu'ils n'empêcherent pas de voir les taches sortir de l'ombre.

L'horloge a été reglée par des hauteurs correspondantes du soleil prises avant & après l'éclipse, & l'observation faite avec une lunette de huit pieds à deux verres convexes. L'ombre qui couvroit la lune pendant l'éclipse étoit de couleur de gris de fer obscur & assez bien tranchée avec la penombre ordinaire; on a observé l'immersion & l'émersion du plus épais de l'ombre.

La hauteur méridienne apparente du bord superieur de la lune, prise avec le quart de cercle de trois pieds de rayon, fut trouvée de 69°. 14'. 0''.

Le tems du passage de la lune par le méridien en tems. 2'. 20''.

Bases observées.

Tems vrai.			
à 2h.	27'.	48''.	Pénombre sensible du côté de Schikardus.
	36.	0.	Pénombre plus forte.
	37.	33.	Commencement de l'éclipse.
	38.	3.	L'ombre mord un peu.
	39.	23.	L'ombre touche Schikardus.
	42.	46.	Schikardus tout dans l'ombre.
	45.	16.	Capuanus sur le bord de l'ombre.
	48.	11.	*Mare humorum* touche l'ombre.
	50.	3.	Ticho sur le bord de l'ombre.
à 2h.	52.	0.	Immersion totale de Ticho.
	52.	58.	Isles de *mare humorum* dans l'ombre.
	57.	40.	Tout *mare humorum* dans l'ombre, Gassendus aussi dans l'ombre.
	59.	27.	Le bord de *mare nubium* dans l'ombre.
à 3h.	0.	32.	Bullialdus sur le bord de l'ombre.
	5.	0.	Tout *mare nubium* dans l'ombre de côté de

Tems vrai.

	Bullialdus qui n'avance pas beaucoup.
8'. 22".	Tout Bullialdus dans l'ombre.
12. 34.	Commencement des taches de Lansbergius sur le bord de l'ombre.
13. 53.	Grimaldus éloigné depuis 10 minutes du bord de l'ombre de trois fois son grand diametre.
17. 52.	Chaîne de taches sur le bord de *mare nubium* entrée.
20. 56.	*Insula sinûs medii* sur le bord de l'ombre.
24. 57.	Fracastorius touche l'ombre.
27. 12.	Tout Fracastorius dans l'ombre, Grimaldus également éloigné de l'ombre.
31. 16.	Commencement des taches Catharina, Cyrillus, Theophilus sur le bord de l'ombre.
34. 22.	Immersion de ces taches, Gassendus sorti.
36. 42.	Petavius tout dans l'ombre.
38. 46.	Le bord de *mare fœcunditatis* touche l'ombre.

Tems vrai.

	45′. 38″.	Langrenus & Dionisius dans l'ombre.
	51. 0.	Schikardus sort de l'ombre.
	52. 12.	Commencement de *mare humorum* sorti.
	54. 10.	Bullialdus commence à sortir.
	56. 20.	Milieu de *mare humorum* hors de l'ombre, Bullialdus tout à fait hors de l'ombre.
	59. 8.	Extremité de *mare Tranquillitatis* au bord de l'ombre.
à 4^h.	1. 22.	*Mare humorum* hors de l'ombre, & *mare Nectaris* sur le bord de l'ombre, laquelle est moins obscure.
	8. 16.	Milieu de *mare Nubium* dans l'ombre.
4.	12′ 35″.	Taruntius & *promontorium Acuntun* touchent l'ombre.
	14. 10.	Capuanus hors de l'ombre.
	23. 12.	Tycho commence à sortir de l'ombre.
	27. 31.	Tycho entierement sorti de l'ombre. L'ombre n'a pas approché *mare Christum* plus du petit diametre de cette tache.
	31. 0.	Catharina hors de l'ombre.

Tems vrai.

	32′. 15″.	Tache au bord de *mare Imbrium* ſortie.
	36. 11.	Emerſion de *mare Nectaris.*
	37. 41.	Fracaſtorius hors de l'ombre.
	42. 36.	Emerſion de Langrenus.
	44. 51.	Petavius ſur le bord de l'ombre.
	46. 21.	Emerſion de Petavius.
	50. 7.	Snellius & Furnerius hors de l'ombre.
	56. 21.	Fin de l'éclipſe.
	57. 20.	Groſſe pénombre.
	59. 30.	Fin de la pénombre. Il reſte pourtant encore un peu de fumée ſur la lune vers Furnerius.
4^h.	56′. 21″.	Fin de l'Eclipſe.
2.	37. 33.	Commencement.
2.	18. 48.	Durée de l'éclipſe.
3.	46. 57.	Milieu conclu.

On conclurra aiſément la grandeur de l'éclipſe ſur ce que l'ombre a reſté un tems conſiderable à la même diſtance des taches Grimaldus & *mare Criſium*, n'ayant qu'un ſeul aide pour obſerver, il n'a pas été poſſible d'obſerver avec le micrometre les doigts éclipſez, quoiqu'on eût préparé une autre lunette de huit pieds, au foyer de laquelle on avoit placé le nouveau micrometre, inventé & fait par le ſieur le Febvre.

On ne peut conclurre de l'immerſion & émérſion des taches les plus avancées ſur le diſque de la lune, le milieu de l'éclipſe : le mouvement de tourbillon de l'ombre fait que dans les éclipſes partielles, elles reſtent plus longtems à être cachées qu'à paroître, ou plus longtems à paroître qu'à être cachées. Mais par les taches vers les bords du diſque, comme Schikardus & Tycho, on peut conclurre aſſez juſte ce milieu.

ARTICLE XLI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE POLOGNE, DE VARSOVIE.

J'Ai entre les mains *le Dictionnaire Grec Latin & Eſclavon de Theodore Polycarpouvits*, Correcteur de l'Imprimerie de Moſcou, *imprimé in* 4°. *à Moſcou l'an* 1704. L'Eſclavon eſt la langue mere du Bohemien, du Sorabe, du Bulgare, du Polonois, du Lithuanien, du Moſcovite, & de beaucoup d'autres langues. Le Moſcovite en differe comme l'Eſpagnol du Latin : je me ſers de la comparaiſon de l'Eſpagnol & du Latin, plûtôt que de l'Italien & du Latin, pour faire entendre qu'il y a dans le Moſcovite quelques reſtes d'une langue differente de l'Eſclavon, mais ces reſtes ſe perdent tous

les jours, & l'Esclavon prend leur place. Le pur Esclavon est la langue sçavante & sacrée, comme le Latin parmi nous. Le commerce avec les Grecs a aussi fait entrer dans la langue Moscovite beaucoup de mots & d'expressions Grecques. L'Auteur du Dictionnaire dérive le nom des Esclavons de *Slava*, gloire ; le mot d'esclave, qui vient du Latin *Slavus*, est bien éloigné de sa premiere signification.

DE CONINGSBERG.

Le feu Roi de Prusse a fait imprimer ici *le livre curieux de Monsieur Jean Eisenmenger contre les Juifs.* L'Auteur qui a peu d'égaux dans la connoissance des langues Orientales & l'érudition Hebraïque, a travaillé plusieurs années à ce grand ouvrage, dans le dessein de faire connoître les prodigieux égaremens des Juifs, leur haine furieuse contre les Chrétiens, & combien il est dangereux d'attendre d'eux l'intelligence de l'Ecriture, & de ne se pas précautionner contre ce que leur morale abominable leur permet d'entreprendre contre les Chrétiens, quand ils le peuvent sans trop s'exposer. L'Auteur, qui a été Professeur des langues orientales dans l'Université d'Heidelberg, fit imprimer ce livre à Francfort l'an 1702. Les Juifs eurent le crédit de le faire supprimer ; il leur étoit d'une extreme im-

portance qu'il ne parût point : il eſt également propre à les faire mépriſer & à les faire haïr. Mr. Eiſenmenger a recüeilli & réüni en un corps de doctrine toutes leurs erreurs, rien n'eſt plus monſtrueux que ce corps, non-ſeulement ils croyent Dieu corporel & d'une grandeur finie, mais ils lui attribüent les foibleſſes & les paſſions des Divinitez fabuleuſes ; leurs opinions ſur l'ame, ſur les Anges, ſur le Paradis & ſur l'Enfer, ne ſont pas moins étranges ; leur morale eſt plus corrompuë que la morale payenne. L'Auteur, pour leur ôter tout lieu de chicaner, cite avec la derniere exactitude tous les paſſages de leurs livres dont il tire ſes preuves, & il les rapporte dans la langue originale ; il ne ſe contente pas de faire remarquer qu'il eſt difficile que les Juifs tombez dans de ſi groſſieres erreurs ayent conſervé le veritable ſens de l'Ecriture, il montre par une foule d'exemples, combien leurs interpretations ſont oppoſées au texte, & même au ſens commun. Il fait plus, en examinant les regles qu'ils ſuivent dans l'explication des livres ſacrez, il fait ſentir qu'il leur eſt impoſſible de ne pas s'écarter de la verité. Un de leurs Rabbins poſe pour principe, que chaque verſet de l'Ecriture a ſix cens mille ſens differens.

Mr. Voiſin, Théologien Catholique, & quelques Auteurs Proteſtans, qui ont

voulu faire connoître la Théologie des Juifs, en donnent d'autres idées. Ils l'ont montrée du beau côté. Ils se sont étudiez à chercher dans les écrits des Rabbins ce qu'ils ont de plus conforme à la Théologie chrétienne, ils ont dissimulé le reste. Ont-ils servi l'Eglise ? Non sans doute, la verité n'a pas besoin du suffrage d'un peuple livré à l'erreur. Le veritable interêt de la Religion est qu'on fasse bien connoître l'ignorance, les bizarres opinions, la mauvaise foi des Rabbins, afin qu'on ne les prenne plus pour guides dans l'étude de l'Ecriture sainte, qui n'est plus pour eux qu'un livre fermé. C'est la méthode qu'ont suivi Grenade, Ribera, Leon de Castro, & tant d'autres Théologiens Catholiques. On les accusoit d'imposer aux Juifs : les citations exactes & nombreuses de Mr. Eisenmenger les justifient. Il est fâcheux qu'il ait écrit en Alleman, une traduction Latine de son livre seroit très assûrément agréable au Public.

DE HALL.

Mr. Henri Leonard Schurtzfleisch fera paroître incessamment *le troisiéme volume des lettres de feu son frere*, *Conrad Samuel Schurtzfleisch* : il a entre les mains un *Josephe*, dont les marges sont chargées de beaucoup de notes de la main *de Joseph Scaliger*.

DE VIENNE.

Jean Basilouvits Tzar de Moscovie, qui joüa un grand rôle dans le seiziéme siécle, a trouvé des Apologistes en Alemagne. Il en a toute l'obligation au mariage du Prince de Moscovie avec une Princesse de Brunsvik. Basilouvits est chargé par la plûpart des Historiens de cruautez énormes, Mr. Treier Professeur d'Helmstad, Auteur de l'Apologie imprimée ici, le justifie en recusant le témoignage de ces Historiens peu favorables à son Heros : ils étoient ses ennemis, dit l'Apologiste, ce sont des Polonois, ou des étrangers établis en Pologne : un d'eux se venge d'une captivité de quatorze ans. Oderborn, le plus emporté des accusateurs du Prince Moscovite, avoit beaucoup souffert dans la guerre de Livonie : Paul Jove & M. de Thoue parlent de Basilouvits avec plus de moderation. L'Apologiste convient qu'il exerçoit la justice avec beaucoup de rigueur, & que sa domination étoit dure ; mais il soutient que c'est la maniere de gouverner les Moscovites : il ne restoit plus qu'à le défendre sur les cruautez exercées par ses troupes. L'Auteur les rejette sur le naturel feroce des soldats Moscovites, Cosaques, Tartares ; enfin, pour juger de son Heros, il ne veut pas qu'on le compare à nos He-

ros François, Italiens, Alemans, mais aux Heros Turcs, Persans, Tartares; dans ce nouveau parallele la cruauté de Basilouvits n'aura plus rien d'effrayant. Un Ecrivain Arabe a décrié Tamerlan, comme Oderborn a décrié Basilouvits; l'Arabe étoit irrité du sac de Damas, Oderborn du pillage de Riga.

Apologia pro Johanne Basilide secundo, Magno Duce Moscoviæ, tyrannidis vulgo falsoque insimulato. Viennæ Austriæ, in 4°.

DE LIPSIC.

Gleditsch a fait une nouvelle édition *du commentaire de Gaspar Sanctius, Jesuite Espagnol, sur Job*: la premiere édition parut à Lyon en 1625. Ce dernier ouvrage imprimé du sçavant Interprete étoit devenu aussi rare qu'il est excellent; c'est une grande preuve de son excellence; que la nouvelle édition faite dans un païs Protestant, où les Interpretes Catholiques, & sur tout les Jesuites, n'emportent l'estime qu'à force de merite. Les Jesuites Espagnols, qui gardent dans leur Bibliotheque les commentaires de ce grand Homme sur le livre de la Sagesse & sur XXIV. chapitres de l'Ecclesiastique, seront peutêtre touchez de l'hommage que les Protestans lui rendent, pour tirer de l'obscurité des trésors précieux à tous ceux qui aiment l'Ecriture & la Religion. La mé-

thode de Gaspard Sanctius est de s'attacher principalement au sens litteral, de le chercher dans le texte même, comparé à d'autres endroits de l'Ecriture; il se sert habilement de l'original Hebreu & des versions Grecques pour éclaircir la Vulgate, & la grande connoissance qu'il avoit des belles Lettres ne lui est pas inutile, elle a poli son stile, clair, & plus élegant que ne l'est le stile des Interpretes: il ne craint pas de proposer de nouvelles explications, mais il n'en propose jamais sur de legeres conjectures, il les appuye de raisons de poids, & ne les propose néanmoins qu'avec une sage modestie. Nous avons de lui des commentaires *sur le livre des Juges, celui de Ruth, les quatre livres des Rois, les deux d'Esdras, les livres de Tobie, Judith, & sur le Cantique des Cantiques, tous les Prophetes & les Actes*. Il explique d'abord le texte par une paraphrase, & il justifie ensuite par un commentaire les sens qu'il a choisis.

Gaspari Sanctii Societatis Jesu Theologi in Collegio Complutensi sacrarum litterarum quondam Interpretis in librum Job commentarii, cum paraphrasi. Antuerpiæ, sumptibus Jo. Friderici Gleditsch & filii, in 4°. grand papier. On a mis dans le titre le nom d'Anvers pour celui de Lipsic, d'une ville Catholique pour une ville Protestante, pour ne pas effrayer les Inquisiteurs.

Mars 1714.

Mr. Fritsch a fait imprimer chez le même Gleditsch un nouveau Dictionnaire François-Alleman, & Alleman-François, plus exact que tous ceux qui ont paru, quoiqu'il n'ait qu'une étenduë médiocre. L'Auteur, homme d'esprit & bon Grammairien, a consulté avec beaucoup de soin les Ecrivains les plus estimez des deux nations pour la pureté du langage.

Nouveau Dictionnaire des passages François Aleman & Aleman François, chez Jean Frideric Gleditsch, in 8°. grand papier.

DE RUDOLFSTAD.

Mr. Aker a donné le premier tome de ses opuscules, ce sont des dissertations & des descriptions Latines. Une des dissertations a pour sujet *la poudre des classes, de pulvere scholastico*, une autre recherche les causes de la décadence des Arts, *de causis pereuntium Litterarum*. On a dans le même volume *quelques lettres*, une *inscription lapidaire de l'Auteur*, & *une Apologie de la Poësie par Jean Caselius*, un de ces beaux esprits qui contribuerent au rétablissement des belles Lettres dans le seiziéme siécle. On attend *le recüeil des ouvrages de Caselius* qui doit bientôt paroître.

D'HELMSTAD.

Mr. Corneille Koch, Professeur de Philosophie dans cette Université, continuë *ses remarques critiques sur les œuvres choisies du Pere Hardouin*; il promet aussi une histoire de la Logique, *Polyhistor Logicus* : il a établi une Academie qui tient chez lui ses assemblées toutes les semaines, on y examine les livres nouveaux à mesure qu'ils paroissent.

DE FULDE.

Le Prince nôtre Abbé a institué *une Academie Ecclésiastique*, qui a pour objet la perfection de la Theologie scholastique, morale & mystique, & de l'histoire Ecclésiastique.

D'ITALIE, DE PADOUE.

Le Marquis de Poleni, Professeur d'Astronomie dans le College public de cette ville, a mis au jour un dialogue sur les tourbillons celestes. Il explique d'abord les differens systemes du Ciel, celui de Kepler, qu'on peut regarder comme le fondateur de la Physique celeste, celui du Chevalier Neuton, qui suppose du vuide entre les astres, & celui de Descartes, qui a soutenu que tout est plein, & par-

tagé la matiere en differens tourbillons : l'Auteur loüe Kepler, mais il l'abandonne : selon lui, c'est entre Neuton & Descartes qu'il faut choisir : si l'on admet les principes de Neuton, son systeme est si bien lié qu'il ne reste plus aucune difficulté. Le systeme de Descartes n'a pas cet avantage, quoiqu'on lui passe la formation des tourbillons, il reste encore de grands embarras, & beaucoup d'objections à résoudre, qui ont contraint ses sectateurs d'avoir recours à de nouvelles suppositions fort differentes les unes des autres. Le Marquis Poleni prend le parti de choisir parmi ces diverses suppositions celles qui lui paroissent les plus solides ; il en forme un systeme des tourbillons celestes complet & suivi, & il compare ce systeme aux phenomenes celestes, c'est la seule maniere d'en découvrir le foible, ou d'en justifier la verité : il ne tire point les conséquences : les Lecteurs n'auront pas de peine à les tirer. Mr. Poleni ne perd aucune occasion de refuter M. Villemot, & il refute Descartes même assez souvent. La circulation harmonique du sçavant Monsieur le Baron de Leibnits lui plaît infiniment. Enfin, cet ouvrage merite toute l'attention des Astronomes ; on a imprimé dans le même volume un opuscule de l'Auteur qui contient l'Analyse de la quadrature du cercle selon Archimede & Hippocrate de Chio.

Mars 1714.

De vorticibus cœlestibus dialogus, cui accedit quadraturea circuli Archimedis & Hippocratis Chii analyticè expressa, Authore Joanne Poleno, in Gymnasio Patavino Astronomiæ & meteororum Professore. A Padoüe, chez Conzatti *in* 4°. *pages* 220.

DE ROME.

Le Seigneur Mattei, qui nous a donné une *histoire Italienne de l'ancien Tusculum, aujourd'hui Frascati*, jusqu'à sa destruction l'an 1191. travaille à *l'histoire du nouveau Tusculum, ou Frascati, il Toscolo ristaurato nel nuovo Frascati*, il promet aussi une histoire Ecclésiastique de cette ville, *Toscolo Ecclesiastico.*

DE NAPLES.

Nulle maladie ne devroit être aussi connuë que la fievre, puisqu'elle est la plus ordinaire ; cependant combien de systemes differens sur les causes & la nature de ce mal ? Le Docteur Crescentio, Medecin de reputation, en augmente le nombre : si le Public agrée ses découvertes, il continuera de donner de nouvelles explications de la plûpart des maladies.

Tractatus Physico Medicus in quo morborum explicandorum, potissimùm febrium, nova exponitur ratio ; accessit de Medicina & Medico dialogus ; Auctore Nicolao Cres-

centio Medicina Doctore. A Naples, chez Felix Mosca, in 4°. pages 189.

DE MILAN.

Je vous ai rendu compte de la dispute du R. P. Mazzuchelli & du Docteur Gatti, elle continuë. Le premier a fait paroître, sous le nom feint de Justo Viscomti qu'il a pris dans tous les écrits précedens, une dissertation sur la Colonie Ticinie imaginée par le Docteur ; la fiction fondée sur une inscription mal copiée tombe d'elle même, & le Docteur a fait voir en cette occasion qu'il ne sçait pas trop ce que c'est que Colonie & Municipe, & qu'il ignore même l'histoire de Pavie, dont les habitans ont soutenu dans leur dispute contre les Cremonois qu'ils n'avoient jamais été Colonie Romaine, le P. Mazzuchelli promet *une dissertation sur l'origine du nom de Pavie.*

DE MADRID.

Le Roi, tout occupé qu'il a été à défendre sa couronne, & tout occupé qu'il est à remettre les loix en vigueur, & à faire joüir ses peuples du bonheur qu'ils ont toujours esperé en se sacrifiant pour lui avec tant de fidelité, n'a point perdu de vûë le rétablissement des Lettres ; il les aime & il s'y connoît. *La traduction de la*

Germanie de Tacite qu'on a imprimée est un ouvrage de sa jeunesse, qui montre assez qu'il auroit été excellent Ecrivain, si le Ciel ne l'avoit pas destiné à être un grand Roi : il a assemblé une bibliotheque nombreuse, & Dom Gabriel Alvares de Toledo, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara à qui sa Majesté Catholique en a confié le soin, vient de justifier ce choix par le premier tome d'une histoire de l'Eglise & du monde, *historia de la Iglesia y del mundo*, in folio, à Madrid, de l'imprimerie Royale 1713. Nous en donnerons l'extrait.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Il n'est pas vrai que Mr. Vithby ait renouvellé tout le Pelagianisme, il rejette la plûpart des erreurs de cet Heresiarque. Il croit qu'Adam ne seroit point mort s'il n'avoit point peché, & que nous avons besoin d'un secours interieur pour reprimer la cupidité ; mais il pense comme les Pelagiens sur l'imputation du peché d'Adam à sa posterité, il la combat par les autoritez des Peres plus anciens que S. Augustin dont les Pelagiens se servoient, & par les raisons qu'apportoient ces heretiques, & qu'il propose avec beaucoup de confiance & de hauteur. Il se débarrasse des passages de S. Paul par des explications forcées, il attaque sans ménagement la

maniere commune d'expliquer le peché originel : il épargne encore moins les ſentimens particuliers de quelques Théologiens Catholiques & Proteſtans ſur cet article : il s'efforce de montrer que la doctrine de l'imputation du peché d'Adam a été inconnuë aux Juifs, cependant il conſent de retenir le nom de peché originel, pourvû qu'on le réduiſe à deux choſes, à la neceſſité de mourir, & à celle de naître comme nous naiſſons & de traîner une longue enfance. Tous les dereglemens de l'homme, à ce qu'il prétend, viennent de la crainte de la mort, & des mauvaiſes inclinations que l'impreſſion des objets ſenſibles & les préjugez de l'enfance produiſent & fortifient en nous : tel eſt ſon ſyſteme, qui certainement ſatisfait moins que le ſyſteme orthodoxe aux contrarietez qu'on remarque dans l'homme, & au dérangement manifeſte de l'ouvrage de Dieu. Les plus preſſantes objections de l'Auteur contre la foi du peché originel ſe tournent contre lui ; ſi Dieu n'impute pas & ne peut imputer le peché d'Adam à ſa poſterité, ſur quel fondement condamne-t'il à la mort cette poſterité innocente ? Pourquoi la réduit-il aux miſeres de l'enfance, s'il n'a point tranſigé avec Adam comme avec le chef & le tuteur neceſſaire des hommes ? La faute d'Adam ne doit avoir aucune ſuite pour nous ; ſi nous ſommes exemts du crime, nous devons

être exemts de la peine. Pelage évitoit en partie cette retorsion d'argument ; en soutenant qu'Adam seroit mort quand même il n'auroit pas peché : l'Auteur, qui l'abandonne en ce point, pressé par l'évidence des témoignages de l'Ecriture, devoit l'abandonner en tout.

Tractatus de imputatione divina peccati Adami posteris ejus universis in reatum, Auctore Daniele Vithby. A Londres, chez Vyat, in 8°.

Mr. Sutherland, Charpentier de la Marine & Pilote, a communiqué au Public les moyens qu'il croit avoir découverts de perfectionner l'Architecture navale. Son ouvrage est estimé.

The ship builders assistunt. L'assistant des Architectes des vaisseaux, ou essais sur les moyens de perfectionner l'Architecture navale, par Guillaume Sutherland, in 4°. *chez Mount Bell & Smith.*

Mr. Oddy travaille fortement à *une nouvelle édition de Dion Cassius.*

Mr. Bentley prépare une *nouvelle édition de Terence*, revuë sur des manuscrits inconnus aux autres Editeurs, Mr. Bentley a déja fait plus de mille corrections au texte de Terence. Les Scholies de Donat paroîtront dans sa nouvelle édition tout autres qu'ils n'ont paru, purgez de tout ce qu'on y a mêlé d'indigne de leur Auteur.

On imprime un ouvrage important sur

la procedure Ecclésiastique usitée en Angleterre depuis le schisme.

Processus judiciarius in foro Ecclesiastico civili Anglicano cœteris huc usque uberior, unà cum instrumentorum formulis accuratissimis, diligenter collectis, fideliter expressis, & aptè dispositis, per Thomam Ougton, alienæ Curiæ Cantuariensis de arcubus London. Procuratorum generalium unum, nec non à multis retrò annis in suprema Curia delegatorum officium Registrarii Regii peragentem.

Le celebre Monsieur Cave est mort.

DE HOLLANDE,

Mr. Herman Schin, Ministre des Mennonites, qu'on appelle en Flamand *Doopsgezinden*, a fait imprimer chez Borstius *une histoire abregée & apologetique de sa secte* : il s'attache à marquer combien elle est differente de la secte Anabaptiste, & combien il est injuste de leur reprocher les excès de cette secte fanatique : il avoüe que les Mennonites ne conferent le Baptême qu'aux adultes, mais ils ne rebaptisent pas ceux qui ont été baptisez dans l'enfance. Ils parlent avec beaucoup de reserve des operations extraordinaires du S. Esprit, & sont infiniment éloignez du fanatisme : nulle secte ne porte plus loin le devoir de l'obéïssance passive & la soumission aux Magistrats : loin d'inspirer la

revolte, ils condamnent absolument la guerre & la vengeance qui paroît la plus legitime ; ils défendent de jurer pour quelque cause que ce soit. Voilà l'idée qu'il donne de sa secte : il ajoute que son origine est aussi differente de celle des Anabaptistes, que leurs doctrines sont diverses, Mennon Simonis n'a été disciple d'aucun des Chefs des Anabaptistes.

Uetstein imprime *le second tome de feu M. Spanheim sur les medailles.*

D'UTRECHT.

Je ne devois pas oublier de vous parler des observations de Mr. Homberg sur le nouveau Testament : il se sert de la profonde connoissance qu'il a de la langue Grecque, pour éclaircir des passages obscurs, & dont le sens est contesté : un docte Aleman, nommé Chrétien Vechtler, a fait quelques remarques sur ce livre qui meritent d'être luës, vous les trouverez dans le mois de Novembre des Actes de Lipsic 1712.

Joannis Friderici Hambergk Juris in Academia Marpurgensi Professoris parerga sacra, seu observationes quædam ad novum Testamentum. A Utrech, chez Vandevater in 4°.

La Palestine de Mr. Reland va paroître : on attend de ce sçavant Auteur de grandes lumieres sur la Geographie sacrée qui

eſt encore aſſez tenebreuſe. Mr. Reland avoüe qu'il a fort profité des obſervations que feu Monſieur Lub a faites ſur les lieux pendant dix-ſept années.

DE PARIS.

Le recüeil de cent Eſtampes repréſentant differentes nations, eſt la plus nombreuſe ſuite de modes étrangeres, & en même tems la plus ſinguliere qui ait encore paru.

Elle eſt compoſée de cent planches differentes, qui ont chacune $13\frac{1}{2}$ pouces de hauteur, ſur environ $9\frac{1}{2}$ pouces de largeur.

Chaque planche contient, une, deux, trois ou quatre figures, qui ſont toutes accompagnées de fonds & de choſes convenables à leurs habits & à leurs dignitez.

Cette ſuite ne comprend pas ſeulement le grand Seigneur, la Sultane Reine & les Officiers du Serrail en habits de ceremonie; mais auſſi le Moufti & les gens de loi; le grand Viſir, les Officiers & gens de guerre de Terre; le Capitan Pacha & les Officiers de Marine.

Après ceux-ci viennent les differentes conditions des Turcs, des femmes & filles Turques, des marchands, les Juifs ſuivent, & autres ſujets tributaires & voiſins des Turcs. Le Patriarche des Grecs,

& autres Grecs, les femmes & filles Grecques, les Hongrois & Hongroises, Bulgares, Valaques, Albanois, Tartares de Crimée; & entre-autres les filles de plusieurs Isles de l'Archipel, dont les habits extraordinaires frapent agréablement.

Differens habitans d'Asie viennent ensuite, Arabes, Armeniens, Persans & Indiens.

Enfin des Africains & des Africaines.

Chaque estampe de cette grande suite est imprimée sur une demie feuille du plus beau papier, à la reserve de la derniere estampe, qui est imprimée sur une feüille entiere; elle représente la ceremonie d'un mariage Turc.

Monsieur de Ferriol, Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté à Constantinople, par une curiosité loüable fit peindre d'après nature & à grands frais ces differens habillemens en 1707. & 1708. par le Sieur Vanmour, habile Peintre Flamand, qui les peignit avec tout le soin & toute la fidelité imaginable; & après que ces tableaux furent achevez, Mr. de Ferriol les fit exposer à la censure publique avant son départ de Constantinople.

C'est sur ces tableaux originaux que les estampes qui composent ce recüeil ont été gravées, par les soins de Mr. le Hay, qui y a employé d'excellens Graveurs. L'on

trouvera ce recüeil chez lui, rüe de Grenelle Fauxbourg S. Germain proche la rüe de la Chaiſe, & chez Mr. du Change Graveur du Roi rüe S. Jacques. L'on y trouvera auſſi la même ſuite enluminée d'après les tableaux originaux, ce qui fera non-ſeulement connoître la forme, mais encore la veritable couleur de toutes les differentes & riches étoffes dont ces habillemens ſont faits; & l'on apporte tous les ſoins poſſibles pour enluminer ces eſtampes avec intelligence, afin de leur donner la verité & le merite des tableaux.

Cette ſuite d'eſtampes pourra ſervir à orner des cabinets, des galleries & des maiſons de campagne.

Fournier a imprimé un *recüeil de lettres de S. François de Sales à Madame de Chantal*, tiré du recüeil des Epitres de ce Saint. On y a ajouté un abregé de la vie de Madame de Chantal, c'eſt un *in* 12. de 383 pages. Les perſonnes de pieté qui vivent dans le monde y trouveront une direction ſolide & aſſûrée, elles pourront ne plus envier le bonheur de ceux qui ont vécu du tems de S. François de Sales. Ce livre néanmoins ne ſera pas du goût des dévotes d'oſtentation, des dévotes du parti, S. François de Sales ordonne à Madame de Chantal de dire tous les jours le chapelet de Nôtre Dame, il inſpire la dévotion à la Mere de Dieu avec des expreſſions toutes de feu. C'eſt un grand Saint, un grand

Evêque, un ſçavant Controverſiſte. Leurs Directeurs ont-ils une autorité pareille ?

Le traité de l'homme qu'Eſtienne vient d'imprimer eſt l'ouvrage de pluſieurs années : l'Auteur, Philoſophe ſenſé, ne donne rien aux préjugez de ſecte & ne ſe ſert de la raiſon que pour affermir la foi. On imprime de lui *un traité de la religion* qui eſt la ſuite du traité de l'homme.

L'Iliade de Mr. de la Mothe & ſon diſcours ſur Homere imprimez chez Dupuis, ont excité de grands troubles dans la République des Lettres. Mr. Dacier & les partiſans outrez des anciens ſe ſont élevez avec beaucoup de chaleur contre le Poëte François ; ils veulent qu'on admire tout dans Homere, c'eſt trop exiger ; ils ont reproché à Mr. de la Mothe qu'il n'entendoit pas le Grec , pour repouſſer cette objection les partiſans de Mr. de la Mothe, qui ſont en grand nombre, ont donné à la diſpute un tour qui embarraſſe Mr. Dacier , la lettre ſuivante fera connoître qu'il doit en effet être embarraſſé. Elle eſt écrite à un Duc.

On vous a dit vrai , Monſeigneur , ceux qui ſe picquent ici de ſçavoir le Grec , trouvent fort mauvais que Mr. de la Mothe qui l'ignore , ſe ſoit mêlé de faire quelques obſervations ſur un ouvrage , dont l'original eſt Grec : mais il y a une choſe à dire pour ſa défenſe , à laquelle je ne vois point de replique. Il ne ſe propoſe point d'examiner

miner l'Iliade Grecque d'Homere, qu'il n'entend point, mais seulement l'Iliade Françoise de Me. Dacier que tout le monde entend. Or peut-on trouver mauvais qu'il se soit mêlé d'examiner un poëme en prose, écrit sur un sujet interessant?

Si Madame Dacier a mal traduit tous les endroits sur lesquels il fonde sa critique, si elle y a fait dire à Homere des choses absurdes & impertinentes, Mr. de la Mothe n'en est pas coupable: c'est à elle à se justifier, c'est à elle seule à garentir la fidelité de sa traduction; mais quand cette traduction seroit infidelle précisément dans tous ces endroits, les observations de Mr. de la Mothe ne porteroient pas à faux pour cela, puisqu'elles tomberoient au moins sur l'ouvrage François, qui pour tous ceux qui, comme nous, ne sçavent point de Grec, peut avec raison tenir lieu d'un ouvrage original. Or diront-ils que tel qu'il est il n'est pas digne d'être critiqué par des Connoisseurs?

La seule chose que doit garentir Mr. de la Mothe, c'est la verité & la justesse de ses Critiques: voilà ce qui est de son fait, voilà ce dont il doit répondre, c'est le seul endroit par où ses adversaires peuvent l'attaquer, sinon avec succès, du moins sans injustice. Or il les attend de pied ferme, & même de concert avec les spectateurs de la dispute, il les défie.

Il est vrai que si ses observations sont rai-

ſonnables contre l'Iliade Françoiſe, il ne reſte à ces Meſſieurs, pour en garentir l'Iliade Grecque, qu'à ſoutenir que les endroits bien critiquez ne ſont pas bien traduits; mais c'eſt juſtement ce côté que défend Madame Dacier, & Mr. de la Mothe le croit ſi bien défendu, que pour l'honneur d'Homere même ils n'oſeront jamais l'attaquer.

Les gens ſages ne prennent point de parti, ils admirent le diſcours de Mr. de la Mothe comme une critique ingénieuſe & délicate; ils admirent Homere comme un grand Homme, mais comme un homme dont les ouvrages ſont pleins de beautez, pleins d'un vrai ſublime, mais dont les ouvrages ne ſont pas exempts de défauts. Ils liſent avec plaiſir l'Iliade de Mr. de la Mothe; il égale ſouvent Homere, il eſt quelquefois au deſſous, quelquefois au deſſus de ſon original, il a trop retranché, trop preſſé les évenemens, c'eſt ainſi qu'ils en jugent. Ils liſent avec le même plaiſir la belle traduction de Madame Dacier, ils rient un peu de ces adorateurs d'Homere qui le liſent à genoux; le parti qu'ils ont pris n'eſt-il pas le plus ſenſé & le plus agréable?

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1714.

ART. XXIX. De *l'action de Dieu sur les créatures, traité dans lequel on prouve la prémotion Physique &c.* Page 375

ART. XXX. Abrahami Pungeleri de Babele dissertationes &c. *Dissertations sur Babylone, où non-seulement le* 10. *&* 11. *Ch. de la Genese, mais encore plusieurs autres endroits de l'Ecriture, & principalement de l'Apocalypse, sont éclaircis. Par Abraham Pungeler.* p. 407

ART. XXXI. *Reflexions morales, avec des notes sur le nouveau Testament, traduit en François, & la Concorde des quatre Evangelistes, à l'usage de divers Dioceses.* p. 411

ART. XXXII. Commentarius Philologicus de decimis Judæorum &c. *Traité des dixmes Judaïques en dix dissertations, où tout ce qui concerne cette matiere est éclairci par les livres sacrez & par les écrits des an-*

ciens Juifs, par Jean Conrad Hottinger de Zuric. p. 420

ART. XXXIII. Apologia del Diario Italico &c. *Apologie de l'ouvrage du très-R. P. Bernard de Monfaucon, intitulé* Diarium Italicum, *contre les observations du Seigneur François Ficoroni, par le P. Dom Romuald Riccobaldi.* p. 447

ART. XXXIV. *Dissertation Théologique, sur cet axiome de S. Aug.* Quod ampliùs nos delectat &c. *Par le P.G.D.D.L.C.D.J.* p. 469

ART. XXXV. *Réponse à la lettre de Mr. Pescadour Medecin de Tulle, inserée dans les Memoires de Trevoux du mois d'août 1712.* p. 478

ART. XXXVI. *Reflexions sur la dixiéme satire du premier livre d'Horace &c. addressées à Mr. Bouhier Président au Parlement de Dijon, par le P. Oudin Jesuite.* p. 485

ART. XXXVII. Decreta Romana & Asiatica pro Judæis &c. *Decrets de Rome & des villes d'Asie en faveur des Juifs &c. Par Jacques Gronovius.* p. 504

ART. XXXVIII. L. K. Diatribe Anti-Gronoviana &c. *Dissertation de*

*Ludolphe Kuſter contre Gronovius, où l'Auteur explique ce qu'il faut entendre par l'*Æs grave *des Romains, avec une autre diſſertation ſur le verbe Latin* Cerno &c. p. 512
Art. XXXIX. Jac. Perizonii diſſertatio de Ære gravi &c. *Diſſertation ſur ce que les Romains ont appellé* Æs grave, *avec une réponſe à André Morel touchant diverſes medailles des familles Romaines. Par Jacques Perizonius.* p. 523
Art. XL. L. K. Epiſtola ad virum illuſtriſſimum, in qua præfatio quam vir Clariſſimus J. P. noviſſimæ diſſertationi ſuæ de Ære gravi propoſuit refellitur. *Lettre de Mr. Kuſter à une perſonne de condition, où il refute la préface que Mr. Perizonius a miſe à ſa diſſertation* de Ære gravi. p. 533
Art. XLI. *Obſervation de l'éclipſe de Lune arrivée le ſecond Decembre 1713. au matin, faite à Marſeille par le P. Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal d'Hydrographie.* p. 536
Art. XLII. *Nouvelles Literaires.*
De Pologne, de Varſovie. p. 542
De Coninsberg. p. 543

De Hall. p.
De Vienne. p.
De Lipsic. p.
De Rudolfstad. p.
D'Helmstad. p.
De Fulde. ib
D'Italie, de Padoüe. ib
De Rome. p.
De Naples. ib
De Milan. p.
De Madrid. ib
D'Angleterre, de Londres. p. 5
De Hollande. p.
D'Utrecht. p. 5
De Paris. p.

Fin de la Table.